

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



→ 2007

Sommaire



	page		page
1 PERSONNES RESPONSABLES	3	16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	97
2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5	17 SALARIÉS	104
3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	7	18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	116
4 FACTEURS DE RISQUES	9	19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	119
5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	22	20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS	121
6 APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS PRODUITS ET NOS MARCHÉS	36	21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	228
7 ORGANIGRAMME	47	22 CONTRATS IMPORTANTS	248
8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	51	23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS	249
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	53	24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	250
10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX	63	25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	253
11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	69	26 LISTE DES RAPPORTS	253
12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	73	27 TABLE DE RÉCONCILIATION (VERS LES RAPPORTS FINANCIER ET DE GESTION)	254
13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	74	28 TABLE DES MATIÈRES	256
14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	75		
15 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	91		

Dans le présent document de référence, le terme Société désigne Rhodia S.A., le Groupe désigne Rhodia S.A. et l'ensemble de ses filiales, et le terme Entreprise désigne par secteur d'activités chacune des entités opérationnelles et les sociétés du Groupe les composant



Société anonyme au capital de 1 213 031 484 euros
Siège social : Immeuble Cœur Défense, Tour A,
110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie
352 170 161 R.C.S. Nanterre

Document de référence



2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mars 2008 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie, sur le site Internet de Rhodia : <http://www.rhodia.com>, dans la rubrique Informations Réglementées notamment, et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org

1



Personnes responsables

sommaire

1.1	Responsable du document de référence 2007	3
1.2	Attestation du responsable du document de référence 2007 (contenant le rapport financier annuel)	4

➤ 1.1 Responsable du document de référence 2007

Jean-Pierre Clamadieu, Président- Directeur Général.



➤ 1.2 Attestation du responsable du document de référence 2007 (contenant le rapport financier annuel)

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Le document de référence incorpore par référence les informations financières historiques relatives aux exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006, ainsi que les rapports y afférents établis par les contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis selon les règles et principes du référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standard*) et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurent respectivement en pages 136 et suivantes et en pages 218 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2006 sous le n° D.06-0166.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis selon les règles et principes du référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standard*) et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurent respectivement en pages 128 et suivantes et en pages 208 et suivantes du document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mars 2007 sous le n° D.07-0257. »

Le Président-Directeur Général

Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

2



Contrôleurs légaux des comptes

sommaire

2.1	Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2	Commissaires aux comptes suppléants	5
2.3	Évolutions anticipées	6

➤ 2.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

représenté par Monsieur Christian Perrier

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Salustro Reydel, membre de KPMG International

3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

représenté par Monsieur Dominique Stiegler

entré en fonction le 22 mai 2002 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

➤ 2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

entré en fonction le 29 avril 2003 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur François Chevreux

3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex

entré en fonction le 22 mai 2002 et dont le mandat se termine à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.



➤ 2.3 Évolutions anticipées

Comme indiqué ci-dessus, les mandats de Commissaires aux Comptes titulaires de Salustro Reydel, membre de KPMG International et de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur François Chevreux arriveront à terme à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

En conséquence, il sera proposé lors de l'assemblée générale devant se tenir le 16 mai 2008 (sur 2^e convocation) :

- la nomination de KPMG S.A. en qualité de Commissaire aux comptes titulaires, étant précisé que Salustro Reydel est membre de KPMG International depuis 2005 et qu'il s'agit donc, en fait, d'un renouvellement du réseau KPMG ;
- la nomination de Monsieur Jean-Paul Vellutini en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

3



Informations financières sélectionnées

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007 (IFRS)

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	5 081	4 810	4 521
Autres produits de l'activité	475	451	435
Résultat opérationnel	448	359	66
Résultat des activités poursuivies	73	111	(419)
Résultats des activités abandonnées	58	(45)	(196)
Bénéfice (Perte) de l'exercice	131	66	(615)
Revenant :			
Aux actionnaires de Rhodia S.A.	129	62	(616)
Aux intérêts minoritaires	2	4	1
Résultat de base par action (en euro)	1,29	0,62	(11,45)
Résultat dilué par action (en euro)	1,27	0,62	(11,45)

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007 (IFRS)

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
ACTIF			
Total des actifs non courants	2 363	2 471	2 784
Total des actifs courants	2 115	2 682	2 862
TOTAL ACTIF	4 478	5 153	5 646

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre		
	2007	2006	2005
PASSIF			
Total des capitaux propres	(368)	(628)	(666)
Total des passifs non courants	3 219	3 630	3 621
Total des passifs courants	1 627	2 151	2 691
TOTAL PASSIF	4 478	5 153	5 646

TABLEAU CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2007 (IFRS)

	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2006	2005
<i>(millions d'euros)</i>			
Résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	129	62	(616)
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	413	244	210
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	413	102	138
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(52)	(170)	(211)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(412)	(376)	343
Incidence de la variation des taux de change	(1)	(9)	38
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(52)	(453)	308
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	467	920	612
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	415	467	920

AUTRES DONNÉES

	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2006	2005
<i>(millions d'euros)</i>			
EBITDA récurrent ⁽¹⁾	799	683	513
Free Cash Flow ⁽²⁾	161	(139)	(148)
Dettes Nette ⁽³⁾	1 484	1 949	2 089

- (1) EBITDA récurrent défini comme étant le Résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.
- (2) Le Free Cash Flow est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux de trésorerie de l'activité opérationnelle hors dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments de l'actif non courant.
- (3) Définie comme la somme des dettes à long terme, des emprunts à court terme et de la portion courante des dettes à long terme moins la trésorerie et équivalents trésorerie moins autres actifs financiers courants.

4



Facteurs de risques

sommaire

4.1	Risques de l'émetteur	9
4.1.1	Risques relatifs aux marchés et aux activités de Rhodia	9
4.1.2	Risques industriels et environnementaux	12
4.1.3	Risques financiers	14
4.1.4	Risques relatifs aux marchés financiers	16
4.1.5	Risques juridiques et contractuels	16
4.2	Gestion des risques	17
4.2.1	Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	17
4.2.2	Gestion des risques industriels et environnementaux	19
4.3	Couverture de risques et assurances	20
4.3.1	Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	20
4.3.2	Politique de couverture des risques industriels	20
4.3.3	Principaux programmes d'assurance mondiaux	21

Les informations communiquées ci-après intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, par nature, peuvent ne pas se révéler exactes.

Les risques présentés ci-dessous pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe ou le cours de ses actions. Certains autres risques non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par Rhodia pourraient également avoir de tels effets négatifs.

➤ 4.1 Risques de l'émetteur

4.1.1 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS ET AUX ACTIVITÉS DE RHODIA

4.1.1.1 RISQUE PAYS

Rhodia est un Groupe international de sociétés exposé à la conjoncture économique, aux conditions et aux risques politiques et réglementaires spécifiques des pays dans lesquels il intervient. Hors Europe et Amérique du Nord, Rhodia opère également en Amérique Latine et dans la région Asie Pacifique, zones sur lesquelles le Groupe a basé sa stratégie de croissance et qui représentent respectivement 16 % et 26 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2007. Cette stratégie amène le Groupe à saisir des opportunités de développement dans des marchés en croissance, notamment

en Chine, en Corée du Sud et au Brésil. La présence du Groupe est ancienne dans certaines de ces zones d'intervention, notamment au Brésil, où Rhodia est historiquement installé depuis environ 90 ans et en Chine, pays dans lequel Rhodia s'est installé parmi les premiers industriels occidentaux, et avant ses concurrents.

La présence du Groupe sur ces marchés peut l'exposer à des risques tels qu'un changement brutal et significatif des réglementations, l'existence de perturbations politiques, financières et sociales, l'instabilité des taux de change, l'existence de procédures de contrôle des changes entraînant des difficultés pour le Groupe à rapatrier les devises locales ou à l'inverse à investir dans les pays concernés ou encore des difficultés à obtenir des financements locaux. La survenance de tels événements pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats opérationnels et les résultats financiers de Rhodia.

Néanmoins, afin de limiter ou d'anticiper au mieux ces risques, la gestion des zones et des pays fait l'objet d'une organisation spécifique qui s'articule, pour chacune des 4 zones sur lesquelles Rhodia opère, autour de Directeurs de Zones, membres du Comité Exécutif, qui s'appuient sur des Délégués Pays dans les principaux pays dans lesquels le Groupe a une présence significative. Ces personnes ont pour mission de représenter et de défendre les intérêts de Rhodia auprès des pouvoirs publics. Elles veillent en outre à aider les entités du Groupe présentes sur leur zone à anticiper au mieux et à respecter les contraintes particulières liées aux pays, aux situations, aux législations et réglementations locales. De plus, en cas de crise dans un pays ou une zone donnée, une procédure de gestion de crise existe. Elle permet, à l'initiative des responsables locaux, une remontée des informations et une gestion rapide de la crise intégrant, le cas échéant, la Direction de la Communication ou la Direction Générale. Cette procédure vise à prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts de Rhodia et de ses salariés. Elle est plus précisément décrite au chapitre 4.2.1.4 ci dessous.

4.1.1.2 RISQUE CONCURRENCE

Bien que le degré d'exposition de Rhodia à la concurrence varie de façon significative selon les marchés sur lesquels il intervient, Rhodia doit faire face pour certains de ces marchés à une forte concurrence. La pression concurrentielle subie par Rhodia et ses produits pourrait s'exprimer comme suit : une forte concurrence sur les prix, du fait notamment de surcapacités, des prix inférieurs pratiqués par certains producteurs disposant d'une situation économique particulière et/ou de l'intégration entre concurrents ou entre clients. L'émergence de nouveaux produits et de nouvelles technologies développés par les concurrents de Rhodia peut affecter sa position concurrentielle sur ces marchés.

Rhodia gère ce risque notamment à l'aide des quatre principaux leviers suivants :

- un portefeuille d'activités disposant de solides positions de leadership ;
- une politique d'amélioration continue de sa performance industrielle visant l'excellence opérationnelle en offrant aux clients de Rhodia les meilleurs produits, dans les meilleurs délais et aux meilleurs coûts. Cette politique repose sur deux programmes *World Class Manufacturing* (« WCM ») et *Six Sigma*. Compétitivité, amélioration continue, fiabilité des installations, qualité des produits et flexibilité sont les cinq axes du programme WCM qui s'est traduit par la mise en œuvre de méthodes et de formations appropriées dans les usines du Groupe. Le programme *Six Sigma* assure pour sa part une culture de la variabilité et de la mesure de la performance ;
- la Recherche et le Développement qui visent à améliorer la compétitivité des procédés et à offrir aux clients de Rhodia les innovations répondant à leurs besoins propres, notamment dans les domaines qui contribuent à renforcer les positions de leadership du Groupe. Pour satisfaire à cet objectif, un comité en charge du marketing stratégique de l'innovation au sein de

la Direction R&D a pour mission d'identifier les voies d'évolution des marchés les plus prometteurs, d'anticiper leurs besoins, de centrer la recherche sur des projets de nouveaux produits et solutions susceptibles d'y répondre et d'attribuer les ressources et les compétences qui permettront d'augmenter les chances de succès. Les orientations prises par ce comité en 2007 sont présentées au chapitre 11 du présent document de référence ;

- l'établissement de relations durables avec certains de ses clients afin de développer, en étroite collaboration avec ceux-ci, de nouveaux produits, correspondant parfaitement à leurs besoins.

Les principaux concurrents de Rhodia sur les différents marchés sur lesquels il intervient sont précisés au chapitre 6 du présent document de référence.

Compte tenu de la forte concentration de certains de ses marchés, le Groupe ne peut exclure le risque de faire l'objet d'enquêtes relatives à des pratiques anticoncurrentielles de la part des autorités compétentes. Toutefois, Rhodia n'a aujourd'hui pas connaissance de plaintes liées à de telles pratiques le concernant.

Dans ce contexte, le Groupe mène sa stratégie commerciale et industrielle avec la plus grande prudence afin de s'assurer que ses opérations ne constituent pas un abus de position dominante et que ses salariés n'ont pas de comportements qui pourraient s'assimiler à une entente avec d'autres acteurs du marché. Différents outils et moyens ont été mis en place pour sensibiliser les salariés du Groupe à ces risques de pratiques anticoncurrentielles :

- la Politique de Comportement du Groupe énonce les règles générales et les principes de comportement à adopter et respecter par tout salarié du Groupe en la matière ;
- des communications, formations et sensibilisations sont effectuées régulièrement sur ces règles de comportement.

4.1.1.3 RISQUE LIÉ À L'EXISTENCE DE CYCLES DE MARCHÉ

Certains secteurs dans lesquels Rhodia intervient, notamment la grande consommation, l'automobile, l'électronique, la construction et le textile, peuvent présenter un caractère cyclique, qui pourrait avoir un impact négatif sur le résultat de ses activités et ses résultats financiers. Dans le passé, Rhodia a pu observer que ses résultats opérationnels et ses résultats financiers ont été affectés négativement par une baisse de la demande dans certains secteurs d'activité. La variabilité des prix et de la demande dans les secteurs d'activité concernés qui dépendent de facteurs externes à Rhodia tels que la conjoncture économique générale, l'activité des concurrents, les circonstances et événements internationaux, l'évolution des réglementations en France, aux Etats-Unis d'Amérique, en Chine et dans d'autres pays, pourrait de nouveau faire subir à Rhodia des périodes de surcapacité, de baisse des prix et de réduction de ses marges.



Afin de limiter la probabilité d'occurrence de tels risques, le portefeuille de Rhodia est composé d'activités dans lesquelles le Groupe détient des positions fortes ce qui lui permet de faire face à la variabilité de la demande et des prix.

4.1.1.4 RISQUE MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

Les dépenses de matières premières et d'énergie se sont élevées à environ 2,2 milliards d'euros en 2007 et se répartissent comme suit :

- 18 % pour l'énergie ;
- 25 % pour les matières premières dérivées du benzène ;
- 15 % pour les matières premières dérivées du gaz naturel ;
- 10 % pour les matières premières dérivées du naphta ;
- 32 % pour les autres matières premières.

Une part significative des coûts des matières premières est constituée de produits pétrochimiques, en particulier des dérivés du benzène. Rhodia est en conséquence indirectement exposé à la volatilité des cours du pétrole et/ou directement de l'évolution du prix du benzène. Rhodia est également exposé aux variations de prix d'autres matières premières, notamment le gaz naturel. Le maintien par Rhodia de ses marges opérationnelles dépend de sa capacité à répercuter les hausses du coût des matières premières sur les prix qu'il pratique.

Face à l'augmentation continue du coût des matières premières, Rhodia poursuit une politique volontariste de hausses des prix de vente dans toutes ses activités et s'attache à indexer les contrats conclus avec ses clients à l'évolution des prix de matières premières et d'énergie. En 2007, les hausses de prix de vente, en devises locales, ont plus que compensé l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Cependant, compte tenu de la volatilité du prix des matières premières et de l'énergie, un certain délai pourrait être nécessaire à l'avenir à Rhodia pour répercuter auprès de ses clients des hausses de prix qui compenseraient totalement l'augmentation du coût des matières premières.

Dans ce cadre, l'Entreprise Rhodia Energy Services joue un rôle particulier et prépondérant. En effet, cette Entreprise a notamment pour objectif d'assurer l'approvisionnement et la gestion des ressources énergétiques du Groupe dans un contexte de forte volatilité des marchés de l'énergie.

Rhodia vise également à maîtriser ce risque par sa politique de gestion de ses relations avec ses fournisseurs (se reporter au chapitre 4.1.1.6 Risque clients et fournisseurs ci-dessous).

Ainsi, Rhodia est partie au consortium Exeltium (composé d'industriels gros consommateurs d'électricité en France) qui a signé un protocole d'accord en janvier 2007 avec Électricité de

France (EDF) définissant les conditions d'un partenariat industriel et commercial à long terme, notamment en termes de volume, de prix et de partage des risques industriels. L'objectif est de négocier un contrat définitif d'achat d'électricité, d'une durée d'au moins quinze ans, à des prix basés sur les coûts de réinvestissement nucléaire de EDF.

4.1.1.5 RISQUE DE VALORISATION DES « CERTIFIED EMISSION REDUCTIONS » (CER)

Une partie importante des flux de trésorerie de Rhodia est générée par la production et la commercialisation des CER (se reporter au chapitre 6.7 Aperçu des activités ci-dessous).

Ce risque résulte, d'une part, de la capacité de Rhodia à réduire ses émissions afin d'obtenir des CER et, d'autre part, de la capacité de Rhodia à commercialiser ses CER de façon satisfaisante et de la valorisation des CER sur les marchés, variable sur laquelle Rhodia n'a pas de prise.

Les CER dont Rhodia a bénéficié et bénéficiera sont valorisables, commercialisables pour l'essentiel de gré à gré. Des mécanismes de marchés sont en cours de création dans le but de permettre la commercialisation ou l'échange de tels crédits. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée sur la liquidité et le niveau des cours sur ces marchés ou leur date effective de création. Ces marchés seront affectés par des incertitudes concernant notamment les niveaux de l'offre et de la demande pour les crédits d'émission. Les variations de valeur des CER pourraient avoir un impact matériel pour le Groupe.

La vente des CER a généré 189 millions d'euros de chiffre d'affaires et 135 millions d'euros d'EBITDA récurrent en 2007 grâce aux installations réalisées sur deux sites en Corée du Sud et au Brésil en vue de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (N₂O). Ainsi, l'année 2007 a démontré la solidité et la régularité de l'activité de crédits d'émission de CO₂.

Le Groupe s'est associé à Société Générale Énergie (filiale à 100 % du groupe Société Générale) en vue de maximiser la valeur de ses CER. Rhodia a ainsi créé en juillet 2006 ORBEO, une entreprise qu'elle détient à part égale avec Société Générale Énergie. ORBEO a été constituée en partie en vue de la commercialisation et la vente de CER.

Chaque société a apporté à ORBEO l'exclusivité de ses activités de commercialisation de crédits d'émission carbone. Elle bénéficie de l'expérience et de la capacité de trading de crédits d'émission de Société Générale Energy. ORBEO est une société d'investissement agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI). L'entreprise est active dans le marché des CER et a également assuré une partie des ventes à terme des CER de Rhodia. Dans ce contexte, Rhodia a consenti à ORBEO une garantie d'un montant maximum de 200 millions d'euros pour

couvrir les obligations de ses filiales découlant de leurs ventes de CER à ORBEO.

Le risque d'exposition de Rhodia est limité par des systèmes prudentiels mis en place au sein d'ORBEO. En effet, la limite du risque global est revue régulièrement par le conseil d'administration d'ORBEO puis analysée mensuellement par un comité des risques. Enfin, les risk managers des deux partenaires analysent la position journalière d'ORBEO et reportent cette position au management d'ORBEO et à la Direction des deux partenaires.

4.1.1.6 RISQUE CLIENTS ET FOURNISSEURS

Les résultats de certaines des Entreprises de Rhodia dépendent substantiellement des contrats à long terme ou de contrats renouvelables conclus avec ses clients et ses fournisseurs.

Rhodia vise à ce que les relations avec ses clients fassent l'objet de contrats. Rhodia ne peut garantir qu'il sera en mesure de renouveler ces contrats. Ceci pourrait affecter de manière négative le résultat opérationnel de Rhodia et sa situation financière. Afin de gérer ce risque, Rhodia vise à sécuriser une partie de ses ventes en concluant des contrats à long terme avec certains de ses clients, lorsque le marché et la relation le permettent.

Dans certains cas, des relations contractuelles n'existent qu'avec un nombre limité de clients et de fournisseurs. Cependant, compte tenu de la diversité de son portefeuille composé de sept activités servant des marchés très diversifiés, Rhodia estime ne pas être dépendant au niveau Groupe d'un client qui pourrait avoir une incidence sensible sur sa situation financière, son activité et ses résultats. En effet, les 30 premiers clients représentent au total moins de 25 % du chiffre d'affaires du Groupe, aucun d'entre eux ne dépassant 2 %. Cependant, les ventes des Entreprises Acetow et Silcea reposent sur un nombre de clients très limité. En effet, les marchés du câble acétate pour filtres à cigarettes et de la silice pour pneumatiques sont fortement concentrés, tant au niveau des producteurs que des clients.

Dans le cas de certaines matières premières clés pour lesquelles le Groupe dépend de quelques fournisseurs importants, Rhodia a mis en place des plans de sécurisation afin de minimiser l'impact d'une limitation ou d'une interruption de l'approvisionnement.

Par ailleurs, notamment en ce qui concerne les fonctions Achats et Approvisionnement et Marketing et Ventes, des règles Groupe prévoient l'intérêt et la nécessité de formaliser et suivre les relations d'achat et de vente lorsque les engagements dépassent certains seuils définis en termes de durée et de montant.

4.1.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Cette section présente les risques industriels et environnementaux liés aux activités de Rhodia. La gestion de ces risques est présentée au chapitre 4.2 du présent document de référence.

4.1.2.1 RISQUES INDUITS PAR LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE OU FUTURE

Les activités de Rhodia doivent respecter un ensemble de réglementations et de lois en constante évolution dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité. Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus sévères, qui ont notamment trait aux émissions dans l'air, dans l'eau, à l'utilisation et à la manipulation de substances dangereuses, au stockage et à l'élimination de substances dangereuses et de déchets, et à la réhabilitation des sites pollués.

Le respect de ces réglementations implique pour Rhodia des coûts réguliers et importants. Par ailleurs, le domaine d'activité dans lequel Rhodia opère comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité en matière environnementale.

Rhodia pourrait en outre devoir engager des dépenses importantes en cas d'adoption de nouvelles réglementations ou politiques gouvernementales, ou en cas de demandes nouvelles de la part des autorités compétentes. Des dépenses importantes pourraient en particulier être requises dans l'hypothèse où certaines matières, notamment des matières faiblement radioactives, à ce jour considérées comme valorisables par le Groupe et actuellement entreposées sur le site de La Rochelle, devaient être considérées comme des déchets devant être transférés dans des centres de stockage externes spécialisés et réglementés.

Ces réglementations pourraient, en outre, restreindre la capacité de Rhodia à modifier ou à étendre ses installations et à poursuivre sa production, et pourraient l'obliger à mettre en place des dispositifs coûteux de contrôle ou à engager de nouvelles dépenses importantes, comprenant notamment la réhabilitation de sites pollués. Le non-respect de ces réglementations pourrait entraîner des sanctions financières, pénales ou autres à l'encontre de Rhodia.

De plus, Rhodia pourrait être tenu responsable, en application de certaines lois, telle que la loi américaine *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act* (dite loi *Superfund*), pour la contribution aux frais de réhabilitation de sites ou installations exploitées ou appartenant à des tiers et sur lesquels Rhodia a fait entreposer ou éliminer ses déchets. Aux termes de ces lois, le propriétaire ou l'exploitant de sites pollués et le producteur de déchets envoyés vers ces sites pourraient être tenus solidairement responsables de la réhabilitation de tels sites, indépendamment de toute faute (se référer à la Note 28.4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

4.1.2.2 RISQUES INDUSTRIELS

Le domaine d'activité dans lequel Rhodia opère comporte un risque important de mise en jeu de sa responsabilité en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Rhodia exploite en particulier un certain nombre d'installations « Seveso », telles que définies par la directive du Conseil 96/82/CE, ou des installations similaires en



dehors de l'Europe, où sont utilisées, stockées ou produites des substances dangereuses telles que du chlore, de l'ammoniac ou du phosgène, et qui sont susceptibles de présenter des risques importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement. En effet, la responsabilité de Rhodia a été et pourrait être engagée pour avoir causé des dommages aux personnes (résultant notamment de l'exposition à des substances dangereuses utilisées, produites ou éliminées par Rhodia ou situées sur ses sites) et aux biens, ou pour avoir porté atteinte aux ressources naturelles.

4.1.2.3 RISQUES LIÉS À LA DÉCOUVERTE DE POLLUTIONS HISTORIQUES

Les réglementations dans le domaine de l'environnement, de la santé et de la sécurité concernent non seulement les activités et sites de Rhodia en exploitation, mais peuvent également concerner ses activités passées ou ses sites arrêtés ou cédés. Or un grand nombre des sites de production de Rhodia, actuels, anciens ou arrêtés, ont un long passé industriel. Comme cela est courant pour ce type de sites, les sols et les eaux souterraines de certains sites ont été pollués dans le passé, et d'autres pollutions pourraient être découvertes sur ces sites ou sur d'autres dans le futur. Rhodia pourrait ainsi voir sa responsabilité engagée et être tenu d'engager d'importants frais en vue de la réhabilitation de ces sites et ce en raison d'éventuelles nouvelles obligations par rapport à celles existantes au 31 décembre 2007.

4.1.2.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET PASSIFS ÉVENTUELS

La découverte de nouveaux faits, événements, circonstances ou conditions ainsi que d'autres événements, tels que des modifications des réglementations en vigueur, de leur interprétation ou des conditions de leur application, pourraient entraîner des coûts importants et des responsabilités accrues, ce qui pourrait affecter significativement l'activité, la situation financière ou le résultat opérationnel de Rhodia. Par exemple, les révisions en cours des directives européennes concernant les déchets et la pollution des sols pourraient conduire à une évolution des obligations de Rhodia dans ces domaines. À titre d'exemple, concernant la France, certaines dispositions du Code de l'environnement instaurées en 2005 pourraient entraîner des nouvelles dépenses pour le Groupe. Ainsi, les dispositions des articles R. 515-39 et suivants du Code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques instaure la maîtrise de l'urbanisation autour des sites les plus dangereux. Un plan de prévention des risques technologiques devrait être mis en place pour environ dix des sites que Rhodia ou l'une de ses Entreprises exploite en France. En outre, les dispositions des articles R. 512-1 et suivants du Code de l'environnement prévoient de nouvelles procédures de mise en sécurité et réhabilitation d'un site lors de sa cessation d'activité. Ces dispositions pourraient dans certains cas générer des coûts supplémentaires, correspondant à des scénarios qui seraient le résultat d'un dialogue avec les autorités compétentes.

Le respect des réglementations relatives à la protection de l'environnement peut en outre contraindre Rhodia à limiter la modification ou le développement de ses installations, à arrêter certaines productions, à mettre en place des équipements anti-pollution ou à engager des dépenses importantes de réhabilitation, y compris au titre d'amendes et pénalités. Des passifs éventuels, estimés à environ 146 millions d'euros au 31 décembre 2006, ont été réestimés à environ 158 millions d'euros au 31 décembre 2007 (montant brut sans actualisation financière), augmentation essentiellement liée au site de Freeport aux États-Unis d'Amérique. Les autres passifs éventuels concernent principalement les sites de La Rochelle et Pont de Claix en France, Silver Bow (Montana, États-Unis d'Amérique) et Cubatao (Brésil), au titre de l'obligation éventuelle de stockage ou de traitement des déchets ou matières hors site ainsi que du confinement éventuel d'une décharge interne en France. Aucune provision sur ces éléments n'a été constatée au 31 décembre 2007 en l'absence d'obligation actuelle à cette date (se référer à la Note 28.4 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

4.1.2.5 RISQUES PRODUITS ET RISQUE LIÉ À LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN REGISTRATION, EVALUATION AND AUTHORISATION OF CHEMICALS (« REACH »)

Dans la plupart des juridictions dans lesquelles Rhodia opère, les activités industrielles sont soumises à l'obtention préalable de permis ou de licences.

Les marchés sur lesquels Rhodia opère sont pour la plupart réglementés : biocides, contacts alimentaires, cosmétique, pharmaceutique, etc. En outre chaque zone géographique ou pays, notamment l'Europe, les États-Unis d'Amérique, le Japon et la Chine, dispose de sa propre réglementation en matière de produits chimiques.

Rhodia travaille d'une part localement pour identifier les contraintes de chaque pays et, d'autre part, au niveau mondial avec son équipe d'experts scientifiques afin de satisfaire les exigences de ces réglementations.

En Europe le règlement REACH (Règlement (CE) n° 1907/2006) est entré en vigueur le 1^{er} Juin 2007. Il vise à mettre en place un cadre réglementaire européen pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques. Sa mise en œuvre aura un impact financier pour Rhodia et pourrait avoir un impact sur sa capacité à commercialiser certains produits chimiques en Europe.

Rhodia s'est préparé activement depuis 5 ans à la mise en œuvre du règlement REACH. Le Groupe évalue à 450 le nombre de ses substances commercialisées concernées par REACH, ce qui pourrait représenter plus de 80 millions d'euros de dépenses de tests, qui seront réalisés entre 2008 et 2018.



La Direction Achats de Rhodia, en liaison avec les unités opérationnelles, évalue les risques que pourrait induire cette réglementation pour ses fournitures de matières premières : utilisation non prévue par un fournisseur (équivalent à une interdiction d'usage ou à une nécessité d'enregistrement propre à Rhodia), arrêt de production d'un élément de la chaîne amont, non-enregistrement de la substance par un fournisseur non européen, etc.

Très tôt convaincu de la nécessité d'une réglementation en la matière, et fort d'une culture *Responsible Care* ancrée depuis des décennies, Rhodia a anticipé dès 2005 la mise en œuvre de REACH à travers notamment *sa ligne rouge* sur les CMR (produits Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction), relative à la maîtrise des risques liés à la mise en œuvre et à la commercialisation de ces produits.

Le Groupe a mis en place une structure pour piloter la mise en œuvre de ce règlement. Elle regroupe, outre l'ensemble des *business unit*, les fonctions concernées (Achats, Systèmes d'Information, Juridique...). Un Directeur de Projet a été nommé fin 2007.

Le Groupe s'implique également aux côtés de la Commission Européenne et de l'Agence Européenne des Produits Chimiques afin de mettre à disposition de l'industrie dans son ensemble les outils, les guides et les procédures permettant d'atteindre les objectifs de REACH, en particulier dans le groupe de travail RIP 3.2 « Guide pour l'élaboration de l'évaluation et du rapport sur le risque chimique ».

Par ailleurs, il contribue activement à la mise en œuvre de REACH par ses fournisseurs et clients en mettant à leur disposition les documents nécessaires pour l'enregistrement des substances fournies (rapport de sécurité chimique et évaluation des risques).

Le soutien accordé par Rhodia au programme de réglementation européenne REACH s'inscrit totalement dans l'engagement du Groupe en matière de Développement Durable et dans son profil de chimiste responsable.

4.1.2.6 RISQUES LIÉS AUX MALADIES PROFESSIONNELLES

Rhodia est aujourd'hui propriétaire et exploitant de sites ayant appartenu successivement à Stauffer Chemical Inc. et à Rhône-Poulenc, où de l'amiante était parfois utilisé comme isolant thermique des tuyaux et des chaudières. Toutefois, l'amiante n'était pas directement utilisé dans le processus de production. Par conséquent, Rhodia n'a été mis en cause que dans un nombre limité de litiges liés à l'exposition à l'amiante.

Deux sites de Rhodia en France ont été inscrits sur la liste officielle des établissements ayant fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, susceptibles d'ouvrir droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, et Rhodia ne peut

exclure que d'autres sites soient à l'avenir également inclus sur cette liste.

Au vu des maladies professionnelles « amiante » portées à sa connaissance, et bien qu'il ne soit pas possible d'estimer le passif pouvant résulter de toutes les plaintes qui pourraient être déposées contre Rhodia, Rhodia estime, sur la base des informations disponibles et de son expérience dans ce domaine, que son risque futur en matière de réclamations liées à l'exposition à l'amiante est limité.

4.1.3 RISQUES FINANCIERS

Pour une description complémentaire des risques relatifs aux marchés financiers exposés ci-après, on pourra également se reporter à la Note 26 de l'annexe aux comptes consolidés sur la « Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés » au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

4.1.3.1 RESSOURCES FINANCIÈRES DE RHODIA

Au 31 décembre 2007, le niveau d'endettement financier net de Rhodia s'élève à 1 484 millions d'euros. Rhodia a ainsi atteint un an à l'avance son ratio cible de dette nette sur EBITDA récurrent inférieur à 2 avec un ratio de 1,9 contre 2,8 au 31 décembre 2006. Le Groupe dispose désormais d'une flexibilité financière suffisante pour faire face à ses engagements et besoins courants.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, les charges et produits de la dette nette s'élevaient à un coût net de 144 millions d'euros.

L'amélioration de la rentabilité de Rhodia lui a permis de mettre en œuvre une stratégie de refinancement visant à réduire le coût de la dette, à en améliorer la flexibilité et à en allonger la maturité.

En 2007, Rhodia a réalisé :

- le remboursement de 415 millions de dollars de dettes en début d'année suite aux cessions finalisées fin 2006 et début 2007 ;
- l'émission d'un emprunt obligataire à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros qui a permis le remboursement d'emprunts obligataires « High Yield » pour un montant en principal de 305 millions de dollars et 332 millions d'euros.

Ces opérations de refinancement permettent au Groupe de réduire les charges financières rapportées en année pleine d'environ 55 millions d'euros.



En 2007, Rhodia a généré un « free cash flow⁽¹⁾ » positif s'élevant à 161 millions d'euros avant charges financières cash liées au refinancement, comparé à (139) millions d'euros en 2006. Cette performance s'explique principalement par une augmentation de 169 millions d'euros des flux nets de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fond de roulement et dépenses liées au refinancement, et par une amélioration du besoin en fond de roulement de 142 millions d'euros.

4.1.3.2 RESTRICTIONS IMPOSÉES AU TITRE DES LIGNES DE CRÉDIT ET DES AUTRES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR RHODIA

Rhodia est soumis à des restrictions imposées et au respect de certains ratios financiers au titre de lignes de crédit et autres emprunts contractés. Cependant les opérations de refinancement effectuées en 2006 et 2007, et notamment la renégociation du « RCF » (*Revolving Credit Facility*) ont permis un assouplissement sensible des restrictions imposées.

Le RCF (*Revolving Credit Facility*) et les autres emprunts existants, notamment l'emprunt obligataire FRN (*Floating Rate Note*), qui sont décrits au chapitre 10.3 « Financement et ressources de liquidités », contenaient au 31 décembre 2007, divers engagements limitant en particulier la capacité de Rhodia et de certaines de ses filiales à :

- émettre de nouveaux emprunts ;
- rembourser par anticipation certaines tranches de la dette ;
- verser des dividendes et procéder à des rachats ou des annulations d'actions ;
- procéder à des investissements ;
- constituer ou modifier certaines sûretés ;
- effectuer des opérations de vente ou de crédit-bail ;
- modifier son domaine d'activité de manière substantielle ;
- consolider, fusionner ou vendre tout ou une partie significative de ses actifs.

Par ailleurs, la plupart des financements existants de Rhodia comportent des clauses de défaut croisées et/ou d'accélération d'exigibilité croisées, en vertu desquelles le défaut de paiement ou l'exigibilité anticipée d'une dette financière ou une défaillance sur un engagement financier peut déclencher le défaut ou l'accélération de l'exigibilité de tout ou d'une partie significative de la dette de Rhodia.

4.1.3.3 NOTATION DE LA DETTE

Certains des instruments de dette existants font l'objet d'une notation par les agences de notation indépendantes Moody's Investor Service et Standard & Poor's.

Moody's Investor Service a attribué la note Ba3 (*perspective positive*) à Rhodia (*Corporate Family Rating*) et la note B1 à la dette senior non garantie et à l'OCEANE. Standard & Poors a attribué la note BB- (*perspective stable*) à Rhodia (*Corporate credit rating*), la note BB- (le 18 mars 2008) aux dettes à long terme. Ces notations limitent l'accès de Rhodia au marché des billets de trésorerie.

4.1.3.4 CHARGES DE RETRAITES

Les engagements de Rhodia en matière de retraite et autres obligations assimilées ne sont pas intégralement financés.

Rhodia a des obligations vis-à-vis de ses salariés et retraités en matière de prestations de départ à la retraite et autres prestations de fin de contrat dans la majorité des pays où il est présent. Aux Etats-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, ces obligations résultent des contrats de travail, des régimes et plans de retraite ainsi que d'autres plans de prestations aux salariés, dont certains s'accompagnent d'une obligation d'affectation d'actifs en vue de financer ces prestations. En France, les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite sont définis par des conventions collectives, des conventions internes et les dispositions légales françaises. Les dépenses de l'exercice sont financées à partir de la trésorerie existante. Il n'existe pas en France d'obligation légale imposant d'affecter des actifs distincts destinés à financer ces obligations. Au 31 décembre 2007, la valeur actuelle des obligations de Rhodia au titre des engagements contractés en matière de retraite en France s'élevait à 825 millions d'euros.

L'évaluation des obligations de Rhodia est basée sur des estimations de salaires en fin de carrière en utilisant certaines hypothèses actuarielles qui varient selon les pays, notamment s'agissant des taux d'actualisation, des taux à long terme de rentabilité attendus des fonds investis et également s'agissant des taux d'accroissement des niveaux d'indemnisation. Si les résultats effectifs, notamment les taux d'actualisation et/ou les taux de rentabilité des fonds investis, s'avéraient différents des hypothèses de Rhodia, ses engagements en matière de pensions, de retraites et autres obligations liées aux retraites seraient plus ou moins élevés et sa trésorerie serait favorablement ou défavorablement affectée par le financement de ces obligations.

Rhodia ne peut en conséquence garantir qu'il ne sera pas contraint d'effectuer des apports supplémentaires à l'avenir. De tels apports pourraient affecter négativement la situation financière et la liquidité de Rhodia. Concernant les plans de retraite étrangers, Rhodia estimait, au 31 décembre 2007, que la valeur actuelle des obligations de paiement au titre de ses engagements de retraite s'élevait à 1 573 millions d'euros (dont 150 millions d'euros relatifs

(1) Le free cash flow est calculé comme la différence entre, d'une part, les flux nets de trésorerie de l'activité opérationnelle plus les dépenses de refinancement non récurrentes et, d'autre part, les acquisitions d'immobilisations corporelles et autres éléments de l'actif non courant.

à des pays qui, comme la France, n'imposent pas d'affecter des actifs distincts destinés à financer ces obligations) et la valeur de ses actifs affectés à ces plans à 1 234 millions d'euros. Se reporter à la Note 27 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 ci-après.

4.1.4 RISQUES RELATIFS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Pour une description des risques relatifs aux marchés financiers, se reporter à la Note 26 de l'annexe aux comptes consolidés sur la « Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés » au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Risque action

Ne détenant pas, à la date du présent document de référence, d'actions propres ou de participations significatives dans d'autres sociétés cotées (un litige avec la SEBI étant décrit dans la Note 32 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence) Rhodia n'est pas exposé à un risque action. Il ne souscrit, dans le cadre de la gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

4.1.5 RISQUES JURIDIQUES ET CONTRACTUELS

4.1.5.1 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Rhodia fait l'objet de demandes et actions en justice dans le cadre de l'exercice normal de son activité, initiées principalement par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, par ailleurs, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre de l'exercice normal de son activité et dont les plus significatives sont résumées dans la Note 32 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

4.1.5.2 RISQUE BREVETS

En 2007, Rhodia a déposé 112 demandes de brevets portant sur une gamme étendue de produits et de procédés, qui viennent enrichir son portefeuille mondial de marques et de brevets déjà significatif. En fonction de ses besoins d'exploitation, le Groupe peut également être amené à acquérir des licences de brevets ou à les concéder. L'ensemble des brevets et des marques du Groupe constitue un patrimoine essentiel pour son activité.

Toutefois, la perte isolée d'un quelconque de ses droits de brevet ou de marque relatif à un produit ou à un procédé ne saurait affecter significativement les résultats de Rhodia, sa situation financière ou sa trésorerie.

4.1.5.3 RISQUE SOCIÉTÉS COMMUNES

Plusieurs Entreprises de Rhodia sont soumises à des risques liés aux opérations qu'elles conduisent à travers des sociétés communes dans lesquelles Rhodia détient une participation qui ne lui confère pas le contrôle exclusif. Certaines sont également des clients et/ou des fournisseurs importants de Rhodia. Une liste de ces sociétés communes consolidées par Rhodia figure dans la Note 36 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Conformément aux contrats et accords régissant le contrôle et le financement de ces entités, certaines questions stratégiques, concernant notamment les nouveaux financements, les dépenses d'investissement, l'approbation des plans d'exploitation, le moment et le montant des distributions de dividendes, nécessitent l'accord de leurs associés. Il existe un risque de désaccord ou de blocage parmi les associés de ces sociétés communes. Il se peut également que des décisions contraires aux intérêts de Rhodia soient prises. Par ailleurs, les investissements de Rhodia dans ces sociétés communes, de manière générale ou en raison des accords avec leurs associés, peuvent lui imposer d'effectuer de nouvelles dépenses d'investissement, ou de procéder à la vente ou à l'achat de holdings. Rhodia estime que ces pactes comportent des clauses standard et conformes à la pratique en matière de contrats internationaux et droits des affaires et des sociétés. Ainsi, à ce jour, Rhodia n'est jamais minoritaire dans le capital de ses coentreprises significatives ainsi que dans les organes de Direction de ces dernières. Par ailleurs, en cas de blocage dans le processus décisionnel au sein de ces coentreprises, les pactes d'actionnaires liant Rhodia prévoient, dans la majorité des cas, des clauses de *deadlock* visant à permettre de mettre fin à ces situations de blocage.

4.1.5.4 RISQUE DE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Si le système de contrôle interne relatif à la collecte des informations financières s'avérait défaillant, Rhodia pourrait ne pas être en mesure de fournir des résultats financiers exacts ou d'empêcher des fraudes.

Rhodia a conçu et continue de concevoir ses systèmes de contrôle interne dans l'idée de pouvoir disposer d'un niveau raisonnable d'assurance quant au fait que (1) ses transactions sont dûment autorisées ; (2) ses actifs sont protégés contre des usages impropres ou non autorisés ; (3) ses transactions sont effectivement enregistrées et traduites par des écritures appropriées avec pour objectif de préparer ses états financiers en conformité avec les principes comptables applicables. Ces systèmes de contrôle interne



sont conçus en utilisant à la fois des ressources internes, des consultants externes, et le cas échéant avec certains des partenaires de Rhodia au sein de sociétés communes.

Tout système de contrôle, aussi performant et efficace soit-il, ne peut apporter qu'une assurance raisonnable et en aucun cas absolue quant à la réalisation des objectifs qu'il poursuit. Par ailleurs, la conception d'un système de contrôle, quel qu'il soit, se base, au moins partiellement, sur certains présupposés relatifs à la probabilité qu'un événement futur intervienne réellement. Du fait de ces limitations, et d'autres, inhérentes aux systèmes

de contrôle, il ne peut y avoir de garantie absolue permettant de conclure qu'un système de contrôle, quel qu'il soit, permettra d'atteindre les objectifs fixés indépendamment d'événements futurs parfois imprévisibles à ce jour.

Le système de contrôle interne est décrit dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce qui est présenté au chapitre 16.5.1 du présent document référence.

➤ 4.2 Gestion des risques

4.2.1 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Rhodia dispose d'une organisation matricielle caractérisée par un mode de fonctionnement transversal qui vise à renforcer la performance managériale tout en intégrant les engagements du Groupe en matière de Développement Durable ainsi que les exigences attendues d'une société cotée en bourse en matière de gouvernance d'entreprise. Cette organisation s'articule autour de trois pôles :

- des Entreprises à vocation mondiale qui sont responsables de leurs résultats. Elles bénéficient d'une large autonomie dans la gestion de leurs activités opérationnelles et d'une pleine responsabilité dans les domaines de la Stratégie, du Marketing & Ventes, de l'Industriel, de l'Innovation et de la *Supply Chain* ;
- des Fonctions supports (Finance, Juridique, Achats & Approvisionnement, Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Communication, Recherche & Développement, Industriel) organisées en Services Partagés qui apportent leur appui aux Entreprises ;
- le Comité de Direction Générale qui supervise les Entreprises et les Fonctions, définit et met en œuvre la stratégie et les politiques du Groupe.

Les procédures de contrôle interne significatives en vigueur dans le Groupe Rhodia sont décrites dans le Rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

Les principaux outils de la gestion des risques sont décrits ci-dessous.

4.2.1.1 MANAGEMENT BOOK

Le dispositif de gestion des risques de Rhodia est cohérent avec son organisation. Ainsi, il n'existe pas au sein de Rhodia un responsable unique de gestion des risques mais chaque Directeur Général d'Entreprise, Directeur de Fonction ou encore responsable d'une Zone géographique est responsable de la gestion des risques relevant de son périmètre.

Dix processus sont présentés au sein du *Management Book* de Rhodia, et, pour chacun de ces dix processus, une description des risques fonctionnels auxquels ils pourraient avoir à faire face, sont présentés. Ces dix processus sont les suivants :

- le système Spring, processus dynamique de prévisions de gestion ;
- Marketing & Ventes ;
- Industriel ;
- Finance ;
- Juridique ;
- Systèmes d'Information ;
- Achats & Approvisionnement ;
- Ressources Humaines ;
- Communication & Affaires Publiques ;
- Recherche & Développement.

À la fin 2007, un groupe de travail s'est réuni pour revoir le *Management Book*. Il a proposé des ajustements dans la rédaction

du document, ajustements prenant en compte les évolutions du Groupe. Cette nouvelle version du *Management Book*, une fois validée par la Direction Générale, devrait être diffusée au cours du deuxième trimestre 2008.

La conception, les évolutions, la diffusion et le contrôle de chaque processus sont de la responsabilité d'un expert au plus haut niveau du Groupe, nommé *Corporate Process Owner* (CPO), membre du Comité de Direction Générale ou du Comité Exécutif. Le CPO a pleine autorité sur les décisions qui concernent son domaine d'expertise. Il est le garant de l'application des sous processus et du contrôle interne du processus dont il est responsable. Les CPO sont relayés par un réseau d'experts internes, les *Corporate Process Expert* (CPE), responsables des sous processus clés.

Pour chaque processus sont décrits les objectifs à atteindre, les sous-processus, les risques liés au processus, les *lignes rouges* et les règles à respecter, le(s) référentiel(s) d'audit et/ou les instances en charge du contrôle interne.

Les *lignes rouges* sont les règles absolues qui doivent être appliquées dans n'importe quelle circonstance afin de limiter l'exposition du Groupe à des risques majeurs. Elles définissent les limites de l'autonomie des managers. Elles impliquent des sanctions si elles ne sont pas respectées, la responsabilité de la sanction incombant au Comité de Direction Générale.

De plus, un ensemble de règles complémentaires correspondant à des bonnes pratiques est défini par chaque Fonction. Leur application a pour objectif d'améliorer la discipline ou l'alignement des pratiques à chaque niveau de l'organisation. Les Fonctions ont la charge de faire connaître ces règles et de les faire respecter. La non-application de ces règles peut entraîner des sanctions prises par le CPO concerné en concertation avec sa hiérarchie.

4.2.1.2 POLITIQUE DE COMPORTEMENT

Ce dispositif de gestion des risques est complété par une Politique de Comportement qui définit les principes de comportement individuel à adopter dans la diversité des situations concrètes de la vie professionnelle quotidienne. Celle-ci vise à prévenir certains risques juridiques auxquels les salariés de Rhodia peuvent être confrontés et, à ce titre, évolue selon l'environnement industriel et réglementaire du Groupe. Les enjeux, recommandations et interdictions relatifs aux domaines suivants sont ainsi présentés dans un document disponible en français et anglais sur le site intranet du Groupe : délits d'initiés/achat et vente d'actions (et autres instruments financiers), protection des informations sensibles, protection de la personne morale, conflits d'intérêts, utilisation des systèmes d'information, respect de la libre concurrence, bonnes pratiques commerciales, prévention du risque de corruption (offre de cadeaux – invitations – financements), influence responsable. Elle fait l'objet d'adaptations régulières.

Le non-respect de la Politique de Comportement de Rhodia par un salarié peut se traduire par des sanctions à son encontre.

4.2.1.3 DROIT D'INTERPELLATION

Le droit d'interpellation, mis en place par Rhodia en juillet 2005, est un dispositif complémentaire concernant exclusivement le domaine comptable et financier. Il permet à chaque salarié dans le monde, de façon anonyme ou non, d'exercer son droit d'interpellation (*whistleblowing*) et de signaler tout manquement aux règles comptables et financières à un Comité de Déontologie, par courrier ou par courriel. Dans le respect de la confidentialité, le Comité de Déontologie, composé de 5 salariés du Groupe, instruit les interpellations reçues avant de transmettre les dossiers recevables à la Direction Générale qui doit décider des éventuelles mesures à prendre. Les orientations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ont été analysées et prises en compte dans la mise en œuvre de ce dispositif.

4.2.1.4 LA GESTION DE CRISE

Une crise est définie comme tout événement, avéré ou supposé, susceptible d'altérer par ses effets potentiels ou sa couverture médiatique, l'image et les intérêts stratégiques de Rhodia vis-à-vis des clients, du personnel, des actionnaires ou du grand public. Cet événement peut être d'ordre industriel, commercial, logistique, juridique, financier, politique ou social.

La procédure de gestion de crise de Rhodia a pour objectif de faire remonter et partager l'information d'une situation potentielle de crise, d'identifier les responsabilités pour la gestion de cette situation, de garantir la réactivité des décisions et d'assurer une communication efficace des différentes entités du Groupe Rhodia vis-à-vis des publics internes et externes.

La crise est gérée par des cellules de crise au plus près des faits et des acteurs impliqués, par les Responsables des Sites, Entreprises, entités commerciales, fonctions *Corporate*, pays ou zones concernés.

4.2.1.5 GESTION DES FRAUDES

Rhodia a construit un plan de prévention des fraudes qui doit permettre de prévenir et de détecter les fraudes. Pour une bonne part, il est une structuration d'actions déjà mises en place ou initiées au sein du Groupe et il s'appuie sur les principaux outils véhiculant la culture de contrôle interne du Groupe. Dans l'environnement prévention des fraudes, il convient particulièrement de mentionner :

- le *Management Book* ;
- la Politique de Comportement ;
- la Charte d'éthique des responsables financiers ;
- la procédure de droit d'interpellation (*whistleblowing*) en place pour ce qui concerne les informations comptables et financières ;
- la procédure de remontée et de suivi des fraudes ;



- plus généralement l'ensemble des corps de règles, procédures et contrôles ;
- le rôle des Directions du contrôle interne et de l'Audit Interne.

Les principaux référentiels mentionnés ci-dessus sont présentés dans le présent chapitre 4.2.1 ainsi que dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce figurant au chapitre 16.5.1 du présent document de référence.

Dans le cadre de ce plan, un exercice de cartographie des fraudes a été mené, en 2006, lequel n'a pas fait ressortir le risque de corruption comme un risque à impact et probabilité d'occurrence élevés auquel le Groupe pourrait avoir à faire face ; ceci notamment en raison des marchés sur lesquels le Groupe intervient et de l'environnement anti-fraude existant au sein du Groupe.

La Direction Générale veille attentivement au respect de ces règles, et entend sanctionner les auteurs de fraudes avérées. Des actions de sensibilisation au risque de fraude sont menées et un point sur la « fraude » est systématiquement fait lors des revues de gestion.

4.2.2 GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Maîtriser ses risques industriels et prendre en compte les conséquences environnementales de ses activités figurent parmi les engagements de Rhodia en matière de Développement Durable. La démarche de Développement Durable de Rhodia, présentée au chapitre 5.3 du présent document de référence, apporte des informations complémentaires, notamment les principales réalisations de l'année 2007 en vue d'améliorer de façon continue la maîtrise de ses risques industriels et environnementaux.

4.2.2.1 SYSTÈME DE GESTION

La maîtrise des risques industriels et environnementaux implique de les identifier et de les hiérarchiser, afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires en s'appuyant sur des études systématiques des procédés, des installations et des postes de travail.

Rhodia a développé son propre système de gestion de la sécurité et de l'environnement, SIMSER+, incluant les exigences des normes ISO 14000 ou OSHA 18000 et les principales réglementations internationales. Ce système, ou sa version simplifiée pour les petits sites (Règles et Recommandations Rhodia/3RHSE), est appliqué sur l'ensemble des sites de Rhodia dans le monde.

Selon ce système, chaque site doit être audité tous les trois ans. Par ailleurs, toutes les installations et procédés font l'objet d'une étude de sécurité adaptée à leurs risques. Ces études doivent être révisées tous les 5 ans à la lumière de l'évolution des réglementations et des

connaissances scientifiques et techniques, des méthodes d'analyse et d'outils de modélisation des impacts.

Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation ou la révision de ces études sans attendre ce délai. Rhodia dispose, pour réaliser ces études, de méthodes reconnues et d'un réseau d'experts confirmés. Un soin particulier est apporté aux sites Seveso « seuils hauts » (tels que définis par la directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996 dite directive « Seveso » et qui comprennent des installations susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques très importants pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement), ou équivalents, pour les sites hors Europe, soit 35 sites à périmètre historique⁽²⁾ (un site étant défini comme la localisation géographique pouvant appartenir à ou être exploité par plusieurs filiales du Groupe Rhodia) au niveau mondial (15 en Europe dont 10 en France). Ces études de sécurité permettent d'identifier les dangers, qu'ils soient de type physique ou chimique, et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et des cibles potentielles. Elles permettent de classer les risques en trois catégories. L'objectif de Rhodia est d'éliminer les risques les plus élevés dans l'année suivant leur identification.

Par ailleurs, Rhodia favorise l'échange d'expériences entre ses sites, qui disposent pour la plupart de systèmes de collecte des incidents. Une lettre mensuelle « Sécurité des procédés » permet de développer ces échanges.

4.2.2.2 COOPÉRATION AVEC LES POUVOIRS PUBLICS ET LA COMMUNAUTÉ

Rhodia poursuit, à travers l'Union des Industries Chimiques (UIC) et le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), sa coopération avec les pouvoirs publics concernant notamment la mise en œuvre des décrets d'application de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 sur les risques industriels, et en particulier s'agissant de la maîtrise de l'urbanisation autour des sites à risque et de la réhabilitation des sites pollués. Rhodia participe à la communication de ces informations par l'intermédiaire des CLIC (Comités Locaux d'Information et de Consultation). Rhodia met en œuvre avec la procédure DRC 40 une méthodologie reconnue par l'INERIS.

Au niveau européen, Rhodia est engagé dans les *Strategy Implementation Groups (Stakeholders Dialogue, Responsible Care® et Climate Change)* de l'*European Chemical Industry Council (CEPIC)* qui travaillent à la mise en œuvre de principes visant à promouvoir la transparence et le dialogue entre les industriels de la chimie européenne et leurs parties prenantes ainsi que la sécurité, la santé des personnes, le respect de l'environnement et la réduction de l'impact des gaz à effet de serre sur le climat de la planète.

(2) Le périmètre historique étant défini comme le périmètre au 31 décembre de chaque année.

4.2.2.3 POLITIQUE INTERNE DE MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS

En outre, la politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche Sécurité.

La signature en novembre 2006 de la *Responsible Care Global Charter* renforce l'engagement *Responsible Care* (Engagement de progrès) mis en œuvre depuis plus de trente ans. Cette politique de maîtrise des risques est l'un des trois piliers de la politique de Développement Durable du Groupe et se traduit par une amélioration continue des performances. Ainsi qu'en témoignent les taux de fréquence d'accidents du travail, 2007 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des résultats comme indiqué au chapitre 17.1.2 ci-après.

4.2.2.4 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ET CONSTITUTION DE PROVISIONS SUR LA BASE DES DONNÉES DISPONIBLES

Comme par le passé, Rhodia a l'intention de continuer à investir chaque année afin d'être en conformité avec les réglementations, normes et standards en vigueur. Compte tenu des informations disponibles à l'heure actuelle, des dépenses d'investissements ont été prévues en vue de la réalisation de projets d'amélioration en

matière d'environnement. De même, Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. Rhodia comptabilise des provisions pour risques environnementaux lorsqu'il y a une obligation légale, contractuelle ou implicite, qu'il est probable que celle-ci se traduira par une sortie de ressources et que celle-ci peut être estimée de manière fiable. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de réhabilitation, de l'échéancier des dépenses et des autres informations disponibles.

Au 31 décembre 2007, les provisions constituées par Rhodia en vue de dépenses de passif environnemental (études, surveillance de sols et d'eaux souterraines, projets de réalisation et exploitation de dispositifs de réhabilitation) s'élèvent à 203 millions d'euros, contre 207 millions d'euros en 2006 et 232 millions d'euros en 2005 (se référer à la Note 28 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

Compte tenu des informations disponibles actuellement et des provisions constituées pour les problèmes environnementaux par Rhodia, les obligations actuelles du Groupe de se conformer aux réglementations environnementales et d'entreprendre des travaux de réhabilitation ne devraient pas avoir un impact négatif significatif sur ses opérations et ses revenus futurs.

➤ 4.3 Couverture de risques et assurances

4.3.1 EXPOSITION À DES RISQUES D'EXPLOITATION CONTRE LESQUELS LES ASSURANCES PRISES PEUVENT NE PAS ÊTRE ADÉQUATES

Rhodia met en œuvre des quantités importantes de substances potentiellement dangereuses, qui nécessitent d'être manipulées avec précaution. Rhodia a une très bonne connaissance des risques liés à son activité et fait ses meilleurs efforts pour les maîtriser. Cependant, en cas de survenance d'un accident majeur, les résultats de Rhodia pourraient s'en trouver significativement affectés. C'est pourquoi Rhodia a transféré une partie de ces risques à des assureurs en souscrivant des polices, classiques dans ce métier.

Toutefois Rhodia ne peut garantir que ces couvertures :

- sont exhaustives : certaines assurances dans l'industrie chimique ont pu ne pas être proposées ou bien l'être à des conditions prohibitives ;
- sont suffisantes : sinistre dépassant les plafonds de couverture ;

- pourront être maintenues à l'identique à l'avenir : évolution défavorable de la sinistralité et du marché de l'assurance conduisant à une envolée des coûts.

4.3.2 POLITIQUE DE COUVERTURE DES RISQUES INDUSTRIELS

Après les avoir analysés, Rhodia gère ses risques industriels en s'appuyant d'abord sur une politique globale de prévention. Dans ce cadre, Rhodia a mis en place, avec ses assureurs, un important programme global de prévention/protection des risques industriels. Ce programme s'appuie sur l'organisation de visites qui sont faites chaque année par des experts de l'assureur, visant (i) à évaluer les changements intervenus sur un site et les actions correctives menées depuis la précédente visite et (ii) à émettre de nouvelles recommandations entrant dans un processus d'amélioration continue. Par ailleurs, l'ensemble des conclusions relatives à ces visites fait l'objet d'un bilan annuel entre Rhodia et ses assureurs.

Des programmes d'assurance mondiaux complètent cette politique de maîtrise des risques. En vue à la fois de minimiser les primes



versées aux assureurs et de donner une forte incitation à la prévention, tous les programmes d'assurances comportent des franchises relativement élevées.

Le Groupe Rhodia ne transfère au marché de l'assurance que les sinistres catastrophiques.

Au-delà des franchises d'assurance supportées par chacune des sociétés opérationnelles, le Groupe a mis en place un système de rétentions :

- rétention directe pour les sinistres de responsabilité ;
- rétention assumée au niveau central par le biais de sociétés captives de réassurance consolidées qui supportent la charge des sinistres dommages.

4.3.3 PRINCIPAUX PROGRAMMES D'ASSURANCE MONDIAUX

La description ci-dessous des principaux programmes d'assurance souscrits par Rhodia est nécessairement partielle et incomplète en vue de respecter des impératifs de confidentialité et de protéger la compétitivité de Rhodia :

- le programme Dommage absorbe la majorité des coûts (primes d'assurance et programme de prévention). Il est complété par une couverture des pertes d'exploitation consécutives aussi bien aux risques classiques d'incendie/explosion qu'aux bris de machines et événements naturels. Les montants garantis sont cohérents avec les analyses de risque. La plupart des sites industriels sont actuellement couverts par une police mère ayant une limite de 300 millions d'euros par sinistre. Les sites les plus importants bénéficient d'une couverture supplémentaire pouvant aller jusqu'à 800 millions d'euros, en ligne avec les analyses des sinistres maximums possibles ;
- les assurances touchant à la Responsabilité comprennent :
 - le programme de Responsabilité civile qui couvre à la fois les responsabilités liées à l'exploitation et celles du fait des produits livrés,

- le programme de Responsabilité des *Directors and Officers*,
- des garanties spéciales touchant à l'environnement, notamment en France pour les sites à haut risque (classés « SEVESO »).

Rhodia estime que le montant des garanties souscrites est conforme aux pratiques de marché.

- le programme Transport, avec une limite de 15 millions d'euros souscrite sur le marché de l'assurance (sans participation de la captive) couvre les biens sous la garde de Rhodia, en transit ou en stockage chez des tiers.

Le Groupe a mis en place des programmes mondiaux pour apporter à l'ensemble de ses filiales des couvertures d'assurances adaptées aux risques majeurs et avec un panel d'assureurs satisfaisant aux critères les plus sévères en termes de solvabilité. Plus de 85 % des primes correspondent à ces programmes. Cependant, pour des raisons légales ou économiques, certains pays n'adhèrent pas aux programmes mondiaux. Dans ce cas, les garanties sont relayées partout où nécessaire par des polices locales émises soit par les représentants des assureurs leader des programmes soit pour les pays à statut particulier par des assureurs locaux de premier plan.

Pour l'ensemble des programmes mondiaux énumérés ci-dessus, le montant global des primes d'assurance était d'environ 25 millions d'euros en 2006. Profitant de la baisse du marché, Rhodia a pu réduire ce montant à 21 millions d'euros en 2007 tout en améliorant certaines conditions. L'économie réalisée a permis de compenser la forte réduction du périmètre survenue entre 2006 et 2007. Ces primes sont payées à des assureurs et réassureurs indépendants du Groupe.

Le renouvellement au 1^{er} janvier 2008 des couvertures Dommage/ Pertes d'exploitation, d'une part, et Responsabilité civile générale et Produits, d'autre part, a été réalisé dans de bonnes conditions, avec un maintien de la qualité des couvertures.

Informations concernant la Société

5.1	Histoire et évolution de la Société	22
5.1.1	Dénomination de la Société	22
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	22
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	22
5.1.4	Siège social – Réglementation – Forme juridique	23
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	23
5.2	Investissements	24
5.2.1	Principaux investissements de la Société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	24
5.2.2	Investissements en cours	24
5.2.3	Investissements futurs	24
5.3	Engagements externes et politique de Développement Durable	25
5.3.1	Développement Durable	25
5.3.2	Les engagements de Rhodia à l'égard de l'environnement	27
5.3.3	Les responsabilités de Rhodia à l'égard des communautés locales	30
5.4	Rapport et attestation de l'un des Commissaires aux comptes sur les indicateurs environnement sécurité en 2007	33
5.4.1	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité en 2007	33
5.4.2	Attestation de l'un des Commissaires aux comptes sur les actions de progrès en matière de santé, sécurité et environnement	35

➤ 5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ

La dénomination de la Société est Rhodia.

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 352170161. Son code APE est 6420Z.

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La Société a été constituée le 22 septembre 1989, pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, soit jusqu'au 21 septembre 2088, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les origines de la Société remontent au XIX^e siècle, et plus précisément à deux sociétés chimiques, Société Chimique des Usines du Rhône et l'Entreprise de Produits Chimiques Étienne Poulenc, qui, en 1928, ont fusionné pour donner naissance à la Société Rhône-Poulenc. Au cours des années, Rhône-Poulenc s'est développé dans les secteurs du polyamide, du polyester et des sciences de la vie, et a réalisé d'importantes acquisitions dans l'industrie chimique. Durant les



années 1990, Rhône-Poulenc a recentré sa stratégie sur les sciences de la vie et les chimies de spécialité.

L'organisation et la dénomination actuelles de Rhodia datent du 1^{er} janvier 1998 et résultent d'une série d'opérations de restructuration conduites par Rhône-Poulenc et ses filiales.

Rhodia est devenu une société cotée le 25 juin 1998, lorsque 32,7 % de la participation de Rhône-Poulenc dans son capital social ont été vendus au public. En octobre 1999, Rhône-Poulenc a cédé sa participation restante dans le capital social de Rhodia, soit 67,3 %, par, d'une part, la cession de 39,1 % du capital social de la Société, et, d'autre part, par l'émission d'obligations convertibles en actions représentant 25,9 % du capital social de celle-ci. En décembre 2002, Rhône-Poulenc, alors devenu Aventis, a procédé au rachat anticipé de ces obligations et à leur annulation (la participation d'Aventis dans le capital de Rhodia ressortant en conséquence au 31 décembre 2002 à 25,2 %). Le 2 mai 2003, Aventis a diminué sa participation dans le capital de la Société de 25,2 % à 15,3 % au titre d'un contrat d'achat et de cession conclu avec Crédit Lyonnais (désormais le Crédit Agricole) et portant sur 17,8 millions d'actions de la Société, représentant alors 40 % de la participation d'Aventis dans celle-ci. Sanofi-Aventis a déclaré avoir cédé, le 17 octobre 2006, la totalité de sa participation dans Rhodia. Depuis cette date, 100 % du capital de Rhodia est flottant.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL – RÉGLEMENTATION – FORME JURIDIQUE

Le siège social de la Société est situé Immeuble Cœur Défense – Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle – 92400 Courbevoie.

Le numéro de téléphone de la Société est le + 33 (0)1 53 56 64 64.

Rhodia est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

5.1.5 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

En dehors des informations contenues au chapitre 9 ci-dessous, les événements importants survenus dans le développement des activités de Rhodia depuis le 31 décembre 2007 sont :

- Le 15 janvier 2008, Rhodia a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 8 617 512 euros correspondant à 718 126 actions relative au plan d'attribution d'actions gratuites de 2006.
- Le conseil d'administration du 17 mars 2008 a approuvé un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites à 342 bénéficiaires (2 x 511 980 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires.
- Le 19 mars, Rhodia est entré en négociation exclusive avec le groupe suédois Perstorp en vue de lui céder son activité Isocyanates basée essentiellement en France (site de Pont de Claix) et aux États-Unis (site de Freeport). Ce projet de cession devrait pouvoir être conclu dans les prochains mois.



➤ 5.2 Investissements

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DURANT LES PÉRIODES COUVERTES PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Il est renvoyé à la Note 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, à la Note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés en pages 150 et suivantes du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.07-0257 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, et à la Note 4 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en pages 159 et suivantes du rapport annuel présenté sous la forme d'un document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.06-0166 pour des informations sectorielles sur les investissements réalisés par Rhodia au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

5.2.2 INVESTISSEMENTS EN COURS

Les dépenses d'investissements (qui comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et les acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant se sont élevées à 324 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Ces dépenses d'investissements se sont principalement concrétisées par des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 255 millions d'euros. Les acquisitions d'autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 66 millions d'euros et concernent les acquisitions et mises en service de logiciels et les coûts de développement.

53 % des coûts encourus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles concernent des actifs situés en Europe. Ce chiffre comprend notamment les investissements en matière de systèmes d'information engagés en Europe mais déployés au niveau mondial et les investissements en matière de R&D (pour une information détaillée, se reporter à la Note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

Les dépenses d'investissements, en 2007, se répartissent comme suit :

➤ environ la moitié est consacrée au développement des activités du Groupe.

Les projets en Asie et en Amérique Latine représentent 46 % de ces dépenses de développement, dont les principaux sont :

- la fin de la construction d'une unité de production de diphénols à Zhenjiang (Chine),
- la fin de la construction d'une unité de polymérisation sur le site d'Onsan (Corée du Sud),
- la construction d'une nouvelle unité de production de silices de haute performance à Qingdao (Chine),
- la construction d'une nouvelle unité de production de tensioactifs à Roha (Inde).

Le principal projet nord-américain concerne l'augmentation de capacité de régénération d'acide sulfurique sur le site de Baton Rouge (États-Unis).

Les principaux projets européens sont :

- la mise en œuvre d'une nouvelle technologie de production de chlore sur le site de Pont de Claix (France),
- l'augmentation de capacité de production d'ADN sur le site de Chalampé (France) ;

➤ l'autre moitié concerne des investissements réalisés afin de maintenir les actifs de production du Groupe.

Depuis le 31 décembre 2007, Rhodia n'a pas effectué d'investissements significatifs, les principaux investissements réalisés visant à maintenir les actifs de production du Groupe.

5.2.3 INVESTISSEMENTS FUTURS

Les dépenses d'investissements pour un groupe comme Rhodia devraient représenter entre 5 % et 6 % du chiffre d'affaires.

Ponctuellement, le lancement de certains projets majeurs pourrait entraîner le dépassement de cette fourchette.



➤ 5.3 Engagements externes et politique de Développement Durable

Le Groupe Rhodia intègre comme une donnée fondamentale sa démarche de long terme visant à un Développement Durable et à la prise en compte des conséquences environnementales de ses activités. Cette démarche est présentée ci-dessous. On pourra par ailleurs se reporter au chapitre 17.1 du présent document de référence pour la prise en compte par Rhodia des conséquences sociales de ses activités. Dans ce chapitre, le signe ✓ signale les indicateurs couverts par l'attestation de PricewaterhouseCoopers Audit figurant en chapitre 5.3.4.2 du présent document de référence.

En ce qui concerne la Société cotée Rhodia S.A. prise individuellement en tant que holding financière (détentriche directement et indirectement de la totalité des participations formant le Groupe Rhodia), son activité propre n'est pas susceptible d'entraîner des conséquences sociales et environnementales notables. Elle n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

5.3.1 DÉVELOPPEMENT DURABLE

La performance globale d'une entreprise est le résultat conjugué de ses succès techniques, organisationnels, commerciaux et de son aptitude à la responsabilité sociale et environnementale. Cette compréhension guide la démarche de Développement Durable du Groupe.

Engagée dès 2000, dans le prolongement de la politique initiée il y a plus de 20 ans en matière d'hygiène, sécurité, environnement, dotée depuis 2003 d'une Direction dédiée, cette démarche Développement Durable est aujourd'hui l'un des piliers de l'identité du Groupe.

Nouvelle et significative étape dans l'engagement Développement Durable de Rhodia, le référentiel de responsabilité par partie prenante

(clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, environnement et communautés), *Rhodia Way*, dont la construction a été engagée en 2005 est maintenant opérationnel.

Cet outil permet aux managers des différentes Fonctions et Entreprises d'autoévaluer les performances de leur entité en matière de responsabilité sociale et environnementale, d'en repérer les limites et de définir en regard les améliorations à apporter dans un esprit de progrès continu.

Intégré aux processus managériaux, le référentiel *Rhodia Way* vise à relever le niveau général de responsabilité des pratiques du Groupe au travers d'une dynamique de dialogue impliquant le plus largement possible l'ensemble des personnels et associant chaque fois que nécessaire les parties prenantes externes concernées.

Le premier cycle d'autoévaluation mené de septembre à la mi-décembre 2007 a concerné 100 % des entités cibles du Groupe (sites industriels, business units et centres de recherche), représentant 90 % des effectifs. Chacune d'elles a ainsi tracé son profil de responsabilité et défini un plan de progrès. L'état d'avancement de ces plans sera analysé lors de la prochaine évaluation, planifiée pour décembre 2008.

5.3.1.1 DES ENGAGEMENTS EXTERNES TRADUISANT L'AMBITION DE RHODIA

Les engagements pris par Rhodia avec des partenaires externes ont pour ambition de renforcer et d'orienter les objectifs de progrès du Groupe. Ces engagements volontaires vont au-delà de simples déclarations d'intention et s'accompagnent de mesure des progrès effectués.

5.3.1.2 PRINCIPAUX ACCORDS

1997	Signature de « l'engagement de progrès de l'industrie chimique », initiative sectorielle internationalement connue sous le nom « <i>Responsible Care</i> » qui vise à promouvoir le respect de l'environnement, la sécurité, la santé des personnes.
2002	Engagement du Groupe, dans le cadre de l'Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre (AERES), à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre en France pour la période 1990-2010.
2003	Adhésion au Pacte mondial de l'ONU.
2004	Signature de la Charte de la diversité en France.
2005	Signature de l'accord mondial de Responsabilité sociale et environnementale avec l'ICEM (<i>International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers Unions</i>).
2006	Signature de la <i>Responsible Care</i> Global Charter . Initiative mondiale de l'industrie Chimique (<i>International Council of Chemical Associations</i>), la Charte Globale de l'Engagement pour le Progrès a pour objet d'aller au-delà des principes de « <i>Responsible Care</i> » en matière de santé, de sécurité et de performances environnementales. L'amélioration de la gestion du cycle des produits (Product Stewardship), une plus grande transparence vis-à-vis des parties prenantes, ainsi que l'évaluation et la publication des performances environnementales sont parmi les critères clés de cette charte qui constitue les conditions d'une chimie responsable.
2008	Reconduction de l'accord avec l'ICEM, après actualisation.

5.3.1.3 UN ENGAGEMENT MONDIAL DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe Rhodia a conclu, le 1^{er} février 2005, avec la plus importante fédération syndicale internationale (ICEM) un accord mondial de Responsabilité sociale et environnementale. Ce texte s'applique à l'ensemble des salariés du Groupe partout dans le monde.

Premier du genre dans la chimie, cet accord permet d'organiser un cadre de dialogue permanent, pour le respect des standards sociaux internationaux et d'un ensemble d'engagements propres à Rhodia, couvrant les domaines de :

- la santé et la sécurité ;
- la mobilité et l'employabilité ;
- la protection sociale ;
- les relations fournisseurs et sous-traitants ;
- la maîtrise des risques et le respect de l'environnement ;
- le dialogue social ;
- le dialogue civil ;
- le droit d'interpellation.

En 2006, le premier bilan réalisé avec l'ICEM, a souligné la réalisation des engagements pris pour assurer l'information sur cet accord :

- traduction du texte dans les cinq langues principales du Groupe ;
- mise à disposition du texte sur le site intranet ;
- information du Comité de Groupe ;
- information du Comité d'Entreprise Européen.

En 2007, une mission d'évaluation a été menée en Chine par une délégation composée de membres de l'ICEM et de la Direction Générale du Groupe. La visite de deux sites et la rencontre avec leur management ainsi que des représentants des salariés ont permis d'établir la bonne application de l'accord.

Les bilans annuels successifs ainsi que les conclusions de la mission d'évaluation menée en Chine ont été présentés aux instances représentatives des salariés du Groupe (Comité d'Entreprise Européen).

Rhodia et l'ICEM ont reconduit, début 2008, l'accord arrivé à échéance et ce pour une nouvelle période de trois ans. Le texte actualisé et renforcé est à présent partie intégrante de la démarche Rhodia Way.

5.3.1.4 UNE POLITIQUE HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Rhodia, conformément à son engagement initial *Responsible Care*® de 1997, renouvelé en 2006 avec la *Responsible Care*® **Global Charter**, a mis en place une politique de progrès continu en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement reposant sur un système de management de ces domaines.

Rhodia a développé son propre système pour gérer la sécurité de ses employés et de ses sites, et la réduction de ses impacts sur l'environnement (SIMSER + : système intégrant le management de la sécurité, de l'environnement, de l'hygiène industrielle et du transport propre à Rhodia pour les sites de plus de 100 personnes, et 3 RHSE – règles et recommandations Rhodia en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement – pour les sites de moins de 100 personnes). Ce système a été certifié en 2005 par le cabinet DP2i comme conforme au référentiel OHSAS 18001 et, pour ce qui concerne l'environnement, est identique à la norme ISO 14001.

Avec un taux de *reporting* de 100 %, la prise en compte du « *Responsible Care*® » est confirmée par l'ensemble des entités Rhodia de par le monde.



Avec 93,9 % ✓ de ses sites audités selon ses référentiels (3 RHSE et/ou SIMSER +) depuis moins de 3 ans⁽³⁾, Rhodia réalise une excellente performance.

Le taux de fonctions évaluées depuis moins de 5 ans en termes de risques santé et sécurité se maintient à un bon niveau en 2007 avec une réalisation à 79,1 % ✓.

Les investissements du Groupe au niveau mondial pour les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement se sont élevés en 2007 à 56,3 millions d'euros dont 25,7 pour la sécurité et l'hygiène et 30,6 pour l'environnement.

5.3.2 LES ENGAGEMENTS DE RHODIA À L'ÉGARD DE L'ENVIRONNEMENT

La politique de Rhodia en matière environnementale et les objectifs associés reposent sur trois axes :

- promouvoir la gestion environnementale ;
- préserver les ressources naturelles ;
- limiter les impacts sur l'environnement et préserver la biodiversité.

5.3.2.1 PROMOUVOIR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

Rhodia utilise son propre système de management en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement (SIMSER +), système conforme à la norme ISO 14001 sur la partie environnement.

Les analyses reposent sur une identification rigoureuse des dangers et une évaluation précise des risques et des impacts potentiels des activités du Groupe sur l'environnement. En 2007, 90,2 % ✓ des installations ont fait l'objet d'une étude environnementale adaptée, réalisée ou revue depuis moins de 5 ans, à comparer à un taux de 81 % en 2005 et de 79,6 % en 2006.

Des études régulières de conformité de nos sites sont effectuées, donnant lieu à des actions correctives de mise à niveau, et notre veille réglementaire permet d'orienter les études nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences.

En 2007, un *reporting* des accidents/incidents ayant un impact sur l'environnement (perte de confinement, rejets dans l'eau, l'air et les sols), a été mis en place mondialement et un indicateur de maîtrise environnementale illustrant ces accidents a été construit. Cet indicateur et les plans d'action associés permettent aux sites d'améliorer leur maîtrise de leurs rejets et émissions.

5.3.2.2 PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES (LES DONNÉES CI-APRÈS SONT À PÉRIMÈTRE ACTUEL⁽⁴⁾ À FIN DÉCEMBRE 2007)

Prélèvements d'eau

Nos prélèvements en eaux de surface et eaux souterraines, utilisées principalement pour le refroidissement des installations, sont en baisse en 2007 (- 1,3 % par rapport à 2006) malgré des niveaux de production nettement plus élevés. Cette baisse se fait principalement sur nos prélèvements d'eaux de nappes souterraines.

La consommation d'eau potable est également mieux maîtrisée sur l'année 2007, avec une baisse de 6,2 % par rapport à 2006.

Consommations d'énergie

Rhodia Energy Services est l'entreprise du Groupe Rhodia chargée de la gestion de l'approvisionnement et de la production d'énergies, ainsi que de la gestion des émissions de gaz à effet de serre.

Rhodia Energy Services (RES) gère les achats d'énergie pour le compte du Groupe et de tiers. En France, RES est le 2^e acheteur industriel de gaz et se classe parmi les 10 plus gros acheteurs d'électricité. Rhodia Energy Services a développé des activités de négoce d'énergie et d'optimisation des actifs de production d'énergie. En 2007, en particulier, RES a réduit les consommations spécifiques en énergie.

Le projet *Energize* (efficacité énergétique) lancé en 2006 sur tous nos sites français, a été déployé mondialement en 2007 et des sites comme Bâton Rouge (États-Unis), Freiburg (Allemagne), Blanès (Espagne), Oldbury (Grande-Bretagne) ont fait l'objet de projets d'économie d'énergie, dans lesquels s'est impliquée une large partie du personnel. 10 millions d'euros d'économies ont été identifiés, et 2 millions d'euros ont d'ores et déjà été économisés en 2007.

Par ailleurs, RES est un membre fondateur d'Exeltium, le consortium d'industriels électro-intensifs français d'achat d'électricité en France dans le cadre de la Loi de Finance Rectificative de décembre 2005.

RES gère également un pool de consommateurs industriels de gaz en France.

Déchets

Recyclage, réutilisation et valorisation thermique sont les techniques déployées sur les sites du Groupe.

Le tri sélectif est en cours de mise en œuvre sur l'ensemble des sites industriels et des centres de recherche de Rhodia en vue de permettre la réutilisation d'une partie des matières premières et emballages.

En outre, 70 % des déchets incinérés en 2007 l'ont été avec valorisation thermique.

(3) Parmi les sites ayant l'obligation de réaliser des audits selon les procédures internes du Groupe.

(4) Le périmètre actuel au 31 décembre 2007 correspond à l'ensemble des sites appartenant totalement ou partiellement (selon la procédure interne Rhodia DRC 06) au Groupe au 31 décembre 2007.

5.3.2.3 RÉDUIRE LES IMPACTS DES ACTIVITÉS DE RHODIA SUR L'AIR ET L'EAU ⁽⁵⁾

Rejets atmosphériques

Les émissions atmosphériques font l'objet d'évolutions réglementaires et les exigences en la matière sont désormais plus élevées et plus contrôlées. Ces émissions concernent bien évidemment l'aspect changement climatique avec les rejets de gaz à effet de serre mais aussi l'aspect santé-environnement avec les rejets de composés organiques volatils (COV), les oxydes d'azote et oxydes de soufre.

Depuis 2007, les émissions indirectes de CO₂ liées aux achats d'électricité sont retraitées par application de coefficients d'émissions nationaux à la place du coefficient mondial adopté par Rhodia. Les émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe en 2007, après retraitement, sont de l'ordre de 8,3 millions de tonnes équivalent CO₂.

En 2007, Rhodia a réalisé une réduction très significative de ses émissions de gaz à effet de serre. Sans prise en compte du retraitement sur l'électricité, les émissions totales du Groupe s'établissent à environ 9 millions de tonnes en 2007 contre 21,9 millions de tonnes en 2006, soit une baisse de 59 %. Rhodia a monétisé une partie de ses réductions sous la forme de vente de 13,4 millions de tonnes de crédits carbone (CER) en provenance des projets de Mécanisme de Développement Propre réalisés sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil.

En matière de *COV* (composés organiques volatils), la baisse déjà observée en 2006 s'est poursuivie en 2007. Les plans d'action mis en place sur les sites de Freiburg (Allemagne), Valencia (Venezuela) et l'arrêt de l'atelier Nitrophénols sur le site de Roussillon (France) ont contribué tout particulièrement à cette baisse qui s'établit à - 2,8 %.

En ce qui concerne les *rejets d'oxydes de soufre* qui ont diminué de 3,7 % en 2007, les investissements décidés en 2007 porteront leurs fruits en 2008.

Enfin, dans le domaine des *oxydes d'azote*, précurseurs avec les COV de la pollution troposphérique (ozone), Rhodia réalise en 2007 une baisse sensible (8,5 %) expliquée en grande partie par une meilleure maîtrise de nos opérations sur le site de Chalampé (France) et du Pont de Claix (France). Les baisses observées au niveau de ces sites compensent largement les hausses d'émissions de certains sites tel Paulinia (Brésil) où la production a été accrue en 2007.

Rejets aqueux

La législation de certains des pays où Rhodia exerce ses activités prévoit la constitution de dossiers intégrant des aspects « impacts sur la faune et la flore » en fonction des matières utilisées ou des produits fabriqués lors de la demande d'un permis d'exploiter. C'est ainsi qu'en France sont examinés les impacts potentiels à l'égard des ZNIEF (inventaire national

des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et les ZICO (zones importantes pour la conservation des oiseaux).

Demande chimique en oxygène (DCO), rejets en azote et phosphore contribuant à l'eutrophisation des eaux, substances dangereuses (composés organo-halogénés et métaux lourds), matières en suspension, pH et température sont les principaux paramètres physico-chimiques suivis.

Plusieurs sites (en France notamment) ont fait l'objet de mesures d'écotoxicité de leurs effluents aqueux et de mesures d'indices biotiques sur le milieu récepteur concerné.

La baisse de la *demande chimique en oxygène* de nos rejets, déjà importante en 2006, s'est poursuivie en 2007 (- 14 %). Cette baisse s'explique notamment par une meilleure maîtrise de nos opérations sur le site de Chalampé (France). D'autre part, la prise en compte des coefficients d'abattement de la station de traitement des eaux située en aval du site de Ruohai (Chine) est également à l'origine d'une partie de la variation observée.

De la même façon, la baisse de nos *rejets azote* (- 26,5 % par rapport à 2006) est à attribuer à la maîtrise des opérations sur nos sites de Chalampé et La Rochelle (France) et en raison de l'amélioration du suivi analytique des stations de traitement des eaux du site de Paulinia (Brésil). La baisse de nos *rejets phosphore* (- 20,1 % par rapport à 2006) s'explique quant à elle par la valorisation de certains de nos rejets à Chalampé (France) en particulier, ainsi que par la réduction de la production d'acide phosphorique sur le site d'Oldbury (Angleterre).

La réduction significative de nos rejets de substances dangereuses, se traduisant aussi par des émissions de composés organo-halogénés absorbables (AO_x), s'est également poursuivie en 2007 (- 36,9 %) en raison d'une meilleure maîtrise des opérations du site de Salindres (France).

Enfin, les rejets de métaux lourds ont diminué de 35,6 %.

5.3.2.4 DES ACTIONS POUR RÉDUIRE L'IMPACT DES POLLUTIONS DE SOLS

La politique du Groupe vise à améliorer la connaissance des impacts de ses activités sur les sols de ses sites pollués pour apporter les traitements les plus appropriés (en particulier en matière de « pollution historique » ou de site en cessation d'activité) et pour maintenir au minimum l'usage du « terrain » à des fins industrielles. Ces actions consistent principalement dans le confinement, le traitement, l'incinération ou la mise en décharge réglementée des dépôts, le pompage et le traitement des nappes souterraines, ou dans la simple surveillance.

À la fin de l'exercice 2007, les provisions environnementales de Rhodia s'élèvent à 203 millions d'euros, permettant de couvrir la valeur actualisée de l'ensemble des dépenses raisonnablement estimables sur l'horizon requis pouvant aller jusqu'à 2020 voire 2050

(5) Les évolutions présentées dans cette partie se rapportent aux données des années antérieures, retraitées au périmètre du 31 décembre 2007.



pour certains sites dont la situation le justifie. Les décaissements, qui se sont élevés à 25,7 millions d'euros en 2007, couvrent les frais d'études et de réalisation d'opérations de maîtrise des impacts ou de remise en état, ainsi que les coûts d'exploitation des installations de traitement de pollutions historiques, tant sur ses sites fermés que sur ceux en exploitation en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique Latine.

En termes de réalisations sur l'année 2007 : les installations du site de Lille (France) ont été totalement démantelées et une grande partie des terrains a déjà été revendue, soit à des investisseurs

privés soit à des municipalités ; à Staveley (Royaume-Uni), les installations arrêtées ont été également démantelées. À Wattrelos (France), la réhabilitation de la friche a démarré comme prévu, sous la responsabilité de l'Établissement Public Foncier du Nord Pas-de-Calais.

5.3.2.5 RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

Les résultats environnementaux ci-après sont calculés sur la base d'un périmètre historique⁽⁶⁾ et montrent les impacts annuels du Groupe.

Eau	2005	2006	2007
Eutrophisation – Total phosphore et azote (en tonnes)	5 082	5 043	3 717
Dégradation du milieu aquatique – demande chimique en oxygène (DCO) (en tonnes d'oxygène)	15 893	13 389	10 289
Prélèvements d'eau (en milliers de m ³)	464 301	469 482	425 690
Air (en tonnes)	2005	2006	2007
Effet de serre – Total en équivalent CO ₂ (cessions intra-Groupe neutralisées)	23 940 618	22 559 640	8 402 665 ⁽¹⁾
Acidification – Total SO _x + NO _x	31 096	29 093	25 271
Ozone troposphérique – Composés Organiques Volatils (COV)	6 973	5 939	5 494

(1) En retraçant les émissions indirectes 2007 liées aux achats d'électricité, par application de coefficients d'émissions nationaux à la place du coefficient mondial adopté par Rhodia. Sans ce retraitement, les émissions 2007 seraient de 9 051 572 tonnes.

Tous les indicateurs représentatifs des émissions ou rejets dans l'air ou dans l'eau sont en amélioration en 2007 par rapport à 2006, et ce, même en faisant abstraction des effets des cessions.

Pour les gaz à effet de serre, la baisse très significative en 2007 des émissions est le résultat des deux investissements réalisés en 2006 sur les sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil. Rhodia a monétisé une partie de ses réductions sous la forme de vente de 13,4 millions de tonnes de crédits carbone (CER).

Déchets	2005	2006	2007
Déchets classés dangereux mis en CET (en tonnes)	26 082	31 650	7 543
Déchets classés non dangereux mis en CET (en tonnes)	39 743	29 270	35 554
Taux d'incinération avec valorisation thermique (en %)	67	65	70
Énergie (en tonnes équivalent pétrole)	2005	2006	2007
Total TEP (cessions internes neutralisées)	2 298 482	2 154 735	1 913 821

5.3.2.6 INVESTISSEMENTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DÉPENSES DE RÉHABILITATION EN 2007

Les investissements en matière d'environnement se sont élevés au total en 2007 à 30,6 millions d'euros. Ils se décomposent comme suit :

- air : 15,3 millions d'euros (soit 50,2 %) ;
- eau : 9,3 millions d'euros (soit 30,5 %) ;
- déchets : 2,4 millions d'euros (soit 7,9 %) ;
- démantèlement d'ateliers, sols, bruit environnemental et esthétique des sites : 3,6 millions d'euros (soit 11,5 %).

Par ailleurs, les dépenses en matière de réhabilitation de sites se sont élevées à 25,7 millions d'euros en 2007.

5.3.2.7 LES ENGAGEMENTS DE RHODIA POUR UNE GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS

La démarche de Product Stewardship

Elle consiste en la maîtrise des aspects Santé, Sécurité et Environnement tout au long du cycle de vie de ses produits, c'est-à-dire de leur conception à leur fin de vie.

Chaque produit fait notamment l'objet d'une fiche de données de sécurité (FDS en Europe – ou MSDS, *Material safety data sheet*,

(6) Le périmètre historique d'une année N correspond aux sites appartenant ou ayant appartenu, totalement ou partiellement (selon la procédure interne Rhodia DRC 06) au Groupe au cours de cette année N.

en Amérique du Nord) délivrant les informations nécessaires sur la santé, la sécurité, l'environnement ou le transport. Celle-ci doit être remise à jour au minimum tous les trois ans selon les règles du Groupe. Elle est ensuite transmise aux clients ainsi qu'aux équipes de recherche et de production, qui sont informées des différents dangers en fonction de l'étape traitée.

À fin 2006, 91 % des FDS avaient été révisées depuis moins de trois ans, taux qui était en progression de 86 % par rapport à l'année précédente. À fin 2007, les trois zones Europe, Amérique du Nord et Amérique Latine ont dépassé de 25 % leur objectif de révision tri-annuelle de leurs FDS, soit des taux de révision respectivement de 139 %, 127 % et 100 % par rapport aux programmes de révision planifiés.

Recherche et enregistrement des substances CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

Rhodia satisfait bien entendu aux exigences du règlement européen REACH pour l'enregistrement des différentes substances qu'il produit ou importe. De plus, dans un souci de progrès continu, le Groupe a également développé en 2006 des normes complémentaires qui lui sont propres. Celles-ci couvrent un périmètre mondial qui va au-delà de celui de REACH.

Inventaire des substances CMR soumises à REACH

De façon générale, la Commission européenne estime au total à 30 000 le nombre de substances qui devraient être enregistrées dans le cadre REACH par l'ensemble des producteurs et importateurs industriels européens. Parmi ces 30 000 substances, elle estime à 600 le nombre de substances CMR à soumettre à autorisation. Dans ce cadre, Rhodia a identifié au total 450 substances qu'il prévoit d'enregistrer. Parmi ces 450 substances, seules quatre ont été identifiées CMR (un nombre de substances inchangé depuis 2006), soit 1 % du total. Ces quatre substances seront soumises à autorisation en 2008.

La « ligne rouge » CMR : l'engagement volontaire de Rhodia

Dans le cadre de son *Management Book* (outil de contrôle interne présenté au chapitre 4.2.1.1 – *Management Book* du présent document de référence), le Groupe a mis en place en 2006 une procédure spécifique concernant les substances CMR. Cette « ligne rouge » déployée sur l'ensemble des sites de Rhodia exige l'inventaire des produits CMR Rhodia à un échelon mondial, la recherche de produits de substitution et la gestion des risques inhérents à ces produits.

En 2006, l'inventaire avait permis de recenser cinq substances CMR Rhodia mises sur le marché seules ou en tant que constituant contribuant à la classification CMR d'un produit. Dans la même période, conformément à son engagement *Responsible Care*[®], le Groupe a décidé d'autoclassifier trois substances supplémentaires.

(7) Indicateur basé sur le cumul des pourcentages de couverture de chaque unité.

En 2007, en application de la ligne rouge, six substances sur huit ont fait l'objet d'une étude de substitution et de maîtrise des risques chez nos clients et deux seront menées en 2008. En outre, Rhodia a arrêté la production et la commercialisation d'une substance. À fin 2007, le nombre de substances CMR Rhodia mises sur le marché mondial seules, ou en tant que constituants, s'élève donc à 7.

Organisation interne de préparation à REACH

2007 aura été une année très dense en termes de préparation à REACH, avec :

- la poursuite de l'inventaire des substances soumises à pré-enregistrement et la mise en place des outils de *tracking* des substances produites et importées par Rhodia en Europe ;
- la mise en place d'un plan d'action REACH pour les fournisseurs de matières premières de Rhodia ;
- et l'installation des modules de préparation des dossiers « IUCLID5 » d'enregistrement, développés par l'Agence Centrale d'Helsinki.

5.3.3 LES RESPONSABILITÉS DE RHODIA À L'ÉGARD DES COMMUNAUTÉS LOCALES

5.3.3.1 MAÎTRISER LES RISQUES INDUSTRIELS

Évaluer les risques liés aux installations et procédés

La maîtrise des risques industriels de Rhodia se base sur une évaluation précise des risques existants. À cette fin, un programme d'étude de sécurité existe sur toutes les installations du Groupe. Ces études « Sécurité procédés » extrêmement détaillées évaluent avec précision les risques potentiels liés à la fois aux produits et aux procédés, et sont revues tous les cinq ans. Ce programme s'appuie sur un réseau d'experts en sécurité des procédés, soutenus par des responsables de procédés, ayant la responsabilité de valider le passage d'une phase à l'autre d'un projet, tant dans sa dimension de production que dans celle de la sécurité. L'objet de ces procédures est de penser les mesures de prévention et de protection requises pour tous les sites et installations, et d'analyser tous les processus en action afin d'évaluer les risques en détectant les paramètres clés. Rhodia a pour principe de maintenir sa vigilance à un niveau élevé.

L'objectif est d'avoir réalisé ou révisé depuis moins de cinq ans, pour chaque installation, une étude de sécurité adaptée à ses risques.

Une analyse des risques en matière de sécurité des procédés a été réalisée sur 86,7 % des installations depuis moins de 5 ans. L'effort a surtout porté sur les installations classées Seveso ou assimilées (pour les pays hors de l'Union Européenne) pour lesquelles un taux de couverture de 96,3 %⁽⁷⁾ a été atteint.



D'autre part, à fin décembre 2007, Rhodia identifie dans son reporting 35 sites Seveso « seuil haut ou bas » ou assimilés, dans le monde, susceptibles de présenter, par danger d'explosion ou d'émanation de produits nocifs, des risques pour la santé ou la sécurité des populations voisines et pour l'environnement.

Tous les événements accidentels, ayant pour origine un dysfonctionnement lié à un procédé, sont enregistrés et analysés. Rhodia suit à une échelle mondiale le nombre de ces « accidents » en les classant par niveau de gravité : C (catastrophique), H (haut), M (moyen), L (faible).

	2005	2006	2007*
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie C	0	0	0
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie H	1	3	2
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie M	65	38	37
Nombre d'accidents « procédés » de catégorie L	N/A	N/A	112

* À partir de 2007, le périmètre de reporting des accidents procédés de Rhodia a changé. Le Groupe a en effet mis en œuvre deux reporting distincts, qui permettront de gagner en visibilité sur les origines des accidents (d'origine accidentelle ou non).

L'amélioration de la sécurité des procédés s'inscrit dans une démarche de progrès permanent et fait l'objet d'efforts constants de la part des sites du Groupe.

En 2007, et pour la huitième année consécutive, aucun événement de catégorie C (catastrophique) n'est à déplorer.

Par ailleurs, le nombre d'accidents de niveau H (haut) est faible et constant d'une année sur l'autre depuis 3 ans.

Enfin, toujours soucieux d'améliorer la sécurité de ses procédés, Rhodia a développé un reporting des accidents de niveau L (faible). Déployé sur les sites du Groupe fin 2006, ce reporting devrait s'enrichir dans les années à venir (soit un plus grand nombre d'accidents reportés) et permettre de constituer une base de données statistiquement toujours plus importante, et donc la plus réaliste possible. Il favorisera en outre la mise en œuvre d'actions de prévention dès cet échelon, permettant d'éviter ainsi des accidents de niveau supérieur.

Enfin, en France, l'effort en matière d'analyses des risques a été maintenu avec la poursuite de l'élaboration des dossiers pour les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans le cadre de la loi du même nom du 30 juillet 2003.

Définir les plans d'urgence pour gérer tout type de situation accidentelle

Rhodia a pour objectif de réaliser, pour chaque entité et chaque activité, un plan d'urgence adapté aux risques identifiés. Rhodia mène des efforts importants de prévention des accidents avec pour objectif le « zéro accident ». Le risque nul n'existant pas, le Groupe se prépare à différents types de situations accidentelles, qu'elles soient liées à l'industrie, aux transports ou aux produits. Face à la variété des risques, le Groupe a établi des plans d'urgence à différents niveaux de l'organisation : Groupe, pays, entreprises et sites industriels. Les plans d'urgence définissent les rôles de chaque entité selon le type de crise rencontrée et précisent comment les différentes entités doivent se coordonner entre elles pour assurer une gestion efficace. L'objectif est que chaque entreprise mette en place (ou révise) un plan d'urgence adapté à ses activités.

Comme la préparation des employés aux interventions d'urgence est indispensable pour acquérir les bons réflexes et agir de façon proactive, des formations ont été dispensées notamment dans les principaux pays où le Groupe est industriellement présent. Ces programmes mondiaux de formation à la gestion de crise mettent l'accent sur l'importance de la coordination, la cohésion et la mobilisation des expertises (internes et externes au Groupe), ainsi que sur les différentes étapes des situations de crise.

Les réalisations suivantes ont été effectuées en 2007, dans la continuité des actions de 2006 :

- 98 % des entités ont testé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans (100 % ✓ ayant révisé leur plan d'urgence depuis moins de 3 ans). Cette réalisation confirme le progrès enregistré l'année dernière, démontrant que cette pratique est désormais établie de façon permanente sur la quasi-totalité des entités opérationnelles du Groupe.

En ce qui concerne le transport, l'évolution du nombre d'accidents est la suivante :

À périmètre historique	2005	2006	2007
Nombre d'accidents	23	22	25

Près de 50 % des accidents restent imputables à des événements intervenant au cours du transport : les actions de sensibilisation auprès des transporteurs seront poursuivies en 2008. Et presque 50 % des accidents surviennent au cours des opérations de chargement ou de déchargement : un rappel des procédures est effectué sur les sites pour remédier à ces dysfonctionnements.

Rhodia apporte une attention toute particulière aux choix de ses transporteurs en utilisant le référentiel défini par le CEFIC, pour auditer et évaluer ses fournisseurs dès leur sélection. 100 % de ses transporteurs en Europe sont audités.

Les actions suivantes, initiées en 2006, ont été poursuivies en 2007 dans le domaine des transports :

- en application des réglementations internationales relatives au transport, les sites de Rhodia ont mis en place des plans de sûreté transport pour ce qui concerne les marchandises dangereuses à haut risque (*high consequence dangerous goods*). Par « sûreté », on entend les mesures ou les précautions à prendre pour minimiser le vol ou l'utilisation impropre de marchandises dangereuses pouvant mettre en danger des personnes, des biens ou l'environnement ;
- suite à l'engagement que Rhodia a pris en 2003 de lutter contre le terrorisme dans le cadre de l'engagement volontaire américain C-TPAT (*Customs Trade Partnership against Terrorism*), les douanes américaines ont conduit un audit en 2006 sur 3 des sites français de Rhodia. Les inspecteurs ont estimé que certaines bonnes pratiques mises en œuvre sur ces sites pouvaient être considérées comme des exemples à diffuser. En 2007, ils ont décerné à Rhodia Inc. le meilleur niveau atteignable (tier III) ;
- une clause relative à la sûreté des transports vis-à-vis des menaces terroristes, a été introduite dans les nouveaux contrats de transport. Elle indique, dès lors que les flux de transport confiés aux prestataires impliquent des expéditions par conteneur maritime de marchandises à destination des États-Unis d'Amérique, que ces derniers devront répondre aux exigences de l'engagement volontaire C-TPAT des États-Unis d'Amérique.

5.3.3.2 RENFORCER LES ÉCHANGES ET LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES LOCALES

Informer et communiquer de façon proactive

Dès lors que la Société s'est engagée à mener une politique de maîtrise de ses risques industriels, le Groupe s'efforce de l'appliquer à tout le réseau et de l'expliquer à l'extérieur. En effet, il est impératif pour Rhodia de répondre aux attentes de ses parties prenantes afin que ses activités soient intégrées durablement au sein de leurs territoires. Habiter à proximité des sites donne aux riverains, aux élus locaux et aux associations le droit d'être écoutés et informés sur les métiers de Rhodia, dans le cadre d'un dialogue franc et loyal. En ce sens, l'ouverture de sites comme les journées portes ouvertes en France y contribue, ou la participation aux comités locaux d'information et de concertation (CLIC en France, Comités consultatifs communautaires aux États-Unis d'Amérique, etc.).

En 2007, Rhodia s'est également engagé dans la démarche « communication à chaud » lancée par l'Union des Industries Chimiques (UIC) et le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable (MEDAD). Cette démarche vise à informer rapidement des incidents, même mineurs, survenant sur les sites de production du Groupe ou lors du transport de ses produits. Applicable à toutes les unités de production de Rhodia en France, cette approche de communication proactive renforce le dialogue que le Groupe entretient avec les riverains, la presse locale, les élus et autres parties prenantes.

Être un acteur de la vie locale

Autre action menée en 2007 : en juillet, à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de son unité de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son site de Paulinia au Brésil (se reporter chapitre 6.7 – Energy Services du présent document de référence), le Groupe a annoncé la création de la Fondation Rhodia (*Instituto Rhodia*). Fonctionnant comme un organisme indépendant, cette fondation a pour vocation de développer des projets sociétaux et environnementaux dans le pays. Elle sera financée, à hauteur d'un million de dollars US (735 000 euros) sur les 6 prochaines années, par une partie de la valeur créée par le projet de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le premier projet de cette fondation, intitulé *Alquimia Jovem* (Alchimie Jeune), est centré sur l'éducation des jeunes défavorisés ou en situation d'exclusion sociale. Il implique les communautés proches du centre de recherche de Rhodia situé dans cette région. À partir de 2009, le conseil d'administration de la fondation, composé de dirigeants et salariés de Rhodia ainsi que de représentants de la société civile locale, étudiera le développement de nouveaux projets.

Le soutien de Rhodia Brésil au programme *Museu de Arte Jovem* (programme liant art et jeunesse) s'est poursuivi en 2007. En revanche, à partir de mars 2008, le Groupe développe un nouveau projet, intitulé *Memoria Local Na Escola*. Ce projet s'adresse à des enfants de 9 à 12 ans, scolarisés dans 15 écoles publiques de Santo André, ville où Rhodia a implanté sa première usine brésilienne. L'objectif est de faire réfléchir enfants et professeurs sur l'histoire de leur communauté, de rapprocher les plus jeunes des anciens... À la fin de l'année, des expositions dans des lieux publics présenteront le résultat de ces travaux et un site internet dédié sera également créé.



➤ 5.4 Rapport et attestation de l'un des Commissaires aux comptes sur les indicateurs environnement sécurité en 2007

5.4.1 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CALCUL DES INDICATEURS ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ EN 2007

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaire aux comptes du Groupe Rhodia, nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance raisonnable sur les données 2007 suivantes figurant aux chapitres 5.3.2.4 et 17.1.2 du présent document de référence :

- air : effet de serre exprimé en équivalent CO₂, acidification (oxydes d'azote et de soufre), ozone troposphérique (composés organiques volatils) ;
- eau : prélèvement d'eau, eutrophisation (azote et phosphore), dégradation du milieu aquatique (demande chimique en oxygène, matières en suspension, sels solubles) ;
- déchets : déchets dangereux mis en centre d'enfouissement technique (CET) et déchets non dangereux mis en CET ;
- sécurité : personnel Rhodia (TF1, TF2, taux de gravité, décès et maladies professionnelles), personnel extérieur (TF1, TF2 et décès) et personnel intérimaire (TF1, TF2 et décès), ensemble des personnels (Rhodia, extérieur et intérimaire : TF1 et TF2).

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la Direction Générale conformément aux procédures en matière de *reporting* des données *Responsible Care* (DRC 06 et son glossaire afférent, DRC 06-01), consultables au siège du Groupe et qui constituent le référentiel généralement admis par le secteur chimique mondial. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces données.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Les travaux ont été conduits au niveau du siège et sur 17 sites géographiques significatifs, représentant 32 entités opérationnelles du Groupe, sélectionnées sur la base des données de l'exercice 2006 (entités majoritairement contributrices aux indicateurs environnement et un site ayant présenté des difficultés de *reporting* en 2006 et n'ayant pas fait l'objet de travaux les années précédentes). Ces sites se situent en France, Allemagne, Brésil, États-Unis, Chine et Corée. L'ensemble de ces travaux a été effectué de novembre 2007 à fin janvier 2008.

Les données environnementales issues des entités que nous avons visitées couvrent, pour chacun des indicateurs concernés, les pourcentages suivants par rapport aux chiffres publiés par le Groupe Rhodia :

Effet de serre 2007 (équivalent CO ₂ , cessions intra-groupe neutralisées)	86 %
Acidification (rejets d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre) 2007	87 %
Ozone Troposphérique (rejets de COV) 2007	64 %
Prélèvement d'eau 2007	82 %
Eutrophisation (rejets d'azote et de phosphore) 2007	87 %
Dégradation du milieu aquatique : rejets en DCO 2007	67 %
Dégradation du milieu aquatique : matières en suspension 2007	62 %
Dégradation du milieu aquatique : sels solubles 2007	78 %
Déchets classés dangereux mis en CET 2007	51 %
Déchets classés non dangereux mis en CET 2007 (hors déchets minéraux mono produit)	52 %

Pour les indicateurs sécurité, les données issues des sites visités couvrent les pourcentages suivants en matière d'heures travaillées nécessaires au calcul des taux de fréquence et de gravité :

Personnel Rhodia	31 %
Personnel extérieur	41 %
Personnel intérimaire	32 %
Ensemble des personnels (Rhodia, extérieur, intérimaire)	34 %

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les données ne comportent pas d'anomalie significative.

Au siège et préalablement aux visites de sites :

➤ appréciation des procédures de *reporting* au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité et leur caractère compréhensible.

Lors des visites de sites :

➤ Vérification de la bonne application des règles de *reporting* définies par le Groupe, en particulier des définitions relatives aux indicateurs *Responsible Care* entrant dans le périmètre du présent avis ;

➤ concernant les indicateurs environnement et sécurité (sauf maladies professionnelles) :

– revue des méthodes de calcul utilisées pour établir les données du *reporting Responsible Care*, et en particulier de leur cohérence et de leur fiabilité,

– rapprochement, sur base de sondages, des données déclarées par les entités opérationnelles dans le système de *reporting* avec des sources d'informations variées (dont résultats d'autocontrôle, déclarations destinées à l'administration ou rapports résultant d'interventions de prestataires externes réalisés dans le cadre des réglementations locales, documents de suivi interne, factures, suivi de contrôle de gestion),

– revue analytique des données brutes entrant dans le calcul des indicateurs de l'exercice 2007 par rapport à celles de l'exercice précédent,

– en cas d'écart sur une donnée déclarée, détermination de la valeur à retenir en liaison avec l'entité opérationnelle et la Direction *Responsible Care*, et vérification de la bonne prise en compte de la donnée modifiée dans la fiche de *reporting* de l'entité concernée.

Suite aux visites, au siège du Groupe :

➤ concernant les sites visités :

– validation de la bonne prise en compte des données revues pour les entités opérationnelles visitées dans la consolidation globale réalisée par la Direction *Responsible Care*.

➤ concernant les sites non visités :

– revue, sur la base de sondages, des travaux de relance et d'explication des écarts entre les données 2006 et 2007 effectués par l'équipe en charge du *reporting*,

– revue, sur la base de sondages, des contrôles de cohérence effectués par l'équipe en charge du *reporting*,

– revue, sur la base de sondages, des corrections significatives effectuées par les sites non visités à la demande de l'équipe en charge du *reporting*.

➤ pour les maladies professionnelles :

– revue, sur base de sondages, du travail d'analyse et de comptabilisation des cas de maladies professionnelles en France et à l'étranger (travail réalisé par la Direction *Responsible Care* en collaboration avec un cabinet d'avocat pour la France). Cette revue a été effectuée sur le périmètre suivant : maladies professionnelles reconnues en 2007 (à l'exception des cas déjà identifiés en 2006 comme « susceptibles de reconnaissance par la suite ») ou susceptibles de reconnaissance par la suite, identifiées en 2007 (c'est-à-dire cas de maladies professionnelles déclarées courant 2007 et dont la décision de reconnaissance n'est pas encore connue du Groupe au 31 décembre 2007, pour la France uniquement).

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, aux experts de notre département Développement Durable.

Compte tenu des travaux réalisés annuellement depuis 9 ans sur les sites significatifs du Groupe, nous estimons que nos contrôles sur les données environnement et sécurité identifiées dans le premier paragraphe fournissent une base raisonnable à la conclusion exprimée ci-dessous.

Conclusion :

À notre avis, les données environnement et sécurité identifiées dans le premier paragraphe ont été établies dans tous leurs aspects significatifs conformément aux procédures définies par le Groupe et ne comportent pas d'erreur significative.

Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2008

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Associé

Commissaire aux comptes

Sylvain Lambert

Associé

Département Développement Durable



5.4.2 ATTESTATION DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ACTIONS DE PROGRÈS EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Par ailleurs, dans le cadre de nos travaux, le Groupe nous a demandé de revoir le degré de mise en œuvre sur les sites visités de certaines actions de progrès traduisant les engagements du Groupe. La présente attestation couvre exclusivement les réalisations 2007 signalées par le signe ✓.

Lors des visites de sites, par entretiens avec les personnes en charge du suivi des engagements santé, sécurité et environnement et sur la base d'une revue documentaire (rapports d'études de site,

suivis internes, tableaux de bords, données comptables, etc.), nous avons vérifié l'adéquation des actions réalisées en 2007 avec les informations déclarées par le site dans le système de *reporting*, conformément aux définitions relatives aux actions de progrès couvertes par cette attestation, telles que définies dans la procédure de *reporting* DRC 06 et son glossaire afférent, DRC 06-01.

Suite aux visites, nous avons effectué au siège du Groupe une revue, sur la base de sondages, des contrôles de cohérence et de la comptabilisation du nombre de sites effectués par l'équipe en charge du *reporting*.

Sur la base de l'échantillon des 10 sites visités choisis en fonction de leur contribution aux indicateurs environnement et sécurité, les chiffres communiqués par le Groupe identifiés par le signe ✓ apparaissent cohérents avec les résultats de nos travaux.

Neuilly-sur-Seine, le 13 février 2008

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Associé

Commissaire aux comptes

Sylvain Lambert

Associé

Département Développement Durable

6



Aperçu des activités – Informations générales sur nos produits et nos marchés

sommaire

6.1	Polyamide	36
6.2	Acetow	38
6.3	Novecare	39
6.4	Silcea	41
6.5	Eco Services	43
6.6	Organics	43
6.7	Energy Services	46

Ce chapitre présente pour chacune des Entreprises de Rhodia une description de leurs activités, de leurs technologies, de leurs stratégies, de leurs leviers de croissance et des conditions de marché. La stratégie de Rhodia vise la croissance rentable à travers les quatre plates-formes que sont Polyamide, Novecare, Silcea et Energy Services. Ces Entreprises bénéficient aujourd'hui de positions de leader sur des secteurs dynamiques et dans des marchés à forte croissance comme l'Amérique Latine et l'Asie. Riches de solutions innovantes, elles répondent notamment à la forte demande suscitée par les nouveaux enjeux environnementaux. Acetow et Eco Services sont par ailleurs deux Entreprises qui contribuent très significativement aux résultats du Groupe. Organics, qui détient de fortes et solides positions dans les diphénols, poursuit la restructuration des autres activités de son portefeuille.

➤ 6.1 Polyamide

Cette Entreprise a réalisé 1 975 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 39 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Avec 14 sites industriels et 7 centres de Recherche et Développement associés, Polyamide sert ses clients partout dans le monde et développe des produits et des technologies adaptées aux besoins des marchés locaux.

Deuxième producteur mondial de polyamide 6.6 (selon ses estimations) qui représente 90 % de son activité, l'Entreprise produit

également du polyamide 6 (10 % de ses ventes) afin d'assurer un service complet à ses clients.

Le procédé de fabrication de la chaîne polyamide est une technologie que très peu d'acteurs maîtrisent et pour lequel Polyamide détient un savoir-faire mondialement reconnu. L'intégration des différents produits de la chaîne polyamide (acide adipique, ADN, HMD, phénol, sel N, polymères et compounds) confère à l'Entreprise un avantage concurrentiel majeur sur ses marchés, lui permettant ainsi de développer tant ses activités d'intermédiaires et polymères en amont, que ses activités de plastiques techniques en aval de la chaîne polyamide ;



- les **intermédiaires et polymères**, fabriqués à partir de dérivés de la pétrochimie (gaz naturel, butadiène, cumène, ammoniac, acide nitrique et cyclohexane principalement), sont les éléments essentiels permettant d'obtenir des polyamides. Ils entrent ainsi dans la fabrication des plastiques techniques, des fibres techniques industrielles et des fils textiles. Sur le marché des polymères PA6.6, Polyamide propose des polymères sous la marque STABAMID™, apportant de nouvelles fonctionnalités (anti UV ou antistatiques) ;
- les **intermédiaires et solvants** spécifiquement fabriqués au Brésil détiennent une très forte position compétitive et font de Polyamide en Amérique Latine un leader reconnu pour le phénol, le bisphénol A, l'acide adipique et les solvants oxygénés :
 - le **phénol** est la matière première principale de production de la résine utilisée pour le contreplaqué (construction), la fonderie (automobile) et les abrasifs,
 - les **solvants oxygénés** (acétone, acide acétique et ses dérivés) servent les marchés de l'automobile (peintures, nettoyage du métal) et des biens industriels (conditionnements flexibles, revêtements, adhésifs, agrochimie, textile et cuirs) ou de consommation (soin de la personne et de la maison) en synergie naturelle avec les marchés traditionnels de l'activité polyamide. Ils possèdent un pouvoir solvant élevé, une faible toxicité et leur impact sur la couche d'ozone est faible. Biodégradables, ils sont la principale alternative aux solvants chlorés ;

- les **plastiques techniques** utilisés pour leurs performances mécaniques et thermiques, opèrent dans des secteurs à fort potentiel et haute technicité, tels que l'automobile, les composants électriques ou électroniques, les biens industriels ou de grande consommation, le sport ou les loisirs. Activité à très forte innovation, les plastiques techniques de Rhodia apportent des fonctionnalités à haute valeur ajoutée (hautes performances mécaniques, chimiques, thermiques, excellent aspect de surface) adaptées aux besoins spécifiques des applications, souvent en substitution de l'acier ou de l'aluminium, permettant des gains de poids significatifs et une grande liberté aux designers. Les clés du succès de l'activité plastiques techniques de Rhodia tiennent à la mondialisation de son offre, à sa capacité d'innovation et à la compétitivité de ses produits et services.

L'Entreprise a lancé plus de 20 nouvelles gammes de produits en 5 ans. La marque phare de l'Entreprise, Technyl®, s'enrichit régulièrement d'innovations telles que Technyl® Alloy, Technyl® Force, Technyl® XCell ou Technyl Star™. 2007 a vu naître Technyl Star™ AFX, un polyamide 6.6 à très haute fluidité qui comble l'écart entre les polyamides standard et les solutions métal ou plastiques techniques à coût plus élevé. Également lancé en 2007, le Technyl® HP est un plastique unique résistant aux températures toujours plus élevées sous capot moteur (circuit d'admission d'air en particulier).

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Intermédiaires et polymères	Produits aval polyamide et non-polyamide (polyuréthanes, additifs alimentaires) Polymères 6.6	Stabamid™, Dioro™, Adifood™	Invista, BASF, Solutia, Asahi, Radici
Solvants oxygénés	Peintures industrielles, cuir, automobile, packaging, encres, biens industriels, biens de consommation	Rhodiasolv®, RhodiaEco®	BP, Celanese, Exxon, Dow, Oxiteno, Shell
Plastiques techniques	Automobile, électrique, électronique, biens industriels, biens de consommation courante	Technyl®, Technyl® Force, Technyl® Alloy, Technyl® Xcell, Technyl® SI, Technyl® XT, Technyl® HP, Technyl Star™, Technyl Star™ AFX, Oromid	Du Pont, BASF, Bayer, DSM, Solutia
Fils et fibres techniques	Automobile, pneumatique, filtration, imprimerie, cordages, moquettes, ameublement, textile	Sylkharesse®, Noval®, Passoréa™	Invista, Acordis, Asahi, Dusa, Honeywell, Solutia, Toray
Fils textiles	Lingerie, vêtements de ville et de sport	Amni®	Invista, Radici Nilit, TWD, Hyosung

Le marché mondial des applications du polyamide PA 6.6 est estimé à 2,5 millions de tonnes et connaît une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 2 %. Le marché du polyamide 6.6 est très concentré : les quatre producteurs majeurs intégrés représentent 60 % du marché et les 10 premiers producteurs 80 %. Cette forte concentration, qui devrait se poursuivre dans les années à venir, est renforcée par des barrières d'entrée technologiques et financières importantes.

En 2007, le niveau de demande a progressé, les deux principaux moteurs de croissance de l'Entreprise étant le développement de ses activités en Asie et les plastiques techniques. Cependant, la structure de coûts des produits de Polyamide est sensible aux évolutions des prix des matières premières utilisées. Il est

fondamental que l'Entreprise répercute l'augmentation du coût de ses approvisionnements en matières premières et en énergie sur ses prix de ventes.

Cette capacité s'est vérifiée en 2007 car les ajustements ainsi opérés ont permis à l'Entreprise de neutraliser l'impact défavorable des hausses des prix de matières premières et ce, grâce à ses positions fortes sur les différents marchés mondiaux du polyamide.

Avec 5 % de croissance moyenne annuelle, le marché mondial des plastiques techniques est un facteur clé de succès pour Polyamide qui, pour la quatrième année consécutive, confirme un rythme de croissance de plus du double de la croissance mondiale de ce marché.

Enfin, en 2007, Polyamide a poursuivi le développement de ses activités les plus porteuses de croissance :

➤ la stratégie de développement géographique de Polyamide consiste à tirer partie de la très forte croissance du marché asiatique – de l'ordre de 5 % par an – ainsi que sud-américain. Polyamide, présent depuis de longues années dans ces zones, en est le partenaire naturel et ne cesse de renforcer sa présence industrielle et d'augmenter ses capacités de production d'intermédiaires et de plastiques techniques. Ainsi, en 2007, l'Entreprise a vu se concrétiser le projet de construction d'une unité de polymérisation sur la plateforme déjà existante d'Onsan en Corée du Sud. Cette unité est opérationnelle depuis décembre 2007.

Enfin, en avril 2007, Polyamide a annoncé un investissement en vue d'augmenter, d'ici fin 2008, ses capacités de production de phénol et de cyclohexanol sur la plateforme de Paulinia au Brésil. Cet investissement permettra à l'Entreprise de répondre à la croissance de marché de 5 à 6 % par an et renforcera sa position de leader sur le marché des intermédiaires dans la région ;

➤ le recentrage de Polyamide sur les activités intermédiaires et plastiques techniques a conduit le Groupe à réduire fortement sa position de producteur de fibres industrielles techniques et de fils textiles. Faisant suite à la cession de ses activités européennes de fils industriels conclue le 31 décembre 2006, l'Entreprise a cédé sa participation dans la joint-venture Nylstar N.V., société commune avec l'italien SNIA, producteur européen de fils textiles en mars 2007.

➤ 6.2 Acetow

Cette Entreprise a réalisé 441 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 9 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Acetow est le troisième producteur mondial d'acétate de cellulose pour filtres à cigarettes et l'un des principaux fabricants de particules d'acétate de cellulose.

Les particules d'acétate de cellulose sont issues d'une transformation chimique obtenue par réaction d'anhydride acétique avec de la pâte à bois.

Pour obtenir le câble acétate, les particules d'acétate de cellulose doivent suivre une étape de transformation physique, où l'acétate de cellulose est dissous dans l'acétone, puis filé et transformé en câble. Le câble ainsi produit est livré aux fabricants de cigarettes qui confectionnent les filtres. Grâce à sa solide expertise technique qui lui permet d'offrir des produits d'excellente qualité, à son assistance clientèle et à la performance de son outil de production, Acetow est devenue un partenaire privilégié des industriels de la cigarette.

Acetow sert environ 18 % du marché mondial. Ses principaux marchés se situent en Europe, en CEI et en Amérique Latine. L'Entreprise se positionne parmi les trois principaux producteurs du secteur, aux côtés d'Eastman Chemical et de Celanese.

Reconnue pour ses capacités d'innovation, Acetow a développé en étroite collaboration avec ses principaux clients de nouveaux procédés de fabrication qui lui permettent de produire un câble acétate adapté à une nouvelle génération de filtres à cigarettes, telles que les filtres pour cigarettes « *super slim* ». En outre, son nouvel emballage sous vide breveté en 2006, Rhodia® Tow Cube,

spécifiquement conçu pour le câble acétate Rhodia® Filter Tow, a reçu en 2007 le prix allemand du packaging et le prix mondial de l'industrie du packaging.

Gammes de produits	Marchés	Marques	Concurrents
Câble acétate	Industrie de la cigarette	Rhodia® Filter Tow	Celanese, Eastman, Daicel, Mitsubishi
Particules d'acétate de cellulose	Industrie du textile	Rhodia® Acetol	Celanese, Eastman, Daicel, Acetati

En 2007, le marché a progressé de 3,5 % environ, principalement en CEI, en Asie et au Moyen Orient. Cette progression ainsi que des fermetures d'usines consécutives à l'acquisition d'Acordis par Celanese ont généré un taux d'utilisation global proche de 100 % pour l'ensemble des acteurs du marché.

Acetow, dont les marchés sont libellés en dollar américain, est particulièrement affectée par la dépréciation de cette devise par rapport à l'euro. Afin de compenser cette situation de taux de change défavorable, Acetow a lancé un large plan d'amélioration de sa compétitivité. Ce plan permettra d'améliorer les marges de l'Entreprise par une réduction des coûts dans l'ensemble des processus *via* des gains de productivité dans la production et les Fonctions support, une gestion plus efficace, et une réorientation des activités de Recherche & Développement.



➤ 6.3 Novecare

Cette Entreprise a réalisé 931 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 18 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Novecare fournit des produits chimiques de haute performance à un large panel d'industries allant du secteur de la cosmétique et de la détergence à l'industrie du pétrole et aux marchés de l'agrochimie et de l'industrie.

La stratégie de l'Entreprise est de générer une croissance aussi bien rentable que durable en servant des marchés de niche sur lesquels elle détient de solides positions de leadership ainsi qu'une expertise technologique reconnue. Par ailleurs, Novecare développe ses activités grâce à d'ambitieux projets d'innovation qu'elle mène en partenariat avec ses clients stratégiques. En s'appuyant sur sa forte capacité d'innovation, l'Entreprise met en œuvre des programmes d'innovation de court terme pour la conception de formulations sur-mesure rapidement commercialisables. Elle conduit parallèlement des programmes d'innovation de rupture portant sur la conception de produits et procédés novateurs destinés à des marchés ciblés à forte croissance. Ces programmes de moyen terme lui assurent un avantage concurrentiel ainsi qu'une croissance durable. En outre, Novecare développe des partenariats de recherche avec des organismes reconnus afin d'enrichir et d'accroître son potentiel d'innovation tant sur le plan de la recherche, de l'expertise technique que de la connaissance des marchés.

L'Entreprise bénéficie d'une présence industrielle et R&D mondiale qu'elle s'attache à renforcer sur les marchés à forte croissance et haut potentiel, en particulier l'Asie et l'Amérique Latine. Elle assure ainsi un suivi local de ses clients mondiaux et se positionne en tant qu'acteur clef au niveau local.

Novecare maîtrise les technologies suivantes :

- les **tensioactifs** sont des molécules composées de deux parties distinctes, l'une possédant une forte affinité pour les huiles et l'autre pour l'eau ; ils sont utilisés comme additifs de performance pour la préparation dans de très nombreuses industries ;
- les **dérivés phosphorés** sont utilisés dans de nombreuses applications, du traitement des eaux aux produits agrochimiques et à la protection contre le feu ;
- les **polymères naturels** et leurs dérivés, d'origine végétale et hydrodispensables, ont des propriétés utilisées pour modifier la texture ou la rhéologie, émulsifier des huiles, stabiliser des préparations complexes et prolonger l'efficacité des actifs, ou encore modifier les surfaces. Ils trouvent des applications dans de très nombreux marchés, comme la cosmétique, les préparations agrochimiques et le forage pétrolier ;
- les **polymères de spécialité** sont obtenus par polymérisation radicalaire ou par condensation. La gamme, très large, répond à des besoins très diversifiés et spécifiques. Les **monomères**

de spécialité, utilisés en très faible quantité, améliorent la performance des revêtements et adhésifs, lors de la mise en émulsion, solution ou polymérisation ;

- les **préparations ou « formulations »** sont des systèmes à composants multiples qui apportent des caractéristiques complémentaires et synergiques aux produits d'application dotés de propriétés multifonctionnelles telles que la détergence, les produits de soins de la personne, le traitement du métal et l'agrochimie.
- les **solvants à base d'ester dibasique** sont des molécules produites par estérification de diacide avec un certain nombre d'alcools réalisant ainsi un solvant biodégradable, non toxique et respectueux de l'environnement qui est utilisé dans plusieurs domaines et notamment le traitement des métaux, le revêtement et l'enduit de surfaces ainsi que le nettoyage industriel.

En 2007, Novecare a lancé 80 nouveaux produits et réalisé plus de 20 % de ses ventes avec des produits de moins de 5 ans. La part de son chiffre d'affaires consacrée à la R&D est supérieure à la moyenne des autres Entreprises du Groupe. L'accent a été mis sur des programmes d'innovation ciblés requérant des compétences fondamentales en rhéologie, modification de surface, distribution active et formulations respectueuses de l'environnement répondant à la forte demande suscitée par les enjeux environnementaux ainsi qu'aux normes de plus en plus strictes dans ce domaine.

Sur le marché des soins de la personne et de l'entretien ménager, les nouveaux produits de Novecare servent trois segments stratégiques : les soins du cheveu et de la peau, les nettoyeurs de spécialité et les polymères de spécialité pour surfaces difficiles à nettoyer et lessives. Les innovations brevetées par Novecare apportent aux consommateurs finaux de multiples bénéfices tout en procurant aux industriels des solutions compétitives (facilité de formulation et d'adaptation).

Ainsi, Miracare® SLB, issu de la technologie *Surfactant Structured Liquid*, permet la formulation de produits de soin de la peau et du cheveu combinant haute performance et propriétés sensorielles uniques. Désormais commercialisé en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, l'utilisation de Miracare® SLB dans les formulations sans rinçage se généralise. Polycare® Boost, mis sur le marché simultanément dans toutes les zones géographiques, est utilisé dans la formulation de shampoings traitants aux bénéfices multiples : effet brillant, sensation de légèreté du cheveu, etc. En outre, dans la gamme Mirapol® Surf S, de nouveaux grades permettant un nettoyage rapide, facile, efficace et durable des surfaces difficiles à nettoyer et de la vaisselle lavée en machine ont été développés.

Dans le domaine des solutions de haute performance :

- dans le secteur de l'extraction pétrolière, Novecare offre un éventail de produits chimiques de performance pour le forage,

le rendement et le renfort des puits au moyen d'une large gamme de technologies incluant des biopolymères à base de guar (Jaguar®), des polymères synthétiques, des tensioactifs, des dérivés phosphorés (Aquarite®) et des biocides (Tolcide®).

Rhodia conduit des travaux de recherche permanents pour apporter des réponses innovantes et originales face aux enjeux technologiques complexes de ce secteur tels que l'augmentation des rendements de production, la réduction de l'impact environnemental, l'extraction du pétrole dans des conditions extrêmes (extraction en eaux profondes, extractions horizontales, etc.) ;

- **sur le marché de l'agrochimie**, la stratégie de Novecare vise à développer de nouveaux « bio-activateurs » pour des formulations à base de glyphosate liquide généralement utilisées comme herbicides et à élargir son offre de solvants écologiques pour pesticides.

Dans la gamme de produits Geronol® – AgRho®, Novecare a lancé en 2007 deux nouveaux tensioactifs utilisés comme bio-activateurs afin d'apporter une réponse aux défis technologiques auxquels sont confrontés les acteurs du secteur agricole : meilleur rapport qualité-prix des formulations hautement concentrées, meilleure efficacité biologique, facilité d'utilisation et de maniement par les exploitants agricoles, produits écologiques et sécurité d'utilisation.

Grâce à sa connaissance du marché et à son expertise en matière de solvants, Novecare a par ailleurs développé de nouvelles

formulations respectueuses de l'environnement, Rhodiasolv® Green 21 et Green 25. Celles-ci ont vocation à remplacer les solvants existants dont l'interdiction d'utilisation tend à se généraliser en Europe. Commercialisés dès 2007 au Portugal et en Espagne, la vente de ces produits devrait s'étendre à toute l'Europe au fur et à mesure de leur homologation par les autorités de chaque pays.

Dans le domaine des formulations industrielles :

- **dans le secteur des solvants destinés à l'industrie**, Novecare a renforcé sa position de leader dans les solvants écologiques par le lancement de plusieurs projets destinés à répondre à la forte croissance de ce marché ainsi qu'à la demande croissante en produits satisfaisant à des normes d'utilisation et environnementales de plus en plus strictes. Ainsi, en 2007, l'Entreprise a lancé Rhodiasolv® Iris, premier produit issu d'un programme de recherche spécifique portant sur les solvants écologiques, et étendu sa gamme existante Rhodiasolv® RPDE, DEE et DIB. Le processus de fabrication innovant et breveté de ce nouveau solvant à base d'ester dibasique sera mis en œuvre dans la nouvelle unité de production du site de Santo André (Brésil) en 2008 ;

- **sur le marché des systèmes polymères de spécialités**, Novecare a étendu sa gamme Sipomer® grâce à de nouveaux monomères qui améliorent les performances des formulations utilisées pour les revêtements automobiles et du bois, ou encore pour les peintures à l'eau mates.

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Tensioactifs	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, lubrifiants, émulsions, polymérisation, pétrole	Miranol, Dermalcare, Miracare, Soprophor, Lubrhopos, Supersol, Abex, Rhodafac, Geroon, Antarox, Supragil, Alkamuls, Igepal, Rhodacal	Akzo Nobel, BASF, Clariant, Cognis, Croda, Evonik, Dow, Huntsman, ICI, Sasol (Condea), Shell, Stepan
Dérivés phosphorés	Chimie fine, agrochimie, traitement de l'eau, protection contre le feu, pétrole	Proban, Amgard, Tolcide, Briquest, Bricorr, Albrite, Aquarite	Bayer, Solutia, Cytec, Thermphos, Clariant, Ciba Hercules, Lamberti
Polymères naturels	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, pétrole	Jaguar, Rheozan, Rhodopol, Rhodicare	Hercules, Lamberti
Polymères et monomères de spécialité	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles, polymérisation, émulsions	Geroon, Mirapol, Polycare, Carbomer, Glokill, Albritect, Repel-O-TEX, Sipomer	BASF, Arkema, ISP, Dow-Amerchol, Evonik, Clariant, Rohm & Haas
Formulations	Cosmétique, détergence, préparations agrochimiques, préparations industrielles	Mirasheen, Supersol, Miracare SLB	Cognis, Clariant, Zeller
Solvants	Fonderies, revêtement de tôle d'acier et vernis lithographique, nettoyeurs, additifs pour peinture	Rhodiasolv	Invista, Cytec

Par ailleurs, en 2007, Novecare a réalisé plusieurs investissements afin de renforcer sa présence dans des zones géographiques et sur des marchés en forte croissance et/ou consolider des actifs existants, et en particulier :

- en Inde, l'Entreprise a démarré la construction d'une nouvelle unité de production de tensioactifs qui répondra essentiellement à la demande croissante en produits de soin de la personne et

en produits ménagers. Cette unité devrait être opérationnelle au deuxième semestre 2008 ;

- aux États-Unis, des augmentations de capacité ont été réalisées sur les sites de Blue Island, Baltimore et Winder ;
- en France, sur le site de Clamecy centré sur une production de spécialités, d'importants investissements ont été réalisés en vue de réduire l'impact environnemental des activités du



site, renforcer la sécurité et augmenter la productivité des installations ;

- enfin, dans le domaine des solvants, Novecare a augmenté les capacités de production de sa gamme Rhodialsolv® en France et en Corée du Sud. L'Entreprise a également investi dans une nouvelle unité de production à Santo Andre (Brésil) et conclu un partenariat en Chine en vue de produire le nouveau solvant Rhodialsolv® Iris. Au total, sa capacité de production d'esters dibasiques sera augmentée de 40 %.

En 2007, le niveau de demande est resté soutenu, en particulier sur les marchés des soins de la personne, de l'agrochimie et de l'extraction pétrolière. En revanche, celui-ci a diminué dans le secteur des Matériaux de construction, en particulier au cours du deuxième semestre de l'année 2007, en raison du ralentissement du marché immobilier américain.

Dans le cadre de programmes d'excellence opérationnelle tels que *Six Sigma*, *World Class Manufacturing*, *Quality System*, *Purchasing*

Productivity, Novecare a mis en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer sa compétitivité et sa productivité. Ces initiatives, qui se sont traduites par environ 200 projets différents portant sur l'activité industrielle, le service client, les chaînes d'approvisionnement et la R&D, ont permis de générer d'importantes économies de matières premières et d'énergie et de frais fixes. En outre, l'Entreprise a obtenu en 2007 la certification mondiale ISO 9001 de l'ensemble de ses sites, soit 22 sites industriels, 3 sièges sociaux régionaux situés respectivement à Cranbury (États-Unis d'Amérique), Aubervilliers (France) et Sao Paulo (Brésil) ainsi que sa plateforme européenne de services après-vente. Novecare démontre ainsi sa capacité à fournir le même niveau de service et la même qualité de produits dans toutes les zones géographiques où elle opère.

Enfin, l'Entreprise a compensé l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie grâce à la poursuite de sa dynamique de hausses de prix et à son mix produits.

➤ 6.4 Silcea

Cette Entreprise a réalisé 463 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 9 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

L'Entreprise Silcea regroupe l'expertise en chimie minérale du Groupe, constituée, depuis la cession de l'activité silicones au début de l'année 2007, de deux activités : les silices de haute performance (*Silica Systems*) et les compositions à base, principalement, de terres rares (*Electronics & Catalysis*).

Silcea est numéro un mondial dans chacune de ces activités. L'Entreprise dispose de treize unités de production situées en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique Latine et en Asie.

La forte croissance de Silcea s'est poursuivie en 2007. Elle résulte notamment de la volonté de se positionner sur des marchés répondant à une demande mondiale favorable, grâce à des produits de haute technologie à forte préoccupation environnementale.

S'appuyant sur un leadership technologique incontesté et sur des marchés en expansion, la stratégie de l'Entreprise Silcea est de poursuivre une croissance rentable et durable :

- en se différenciant par une offre produits complète et innovante répondant à des contraintes réglementaires de plus en plus strictes en termes de respect de l'environnement ;
- en créant des partenariats uniques avec certains clients grands comptes ;
- en renforçant sa présence mondiale par la croissance géographique.

Les silices de Silcea sont des silices amorphes produites par réactions chimiques et précipitation. Le procédé consiste à mélanger du sable et du carbonate de sodium, puis à cuire ce mélange à 1 400 °C pour obtenir du silicate de sodium. Après dissolution et dilution, la solution de silicate de sodium obtenue est neutralisée par précipitation au moyen d'acide sulfurique. Cette étape de précipitation est déterminante pour la fabrication de silices de haute performance. Une étape de filtrage permet d'éliminer les sous-produits. Les silices de haute performance sont ensuite lavées, séchées, broyées puis stockées.

Inventeur de la silice de haute performance dans les années 1990 et leader mondial de cette technologie, l'Entreprise sert essentiellement le marché des pneumatiques. Silcea a développé des produits essentiels à de nombreuses innovations, telles que les pneus dits « verts » (pneus à faible consommation d'énergie), utilisés aujourd'hui par la plupart des pneumaticiens mondiaux. Elle sert également les marchés de la nutrition animale et du dentifrice.

Les terres rares sont des éléments naturels, comme le sont le fer ou l'oxygène, présents en grande quantité dans l'écorce terrestre. Silcea intervient dans les processus de séparation et de finition de ces éléments pour formuler des compositions à haute valeur ajoutée adaptées aux besoins de ses clients. L'Entreprise sert les marchés de la catalyse automobile (dépollution des véhicules à motorisation essence ou diesel) et de l'électronique (luminescence pour lampes à économie d'énergie, écrans plats LCD, optique de précision, polissage, composants électroniques, semi-conducteurs etc.).

Produits	Marchés	Marques	Concurrents
Silices de Haute Performance	Pneumatique, semelle de chaussure et pièce technique en caoutchouc, industrie papetière, nutrition, hygiène bucco-dentaire	Zeosil® Tixosil®, Tixolex®, Siloa®	Evonik, Huber, PPG, OSC
Compositions à base de Terres Rares et Alumines pour washcoat	Électronique : luminescence pour nouveaux écrans plats, lampe à économie d'énergie, optique de précision, polissage, composants électroniques, semi-conducteurs Catalyse : dépollution automobile pour véhicules essence et diesel	Luminostar™Cerox™, Opaline™Superamic™, Neolor™ Eolys™, Actalys™, Optalys™	AMR, DKK, MEL, producteurs chinois, Innospec, Infineum Sasol,

En 2007, Silcea a bénéficié de conditions favorables sur ses quatre principaux marchés :

- le fort développement mondial du marché des silices de haute performance pour pneumatiques à faible consommation d'énergie (gamme Zeosil®), soutenu par :
 - une augmentation de la pénétration de cette technologie en Europe,
 - une croissance très dynamique en Asie et Amérique du Nord, tirée par une prise de conscience des enjeux environnementaux dans ces régions.

Pour accompagner le développement de ses clients sur le marché asiatique, en particulier sur le marché du pneu à faible consommation d'énergie, l'Entreprise a ainsi annoncé en fin d'année son intention de construire une nouvelle usine de silices de haute performance en Chine ;

- un marché de la catalyse automobile soutenu par la rapide évolution des réglementations et des technologies de contrôle des émissions polluantes, qui a accéléré :
 - le déploiement au niveau européen des « filtres à particules » pour véhicules particuliers diesel, pour lesquels sa technologie « catalyseur soluble » Eolys™ est la référence incontestée avec plus de trois millions de véhicules équipés à ce jour,
 - l'augmentation des ventes des matériaux catalytiques Actalys™ et Optalys™, qui accompagnent les constructeurs dans leur développement de véhicules « propres ». Plus d'un pot catalytique sur trois dans le monde contient ainsi des terres rares et oxydes mixtes produits par Silcea.

Sur ce marché, la stratégie de croissance de Silcea s'est traduite par l'acquisition, en août 2007, de l'activité d'alumines pour Washcoat de la société WR Grace qui complète sa gamme de matériaux pour le traitement des émissions polluantes et lui permet de proposer des solutions innovantes en tirant parti des synergies entre alumines et oxydes de terres rares :

- le fort rebond du marché des lampes à économie d'énergie (« *Green Switch* » : remplacement des lampes à incandescence) qui génère une accélération de la demande des matériaux luminescents (gamme Luminostar™) ;
- la forte croissance du marché des écrans plats qui génère une accélération de la demande des matériaux luminescents (gamme Luminostar™) et des poudres de polissage du verre (gamme Cerox™) ;
- la part croissante des appareils électroniques portables (i-pods, téléphones, etc.) dans le marché de l'électronique qui se traduit par une augmentation de la demande et de la performance de matériaux pour processing de semi-conducteurs et composants électroniques (gamme Superamic™).

D'une façon générale, Silcea est peu exposée à la cyclicité de la demande. En effet, le marché des silices de haute performance pour pneus de remplacement (70 % des ventes) réduit l'impact des cycles éventuels liés aux ventes de véhicules neufs. De plus, la forte croissance des marchés de l'électronique et de la catalyse automobile tirée par l'évolution des exigences réglementaires limite de façon significative le risque de cyclicité.

Bien que les activités de Silcea soient soumises à la volatilité et aux évolutions des prix des matières premières, l'Entreprise a une nouvelle fois démontré, sur l'ensemble de l'année 2007, sa capacité à compenser l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie par la maîtrise et de son mix-produits et de ses prix de vente. Toutefois, la forte hausse des prix du soufre et du gaz naturel en Europe au quatrième trimestre a nécessité une nouvelle augmentation des prix de vente au cours du premier trimestre 2008.

Comme le Groupe l'a annoncé le 19 mars 2008, l'activité stratégique « Diphénols » précédemment rattachée à Organics, dotée de positions de leadership solides et d'une excellente rentabilité, sera intégrée à Rhodia Silcea à partir du premier trimestre 2008.



➤ 6.5 Eco Services

Cette Entreprise a réalisé 218 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 4 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Eco Services produit et régénère de l'acide sulfurique. L'Entreprise est le leader mondial de la régénération d'acide sulfurique.

L'acide sulfurique est l'un des produits chimiques le plus largement utilisé sur un large éventail d'applications industrielles. Les raffineurs pétroliers et les autres producteurs de produits chimiques sont les principaux clients de l'Entreprise au travers de contrats long terme. Exclusivement implantée sur les marchés nord-américains, Eco Services dispose d'un réseau de huit unités de production dans six localités de la côte américaine du Golfe, la Californie et le Midwest où une unité de production sert également certains clients canadiens. Deux de ses sites proposent par ailleurs des services de traitement des résidus de produits chimiques dangereux.

Dans le domaine de la régénération, la maîtrise technologique d'Eco Services est reconnue. La fiabilité de ses produits, sa flexibilité de production et son réseau logistique sont essentiels au bon fonctionnement des opérations de ses clients qui constituent notamment les infrastructures nord-américaines d'énergie.

Gammes de produits	Marchés	Marques	Concurrents
Acide sulfurique, services de régénération et autres dérivés du soufre	Raffinage de pétrole, production chimique et pétrochimique	-	Du Pont, Marsulex, General Chemical, Chemtrade

En 2007, Eco services est devenu le premier producteur d'acide sulfurique à négocier un accord avec l'USEPA (l'agence de protection environnementale américaine) en vue de réduire les émissions de dioxyde sulfurique de ses huit unités de production de 90 % d'ici 2014. Cet accord, qui s'inscrit totalement dans la démarche mondiale de Développement Durable de Rhodia, a également permis l'extension simultanée de plusieurs unités.

La croissance des marchés d'Eco Services est généralement liée à celle du Produit Intérieur Brut américain et de la consommation d'essence en Amérique du Nord. En 2007, Eco Services a bénéficié

L'acide sulfurique est utilisé comme catalyseur pour le raffinage et la production d'alkylate, un élément essentiel de l'essence à indice d'octane élevé. Lors de la production d'alkylate, l'acide sulfurique accumule des impuretés qui diminuent sa capacité de catalyse. Une fois le processus de catalyse terminé, l'acide utilisé est envoyé sur les sites d'Eco Services où les impuretés sont éliminées. L'acide purifié est alors renvoyé aux clients afin d'être réutilisé.

L'Entreprise produit par ailleurs de l'acide sulfurique obtenu à partir de soufre. Depuis longtemps considérée comme un expert, tant sur le plan de la fabrication, du transport que des applications, Eco Services fabrique différentes concentrations de produits selon les spécificités de ses clients.

Eco Services vise l'excellence opérationnelle au travers de programmes tels que le programme *Reliability Strategy*. Ce programme de long terme, dont l'objectif est d'assurer un service ininterrompu à ses clients indépendamment de certaines demandes saisonnières ou de cycles de production, a permis d'améliorer la rentabilité des installations de l'Entreprise ces dernières années. En outre, la fiabilité du service ainsi que la qualité de production se sont améliorées grâce à la mise en œuvre du programme *Six Sigma*.

d'un bon niveau de demande en régénération et d'une progression de la demande en acide sulfurique. Au quatrième trimestre, le coût des matières premières a augmenté en raison de la hausse du prix du soufre, matière première de l'acide sulfurique. Des hausses de prix de vente ont été passées au cours de ce trimestre en vue de compenser l'augmentation des coûts. En raison du délai de prise en compte dans les contrats clients, ces hausses de prix prendront pleinement effet dans le courant du premier trimestre 2008. Elles généreront une forte augmentation du chiffre d'affaires de l'Entreprise.

➤ 6.6 Organics

Cette Entreprise a réalisé 842 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 17 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

L'Entreprise Organics regroupe l'expertise en chimie organique de Rhodia.

La stratégie de Organics vise à développer ses positions de leadership mondial sur des marchés en forte croissance tout en poursuivant la restructuration de ses activités à faible rentabilité ou ne présentant pas un potentiel de croissance satisfaisant, dans la perspective du

recentrage de son portefeuille sur ses technologies clés. Cette stratégie s'exprime autour des quatre leviers suivants :

- parvenir à l'excellence opérationnelle en renforçant la performance de ses installations industrielles et de ses activités commerciales ainsi que la qualité de ses relations clients ;
- renforcer son leadership dans les lignes de produits stratégiques en les développant ;
- repositionner son portefeuille en trouvant des solutions pour les activités non pérennes ;
- agir de manière responsable en faisant du Développement Durable le moteur de l'Entreprise, tant sur le plan de la sécurité, que sur celui des aspects sociaux ou environnementaux.

Les activités de l'Entreprise Organics sont organisées autour de « lignes technologiques » ou « arbres-produits » qui trouvent leurs applications sur les marchés des arômes et parfums, de la pharmacie, des produits de performance et des intermédiaires pour l'agrochimie ainsi que des peintures et résines industrielles.

Les diphénols

Organics est le premier producteur mondial de diphénols et le seul acteur à disposer de trois sites de production mondiaux : St Fons (France), Baton Rouge (Etats-Unis d'Amérique) et Zhenjiang (Chine) dont la production a démarré en 2007.

Avec plus de 40 % de part de marché pour l'ensemble de l'arbre-diphénols et des divers produits qui en sont issus (hydroquinone, catéchol et dérivés, vanilline et éthylvanilline), son leadership mondial se fonde sur des procédés compétitifs, une avance technologique significative et des relations clients fortes. Issue de l'arbre-diphénols, Organics produit de l'hydroquinone qui trouve ses applications sur le marché de la photographie et des inhibiteurs de polymérisation.

Par sa taille, Organics est aussi un acteur important d'un autre produit issu de l'arbre-diphénols, le catéchol, qui trouve essentiellement son application dans les arômes, en particulier la vanilline et l'éthylvanilline. L'Entreprise est le principal partenaire des grands clients de ce secteur.

Enfin, la vanilline est un produit consommé quotidiennement servant le marché des arômes et de la parfumerie. Organics en est le leader mondial incontesté et ses produits sont reconnus pour satisfaire l'ensemble des réglementations, notamment en matière d'hygiène alimentaire et de contraintes environnementales.

Les salicyliques et assimilés

Organics est le premier producteur mondial d'acide acétylsalicylique. L'arbre technologique salicylique basé sur le phénol trouve ses débouchés dans la pharmacie avec l'aspirine, dans la parfumerie et les intermédiaires de synthèse avec le salicylate de méthyle et les esters.

Avec plus de 30 % de part de marché, l'Entreprise est reconnue pour sa maîtrise de la technologie sur l'amont (acide salicylique) mais reste cependant fortement concurrencée dans les domaines avaux, en particulier les esters et l'aspirine.

La fluoration

Organics est le leader mondial pour la technologie acide fluorhydrique qui dispose d'un certain potentiel de croissance.

Cette activité dispose de deux sites industriels : le site de Salindres (France), spécialisé dans les dérivés de l'acide trifluoroacétique (TFA) et de l'acide triflique (TA) pour des applications destinées aux marchés de l'agrochimie, de la pharmacie et de l'électronique et le site d'Avonmouth au Royaume-Uni (fermeture annoncée pour 2008), dédié à la chimie des fluoro-aromatiques utilisés pour la production de gaz réfrigérants et de molécules à façon pour l'agrochimie.

Les isocyanates

Dans la ligne technologique des isocyanates, Organics est le deuxième producteur européen d'isocyanates aliphatiques et dispose d'une certaine capacité d'innovation, avec en particulier, les produits à base aqueuse auxquels viennent s'ajouter des produits associés ou faisant appel aux mêmes capacités de production.

L'Entreprise se positionne sur des segments de spécialité à forte valeur ajoutée, notamment sur les marchés des revêtements industriels, et en particulier l'automobile, avec des produits reconnus pour leur résistance aux UV, leur qualité de finition et leur longévité.

Cette activité est située pour l'essentiel sur le site de Pont de Claix (France). Elle se compose de trois parties qui, au regard des procédés employés et en raison de l'utilisation de coproduits, sont liées :

- une activité amont, qui comprend la fabrication de chlore et de soude à partir de sel de saumure ;
- l'activité TDI où l'Entreprise opère, pour le compte d'un partenaire industriel, la transformation de la TDA en TDI (isocyanates aromatiques) destinées aux marchés des mousses polyuréthanes ;
- une activité HDI (isocyanates aliphatiques) avec des produits destinés aux marchés des peintures et revêtements industriels. Selon ses estimations, Organics est le deuxième producteur européen sur ce segment, la part de marché du leader étant estimée à plus de 40 % avec une offre élargie aux polyols et additifs.



Gammes de produits	Marchés	Marques	Concurrents
Arbre produit des diphénols	Arômes pour l'industrie alimentaire, Notes olfactives de synthèse pour formulation de parfums destinés à la parfumerie fine, à la détergence, aux produits cosmétiques Produits de performance pour l'industrie : inhibiteurs de polymérisation, pigments, photo, anti-ozonants	Rhovaniil®, Rhodiarome®, Rhodiantal™, Rhodiaflor™, Rhodiascent™, Petunial™, Rosilial®, Carnaline®	Borregard, Jiaying, Mitsui, Ube, Eastman, Goodyear
Arbre-produit des salicyliques et associés	Ingrédients pharmaceutiques (aspirine, paracétamol...), notes olfactives de synthèse	Rhodine, Rhodapap, A-Tab, Di-Tab, Tri-Tab, Calipharm	Jilin, ShandongTyco, Mallinckrodt, Weifang, Budenheim, Astrarin, Yeou-Fa
Arbre-produits des fluorés et dérivés	Produits de performance pour l'industrie : catalyse acide, applications électroniques, intermédiaires pour le marché de l'agrochimie	Acily™	Solvay, Central Glass, Halocarbon, Miteni, concurrence chinoise et indienne
Arbre-produit des isocyanates et produits dérivés : isocyanates aromatiques (TDI) ; isocyanates aliphatiques (HDI, IPDI)	Mousses polyuréthanes : fabrication des sièges de voiture, des matelas, des coussins. Intermédiaires pour revêtements industriels : peintures, vernis destinés à l'automobile.	Tolonate®, Rhodocoat™	BASF, Bayer, Evonik, Dow, Borsodchem, Zachem Acide nitrique : BASF, Kemira Chlore : MSSA, Albemarle, Caffaro, Dona

En 2007, Organics a poursuivi sa stratégie visant à développer ses technologies clés sur des marchés en forte croissance.

Ainsi, dans le secteur des diphénols, l'Entreprise a augmenté ses capacités de production afin d'accompagner la forte croissance du marché asiatique et inauguré en novembre 2007 sa troisième plateforme mondiale de production à Zhenjiang (Chine). Avec ses deux autres sites situés à Saint-Fons (France) et Bâton Rouge (États-Unis), Organics est ainsi le seul acteur à disposer de trois sites mondiaux proches de leurs marchés.

En outre, Organics a poursuivi le plan d'amélioration de ses performances opérationnelles sur ses capacités existantes. Dans un environnement caractérisé par une demande robuste et un marché tendu, l'Entreprise a par ailleurs poursuivi la dynamique de hausses des prix de vente de la vanilline. Ces hausses de prix ont permis de compenser l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie ainsi qu'un effet de change transactionnel négatif provenant de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro.

Organics a par ailleurs poursuivi la stratégie de repositionnement de son portefeuille d'activités. Cette stratégie s'est traduite par les fermetures de sites ou cessions suivantes :

- l'arrêt de l'atelier nitrophénols du site de Roussillon (France) annoncé en mai 2007 ;
- l'arrêt des activités du site de Mulhouse Dornach (France) qui a pris effet le 31 décembre 2007 ;
- l'arrêt de l'atelier Orgachlor sur le site de Pont de Claix (France) courant 2007 ;
- l'arrêt des activités du site d'Avonmouth (Royaume-Uni) courant 2008 ;

- le projet de fermeture de l'atelier paracétamol du site de Roussillon (France) prévue pour la fin de l'année 2008 ;

- la cession à Adisseo de l'activité produits soufrés basée sur le site des Roches de Condrieu (France) en février 2007 ;

- le projet de cession à Perstorp de son activité Isocyanates (Isocyanates aliphatiques et isocyanates aromatiques pour mousses polyuréthanes) annoncé le 19 mars 2008. Cette activité devrait être classée en « Activités abandonnées » à partir du premier trimestre 2008.

Dans le secteur des salicyliques et assimilés, l'Entreprise a poursuivi la restructuration de son activité paracétamol dans un environnement de marché en surcapacité qui s'accompagne d'une forte concurrence, notamment asiatique et américaine.

De manière générale, le niveau de rentabilité des salicyliques reste inférieur aux objectifs du Groupe malgré des hausses de prix de vente passées avec succès au quatrième trimestre, en particulier dans les activités aspirine et salicylate de méthyle.

Malgré une amélioration continue ces dernières années, le niveau de performance et de rentabilité du secteur des fluorés est resté inférieur aux objectifs de Rhodia. Cette situation s'est accompagnée en 2007 d'une baisse de la demande dans un environnement fortement concurrentiel.

Enfin, dans le secteur des isocyanates, le niveau de rentabilité de cette ligne technologique demeure lié aux performances industrielles du TDI et de ses activités amont. En 2007, Organics a poursuivi son plan ambitieux d'amélioration de la compétitivité avec pour objectif, de faire de la plateforme de Pont de Claix l'une des plus compétitives d'Europe. Dans ce cadre, d'importants investissements ont été réalisés.

La demande a été très soutenue malgré un léger ralentissement aux États-Unis. Des hausses de prix ont été passées dans les isocyanates aliphatiques (Tolonates).

Le projet de cession des activités Isocyanates annoncé le 19 mars 2008 constitue la dernière étape majeure du recentrage du portefeuille d'activités du Groupe. Il conduira à une disparition de l'Entreprise Rhodia Organics à partir du premier trimestre 2008 :

➤ l'activité stratégique « Diphénols », dotée de positions de leadership solides et d'une excellente profitabilité, sera désormais intégrée à Rhodia Silcea ;

➤ les autres activités de chimie organique fine, pour lesquelles des solutions stratégiques sont à l'étude ou pour lesquelles des mesures de restructuration ou de fermeture ont déjà été annoncées, seront rattachées à une *Business Unit* spécifique intégrée dans « Corporate & Divers ».

➤ 6.7 Energy Services

Cette Entreprise a réalisé 202 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007, soit 4 % du chiffre d'affaires consolidé de Rhodia.

Energy Services est l'Entreprise du Groupe chargée des achats et de la gestion d'énergies, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le domaine de l'énergie, Energy Services gère des achats d'énergies dans le monde pour le compte du Groupe et de tiers. En France, l'Entreprise est le deuxième acheteur industriel de gaz et se classe parmi les 10 plus gros acheteurs d'électricité.

Energy Services a développé des activités de négoce d'énergie et d'optimisation des actifs de production d'énergie. L'Entreprise est également membre d'Exeltium, le consortium d'industriels électro-intensifs français d'achat d'électricité en France dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative de décembre 2005.

Dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, la mission d'Energy Services consiste à assurer le développement et la production des crédits d'émission dans le cadre du Protocole de Kyoto.

La fabrication d'acide adipique, dont Rhodia est le deuxième producteur mondial et qu'il utilise en tant que matière première du Polyamide 6.6, génère une production de protoxyde d'azote. Le protoxyde d'azote ou N₂O est l'un des gaz à effet de serre identifié par le protocole de Kyoto.

Dans le cadre des Mécanismes de Développement Propre (MDP) du protocole de Kyoto, Rhodia a développé deux projets de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (N₂O) sur ses sites d'Onsan en Corée du Sud et de Paulinia au Brésil.

Les unités de traitement sont opérationnelles depuis fin 2006 (septembre pour Onsan et novembre pour Paulinia).

L'année 2007 a démontré la solidité et la régularité de l'activité de crédits d'émission de CO₂ qui contribue à l'EBITDA récurrent de l'Entreprise à hauteur de 135 millions d'euros.

Les installations se sont révélées très fiables et performantes et ont largement atteint les objectifs de réductions d'émissions qui avaient été annoncés dans les *Project Design Document*. Les volumes de CER reçus par Rhodia ont représenté environ 23 % de l'ensemble des CER émis dans le monde en 2007. Par ailleurs, Energy Services a démarré un nouveau projet MDP sur la plate-forme de Paulinia au Brésil, basé sur l'abattement de N₂O émis lors de la production d'acide nitrique. Ce projet, d'une taille beaucoup plus modeste que les précédents, devrait permettre d'obtenir environ 80 000 tonnes de CER par an, à partir de 2008 pour une période de 7 ans.

Via Energy Services, le Groupe s'est également associé à Société Générale Énergie (filiale à 100 % du groupe Société Générale) en vue de réduire les risques liés à la volatilité et à la fluctuation du marché des crédits d'émission et de maximiser la valeur de ses CER. En 2006, Rhodia a ainsi créé ORBEO, une entreprise qu'elle détient à part égale avec Société Générale Énergie.

Chaque société a apporté à ORBEO l'exclusivité de ses activités de crédits d'émission : pour Rhodia ses CER, pour Société Générale Énergie son expérience et sa capacité de *trading* de crédits d'émission.

ORBEO couvre toute la chaîne du carbone, depuis les projets jusqu'au marché, et fait partie des premiers acheteurs et vendeurs de produits CO₂. ORBEO propose des services d'origination, de financement, de conseil, de négoce, d'optimisation de portefeuille de crédits carbone et de structuration de transactions personnalisées pour tous types de clients (acheteurs volontaires, industriels, gouvernements, investisseurs). ORBEO est une société d'investissement agréée par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI).

7



Organigramme

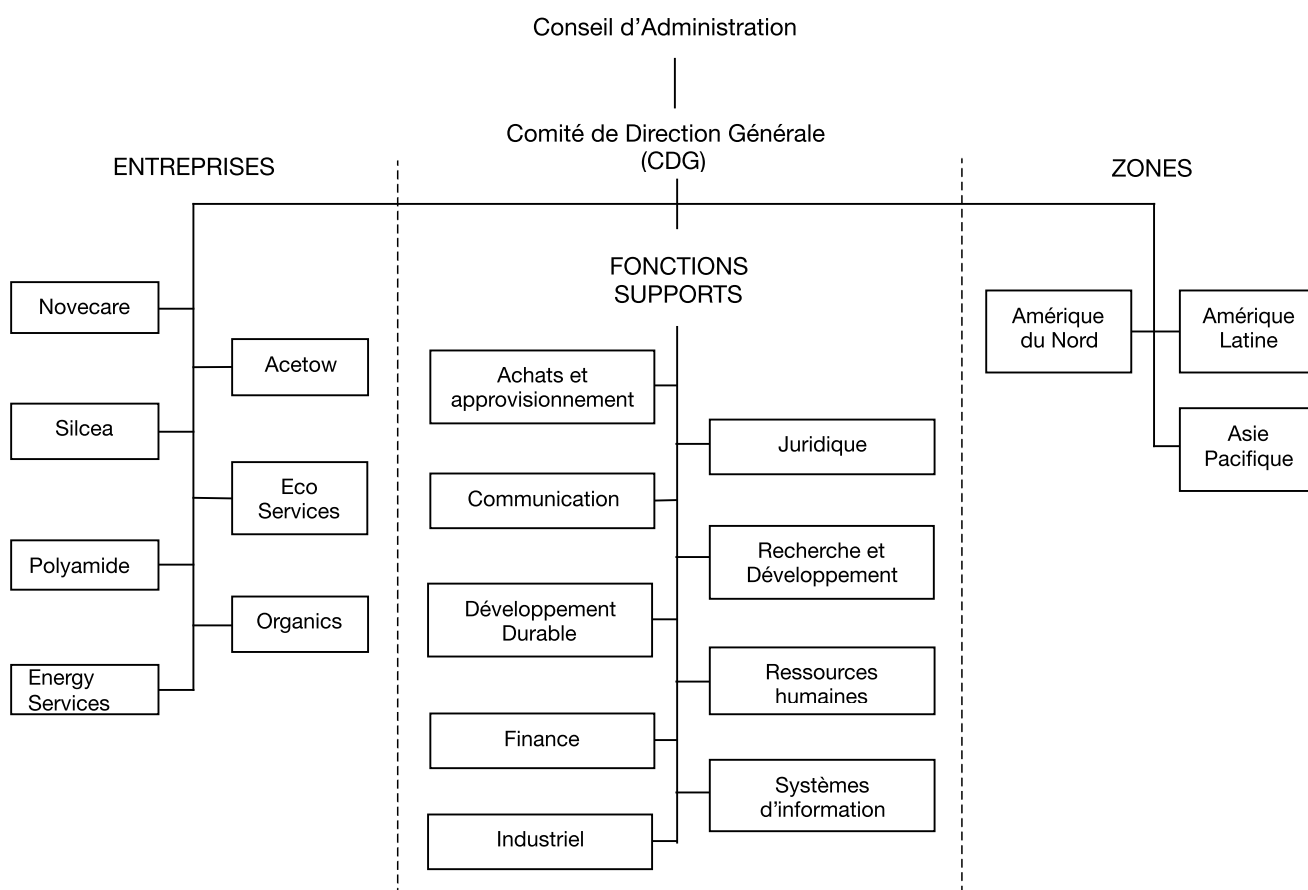
sommaire

7.1	Le Groupe	47
7.1.1	Organigramme fonctionnel en 2007	47
7.1.2	Fonctionnement du Groupe	48
7.1.3	Relations société mère – filiales	49
7.2	Les filiales et participations de la Société	50

7.1 Le Groupe

7.1.1 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL EN 2007

Ci-dessous est présenté l'organigramme fonctionnel simplifié du Groupe en 2007.





7.1.2 FONCTIONNEMENT DU GROUPE

7.1.2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Comité de Direction Générale (CDG), dont la présentation figure au chapitre 14.1.2 ci-après, supervise les Entreprises, Fonctions Supports et Zones. Il contribue à la définition et met en œuvre la stratégie du Groupe arrêtée par le conseil d'administration et définit les politiques au niveau du Groupe. Il rend les arbitrages et alloue les ressources. Il s'appuie pour cela sur une équipe fonctionnelle restreinte dans les domaines de la stratégie, de l'industriel, du marketing et des ventes, ainsi que sur les compétences et expertises des Fonctions Supports.

Au-delà de ce premier cercle de Direction Générale du Groupe, le Comité Exécutif (Comex), qui réunit les membres du CDG, Directeurs Généraux des Entreprises et Directeurs des Fonctions Supports et Zones géographiques, a pour vocation d'arrêter les grandes orientations sur les politiques générales du Groupe (organisation, modalités d'affectation des investissements, règles de la rémunération variable, etc.). Il assure l'alignement des priorités entre les différentes entités composant Rhodia (Entreprises, Fonctions supports, Zones géographiques) et coordonne l'action du Groupe sur les sujets transversaux (innovation, communication, développement de Rhodia dans le pays à forte croissance, etc.). Il a également pour mission d'être le « champion » et le porteur de la culture, des valeurs et de l'identité du Groupe Rhodia.

Par ailleurs, en 2008, la Direction Générale a souhaité enrichir les travaux du CDG en y intégrant la compétence et l'expérience de responsables opérationnels aux profils variés. Ceci a conduit à la création d'un Comité de Direction Générale élargi qui se réunira mensuellement et aura la responsabilité de contribuer à la définition et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe arrêtée par le conseil d'administration, d'allouer les ressources entre les diverses Entreprises et Fonctions et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe.

7.1.2.2 ENTREPRISES DE RHODIA

Les activités opérationnelles de Rhodia sont organisées depuis le 1^{er} janvier 2006 en sept Entreprises :

.....
Entreprises

Polyamide

Acetow

Novicare

Silcea

Eco Services

Organics

Energy Services
.....

Les Entreprises ont une vocation mondiale. Elles bénéficient d'une large autonomie dans la gestion de leurs activités opérationnelles et d'une pleine responsabilité dans les domaines du marketing et des ventes, de l'industriel, de l'innovation et de la chaîne de production. Elles proposent leur stratégie à la Direction Générale. À cet effet, elles disposent de ressources dédiées et sont responsables de leurs résultats opérationnels. Pour plus d'informations sur l'activité des Entreprises, se reporter au chapitre 6 ci-dessus.

Dans le cadre de la simplification de son organisation, Rhodia a annoncé le 19 mars 2008 une disparition de l'Entreprise Organics à compter du premier trimestre 2008 consécutive au projet de cession de son activité Isocyanates. Cette activité devrait être classée en « Activités abandonnées » à partir du premier trimestre 2008.

L'activité stratégique Diphénols sera désormais intégrée à l'Entreprise Silcea ; les autres activités de chimie organique fine, pour lesquelles des solutions stratégiques sont à l'étude ou pour lesquelles des mesures de restructuration ou de fermeture ont déjà été annoncées, seront rattachées à une Business Unit spécifique intégrée dans « Corporate & Divers ».

Rhodia sera ainsi constitué de 6 Entreprises.

7.1.2.3 LES FONCTIONS SUPPORTS

Les Entreprises peuvent s'appuyer sur les fonctions supports suivantes : les Fonctions Achats et Approvisionnement, Communication, Développement Durable, Finance, Industriel, Juridique, Recherche et Développement, Ressources humaines et Systèmes d'information. Elles ont pour mission de fournir des services aux Entreprises à des conditions d'efficacité, de coûts et de niveau de service optimum. Elles sont responsables de leurs coûts et disposent de ressources propres (effectifs, organisation, etc.) leur permettant de rendre ces services qu'elles dimensionnent et allouent selon un critère d'efficacité, de coût et de niveau de service. Elles sont organisées en services partagés mais peuvent également décider de dédier du personnel à telle ou telle Entreprise.

7.1.2.4 LES ZONES

Les Zones Amérique du Nord, Amérique Latine et Asie Pacifique sont supervisées chacune par un Directeur de Zone. Leur rôle est de faciliter la mise en œuvre des politiques et pratiques du Groupe, de veiller à l'application de l'ensemble des législations et réglementations locales et d'assurer directement ou indirectement la représentation de Rhodia au conseil d'administration des entités locales et des co-entreprises.



7.1.3 RELATIONS SOCIÉTÉ MÈRE – FILIALES

Rhodia est la holding financière du Groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

Lorsque ces participations sont indirectes, elles sont détenues par le biais de sous-holdings de participation présentes dans différentes zones. Cette répartition, en partie issue de l'historique du Groupe, répond à des nécessités géographiques et organisationnelles.

La Société Rhodia entretient avec ses filiales des relations de type « Mère Filles », dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2007 figurant dans les comptes sociaux de Rhodia au chapitre 20.3.2, sont :

- la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe assurée par Rhodia et actuellement organisée avec une banque ;
- la refacturation de certaines charges liées au refinancement du Groupe aux filiales opérationnelles pour un montant de 107 millions d'euros en 2007 ;
- la refacturation de services communs ou d'assistance par les entreprises liées à Rhodia pour un montant de 9 millions d'euros en 2007 ;
- l'octroi de garanties par Rhodia dans le cadre de certains financements bancaires et/ou contrats opérationnels au bénéfice de ses filiales ;
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du Groupe ;
- la gestion centralisée des risques liés aux marchés de commodités ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

On pourra par ailleurs se reporter aux chapitres 6 et 9.1 du présent document de référence pour une présentation de l'activité des filiales.

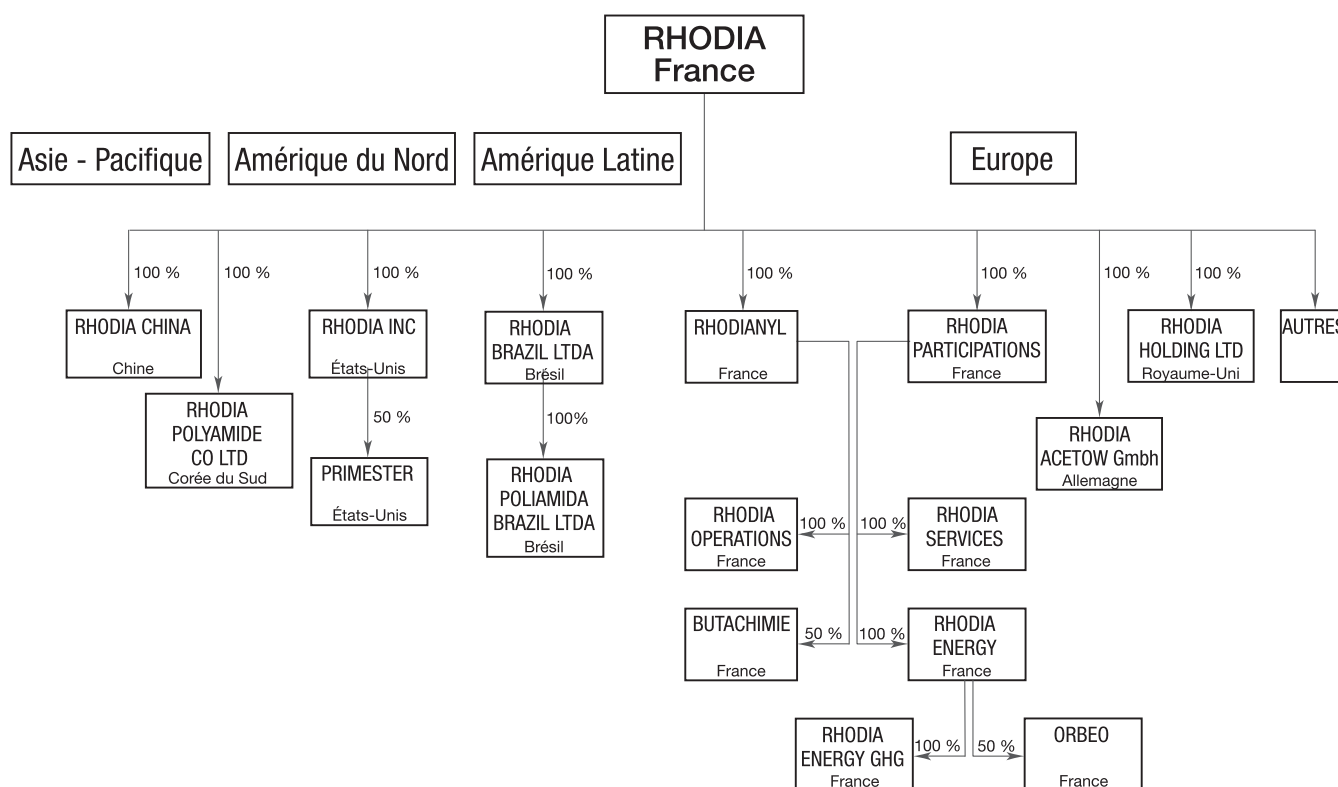
7.2 Les filiales et participations de la Société

Le tableau des filiales et participations de la Société est présenté à la Note 24 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.3.2.3.

Le périmètre de consolidation de Rhodia au 31 décembre 2007 est présenté à la Note 36 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Il est également indiqué que, au cours de l'exercice 2007, Rhodia n'a pas pris de participation dans une société française au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce.

L'organigramme ci-dessous présente la structure sociétaire simplifiée du Groupe, en 2007, (comprenant les principales sociétés du Groupe).





Propriétés immobilières, usines et équipements

sommaire

8.1	Immobilisation corporelle importante ou planifiée	51
8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par Rhodia de ces immobilisations	52

➤ 8.1 Immobilisation corporelle importante ou planifiée

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2007 à 5 440 millions d'euros. Elle comprend principalement la valeur des matériels et outillages pour 4 333 millions d'euros et les constructions pour 819 millions d'euros.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 31 décembre 2007 à 1 686 millions d'euros soit environ 37,7 % du total du bilan consolidé au 31 décembre 2007.

Elle comprend principalement la valeur des matériels et outillages pour 1 172 millions d'euros et les constructions pour 255 millions d'euros.

Mode de détention des actifs

Au 31 décembre 2007, les principales immobilisations corporelles en pleine propriété et location financement se composent comme suit :

(millions d'euros)	Terrains et Constructions	Matériel et outillage
Valeur nette des immobilisations corporelles	363	1 172
dont immobilisations en pleine propriété :		
Valeur brute	956	4 333
Amortissement	(593)	(3 161)
Total immobilisations en pleine propriété	363	1 172
dont Immobilisations en location financement :		
Valeur brute	4	29
Amortissement	(4)	(16)
TOTAL IMMOBILISATIONS EN LOCATION FINANCEMENT	-	13

Localisation des sites

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites de Rhodia, par Entreprise et par Zone géographique, au 31 décembre 2007. La taille de ces sites peut varier considérablement en termes de nombre d'employés et de capacité de production. Sur ces 71 sites, 11 sont partagés par plusieurs de nos Entreprises. Chaque site énuméré

dans le tableau ci-dessous est classé en fonction de l'Entreprise qui l'utilise le plus. Le tableau ne comprend pas les sites non consolidés au niveau du Groupe, qui sont essentiellement détenus en joint-venture.

Au 31 décembre 2007

Entreprises	Europe	Amérique du Nord	Amérique Latine	Asie Pacifique	Total
Polyamide	6		5	2	13
Acetow	2	1	1		4
Novecare	4	8	1	11	24
Silcea	3	2	1	5	11
Eco Services		7			7
Organics	7	1		4	12
TOTAL	22	19	8	22	71

➤ 8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par Rhodia de ces immobilisations

Les informations environnementales sont insérées aux chapitres 4.1.2 et 5.3 du présent document de référence.



Examen de la situation financière et du résultat

sommaire

9.1	Situation financière et résultat du Groupe	53
9.1.1	Convention dans l'analyse de gestion	53
9.1.2	Aspects comptables	54
9.1.3	Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2006 et l'exercice 2007	54

➤ 9.1 Situation financière et résultat du Groupe

9.1.1 CONVENTION DANS L'ANALYSE DE GESTION

Ce paragraphe comprend des informations concernant la comparaison d'une année sur l'autre de la performance de Rhodia et de ses Entreprises et notamment des données comptables non auditées extraites de rapports de la Direction relatifs à l'impact sur le chiffre d'affaires et sur les principaux composants du compte de résultat de Rhodia des éléments suivants :

- variations de structure (résultant, par exemple, de cessions, changements de périmètre de consolidation non reclassés en activités abandonnées et, s'agissant des comparaisons des résultats des Entreprises, des transferts d'activités entre Entreprises) ;
- variations résultant de la conversion en euros des chiffres d'affaires, charges et autres postes du compte de résultat, libellés en monnaies autres que l'euro ;
- variations des prix de vente moyens ;
- variations de volume ; et
- l'effet de change transactionnel (défini comme la variation résultant de la conversion en devise locale de ventes ou d'achats effectués dans une autre devise).

Rhodia a mis en place cette mesure et suit l'évolution de sa performance sur la base de rapports trimestriels communiqués par ses diverses entités et l'utilise pour ses besoins d'analyse internes. Ces mêmes informations de gestion sont utilisées pour sa communication financière. Dans le cadre de la comparaison

des résultats d'activité de deux périodes (la période « antérieure », par exemple 2006, et la période « ultérieure », par exemple 2007). Rhodia calcule l'incidence de ces variations comme suit :

L'impact des variations de structure est estimé (i) dans le cas d'acquisitions, grâce à l'inclusion dans les données de l'année antérieure des résultats de l'année ultérieure générés par le périmètre acquis, tout au moins sur les mois de l'année antérieure où le périmètre n'était pas encore acquis, et au maximum sur une période n'excédant pas les mois de présence du périmètre acquis dans l'année ultérieure et (ii) dans le cas de cessions, par l'exclusion des résultats de la période antérieure de toute activité incluse dans les comptes consolidés pendant tout ou partie de la période antérieure mais non inclus dans la période ultérieure.

L'impact des variations des taux de change est estimé par ajustement des résultats de la période antérieure de manière à prendre en compte l'impact de la fluctuation des taux de change, en convertissant les soldes comptables de la période antérieure libellés en monnaies autres que l'euro aux mêmes taux de change moyens utilisés pour la période ultérieure.

L'impact des variations des prix de vente moyens est estimé par comparaison du prix de vente unitaire net moyen pondéré de chaque produit au cours de la période ultérieure (par exemple, le coût en euros par tonne) avec le prix de vente unitaire net moyen pondéré de la période antérieure, multiplié, dans les deux cas, par les volumes vendus au cours de la période ultérieure.

L'impact des variations de volume est estimé par comparaison des quantités livrées au cours de la période ultérieure avec les quantités livrées au cours de la période antérieure, multipliées, dans les deux

cas, par les prix de vente unitaires nets moyens pondérés de la période antérieure.

Rhodia estime que ces mesures constituent des outils utiles pour l'analyse et l'explication des variations et tendances du résultat historique de ses opérations, car elles permettent de comparer la performance sur une base régulière. Elles ne sont toutefois pas soumises à audit et ne constituent pas des mesures de la performance au regard des normes ou des IFRS. Elles ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des mesures de performance dans le cadre des normes ou des IFRS. Les méthodes de calcul des variations utilisées par Rhodia peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés.

Par ailleurs, Rhodia utilise pour ses analyses et sa communication financière des indicateurs pro forma dont la définition est la suivante : EBITDA récurrent défini comme étant le résultat opérationnel avant dotation nette aux amortissements et pertes de valeurs, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

9.1.2 ASPECTS COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ce référentiel IFRS est disponible sur le site Internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS adopté et publié par l'IASB (*International Accounting Standard Board*) et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les montants définitifs sont susceptibles de différer des estimations retenues dans le cadre de la préparation des états financiers présentés. La Direction est également amenée à exercer son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables. Les domaines impliquant un degré élevé de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives en regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3.

9.1.3 RÉSULTATS OPÉRATIONNELS DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2006 ET L'EXERCICE 2007

Le tableau ci-après présente une analyse du résultat opérationnel de Rhodia pour les exercices clos les 31 décembre 2006 et 2007 :

(millions d'euros)	2006	2007	Variation en %
Chiffre d'affaires	4 810	5 081	5,6 %
Autres produits de l'activité	451	475	5,3 %
Coût des ventes	(4 261)	(4 437)	(4,1) %
Frais administratifs et commerciaux	(518)	(517)	(0,2) %
Frais de Recherche et Développement	(103)	(96)	6,8 %
Coûts de restructuration	(21)	(55)	(161,9) %
Autres produits et charges opérationnels	1	(3)	
Résultat opérationnel	359	448	+24,8 %

9.1.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de Rhodia en 2007 progresse de 5,6 % par rapport à celui de l'année 2006 et s'établit à 5 081 millions d'euros. Cette augmentation est essentiellement due à la croissance organique

favorisée par les solides positions du Groupe sur ses différents marchés. La variation des taux de change (effet de conversion et effet transactionnel) a eu un impact négatif de (4,8) % en raison principalement de la faiblesse du dollar américain par rapport à l'euro.



9.1.3.2 CHARGES OPÉRATIONNELLES

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté de (176) millions d'euros, soit (4.1) %, passant de (4 261) millions d'euros en 2006 à (4 437) millions d'euros en 2007. Cette évolution sensible des coûts reflète la hausse des volumes vendus ainsi que la hausse du prix des matières premières et de l'énergie. Cette évolution intègre également les effets de conversion qui ont eu un impact favorable pour un montant de 88 millions d'euros, majoritairement dû à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, et les changements de périmètre pour un montant de 73 millions d'euros, correspondant principalement à la cession de l'activité produits soufrés en France.

Frais administratifs et commerciaux

Les dépenses administratives et les frais commerciaux sont stables à (517) millions d'euros en 2007, contre (518) millions d'euros en 2006. L'effet de conversion et de structure favorable est neutralisé principalement par la création fin 2006 de la nouvelle activité de production et de commercialisation des CER et l'impact du programme 2007 de distribution d'actions gratuites aux cadres dirigeants du Groupe.

Frais de Recherche et Développement

Les frais de recherche et développement au compte de résultat baissent de 6,8 % au cours de 2007, par rapport à 2006. Cette diminution de 7 millions d'euros provient essentiellement de la réduction des coûts des fonctions supports suite aux programmes de restructuration conduits depuis 2003.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à (55) millions d'euros, contre des coûts de (21) millions d'euros en 2006.

Les nouvelles mesures représentent un coût total estimé de (51) millions d'euros et concernent pour l'essentiel les entreprises Organics et Acetow, ainsi que le Corporate & Divers.

Les mesures les plus significatives en 2007 en France concernent le projet d'arrêt des activités du site de Mulhouse Dornach (Organics), et le projet d'arrêt de l'activité paracétamol de son site de Roussillon (Organics). À l'étranger, les projets les plus importants sont le projet d'arrêt des activités du site d'Avonmouth (Organics) et le plan d'amélioration de la productivité du site de Fribourg d'Acetow en Allemagne.

La Note 6 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence présente une information détaillée sur cette section.

Autres produits et charges opérationnelles

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à (3) millions d'euros sur l'exercice 2007 contre un produit de 1 million d'euros en 2006.

Au 31 décembre 2007, les plus ou moins values nettes sur cession (27 millions d'euros en 2007 contre 33 millions d'euros en 2006) comprennent notamment le résultat de cession de l'activité sulfurique en France à la société Adisséo, filiale de China National Bluestar Corporation, ainsi que le résultat de cession du fonds de commerce Di-Calcium Phosphates à Innophos. Les résultats de cession constatés en 2006 comprennent principalement une plus-value de 27 millions d'euros (nette de frais) consécutive à la cession de 50 % des parts détenues par Rhodia dans Orbeo à Société Générale Énergie (voir la Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence).

Les autres produits et charges opérationnels se sont élevés à (16) millions d'euros en 2007 contre (28) millions d'euros en 2006 et sont principalement constitués des pertes de valeur constatées sur les créances détenues sur le groupe Nylstar, dont les principales filiales se sont déclarées en cessation de paiement courant juillet 2007. Compte tenu des pertes de valeur antérieurement constatées et de celles comptabilisées sur l'exercice 2007, la valeur comptable résiduelle au 31 décembre 2007 des créances de Rhodia sur le groupe Nylstar est peu significative.

En 2006, les autres produits et charges opérationnels comprennent pour l'essentiel des provisions pour dépréciation de créances.

La Note 7 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence présente une information détaillée sur cette section.

9.1.3.3 RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel de Rhodia a progressé de 24,8 % à 448 millions d'euros en 2007 contre 359 millions d'euros en 2006.

Le « *Cash Flow Return On Investment* » (CFROI) des activités poursuivies du Groupe après impôt s'inscrit en forte progression à 8,2 % en 2007 contre 6,6 % en 2006.

9.1.3.4 ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du chiffre d'affaires de l'exercice 2007 comparé à celui de l'exercice 2006 :

Évolution du chiffre d'affaires (millions d'euros)	Chiffre d'affaires 2006	Structure	Effet de change conversion	Chiffre d'affaires 2006 à structure et Tx de conversion constants	Volume & mix	Prix de vente	Effet de change transactionnel	Chiffre d'affaires 2007	Évolution	
									d'affaires 2006-2007	chiffre structure et Tx de conversion 2007 constants
Rhodia	4 810	(31)	(110)	4 669	343	189	(120)	5 081	5,6 %	8,8 %
Polyamide	1 922	(41)	(7)	1 874	82	98	(79)	1 975	2,8 %	5,4 %
Acetow	447	0	(7)	440	5	22	(26)	441	(1,3 %)	0,2 %
Novicare	936	(5)	(41)	890	38	6	(3)	931	(0,5 %)	4,6 %
Silcea	412	12	(15)	409	31	28	(5)	463	12,4 %	13,2 %
Eco Services	230	0	(19)	211	5	2	0	218	(5,2 %)	3,3 %
Organics	875	(42)	(20)	813	5	30	(6)	842	(3,8 %)	3,6 %
Energy Services	25	0	0	25	175	2	0	202		
Corporate & divers (dont élimination des ventes intersecteurs)	(37)	45	(1)	7	2	1	(1)	9	(124,3 %)	28,6 %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par Entreprise pour les exercices 2006 et 2007 :

(millions d'euros)	2006	2007
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 810	5 081
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia par Entreprise (en %) :		
Polyamide	40 %	39 %
Acetow	9 %	9 %
Novicare	19 %	18 %
Silcea	9 %	9 %
Eco Services	5 %	4 %
Organics	18 %	17 %
Energy Services	1 %	4 %
Corporate & divers (dont élimination des ventes intersecteurs)	(1) %	0 %
TOTAL	100 %	100 %

Le tableau ci-après indique le chiffre d'affaires et sa répartition par zone géographique pour les exercices 2006 et 2007 :

(millions d'euros)	2006	2007
Chiffre d'affaires de Rhodia	4 810	5 081
Contribution nette au chiffre d'affaires de Rhodia par zone géographique de destination (en %) :		
France	11 %	11 %
Europe (hors France)	29 %	30 %
Amérique du Nord	17 %	17 %
Amérique Latine	16 %	16 %
Asie et Autres Pays	27 %	26 %
TOTAL	100 %	100 %



Le tableau ci-après présente une analyse de l'évolution du résultat opérationnel de l'exercice 2007 comparé à celui de l'exercice 2006 :

Évolution du résultat opérationnel (ROP) <i>(millions d'euros)</i>	ROP												ROP Déc. 2007
	Déc. 2006	Structure	Effet de change (conversion)	Volume & mix-produits	Prix	Change/Prix	Prix/Matières premières & énergie	Change/Matières premières & énergie	Frais Fixes	APCO	Restr hors amos	Amos & deprec	
Rhodia	359	(11)	(12)	202	180	(114)	(125)	50	(44)	(3)	(34)	0	448
Polyamide	172	(8)	(1)	21	94	(75)	(79)	50	(7)	(5)	1	(7)	156
Acetow	78	(2)	(1)	2	21	(25)	(21)	9	(7)	0	(9)	(3)	42
Novocare	76	(4)	(6)	18	6	(3)	4	(1)	(13)	(1)	(2)	(3)	71
Silcea	33	8	(1)	18	26	(4)	(18)	(3)	(3)	(5)	(1)	0	50
Eco Services	58	(1)	(6)	3	2	0	1	0	(6)	2	0	1	54
Organics	31	(9)	(3)	(7)	29	(6)	(6)	(6)	16	25	(28)	(1)	35
Energy Services	76	0	0	154	2	0	(6)	0	(29)	(31)	0	(1)	165
Corporate & Divers	(165)	5	6	(7)	0	(1)	0	1	5	12	5	14	(125)

Chiffre d'affaires Groupe

Le chiffre d'affaires de Rhodia en 2007 progresse de 5,6 % par rapport à celui de l'année 2006 et s'établit à 5 081 millions d'euros. Les variations de structure (activités ayant modifié le périmètre du Groupe mais n'étant pas classées dans les « activités abandonnées » telles que définies par IFRS 5 ou changement des méthodes comptables) représentent un impact négatif de (0,6) % et correspondent essentiellement à la cession de l'activité Produits Soufrés basée sur le site des Roches de Condrieu (France). Les variations des taux de conversion, provenant principalement de la baisse du dollar américain par rapport à l'euro et, dans une moindre mesure, de la baisse du won coréen et du yen par rapport à l'euro, se sont traduites par un effet négatif de (2,3) % sur l'ensemble de l'année 2007 par rapport à l'année 2006. Cet effet négatif a été en partie compensé par l'appréciation du real brésilien par rapport à l'euro.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires progresse de 8,8 % en raison d'une croissance des volumes, pour 7,3 %, de la hausse des prix de vente, pour 4,0 %, et d'un effet de change transactionnel négatif, pour (2,6) %, provenant essentiellement de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro et au réal brésilien.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Rhodia s'établit à 448 millions d'euros en 2007 contre 359 millions d'euros en 2006, soit une progression de 24,8 %.

Cette forte amélioration provient essentiellement d'une progression de 17 % de l'EBITDA récurrent qui passe de 683 millions d'euros en 2006 à 799 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 14,2 % en 2006 à 15,7 % en 2007.

La croissance des volumes s'est traduite par un effet favorable de 202 millions d'euros, dont 141 millions d'euros correspondent à la réussite de la nouvelle activité de ventes de crédits d'émission

(CER) ainsi que la solide progression des volumes des Entreprises Polyamide, Novocare et Silcea.

En outre, Rhodia a poursuivi avec succès sa politique de hausses des prix en 2007 qui s'est traduite par un effet positif en devises locales de 180 millions d'euros. Ces hausses de prix ont plus que compensé l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dont l'effet négatif en devises locales s'est élevé à (125) millions d'euros. Alors que les hausses de prix ont été impactées par un effet de change transactionnel négatif de (114) millions d'euros, les achats de matières premières et d'énergie ont bénéficié d'un effet de change transactionnel positif de 50 millions d'euros.

Enfin, l'EBITDA récurrent a été impactée par un effet de structure négatif, pour un montant de (15) millions d'euros, ainsi que par un effet de conversion négatif, pour un montant (18) millions d'euros.

Les autres éléments expliquant l'évolution du résultat opérationnel du Groupe entre 2006 et 2007 sont les suivants :

- en 2007, les frais fixes ont augmenté de (44) millions d'euros. Cette évolution provient notamment d'un certain nombre de projets de croissance lancés en 2007 et de la poursuite de l'amélioration de ses systèmes de gestion informatisés. Parallèlement, la poursuite des initiatives visant à optimiser le fonctionnement du Groupe ainsi que des restructurations ont généré une économie de frais fixes qui a permis de compenser l'inflation. Enfin, les frais fixes ont été négativement impactés par la baisse des stocks ;
- par ailleurs, la poursuite de la restructuration d'Organics ainsi qu'un plan d'amélioration de la compétitivité lancé par Acetow au quatrième trimestre 2007 ont entraîné une augmentation des coûts de restructuration pour un montant de (34) millions d'euros ;
- les autres produits et charges opérationnels et les amortissements sont pour l'essentiel inchangés.

Polyamide

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Polyamide progresse de 2,8 % et s'établit à 1 975 millions d'euros. Des transferts intra-groupe se sont traduits par un effet de structure négatif de (2,1) %. La variation des taux de conversion s'est traduite par un effet négatif de (0,4) %, qui provient essentiellement de la dépréciation du won coréen et du dollar américain par rapport à l'euro, en partie compensé par l'appréciation du real brésilien par rapport à l'euro.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Polyamide a progressé de 5,4 %. La croissance des volumes s'est élevée à 4,4 % grâce à une demande soutenue, d'une part pour les intermédiaires (en particulier au Brésil), et d'autre part pour les plastiques techniques dans toutes les régions (plus particulièrement en Asie). Le niveau de demande pour la majorité des intermédiaires clés de polyamide 6.6, et notamment de l'ADN, a été soutenu sur l'année 2007. La demande en plastiques techniques est restée soutenue, en particulier dans les régions en forte croissance, notamment du fait de la substitution croissante des métaux par les plastiques techniques. Enfin, la hausse des prix de vente représente un effet positif de 5,2 % qui a été en partie compensé par un effet de change transactionnel négatif de (4,2) % provenant de la dépréciation du dollar américain par rapport au réal brésilien.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Polyamide s'établit à 156 millions d'euros en 2007 contre 172 millions d'euros en 2006, soit une baisse de (9,3) %.

Cette évolution provient d'une légère baisse de (1,4) % de l'EBITDA récurrent qui passe de 284 millions d'euros en 2006 à 280 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent s'établit ainsi à 14,2 % en 2007 contre 14,8 % en 2006.

L'effet positif de la hausse des volumes s'élève à 21 millions d'euros malgré l'arrêt tri-annuel de maintenance du site de Chalampé (France) dont l'effet négatif s'élève à environ (10) millions d'euros.

Polyamide a poursuivi sa dynamique de hausses des prix en vue de compenser l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. En devises locales, la hausse des prix de vente, pour 94 millions d'euros, a plus que compensé l'effet négatif de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, pour un montant de (79) millions d'euros. Cependant, ces hausses de prix n'ont pas entièrement compensé l'effet de change transactionnel⁽⁸⁾ négatif de (25) millions d'euros provenant de la dépréciation du dollar américain par rapport au real brésilien.

Les autres éléments qui ont impacté négativement le résultat opérationnel de Polyamide sont un effet de structure défavorable de (8) millions d'euros qui provient essentiellement de transferts intra-groupe, une augmentation de (7) millions d'euros des frais fixes,

provenant principalement de l'inflation et des projets de croissance, une augmentation de (7) millions d'euros des amortissements en raison des projets de croissance et enfin, une augmentation de (5) millions d'euros des autres charges opérationnelles du fait de provisions pour créances douteuses consécutives à la mise en redressement judiciaire de Nylstar France.

Acetow

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Acetow est en légère baisse de (1,3) % et s'établit à 441 millions d'euros. La variation des taux de conversion, qui provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, s'est traduite par un effet négatif de (1,6) %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Acetow est stable. Des volumes en croissance ont généré un effet positif de 1,1 %. La poursuite de la dynamique de hausses des prix de vente s'est traduite par un effet positif de 5,0 %. Cette hausse a cependant été compensée par un effet de change transactionnel négatif de (5,9) % en raison de la poursuite de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro. Cet impact a été accentué par l'arrivée à terme des couvertures de change effectives en 2006 prises à des taux plus favorables que les taux de renouvellement pour l'année 2007.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Acetow s'établit à 42 millions d'euros en 2007 contre 78 millions d'euros en 2006, soit une baisse de (46,2) %.

Cette évolution provient d'une baisse de (23,1) % de l'EBITDA récurrent qui passe de 108 millions d'euros en 2006 à 83 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 24,2 % en 2006 à 18,8 % en 2007.

L'augmentation des volumes s'est traduite par un effet favorable de 2 millions d'euros.

La hausse des prix de vente, dont l'impact positif en devises locales s'élève à 21 millions d'euros, a compensé l'impact négatif de (21) millions d'euros provenant de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie. Cependant, une partie significative des ventes d'Acetow étant réalisée en dollar américain, l'Entreprise a été particulièrement affectée par la dépréciation continue du dollar américain par rapport à l'euro ce qui s'est traduit par un effet de change transactionnel⁽⁹⁾ négatif de (16) millions d'euros. Par ailleurs, du fait principalement de l'inflation, les frais fixes ont augmenté de (7) millions d'euros. Afin de compenser cette situation, Acetow a lancé un large plan d'amélioration de sa compétitivité avec pour objectif de réduire les coûts dans l'ensemble des processus. La mise en œuvre de ce plan a généré une augmentation des charges de restructuration, pour un montant de (9) millions d'euros. Enfin, les amortissements ont augmenté de (3) millions d'euros.

(8) Somme de l'effet de change transactionnel sur les prix de vente et de l'effet de change transactionnel sur l'achat des matières premières et de l'énergie.

(9) Somme de l'effet de change transactionnel sur les prix de vente et de l'effet de change transactionnel sur l'achat des matières premières et de l'énergie.



Novecare

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Novecare est en légère baisse de (0,5) % et s'établit à 931 millions d'euros. La variation des taux de conversion, qui provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, s'est traduite par un effet négatif de (4,4) % correspondant principalement à la part des activités de l'Entreprise située aux États-Unis.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Novecare progresse de 4,6 %. Les volumes sont en hausse de 4,3 % portés par le dynamisme de la demande pour la majorité des produits et formulations de Novecare, notamment sur les marchés des soins de la personne, de l'agrochimie et l'extraction pétrolière. Le ralentissement des secteurs Matériaux de construction et Automobile aux États-Unis (additifs pour peintures et vernis), qui représente environ 10 % du chiffre d'affaires total de l'Entreprise, a cependant atténué le rythme de croissance des volumes durant la deuxième moitié de l'année. La hausse des prix de vente s'est poursuivie en 2007 et s'est traduite par un effet positif de 0,7 % sur le chiffre d'affaires.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Novecare s'établit à 71 millions d'euros en 2007 contre 76 millions en 2006, soit une baisse de (6,6) % provenant essentiellement d'une hausse des frais fixes et d'un effet de change (effet de conversion et effet transactionnel) négatif.

L'EBITDA récurrent est en très légère baisse à 109 millions d'euros en 2007 contre 110 millions d'euros en 2006. La marge d'EBITDA récurrent s'établit ainsi à 11,7 % en 2007 contre 11,8 % en 2006. Une part importante des activités de Novecare étant basée aux États-Unis, l'EBITDA récurrent a été impacté par un effet de conversion négatif de (8) millions d'euros.

La croissance des volumes a généré un effet positif de 18 millions d'euros. L'Entreprise a poursuivi sa dynamique de hausses des prix qui se sont traduites par un effet positif de 6 millions d'euros. De plus, des initiatives visant à améliorer la performance et la compétitivité des procédés de fabrication ont généré des économies de matières premières et d'énergie qui se sont traduites par un effet positif de 4 millions d'euros.

Par ailleurs, les frais fixes ont augmenté de (13) millions d'euros en raison essentiellement des projets de croissance et de l'inflation.

Les autres éléments ayant un effet négatif sur le résultat opérationnel de Novecare proviennent d'un effet de structure négatif de (4) millions d'euros, d'une augmentation des amortissements de (3) millions d'euros, d'une augmentation des charges de restructuration de (2) millions d'euros et d'une hausse des autres charges opérationnelles de (1) million d'euros.

Silcea

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Silcea progresse de 12,4 % et s'établit à 463 millions d'euros. L'acquisition de l'activité washcoat d'alumines, dont les opérations ont été intégrées avec succès en 2007, s'est traduite par un effet de structure positif de 2,9 %. La variation des taux de conversion, qui provient essentiellement de la dépréciation du dollar américain et du yen par rapport à l'euro, représente un effet négatif de (3,6) %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires de Silcea a progressé de 13,2 %. Silcea continue de bénéficier du fort développement mondial du marché des silices de haute performance pour pneumatiques à faible consommation d'énergie, de la croissance du marché de la catalyse automobile et de la demande croissante en produits à forte technicité sur le marché de l'électronique. Cette croissance vigoureuse a généré une progression des volumes de 7,6 %, dans les deux activités de l'Entreprise, silices de haute performance et terres rares, et a permis une hausse des prix de vente de 6,8 %.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Silcea s'établit à 50 millions d'euros en 2007 contre 33 millions d'euros en 2006, soit une progression de 51,5 %.

Cette forte amélioration provient essentiellement d'une forte progression de 37,7 % de l'EBITDA récurrent qui passe 61 millions d'euros en 2006 à 84 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 14,8 % en 2006 à 18,1 % en 2007.

L'augmentation des volumes a généré un effet positif de 18 millions d'euros.

En outre, l'Entreprise a poursuivi avec succès la hausse de ses prix de vente qui s'est traduite par un effet positif de 26 millions d'euros. Ces hausses de prix ont permis de plus que compenser l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie, dont l'effet négatif s'est élevé à (18) millions d'euros, ainsi qu'un effet de change transactionnel⁽¹⁰⁾ négatif de (7) millions d'euros.

L'acquisition début août 2007 de l'activité washcoat d'alumines, qui complète l'offre à base de terres rares pour le traitement des émissions automobiles, ainsi que des transferts intra-groupe ont généré un effet de structure positif de 8 millions d'euros.

Les frais fixes ont augmenté de (3) millions d'euros en raison principalement de l'inflation.

Enfin, l'Entreprise enregistre une augmentation des autres charges opérationnelles de (5) millions d'euros qui provient pour l'essentiel de la comptabilisation d'une charge exceptionnelle en Amérique Latine.

(10) Somme de l'effet de change transactionnel sur les prix de vente et de l'effet de change transactionnel sur l'achat des matières premières et de l'énergie.

Eco Services

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Eco Services, dont les activités sont basées aux États-Unis, est en baisse de (5,2) % et s'établit à 218 millions d'euros. La variation des taux de conversion, qui provient de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'euro, s'est traduite par un effet négatif de (8,3) %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires progresse de 3,3 %. La hausse des prix de vente y contribue à hauteur de 0,9 % et la croissance des volumes pour 2,4 %, principalement grâce à la demande croissante en acide sulfurique.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Eco Services s'établit à 54 millions d'euros en 2007 contre 58 millions d'euros en 2006, soit une baisse de (6,9) %.

Cette évolution provient d'une baisse de (11,4) % de l'EBITDA récurrent qui passe de 79 millions d'euros en 2006 à 70 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 34,3 % en 2006 à 32,1 % en 2007. Eco Services opérant exclusivement aux États-Unis, l'EBITDA récurrent a été impacté par un effet de conversion négatif de (8) millions d'euros.

L'augmentation des volumes a généré un effet positif de 3 millions d'euros et la hausse des prix de vente un effet positif de 2 millions d'euros ce qui a compensé l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie.

Enfin, les frais fixes enregistrent une augmentation de (6) millions d'euros en raison essentiellement d'éléments exceptionnels et de l'inflation.

Organics

Chiffre d'affaires

Organics a poursuivi en 2007 le recentrage de son portefeuille sur des activités où il détient des positions de leadership durables.

Le chiffre d'affaires d'Organics est en baisse de (3,8) % et s'établit à 842 millions d'euros. Cette baisse résulte pour grande partie d'un effet de structure négatif de (4,8) % qui provient notamment de la cession de l'activité Produits Soufrés du site des Roches de Condrieu (France). La variation des taux de conversion, qui provient principalement de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'Euro, s'est traduite par un effet négatif de (2,3) %.

À structure et taux de conversion constants, le chiffre d'affaires d'Organics progresse de 3,6 % en raison d'une augmentation des volumes, pour 0,6 %, en particulier dans l'activité Diphénols qui a poursuivi sa croissance en 2007 et bénéficié du démarrage d'une nouvelle unité de production en Chine, et de la hausse des prix de vente, pour 3,7 %.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Organics s'établit à 35 millions d'euros en 2007 contre 31 millions d'euros en 2006.

Cette amélioration provient de la progression de l'EBITDA récurrent qui passe de 74 millions d'euros en 2006 à 82 millions d'euros en 2007. La marge d'EBITDA récurrent passe ainsi de 8,5 % en 2006 à 9,7 % en 2007.

Les volumes sont en légère baisse malgré une forte progression de l'activité Diphénols. En effet, l'impact positif de la croissance de cette activité a été compensé par la cessation des ventes de crédits carbonés européens excédentaires par les activités britanniques du Groupe.

L'Entreprise a poursuivi avec succès la dynamique de hausse de ses prix de vente qui s'est traduite par un effet positif de 29 millions d'euros. Ces hausses de prix ont permis de plus que compenser l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie de (6) millions d'euros, ainsi qu'un effet de change transactionnel⁽¹¹⁾ négatif de (12) millions d'euros.

Cette amélioration du résultat opérationnel provient également de la baisse des frais fixes pour un montant de 16 millions d'euros, consécutive aux restructurations et réorganisations réalisés par l'entreprise.

En 2007, l'Entreprise a annoncé de nouvelles mesures de réorganisation et restructuration en France, en particulier le projet d'arrêt des activités du site de Mulhouse Dornach et le projet d'arrêt de l'activité paracétamol de son site de Roussillon. Ces projets ont augmenté les charges de restructurations de (28) millions d'euros par rapport au 2006.

Par ailleurs, la cession de l'activité Produits Soufrés a généré une amélioration des autres produits et charges opérationnels en raison, essentiellement, de la plus value de cession qui constituent l'essentiel des 25 millions d'euros. Enfin, cette cession s'est traduite par un effet de structure négatif de (9) millions d'euros sur le résultat opérationnel d'Organics.

Energy Services

Chiffre d'affaires

Grâce aux démarrages des installations destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre à Onsan en Corée du Sud et Paulinia au Brésil à la fin de 2006, 2007 est la première année de pleine activité d'Energy Services dans le domaine de la commercialisation des crédits d'émission. Pendant l'année 2007, 13,4 millions de tonnes de crédits d'émission (CER) ont été reçus et vendus à un prix moyen de 14,10 euros la tonne représentant un chiffre d'affaires de 189 millions d'euros. La forte progression du chiffre d'affaires qui atteint 202 millions d'euros en 2007 provient donc essentiellement de la réussite de cette nouvelle activité.

(11) Somme de l'effet de change transactionnel sur les prix de vente et de l'effet de change transactionnel sur l'achat des matières premières et de l'énergie.



Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel d'Energy Services progresse de même fortement pour s'établir à 165 millions d'euros en 2007 contre 76 millions d'euros en 2006.

Cette amélioration provient d'une forte progression de l'EBITDA récurrent qui passe de 60 millions d'euros en 2006 à 181 millions d'euros en 2007.

Les volumes ont augmenté de 154 millions d'euros en raison principalement de la vente des crédits d'émission (CER) reçus au cours de l'année 2007. Les autres activités de l'entreprise, liées notamment à l'optimisation de l'approvisionnement du Groupe en énergie, participent à la progression des volumes à hauteur de 13 millions d'euros.

L'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie ainsi que les frais fixes résultent de la montée en puissance de la nouvelle activité de production et de la commercialisation des crédits d'émission CER. D'une part les coûts des matières premières liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'énergie ont été en hausse de (6) millions d'euros, d'autre part les frais fixes liés à l'organisation de l'activité et la commercialisation des CER ont généré un effet négatif de (29) millions d'euros.

Enfin, les autres produits et charges opérationnels enregistrent un effet négatif de (31) millions d'euros, cette baisse résultant principalement de la comptabilisation en 2006 de la plus value de cession de 50 % des parts d'Orbeo à Société Générale Énergie.

Corporate & divers

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Corporate & Divers s'élève à 9 millions d'euros. Il est essentiellement composé des ventes de l'activité négoce

du Groupe ou de l'activité négoce effectuée par Rhodia pour le compte de partenaires tiers.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Corporate & Divers s'établit à une charge de (125) millions d'euros en 2007 contre (165) millions d'euros en 2006.

La charge au niveau de l'EBITDA récurrent est en légère baisse à (90) millions d'euros en 2007 comparé à (93) millions d'euros en 2006.

Le résultat opérationnel de Corporate et Divers est constitué de la marge sur les activités de négoce, mais également des charges liées aux services et fonctions Corporate du Groupe, des charges de restructuration liées à la réorganisation du Groupe lancée fin 2003, des charges liées à la comptabilisation complémentaire de provisions pour environnement relatives aux sites et activités arrêtés et à des plus ou moins values de cessions.

Ainsi, la baisse des amortissements de 14 millions d'euros de Corporate et Divers provient de la baisse des charges d'amortissements sur progiciels (RCS), des reclassements comptables et divers aménagements de bureaux et locaux. D'autre part, l'arrivée à son terme du plan de restructuration 2003-2006 a fait baisser les charges de restructuration de 5 millions d'euros. Enfin, les autres produits et charges opérationnels représente un impact positif de 12 millions d'euros ce qui provient de l'évolution favorable des provisions pour litiges en lien notamment avec des contrôles fiscaux et certains litiges.

9.1.3.5 AUTRES ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

(millions d'euros)	2006	2007	Variation en %
Résultat opérationnel	359	448	24,8 %
Résultat financier	(305)	(294)	
QP dans le résultat des entreprises associées		2	
Charge d'impôt	57	(83)	
Résultat des activités poursuivies	111	73	
Résultat des activités abandonnées	(45)	58	
Produits/Pertes de l'exercice	66	131	
Dont Part du Groupe	62	129	108,1 %
Dont Intérêts minoritaires	4	2	

Résultat financier

Le résultat financier net s'établit à (294) millions d'euros comparé à (305) millions d'euros pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2006. Cette évolution correspond, d'une part à

l'augmentation des charges non récurrentes liées aux opérations de refinancement et d'autre part à la diminution de la charge d'intérêts récurrente consécutive à ces refinancements.



En 2007, les charges liées au refinancement comprennent les malis de rachat des emprunts obligataires High Yield et se montent à (96) millions d'euros :

- (47) millions d'euros au titre de la prime de remboursement anticipé relative au rachat de (415) millions de dollars de l'emprunt obligataire High Yield Senior émis en dollar portant intérêt à 10,25 % à échéance 2010, et (12) millions d'euros d'amortissement accéléré de la quote-part des frais d'émission de la fraction rachetée ;
- (25) millions d'euros au titre de la prime de remboursement anticipé des emprunts obligataires High Yield Senior et Subordonnés à échéance 2010 et 2011, ainsi que (9) millions d'euros d'amortissement accéléré des frais d'émission et soultes des swaps de couverture adossés ;
- (3) millions d'euros d'amortissement accéléré des frais de renégociation du crédit syndiqué (RCF de mars 2006) suite à son remplacement par une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros en avril 2007.

En 2006, elles comprennent 77 millions d'euros de malis du rachat effectué en novembre 2006 de 720 millions d'euros et de 197 millions de dollars d'emprunts obligataires High Yield.

La charge d'intérêts récurrente se monte à (154) millions d'euros en 2007 contre (198) millions d'euros en 2006, soit une baisse de 44 millions d'euros consécutive à la diminution de l'endettement net du Groupe et aux diverses opérations de refinancement réalisées depuis octobre 2006 qui ont permis de réduire significativement le coût de la dette. L'émission d'obligations convertibles (OCEANES) pour un montant de 595 millions d'euros a notamment eu un impact positif sur le coût de l'endettement, avec un taux de rendement actuariel annuel brut de 2,35 % correspondant au coût de cette dette en cas de non-conversion mais avec un coupon cash annuel de 0,5 %.

Quote-part dans le résultat des Entreprises associées

La quote-part dans le résultat des Entreprises associées s'établit à 2 millions d'euros en 2007.

Charge d'impôt

Le Groupe a constaté sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 une charge d'impôt de (83) millions d'euros. Cette charge d'impôt correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, brésiliennes et italiennes. S'agissant des groupes fiscaux français et britanniques, la Société n'a pas modifié son estimation de la probabilité de récupération des actifs d'impôts différés : en conséquence, aucun nouvel actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur l'exercice clos au 31 décembre 2007.

En 2006, un produit d'impôt avait été constaté aux États-Unis pour un montant net de 84 millions d'euros en raison des perspectives de bénéfices imposables futurs qui se sont confirmées.

Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

Se référer à la Note 10 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.1.3.3 du présent document de référence.

Intérêts minoritaires

La part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires représente un montant de 2 millions d'euros, contre 4 millions d'euros à fin décembre 2006.

Résultat attribuable aux actionnaires de Rhodia

Le bénéfice attribuable aux actionnaires de Rhodia s'établit à 129 millions d'euros au 31 décembre 2007, comparés à un bénéfice de 62 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit une hausse de 108,1 %.



Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe	63
10.1.1 Fonds de roulement d'exploitation	63
10.1.2 Dette nette consolidée	63
10.1.3 Retraites et avantages assimilés	64
10.1.4 Provisions	64
10.1.5 Autres passifs non courants	64
10.1.6 Capitaux propres	64
10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux	65
10.2.1 Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	65
10.2.2 Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	65
10.2.3 Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	65
10.3 Financement et ressources de liquidités	66
10.3.1 Refinancement de la dette de Rhodia	66
10.3.2 Dettes financières	67
10.3.3 Engagements hors bilan et obligations contractuelles	67
10.3.4 Ressources de liquidités	67
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	68
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	68

➤ 10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe

Ce paragraphe présente une analyse du bilan consolidé au 31 décembre 2007 comparé au 31 décembre 2006.

10.1.1 FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

Le besoin en fonds de roulement était de 587 millions d'euros au 31 décembre 2007 par rapport à 662 millions d'euros au 31 décembre 2006. Le ratio de besoin en fonds de roulement d'exploitation sur le chiffre d'affaires total était de 10,4 % à fin 2007 contre 12,3 % à fin décembre 2006.

10.1.2 DETTE NETTE CONSOLIDÉE

Durant l'exercice 2007, Rhodia a poursuivi sa stratégie de refinancement. Le Groupe a ainsi pu refinancer la quasi-totalité de ses emprunts obligataires à échéance 2010 et 2011.

La dette financière brute, définie comme la somme des emprunts et dettes financières courants et non courants s'élève à 1 918 millions d'euros au 31 décembre 2007 comparée à 2 435 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cette baisse est principalement liée au rachat par anticipation des emprunts obligataires High Yield, partiellement compensé par l'émission d'une obligation convertible (OCEANE). Celle-ci a été



enregistrée en dette après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

La trésorerie et équivalents de trésorerie et les autres actifs financiers courants sont passés de 486 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 434 millions d'euros au 31 décembre 2007.

De ce fait, la dette nette consolidée (définie comme la somme des emprunts et dettes financières courantes et non courantes moins la trésorerie et équivalents de trésorerie et autres actifs financiers courants) est en baisse à 1 484 millions d'euros au 31 décembre 2007, comparé à 1 949 millions d'euros au 31 décembre 2006.

10.1.3 RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Les obligations de Rhodia sont évaluées et comptabilisées au 31 décembre 2007 conformément à l'IAS 19 amendé – Avantages du personnel.

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite.

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté des salariés employés en France, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni.

Le total des obligations inscrites au passif du bilan s'est établi à 1 246 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 1 325 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Une description détaillée de l'analyse des obligations de retraites et avantages assimilés est présentée en Note 27 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

10.1.4 PROVISIONS

Les provisions classées en passifs courants et non courants se sont élevées à 456 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 453 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Ces provisions s'analysent par nature en :

- provision pour restructuration couvrant les frais de personnel et les frais liés à l'arrêt des sites ;
- provision pour environnement. Rhodia évalue de manière régulière l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter. La provision est calculée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés ;
- autres provisions.

Une description détaillée de l'analyse des provisions par nature est présentée en Note 28.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence pour la partie restructuration et en Note 28.4 pour la partie environnement.

10.1.5 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants se sont élevés à 29 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 43 millions d'euros au 31 décembre 2006.

10.1.6 CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont de (368) millions d'euros au 31 décembre 2007 contre (628) millions d'euros au 31 décembre 2007.

Telle que l'assemblée générale mixte des actionnaires du 3 mai 2007 l'a approuvée, Rhodia a procédé le 12 juin 2007 au regroupement de ses actions par voie d'échange à raison d'une action nouvelle de 12 euros de valeur nominale chacune pour douze actions anciennes de 1 euro de valeur nominale chacune. Depuis cette date, les actions regroupées sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext (Compartment A) à Paris.

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 100 367 831 actions.



➤ 10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux

Ce paragraphe présente une analyse des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2007 comparé au 31 décembre 2006.

(millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Flux de trésorerie		
Résultat net	62	129
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	244	413
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	102	413
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(170)	(52)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(376)	(412)
Incidence de la variation des taux de change	(9)	(1)
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie	(453)	(52)

10.2.1 FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

La génération de trésorerie par l'activité opérationnelle s'élève à 413 millions d'euros en 2007 contre 102 millions d'euros en 2006.

Cette performance résulte d'une part de l'amélioration de 169 millions d'euros du flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement qui est passé de 244 millions d'euros en 2006 à 413 millions d'euros en 2007, et d'autre part d'une stabilité de la variation du besoin en fonds de roulement (définie comme étant la variation des clients et autres débiteurs, plus variation des stocks moins variation des fournisseurs et autres créiteurs plus variation des autres actifs/passifs courants) qui passe d'une augmentation de 142 millions d'euros en 2006 à une stabilité en 2007. Cette performance reflète la maîtrise du besoin en fonds de roulement du groupe.

10.2.2 FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement représente une utilisation de trésorerie de 52 millions d'euros en 2007 à comparer avec une utilisation de trésorerie de 170 millions d'euros en 2006.

Les facteurs expliquant cette réduction de consommation de ressources de 118 millions d'euros sont les suivants :

- une réduction des acquisitions d'immobilisations corporelles de 5 millions d'euros et une augmentation des autres éléments

de l'actif non courant de 18 millions d'euros (notamment le montant des dépenses de développement immobilisées est passé de 23 millions d'euros en 2006 à 24 millions d'euros en 2007 ainsi que les acquisitions et mises en services de logiciels qui sont passées de 10 millions d'euros en 2006 à 24 millions d'euros en 2007) ;

- une forte augmentation de 133 millions d'euros des produits des cessions d'actifs, qui s'élèvent à 273 millions d'euros pour l'exercice 2007, contre 140 millions d'euros pour l'exercice 2006. En 2007, Rhodia a notamment finalisé la cession de l'activité Silicones à China National Bluestar Corporation, ainsi que de l'activité de production de phosphates en Espagne à Misa Inc ;
- une augmentation des acquisitions d'entités de 18 millions d'euros, notamment avec l'acquisition de l'activité « washcoat » d'alumines auprès du groupe américain W.R. Grace & Co-Conn au cours de 2007 ;
- une augmentation de 16 millions d'euros des remboursements de prêts non courants qui ont généré un flux de trésorerie positif de 16 millions d'euros en 2007 contre rien en 2006.

10.2.3 FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de refinancement représente une consommation de trésorerie de (367) millions d'euros en 2007, comparé à (390) millions d'euros en 2006. Cette consommation nette est liée au rachat par anticipation de l'essentiel de la dette « High Yield » restante au cours des mois de février et mai 2007, partiellement compensé par la levée de fonds de l'OCEANE en avril.

➤ 10.3 Financement et ressources de liquidités

10.3.1 REFINANCEMENT DE LA DETTE DE RHODIA

Compte tenu des refinancements effectués en 2006 et finalisés au cours de 2007, notamment la levée d'une dette obligataire (*Floating Rate Notes*) de 1 100 millions d'euros à échéance 2013 et d'une obligation convertible (OCEANE) de 595 millions d'euros à échéance 2014, Rhodia estime que ses besoins en liquidités seront satisfaits jusqu'à l'échéance de la ligne syndiquée en juin 2012.

La capacité du Groupe à rembourser et/ou refinancer les dettes à échéance dépendra de sa capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels positifs et de facteurs externes clés (prix des matières premières, taux de change, taux d'intérêt) qui peuvent influencer significativement sa situation financière et d'exploitation.

10.3.1.1 LIGNE DE CRÉDIT RENOUVELABLE

En mars 2007, Rhodia a conclu avec un Groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiquée multidevises d'un montant de 600 millions d'euros (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility* ou « RCF ») à échéance au 30 juin 2012. Cette nouvelle ligne de crédit syndiquée vient en remplacement de la ligne de crédit syndiquée de 300 millions d'euros mise en place en juin 2005. Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA ajusté. Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 35 % ou 40 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière. Cette ligne de crédit est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Pour plus d'informations, se référer à la Note 24.1 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

10.3.1.2 EMPRUNT HIGH YIELD

En 2006, Rhodia a refinancé une part significative de sa dette obligataire en effectuant les transactions suivantes :

- émission d'un emprunt obligataire de type « High Yield » pour un montant de 1 100 millions d'euros au taux Euribor 3 mois + 2,75 % et à échéance au 15 octobre 2013 ;
- rachat par anticipation des emprunts obligataires suivants :
 - 99,4 % de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en euros portant intérêt à 10,5 %

à échéance 2010, et restant dus après le rachat anticipé du 24 janvier 2006,

- 86,1 % de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en euros portant intérêt à 8 % à échéance 2010,
- 98,5 % de la valeur nominale des emprunts obligataires « High Yield » Senior émis en dollars portant intérêt à 7,625 % à échéance 2010.

Les montants en principal rachetés se sont élevés à 197 millions de dollars et 720 millions d'euros. Ce remboursement par anticipation a donné lieu au paiement d'une prime de 70 millions d'euros.

Cette opération a permis à Rhodia d'allonger la maturité de sa dette, de bénéficier d'une plus grande flexibilité, avec notamment la possibilité de racheter la nouvelle dette émise à compter de la première date anniversaire de l'émission et de diminuer ses charges financières.

Au cours de l'exercice 2007, Rhodia a poursuivi la restructuration de sa dette en effectuant les opérations suivantes :

- remboursement par anticipation en février de 98,7 % de l'emprunt obligataire High Yield émis en dollars portant intérêt à 10,25 % à échéance au 1^{er} juin 2010 pour un montant en principal de 415 millions de dollars ;
- émission le 27 avril d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions ;
- mise en place d'un nouveau crédit syndiqué avec un groupe restreint de banques pour un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012, en remplacement du crédit syndiqué de 300 millions d'euros à échéance au 30 juin 2008.

Finalisation le 1^{er} juin du remboursement des emprunts obligataires High Yield suivants :

- emprunts obligataires « High Yield » Senior 7,625 % émis en dollars et « High Yield » Senior 8 % émis en euros, tous deux à échéance 2010, pour des montants respectifs de 3 millions de dollars et 97 millions d'euros ;
- emprunts obligataires « High Yield » Senior Subordonnés 8,875 % émis en dollars et « High Yield » Senior Subordonnés 9,25 % émis en euros, tous deux à échéance 2011, pour des montants respectifs de 302 millions de dollars et 235 millions d'euros.



10.3.1.3 PROGRAMMES DE CESSION DE CRÉANCES

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession mensuelle ou trimestrielle de certaines de ses créances non recouvrées.

En effet, certaines sociétés du Groupe cèdent leurs créances non recouvrées dans le cadre d'accords pluriannuels de titrisation d'actifs conclus avec divers établissements financiers ou dans le cadre de contrats de cessions de créances. Ces cessions sont effectuées, soit avec un droit de recours, soit auprès d'entités *ad hoc* contrôlées en substance par Rhodia conservant les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif cédé. En conséquence, ces créances restent comptabilisées au bilan.

Deux programmes de titrisation ont été mis en place sur l'année 2005, l'un en Europe l'autre en Amérique du Nord.

Les montants de financement disponibles au travers de ces programmes de titrisation s'élèvent à 235 millions d'euros majorés de 15 millions de livres sterling pour le programme pan-européen et 100 millions de dollars pour le programme nord-américain.

Ces deux programmes de titrisation pan-européen et nord-américain ne comprennent pas de ratio de mesure de la performance financière de Rhodia (covenants) dont le non-respect constituerait une clause d'exigibilité anticipée. En revanche, ils comprennent une clause d'exigibilité anticipée croisée (cross accélération) dans le cas d'une exigibilité anticipée déclarée sous le RCF ou sous un autre financement de Rhodia S.A. d'un montant supérieur à 10 millions d'euros.

Le programme pan-européen comprend également une clause d'exigibilité anticipée croisée (cross accélération) dans le cas de la mise en jeu de sûretés octroyées par Rhodia S.A. en garantie du RCF ou de tout autre financement pour un montant supérieur à 10 millions d'euros.

Ces deux programmes ont été renégociés en 2007 de façon, notamment, à en réduire les coûts financiers.

Au 31 décembre 2007, le montant des créances non collectées vendues par les sociétés du Groupe dans le cadre de programmes de titrisation ou de contrats de cessions de créances s'élevait à environ 237 millions d'euros, pour lesquelles Rhodia a reçu en échange des paiements en numéraire pour un montant d'environ 127 millions d'euros. L'écart entre ces deux montants correspond notamment au surdimensionnement.

10.3.1.4 FINANCEMENTS NON CONFIRMÉS DE RHODIA ET DE SES FILIALES

Rhodia et certaines de ses filiales, y compris ses filiales non consolidées, ont conclu auprès de diverses institutions financières des prêts non confirmés, des autorisations de découvert et des

lettres de crédit. La majorité de ces disponibilités permet de financer le fonds de roulement pour couvrir les besoins administratifs et opérationnels. Ces sources de financement n'ont pas d'échéance spécifiquement prévue, et les prêteurs ont généralement la faculté de les résilier avec un préavis relativement court.

Le montant total des lignes de crédit non confirmées et des autorisations de découvert des filiales consolidées s'élève à 112 millions d'euros au 31 décembre 2007.

10.3.1.5 GARANTIES

Au 31 décembre 2007, le montant total des garanties concernant les filiales non consolidées ou associées de Rhodia s'élève à 6 millions d'euros.

10.3.2 DETTES FINANCIÈRES

Se référer à la Note 24.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document.

10.3.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Note 30 de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20.3.1.3, présente de manière synthétique le détail des engagements hors bilan et obligations contractuelles.

Lors de la mise en place en mars 2007 de la ligne de crédit renouvelable syndiquée multidevisée « RCF », Rhodia S.A. a consenti des sûretés aux banques signataires de l'accord. Ces sûretés sont constituées par le nantissement des titres d'une des filiales et d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales. Au 31 décembre 2007, ces sûretés couvraient très largement l'utilisation faite du RCF qui, à cette date, s'élève à 63 millions d'euros.

10.3.4 RESSOURCES DE LIQUIDITÉS

Rhodia dispose de 415 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2007 à comparer aux 467 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Rhodia dispose également de 7 millions d'euros d'autres actifs financiers courants liquides au 31 décembre 2007.

Le Groupe Rhodia dispose par ailleurs de 537 millions d'euros de lignes de crédit confirmées non utilisées.

Les ressources de liquidités du Groupe sont ainsi de 959 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 721 millions d'euros au 31 décembre 2006.

➤ 10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société

Se reporter aux chapitres 4 et 10.3 ci-dessus.

➤ 10.5 Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements

Les informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer les engagements, notamment décrits aux chapitres 5.3 et 8.1, figurent au chapitre 10.3 ci-dessus.



Recherche et Développement

sommaire

11.1	Une organisation R&D internationale et dynamique	70
11.2	De nouveaux produits pour renforcer nos positions de leadership	70
11.2.1	Marché automobile : nouveaux polyamides	70
11.2.2	Marché automobile : nouvelles silices et procédés	71
11.2.3	Marché automobile : catalyse automobile	71
11.2.4	Innovation fluides et surfaces	71
11.2.5	Solvants « verts »	71
11.3	Construire l'avenir durablement	72

CHIFFRES CLÉS 2007

Personnel R&D	1 045
Nombre et localisation des Centres de Recherches et Technologies	5 (Aubervilliers, Lyon, Shanghai, Paulinia, Bristol)
Dépenses consacrées à la R&D (<i>Cash flow</i> total)	119 millions d'euros
Capitalisation R&D	24 millions d'euros
Nombre de brevets déposés	112

Ces chiffres incluent 1 mois d'activités R&D pour l'activité Silicones, cédé fin janvier 2007.

Les missions principales de la fonction R&D sont l'amélioration de la rentabilité des activités existantes et le développement de nouvelles opportunités. Elle intègre un réseau solide, dynamique et international de compétences et d'experts qui assurent le support technique aux activités commerciales et aux actions d'amélioration incrémentale et de rupture pour la performance des procédés industriels et le lancement de nouveaux produits.

En 2007, Rhodia a poursuivi le recentrage de son portefeuille d'innovation en se focalisant sur les projets les plus porteurs de valeur sur la base d'indicateurs de performance technique et économique. Les projets ont été priorisés au regard de la création de valeur déduite des cash flows futurs qu'ils généreront et des objectifs de Développement Durable du Groupe pris en compte lors du choix des projets et tout le long du processus de Recherche et Développement.

Rhodia a également renforcé le principe de centralisation de sa protection intellectuelle avec une politique systématique de prise de brevets pour les inventions de produits ou de procédés effectuées dans nos laboratoires. En 2007, 112 demandes de brevets ont été déposées.

Enfin, Rhodia Opérations (France) est à présent propriétaire économique et légal de la majorité du patrimoine technologique du Groupe, qui est ainsi géré entièrement depuis la France.

➤ 11.1 Une organisation R&D internationale et dynamique

Le Groupe dispose de 5 centres de recherche modernes, bien équipés et compétitifs, en France, en Chine, au Brésil et aux États-Unis d'Amérique. Ces centres de recherche disposent d'outils de communication et de partage de données les plus modernes pour une gestion efficace des projets sur une base mondiale. C'est ainsi qu'est géré un des projets majeurs du Groupe pour de nouveaux solvants au profil environnemental excellent.

Pour consolider ce dispositif le Groupe a, en 2007, renouvelé et étendu pour l'équivalent de 8 millions d'euros ses équipements de R&D avec 2 axes majeurs : le renforcement de la zone Asie et la création du Pôle Innovation Pierre-Gilles de Gennes. Cet effort sera renforcé en 2008, particulièrement en Asie.

Dans le cadre de sa stratégie de développement en Asie, Rhodia a décidé la construction d'une nouvelle extension de son centre de recherches et technologies de Shanghai. Cette nouvelle entité, qui devrait ouvrir ses portes à l'été 2008, permettra d'augmenter notre capacité d'accueil sur le site à 150 chercheurs. Au-delà de leurs activités courantes de développement et de services clients, ces équipes R&D auront pour nouvelles missions :

- améliorer les procédés afin de soutenir la croissance rapide des opérations industrielles de Rhodia en Asie-Pacifique ;
- développer de nouveaux produits issus des technologies clés de Rhodia (Polyamide, Terres Rares et formulation chimique), adaptés au consommateur asiatique, notamment en automobile,

électronique, soins de la personne et domestiques, gisements pétroliers et marchés agrochimiques.

Toutes ces activités de recherche et de développement se feront en respectant les engagements globaux de Rhodia en termes de Développement Durable pour la protection de l'environnement, la maîtrise de l'énergie, la sécurité et la mondialisation.

Rhodia a créé le 11 décembre 2007, le Pôle Innovation Pierre-Gilles de Gennes sur son site de Pessac, dans l'agglomération bordelaise. Ce pôle a pour ambition de devenir la plate-forme d'accueil de nouveaux grands projets d'innovation de Rhodia. Il bénéficiera de l'expertise et du rayonnement mondial du Laboratoire du Futur (LOF), une unité mixte Rhodia/CNRS/Université de Bordeaux I, déjà implanté sur le site et s'appuiera sur une véritable pépinière de talents dans le domaine de la physico-chimie et des microtechnologies.

Le premier projet basé sur le Pôle Innovation Pierre-Gilles de Gennes porte sur la récupération assistée du pétrole. Aujourd'hui, les technologies ne permettent d'extraire que 35 % du pétrole dans les formations géologiques et la mise au point de nouvelles technologies plus productives représente un défi pour assurer les besoins énergétiques futurs. Rhodia s'y est engagé en s'appuyant sur ses technologies de surfactants et polymères hydrosolubles, ses compétences en physico-chimie des fluides et surfaces et sur l'utilisation de la microfluidique et de la robotique développées au Laboratoire du Futur.

➤ 11.2 De nouveaux produits pour renforcer nos positions de leadership

11.2.1 MARCHÉ AUTOMOBILE : NOUVEAUX POLYAMIDES

Rhodia a l'ambition d'être le leader technologique mondial du polyamide 6.6, un polymère aux propriétés mécaniques, thermiques et de résistance chimique uniques. Rhodia vise en particulier le marché des plastiques techniques pour l'automobile, en développant une offre produit répondant aux grands besoins de ce secteur : réduction d'émission de gaz à effet de serre, amélioration de la qualité perçue, recyclabilité.

Un polyamide entièrement nouveau à très haute fluidité a été lancé en 2007, le Technyl Star™ AFX. Couvert par un large portefeuille de

brevets, ce produit permet des gains de productivité significatifs pour nos clients. Il permet aussi d'envisager des matériaux nouveaux à base de polyamide qui concurrencent l'utilisation de pièces métalliques, et contribue ainsi aux programmes d'allègement des véhicules pour la réduction de la consommation de carburants et des émissions de gaz à effets de serre.

Rhodia a aussi lancé de nouveaux produits aux performances améliorées, comme le Technyl® HP. Ce plastique unique, utilisé pour les applications sous capot moteur, offre la juste performance en termes de résistance en température par rapport à des polymères de haute performance plus onéreux.



11.2.2 MARCHÉ AUTOMOBILE : NOUVELLES SILICES ET PROCÉDÉS

Inventeur des silices de hautes performances pour pneu à faible consommation d'énergie, Rhodia est le leader du marché et travaille avec les grands pneumaticiens mondiaux à la généralisation de cette technologie à tous les types de véhicules.

En 2007, Rhodia a présenté à ses clients privilégiés sa gamme Zeosil® Premium, une nouvelle génération de silices de haute surface. Cette silice innovante à la morphologie unique sera la première offrant les propriétés de renfort de la silice sans dégradation de sa dispersibilité et de sa processabilité dans le caoutchouc. Elle permet de réduire significativement la résistance au roulement des véhicules, pour moins de consommation et d'impact sur l'environnement, tout en offrant un meilleur comportement routier et une longévité accrue des pneumatiques. Par sa facilité de mise en œuvre industrielle, elle permet d'optimiser la productivité.

Les équipes ont également poursuivi leur travail d'augmentation de la productivité des outils industriels existants et d'optimisation des coûts d'investissement des futures unités prévues afin de répondre à la très forte demande du marché du pneumatique.

11.2.3 MARCHÉ AUTOMOBILE : CATALYSE AUTOMOBILE

L'intégration des équipes R&D et de la technologie des aluminés acquise auprès de la Société américaine de Grace est maintenant complète. Les programmes de recherche incluent les potentiels nouveaux apportés par cette technologie, complémentaire de nos oxydes mixtes de terres rares. L'activité essentielle des équipes est de suivre l'évolution des exigences réglementaires des normes d'émission automobile et de faire évoluer l'offre Rhodia pour suivre l'introduction des normes Euro V et Euro VI. De nouvelles générations basées sur des structures nouvelles d'oxydes mixtes ont été brevetées et sont introduites sur le marché à travers notre gamme Optalys. Elles permettront d'améliorer la stabilité thermique des supports de catalyseurs et l'optimisation des métaux précieux, catalyseurs actifs, déposés par nos clients.

11.2.4 INNOVATION FLUIDES ET SURFACES

Les applications dans le marché du *Personal Care* des technologies brevetées de formulations de fluides tensioactifs structurés (SSL) continuent à être étendues à travers des projets en partenariat avec nos clients.

Le marché de la récupération assistée du pétrole continue à demander des solutions techniques adaptées aux besoins spécifiques des nouvelles technologies de forage ou de réserves de plus en plus exigeantes. Le portefeuille de technologies de Rhodia (tensioactifs, polymères, agents biocides dérivés du phosphore) et notre expertise dans la physicochimie des fluides et des surfaces nous permettent de travailler en partenariat avec les sociétés de service de cette industrie et de développer rapidement les solutions souhaitées. Ainsi, la plateforme technologique de surfactants viscoélastiques continue de se développer rapidement dans ce marché. En 2007, de nouvelles générations d'additifs fonctionnels basés sur nos technologies polyamide ont été introduites sur ce marché et sont en phase de tests sur des puits pilotes.

Par ailleurs, nous avons fortement renforcé nos ressources sur le Pôle Pierre Gilles de Gennes et nos alliances pour développer les solutions nécessaires à la récupération assistée du pétrole.

11.2.5 SOLVANTS « VERTS »

Déjà fortement positionné dans les solvants oxygénés au profil environnemental très favorable (biodégradables et non toxiques) par rapport aux solvants pétroliers aromatiques traditionnels ou aux solvants chlorés, le Groupe s'appuie sur 2 positions stratégiques importantes pour le développement de nouveaux solvants « verts » :

- ses positions au Brésil et ses capacités de *sourcing* de matières premières d'origine naturelle locale comme l'éthanol ;
- sa chaîne d'intermédiaires polyamide.

L'année 2007 a ainsi permis de prendre des positions de propriétés intellectuelles fortes sur de nouveaux dérivés, et a conduit au lancement d'une nouvelle gamme, le Rhodiasolv® Iris. Les premières unités industrielles issues de cette recherche démarrent en 2008 au Brésil (Santo Andre) mais aussi dans d'autres pays dans le monde comme la Chine.

Par ailleurs, les experts de Rhodia très reconnus pour leurs compétences industrielles et de formulation pour la mise au point de solvants ont publié en 2007 un ouvrage technique *Solvants industriels – Sélection, Formulation et Application* qui s'est rapidement imposé comme une référence pour les différents secteurs industriels, sur la zone Amérique Latine où il a été initialement diffusé.



➤ 11.3 Construire l'avenir durablement

L'industrie chimique à travers le monde est confrontée aux attentes sociétales, environnementales et économiques très fortes de l'ensemble de ses parties prenantes. L'accroissement des connaissances et des données en matière d'impact sur la santé et l'environnement de nos produits et procédés, est rapide. La maîtrise de ces aspects ainsi que le suivi et l'anticipation des évolutions réglementaires est devenu un enjeu compétitif essentiel.

La fonction R&D, fortement engagée dans le Développement Durable, évalue avant de s'engager dans tout nouveau projet et tout au long de sa durée, ses enjeux en termes de compétitivité mais aussi, et ce au même niveau d'importance, en termes d'impact environnemental et sociétal.

En 2007, un effort particulier a été mené conjointement entre la R&D et la Direction Industrielle du Groupe, pour clarifier et prioriser le portefeuille de projets procédés sur ces critères. En effet, l'ambition du Groupe est de disposer, en particulier pour ses technologies clefs, de procédés de références autant sur le plan économique que sur celui du Développement Durable. Ceci est important au niveau des installations industrielles existantes dont la compétitivité est améliorée par les actions d'amélioration incrémentale. Ceci est encore plus critique pour les nouveaux investissements industriels de capacité qui doivent être faits sur la base de procédés modernisés et compétitifs. Ainsi, une dizaine

de projets pour de nouvelles générations de procédés a été lancé poursuivant nos efforts concernant l'intensification de ces procédés, notamment en chimie minérale et polymères. Ils visent à apporter une rupture (*Step Change*) dans les trois axes fondamentaux que sont la réduction des coûts de production, la réduction de l'intensité capitalistique des unités, et le Développement Durable.

Également en 2007, une cellule d'évaluation des procédés (Évaluations Économique, Énergétique et *Eco Efficience*) a été mise en place. Elle a pour missions d'évaluer la compétitivité de nos solutions par rapport aux meilleurs des concurrents mais aussi de mesurer l'efficacité énergétique des procédés, de quantifier l'impact des produits et procédés sur l'environnement et la santé humaine, l'utilisation des ressources et les émissions de gaz à effets de serre. Cette équipe a pour ambition de mettre en relation la démarche d'éco-conception et d'analyse de cycle de vie avec les principales réglementations et directives européennes sur l'environnement et avec l'évolution internationale (REACH, Analyse des cycles de vie, etc.).

Rhodia renforce ainsi sa stratégie, en basant le Développement Durable, comme un des piliers de la démarche d'innovation du Groupe en ligne avec notre engagement collectif dans Rhodia Way.



Informations sur les tendances

En ce début d'année 2008, le niveau de demande reste soutenu pour les marchés servis par le Groupe. Rhodia envisage ainsi une nouvelle progression de ses volumes en 2008, en particulier sur les marchés très dynamiques d'Asie et d'Amérique Latine. Sur les 13 millions de tonnes de crédits d'émission de CO₂ (CER) attendues en 2008, 9 millions ont d'ores et déjà été vendues à terme au prix de 15 euros/t.

L'augmentation des prix de matières premières et d'énergie s'est fortement accélérée en début d'année. Sur l'ensemble de l'année, Rhodia est confiant dans sa capacité à défendre son Résultat Opérationnel en répercutant les augmentations de coûts sur les prix de vente. Cependant, au premier semestre, un certain décalage pourrait être constaté entre l'impact de ces coûts et la prise en compte effective des hausses de prix compte tenu de la rapidité d'augmentation des coûts de matières premières et d'énergie.

En dépit de cet environnement difficile, Rhodia est confiant dans sa capacité à poursuivre l'amélioration de ses performances en 2008 et a pour objectif une nouvelle progression de son EBITDA récurrent et de son bénéfice net par action.

A moyen terme, Rhodia s'est fixé pour objectif de générer une croissance organique supérieure à la moyenne du marché, de continuer à augmenter son *Free Cash Flow*, d'atteindre un CFROI supérieur au coût du capital dans toutes ses activités, ceci permettant une progression de son dividende.



Prévisions ou estimations de bénéfices

Dans son document de référence 2006, Rhodia a annoncé les prévisions suivantes pour 2007 :

- une croissance importante de l'EBITDA récurrent, venant notamment de la vente des CER, mais également d'une amélioration de l'EBITDA générée par les activités de chimie : comme mentionné notamment au chapitre 3, l'EBITDA récurrent est passé de 683 millions d'euros en 2006 à 799 millions d'euros en 2007 ;
- le retour à un « *Free Cash Flow* » positif à la fin de 2007 : comme mentionné notamment au chapitre 3, le « *Free Cash Flow* » à la fin de 2007 ressort positif à 161 millions d'euros.

Dans le même document, Rhodia a annoncé les prévisions suivantes pour 2008 :

- l'atteinte d'un niveau de ratio dette nette⁽¹²⁾ / EBITDA récurrent inférieur à 2 : au 31 décembre 2007, ce ratio s'élève à 1,86. Ainsi, Rhodia a atteint le niveau attendu pour 2008 avec un an d'avance ;
- la réalisation d'une marge d'EBITDA récurrent supérieure à 15 % sur les activités de chimie.

Rhodia ne retient plus cet indicateur qui ne reflète pas l'évolution de sa performance opérationnelle dans le contexte actuel de forte augmentation des coûts de matières premières et d'énergie. En effet, les hausses des prix de vente destinées à compenser l'inflation des coûts de matières premières et d'énergie permettent à Rhodia de maintenir son niveau d'EBITDA récurrent tout en générant une augmentation de son chiffre d'affaires. La marge d'EBITDA récurrent s'en trouve ainsi mécaniquement dégradée.

(12) Définie comme la somme des dettes à long terme, des emprunts à court terme et de la portion courante des dettes à long terme moins la trésorerie et équivalents trésorerie moins autres actifs financiers courants.



Organes d'administration et de Direction

14.1	Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction	75
14.1.1	Le Conseil d'administration	75
14.1.2	La Direction Générale	82
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction	83
14.2.1	Indépendance des organes d'administration	83
14.2.2	Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia	84
14.3	Organisation et fonctionnement des organes d'administration	84
14.3.1	Règlement Intérieur du Conseil d'administration	84
14.3.2	Attributions et principaux travaux du Conseil d'administration	85
14.4	Les Comités d'études du Conseil d'administration	86
14.4.1	Le Comité d'audit	86
14.4.2	Le Comité des rémunérations et des nominations	87
14.4.3	Le Comité stratégique	88
14.5	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	88
14.6	Participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	90

➤ 14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction

14.1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.1.1.1 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2007

Le conseil d'administration de Rhodia est actuellement composé de onze administrateurs, les statuts prévoyant qu'il doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Depuis le début de l'exercice 2007, il n'a été procédé à aucune modification dans la composition du conseil d'administration.

MM. Jean-Pierre Clamadieu et Jacques Khélif sont les deux seuls administrateurs exerçant des fonctions exécutives au sein du Groupe.

Il n'y a pas de censeur au sein du conseil d'administration.

14.1.1.2 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ADMINISTRATEURS

Nom	État du mandat (Nomination/ renouvellement/terme du mandat)	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Nombre d'actions détenues dans le capital de Rhodia ⁽¹⁾	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
M. Yves-René Nanot (né le 27 mars 1937)	Cooptation lors du conseil d'administration du 25 octobre 2002 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 29 avril 2003 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président-Directeur Général des Ciments Français administrateur de Provimi <i>À l'étranger :</i> administrateur de : Italcementi (Italie), de Centre Technique Groupe S.P.A. et des filiales des Ciments Français : Essroc (États-Unis d'Amérique), Cimar (Maroc), Zuari Cement Ltd (Inde), Set Group Holding (Turquie), Asia Cement Public Co Ltd (Thaïlande), Suez Cement Co (Égypte) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> administrateur de Cereol, Cerestar et Imerys	11 000	Président-Directeur Général de Ciments Français (depuis juillet 1993) Président du conseil d'administration de Rhodia (du 31 mars 2004 au 17 mars 2008) Vice-Président de Rhodia (du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004)
M. Jean-Pierre Clamadieu (né le 15 août 1958)	Cooptation lors du conseil d'administration du 3 octobre 2003 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 31 mars 2004 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Représentant du Gérant de Rhodia Participations (Rhodia) administrateur de Faurecia et de la SNCF Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés : administrateur de diverses filiales du Groupe Rhodia	53 934 Il détient par ailleurs 18 085 parts de FCPE « Actions Rhodia » du PEE, correspondant à un nombre d'actions Rhodia identique	Président-Directeur Général de Rhodia depuis le 17 mars 2008 Directeur Général de Rhodia du 3 octobre 2003 au 17 mars 2008 Président de Rhodia du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004 Directeur Général de la Division Pharmacie et Agrochimie (d'avril à octobre 2003) Directeur Général de la Division Organique Fine (de janvier 2002 à avril 2003)
M. Aldo Cardoso (né le 7 mars 1956)	Cooptation lors du conseil d'administration du 28 juillet 2004 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> administrateur de Gaz de France, Imerys et Accor Censeur de Bureau Véritas et d'Axa Investment Managers <i>À l'étranger :</i> administrateur de Mobistar (Belgique) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> administrateur de Penauille Polyservices (de juin 2004 à juin 2005), d'Axa Investment Managers et Orange	2 156	Président Exécutif d'Andersen Worldwide (2002-2003)

(1) L'article 11 des statuts de la Société prévoit la détention d'un minimum de 100 actions par administrateur, le règlement intérieur du conseil d'administration recommandant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre significatif d'actions de la Société pour une contre-valeur de l'ordre d'une année de jetons de présence.



Nom	État du mandat (Nomination/ renouvellement/terme du mandat)	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Nombre d'actions détenues dans le capital de Rhodia ⁽¹⁾	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
M. Pascal Colombani (né le 14 octobre 1945)	Nomination lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> <i>administrateur de :</i> <i>En France :</i> Alstom S.A., Technip S.A. et Valeo S.A. <i>À l'étranger :</i> British Energy Group plc (Royaume-Uni) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> Président du Conseil de surveillance d'Areva (2001 à 2003) administrateur d'EDF (2000 à 2003), Cogema (2000 à 2003) et de l'Institut Français du Pétrole (2001-2006) Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (2003-2006) Président du conseil d'administration ENS Cachan (2001 à 2003)	157	Senior Advisor du cabinet de conseil en stratégie A. T. Kearney depuis 2003 Senior Advisor de Detroyat & Associés
M. Jérôme Contamine (né le 23 novembre 1957)	Nomination lors de l'assemblée générale du 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> administrateur de Veolia Transport, Veolia Propreté, VE Services-RE, VEETRA, Véolia PPP Finance et Valeo SA Président de VE IT membre des Conseils de surveillance A & B de Dalkia et du Conseil de surveillance de Dalkia France et Véolia Eau <i>À l'étranger :</i> Chairman de VENA0 (Etats-Unis d'Amérique) administrateur et Directeur Général de Veolia UK (Royaume-Uni), administrateur de Veolia Environmental Services UK Plc (Royaume-Uni), Veolia ES Holdings (Royaume-Uni), <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> membre du Directoire de Vivendi Environnement (du 8 septembre 2000 au 30 avril 2003) Président du conseil d'administration de VE Services Ré (du 19 septembre 2001 au 2 juin 2003) <i>À l'étranger :</i> Président de VENA0 (États-Unis), de FCC Espagne (du 27 septembre 2000 au 15 septembre 2004, Cementos Portland (Espagne - du 13 novembre 2002 au 15 septembre 2004) et de VENAC (États-Unis d'Amérique, du 31 août 2001 au 28 août 2006)	1 563	Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement (depuis mai 2003) Directeur Général Délégué et membre du Directoire de Vivendi Environnement (de janvier 2002 à avril 2003)

(1) L'article 11 des statuts de la Société prévoit la détention d'un minimum de 100 actions par administrateur, le règlement intérieur du conseil d'administration recommandant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre significatif d'actions de « la Société » de l'ordre d'une année de jetons de présence.

Nom	État du mandat (Nomination/ renouvellement/terme du mandat)	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Nombre d'actions détenues dans le capital de Rhodia ⁽¹⁾	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
M. Michel de Fabiani (né le 17 juin 1945)	Cooptation lors du conseil d'administration du 29 avril 2003 Ratification de la cooptation et renouvellement de son mandat lors de l'assemblée générale du 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie franco-britannique ; Président de Hertford British Hospital Corporation administrateur de BP France membre du Conseil de surveillance de Vallourec <i>À l'étranger :</i> administrateur de Star Oil Mali SEMS Maroc et EB Trans Luxembourg <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> administrateur de l'Institut Français du Pétrole	3 125	Président-Directeur Général de BP France (de 1995 à 2004) Vice-Président Europe Groupe BP (de 1999 à 2004)
M. Jacques Khélif (né le 19 octobre 1953)	Nomination lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.		9 256 Il détient par ailleurs 356 parts de FCPE « Actions Rhodia » du PEE, correspondant à un nombre d'actions Rhodia identique	Directeur du Développement Durable de Rhodia depuis octobre 2003 Directeur Délégué de Rhodia et conseiller du Président de novembre 2002 à octobre 2003
M. Olivier Legrain (né le 30 septembre 1952)	Nomination lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président-Directeur Général de Materis depuis janvier 2001, Président de Materis SAS, Materis Corporate Services SAS, Materis Adjuvants SAS, Materis Aluminates SAS, Parex Group SAS, Materis Paints SAS, Chryso SAS, Materis Peintures SAS, Président et Directeur Général de Kerneos S.A., administrateur de ParexLanko S.A., Parrot, Terreal <i>À l'étranger :</i> Président de Materis Holding Luxembourg S.A., Gérant de Materis Luxembourg SARL, membre du Conseil de gérance de Materis Parent SARL (Luxembourg)	2 031	Président-Directeur Général de Materis depuis janvier 2001
M. Pierre Lévi* (né le 19 février 1955)	Cooptation lors du conseil d'administration du 25 octobre 1999 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 18 avril 2000 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	<i>En cours actuellement :</i> <i>À l'étranger :</i> administrateur de compagnie Deutsch (États-Unis) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Président et Directeur Général de Faurecia S.A. Président de Faurecia Automotive Holdings Président du Directoire de Faurecia Investissements <i>À l'étranger :</i> administrateur de Faurecia Exhaust Systems, Inc. et Faurecia Exhaust Systems, LLC (Etats-Unis d'Amérique)	4 279 Il détient par ailleurs 1 551 parts des FCPE « Actions Rhodia » et « Rhodia 2000 » du PEE, correspondant à un nombre d'actions Rhodia identique	Président et Directeur Général de Faurecia du 22 mai 2000 au 2 août 2006

(1) L'article 11 des statuts de la Société prévoit la détention d'un minimum de 100 actions par administrateur, le règlement intérieur du conseil d'administration recommandant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre significatif d'actions de « la Société » de l'ordre d'une année de jetons de présence.

* Suite à la procédure initiée à son encontre en tant que Président et Directeur Général de Faurecia dans le cas d'une affaire de corruption, Pierre Lévi a passé un accord transactionnel avec le parquet de Francfort (Allemagne) en juin 2007 impliquant le versement de 300 000 euros à des associations caritatives et une condamnation à un an de prison avec sursis.



Nom	État du mandat (Nomination/ renouvellement/terme du mandat)	Liste des mandats et autres fonctions dans les sociétés françaises et étrangères au cours des 5 derniers exercices	Nombre d'actions détenues dans le capital de Rhodia ⁽¹⁾	Activité professionnelle au cours des cinq dernières années
M. Francis Mer (né le 25 mai 1939)	Cooptation lors du conseil d'administration du 13 mai 2004 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 23 juin 2005 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	<i>En cours actuellement :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil de surveillance de SAFRAN <i>À l'étranger :</i> administrateur de Adecco (Suisse) <i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> <i>En France :</i> Président du Conseil de surveillance de la Fondation pour l'Innovation Politique, administrateur d'Alstom <i>À l'étranger :</i> administrateur de Inco (Canada)	116	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (du 7 mai 2002 au 30 mars 2004)
M. Hubertus Sulkowski (né le 1 ^{er} avril 1943)	Cooptation lors du conseil d'administration du 20 octobre 1999 Ratification de la cooptation lors de l'assemblée générale du 18 avril 2000 Renouvellement du mandat à l'assemblée générale du 31 mars 2004 Terme du mandat à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007	<i>Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :</i> administrateur de Rhodia ChiRex (du 20 septembre 2000 au 20 février 2003)	3 732	Associé du cabinet d'avocats Shearman & Sterling LLP (depuis 1987)

(1) L'article 11 des statuts de la Société prévoit la détention d'un minimum de 100 actions par administrateur, le règlement intérieur du conseil d'administration recommandant que chaque administrateur soit propriétaire d'un nombre significatif d'actions de « la Société » de l'ordre d'une année de jetons de présence.

L'adresse professionnelle des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions au sein de Rhodia est le siège social de Rhodia.

14.1.1.3 MODE DE DIRECTION

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 31 mars 2004, a procédé à la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, usant ainsi de la faculté offerte par la loi NRE⁽¹³⁾.

Depuis lors et dans le cadre de cette dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général, la Présidence du conseil d'administration était assurée par M. Yves René Nanot et la Direction Générale par M. Jean-Pierre Clamadieu, également administrateur.

Lors de la séance du conseil d'administration en date du 17 mars 2008, M. Yves René Nanot, dans le cadre des dispositions statutaires concernant la limite d'âge du Président, a démissionné

de son mandat de Président du conseil d'administration (conservant son mandat d'administrateur). Au regard de cette situation et de l'évolution de celle de la Société, le conseil d'administration, lors de cette même réunion, a décidé de réunifier les fonctions de Président et de Directeur Général et de confier à M. Jean-Pierre Clamadieu le mandat de Président du conseil d'administration assumant la Direction Générale de la Société.

Ce choix de réunifier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général a été décidé pour simplifier la prise de décision et de responsabilité. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil ainsi que le Règlement Intérieur du conseil d'administration offrent les garanties nécessaires à assurer un tel mode de Direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

(13) Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques et reprise dans les statuts de Rhodia.

14.1.1.4 DURÉE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Les statuts prévoient que les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans, comme préconisé dans le rapport consolidé AFEP-MEDEF.

Le tableau ci-dessous présente le terme du mandat de chaque administrateur.

Terme du mandat	Nom des administrateurs
Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007	Yves René Nanot, Jérôme Contamine, Michel de Fabiani, Hubertus Sulkowski
Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008	Jean-Pierre Clamadieu, Aldo Cardoso, Pascal Colombani, Jacques Khélif, Olivier Legrain, Pierre Lévi, Francis Mer

Le renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Yves René Nanot, Jérôme Contamine et Michel de Fabiani sera donc proposé au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale devant se tenir le 16 mai 2008 (sur 2^e convocation).

Une information détaillée sur l'état du mandat de chacun des administrateurs figure au chapitre 14.1.1.2 ci-dessus.

14.1.1.5 EXPERTISES ET EXPÉRIENCES EN MATIÈRE DE GESTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Parmi les critères retenus pour la sélection des administrateurs figurent leur expertise et leur expérience en matière de gestion. Les tableaux figurant au chapitre 14.1.1.2 ci-dessus présentent l'activité professionnelle des administrateurs et donnent ainsi une indication sur l'expérience de chacun. Des biographies succinctes illustrant leurs expériences respectives sont par ailleurs présentées ci-dessous pour chacun d'entre eux.

Yves René Nanot est administrateur de Rhodia depuis le 25 octobre 2002. Il a été Vice-Président du conseil d'administration du 3 octobre 2003 au 30 mars 2004 puis Président du conseil d'administration du 31 mars 2004 au 17 mars 2008. Il est également Président du conseil d'administration et Directeur Général des Ciments Français, administrateur de Provimi, Italcementi (Italie), Centre Technique Groupe S.P.A. et des filiales étrangères des Ciments Français aux États-Unis d'Amérique, au Maroc, en Inde, en Thaïlande, en Turquie et en Égypte. Il a été Président du conseil d'administration et Directeur Général de Total France, puis Président de Total Refining and Marketing et membre du Comité Exécutif du Groupe Total. M. Nanot a intégré le Groupe Total en 1983 et été Président d'Hutchinson S.A. de 1983 à 1989. M. Nanot a commencé sa carrière chez Du Pont de Nemours aux États-Unis d'Amérique et a occupé différents postes dans cette société en France et en Europe entre 1962 et 1983. M. Nanot est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Paris et titulaire d'un MBA et PhD de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA). M. Nanot est né le 27 mars 1937.

Jean-Pierre Clamadieu est Président-Directeur Général et administrateur de Rhodia depuis le 17 mars 2008. Il en était auparavant le Directeur Général depuis octobre 2003. Il est

également administrateur de Faurecia depuis le 29 mai 2007 et de la SNCF depuis le 21 février 2008. M. Clamadieu a été Directeur Général de la Division Pharmacie et Agrochimie d'avril à octobre 2003, Directeur Général de la Division Organique Fine de janvier 2002 à avril 2003, Directeur des Achats Monde en 2001 et Directeur Général de l'Entreprise Rhodia Eco Services entre 1999 et 2000. De 1996 à 1999 il a été Directeur Général chargé des activités chimie du Groupe Rhone-Poulenc pour la Zone Amérique latine de Rhodia. M. Clamadieu a intégré Rhône-Poulenc en 1993 pour développer de nouvelles activités dans le domaine du contrôle de la pollution automobile. Avant de rejoindre Rhône-Poulenc M. Clamadieu a été conseiller technique auprès du ministre du Travail de 1991 à 1993. M. Clamadieu a commencé sa carrière professionnelle en 1984, occupant différents postes au sein d'agences gouvernementales françaises telles que la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIR) et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR). Il est né le 15 août 1958 et est diplômé de l'École des Mines de Paris.

Aldo Cardoso est administrateur de Rhodia depuis le 28 juillet 2004 ; il est actuellement Président du Comité d'audit du Groupe, et membre du Comité des rémunérations et des nominations. M. Cardoso est également administrateur de Gaz de France, d'Imerys, d'Accor, de Mobistar (Belgique) et censeur de Bureau Veritas et d'Axa Investment Managers. M. Cardoso a été Président Exécutif d'Andersen Worldwide de 2002 à 2003, Président du Conseil de surveillance d'Andersen Worldwide de 2000 à 2001, et Président d'Andersen France de 1998 à 2002. M. Cardoso a débuté sa carrière en 1979 en tant que consultant auditeur au sein du groupe Andersen et y a été nommé Associé en 1989 puis Directeur du Département Audit en France en 1993, avant de prendre en charge le Département Européen d'Audit et de Consultation Financière en 1998. M. Cardoso est né le 7 mars 1956 et est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris.

Pascal Colombani a été nommé administrateur de Rhodia lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 et est actuellement membre du comité stratégique du Groupe. M. Colombani est *Senior Advisor* du cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney depuis 2003 et administrateur d'Alstom, de Technip, de Valeo et de British Energy Group. M. Colombani a présidé le Conseil de surveillance d'Areva jusqu'à 2003 et a été administrateur général et Président du conseil d'administration du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) de 1999 à décembre 2002. M. Colombani est aussi conseil senior



de Detroyat et Associés. De 1998 à 1999, il a été Directeur de la technologie au ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Technologie, après avoir travaillé près de 20 ans pour Schlumberger à différents postes en Europe, aux États-Unis d'Amérique et en Asie, présidant notamment la filiale japonaise du groupe à Tokyo de 1995 à 1998. M. Colombani a débuté sa carrière au CNRS et au Lawrence Berkeley Laboratory. Il est né le 14 octobre 1945 et a été élève de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Il est agrégé de l'Université (1969) et docteur en sciences physiques (1974).

Jérôme Contamine est administrateur de Rhodia depuis mars 2004 et est actuellement membre du Comité d'audit. Il est Directeur Général Exécutif de Veolia Environnement depuis 2003, en charge des activités transfonctionnelles. M. Contamine est actuellement Chairman de VENA O (États-Unis d'Amérique), administrateur et Directeur Général de Veolia UK et administrateur de Veolia Environmental Services UK plc et Veolia ES Holdings (Grande Bretagne). En France M. Contamine est également administrateur de Veolia Transport, Veolia Propreté, VE Services-RE, VEETRA, Veolia PPP Finance et Valeo. M. Contamine est aussi membre des Conseils de surveillance A&B de Dalkia et des Conseils de surveillance de Dalkia France et Veolia Eau. Il est enfin Président de VE IT. En 2000 il a été nommé Directeur pour la région Europe/Asie centrale de la division Exploration-Production de TotalFinaElf. La même année il a rejoint Vivendi Environnement en tant que Directeur Général Adjoint chargé des Finances (2000 à décembre 2001), avant d'être nommé Directeur Général Délégué et membre du Directoire (janvier 2002 à avril 2003) et enfin Directeur Général Exécutif. Il est devenu Président d'Elf Norvège en 1995, après avoir été nommé adjoint du Vice-Président de la Division Exploration-Production d'Elf pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique. M. Contamine a intégré le groupe Elf Aquitaine en 1988 où il a occupé plusieurs postes au sein du Département Financier. Il a débuté sa carrière en tant qu'auditeur à la Cour des Comptes où il a travaillé de 1984 à 1988. M. Contamine est né le 23 novembre 1957 et est diplômé de l'École Polytechnique (1979) et de l'École Nationale d'Administration (1984).

Michel de Fabiani a été nommé administrateur de Rhodia en avril 2003 et est actuellement Président du comité des rémunérations et des nominations et membre du comité d'audit du Groupe. Il est aussi Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Franco-Britannique et Président de Hertford British Hospital Corporation, administrateur de BP France, et membre du Conseil de surveillance de Vallourec. À l'étranger il est administrateur de Star Oil Mali et de SEMS Maroc et EB Trans Luxembourg. Il a été Président du conseil d'administration et Directeur Général de BP France de 1995 à 2004, Président Régional Europe de BP Group de 1999 à 2004, et auparavant Directeur Général de BP Oil Europe. Il est né le 17 juin 1945 et est diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales (1967).

Jacques Khélif a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 sur proposition volontaire du conseil d'administration qui souhaitait avoir en son sein un administrateur représentatif de l'actionariat salarié. Depuis octobre 2003 il

est le Directeur du Développement Durable. Il a rejoint Rhodia en novembre 2002 en tant que Directeur Délégué, Conseiller du Président pour le Développement Durable. M. Khélif a été Secrétaire Général de la Fédération Chimie Énergie de la CFDT de 1997 à 2002 après avoir été Secrétaire Général de la Fédération Internationale des Syndicats des Travailleurs de la Chimie en 1984. À la même époque il est devenu membre du Bureau National de la CFDT. Il a également été Vice-Président de la Fédération Européenne des Syndicats des Mines, de la Chimie, et de l'Énergie (EMCEF). Il a débuté sa carrière chez Rhône-Poulenc à l'usine de Chalampé en 1972 où il a participé aux activités syndicales de la CFDT. M. Khélif est né le 19 octobre 1953.

Olivier Legrain a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 et est actuellement membre du Comité des rémunérations et des nominations. Depuis janvier 2001, il est Président du conseil d'administration et Directeur Général de Materis, ancienne branche d'activité matériaux de spécialités du groupe Lafarge, ainsi que Président et administrateur de diverses sociétés du groupe Materis. Il a rejoint le groupe Lafarge en 1994 où il a été Directeur de l'exploitation, puis dirigea le pôle matériaux de spécialités en 1995, et le pôle matériaux stratégiques en 1997. Auparavant il a occupé plusieurs postes de Direction dans différentes divisions du Groupe Rhône-Poulenc. Il a intégré Rhône-Poulenc en 1986 en tant que Directeur d'exploitation de la Division Produits Chimiques Basiques. M. Legrain est né le 30 septembre 1952 et est diplômé de l'École Civile des Mines.

Pierre Lévi est administrateur depuis le 25 octobre 1999 et est actuellement membre du comité stratégique. Il est aussi administrateur de la société compagnie Deutsch (États-Unis). Il a été Président-Directeur Général de Faurecia SA du 22 mai 2000 au 2 août 2006. Avant 1999 il a occupé plusieurs postes exécutifs chez Rhodia, Rhône-Poulenc et Carnaud Metalbox. Il est né le 19 février 1955 et est diplômé de l'École des Mines et a obtenu un MBA de la Wharton Business School.

Francis Mer est administrateur depuis le 13 mai 2004 et préside le comité stratégique du Groupe. Il est aussi administrateur d'Adecco (Suisse) et Président du Conseil de surveillance de SAFRAN. Il préside depuis juin 1988 la Fédération Française de l'Acier. Il a été ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie du 7 mai 2002 au 30 mars 2004, et Président du conseil d'administration d'Usinor-Sacilor puis d'Arcelor de 1986 à 2002. En juillet 1982, il est devenu Président et Directeur Général de Pont-à-Mousson S.A. et Directeur de la Division Pipeline et Ingénierie Mécanique du Groupe Saint-Gobain, après en avoir été Directeur Général adjoint chargé de la politique industrielle, Directeur Général de Saint-Gobain Industries (1974 à 1978) et Directeur de Saint-Gobain Pont-à-Mousson (1973). Il avait rejoint le groupe Saint-Gobain en 1970. Il est né le 25 mai 1939 et est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines.

Hubertus Sulkowski est administrateur depuis le 20 octobre 1999. Il est actuellement Associé au bureau de Paris du cabinet d'avocats Shearman & Stearling LLP. Il est né le 1^{er} avril 1943.

14.1.1.6 SANCTIONS APPLICABLES AUX ADMINISTRATEURS ET AUX DIRIGEANTS

À la connaissance de la Société, et hors les informations concernant M Pierre Lévi mentionnées dans le tableau figurant au chapitre 14.1.1.2 ci-dessus, aucune des personnes visées dans ledit tableau n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années :

- d'une condamnation pour fraude, ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels ni n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.1.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE

14.1.2.1 LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Directeur Général a institué un Comité de Direction Générale (« CDG »), équipe resserrée et rapprochée de la Direction du Groupe.

Au 31 décembre 2007, ce comité était constitué de :

- Jean-Pierre Clamadieu, Directeur Général (Président-Directeur Général depuis le 17 mars 2008) ;
- Gilles Auffret, Directeur Général Opérations ;
- Pascal Bouchiat, Directeur Général adjoint Finances ;
- Bernard Chambon, Directeur Général adjoint Ressources Humaines, Communication et Développement Durable ;
- Jean-Pierre Labroue, Secrétaire Général.

Les cinq membres du Comité de Direction Générale ainsi que dix-sept autres membres représentant toutes les composantes opérationnelles et fonctionnelles du Groupe composent le Comité Exécutif du Groupe (COMEX).

Le 11 février 2008, Marc Chollet, Directeur Stratégie, a rejoint le Comité de Direction Générale qui est donc, depuis cette date, composé de 6 membres.

Par ailleurs, à cette même date, la Direction Générale a souhaité enrichir les travaux du CDG en y intégrant la compétence et l'expérience de responsables opérationnels aux profils variés. Ceci a conduit à la création d'un Comité de Direction Générale élargi qui se réunira mensuellement et aura la responsabilité de contribuer à la définition et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie du Groupe arrêtée par le conseil d'administration, d'allouer les ressources entre les diverses

Entreprises et Fonctions et de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des processus opérationnels du Groupe.

14.1.2.2 LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Comme indiqué dans les statuts de la Société, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le règlement intérieur du conseil d'administration indique que dans l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général veille, avec l'aide du Président, à créer une relation permanente et optimale avec le conseil visant à permettre :

- au conseil de prendre ses décisions en bonne connaissance et de jouer pleinement son rôle ; et
- une prise en compte adéquate des orientations et décisions du conseil.

Ce même règlement intérieur instaure un droit d'examen du conseil prévoyant notamment que ce dernier examine et délibère préalablement sur les opérations significatives, et notamment sur :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les acquisitions et cessions significatives de participations et d'actifs ;
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle ;
- les opérations financières significatives ;
- les investissements internes importants ;
- les modifications lourdes de structure et d'organisation du Groupe ;

et de façon plus générale sur :

- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société, et
- toute autre opération que le Président, en accord avec le Directeur Général, soumettrait à l'examen ou à l'approbation du conseil en application d'un devoir de précaution.

Le seuil à partir duquel le conseil doit être consulté est fixé à 60 millions d'euros.

Lors de sa réunion du 17 mars 2008, le conseil d'administration, tirant les conséquences de la réunification des fonctions de Président et Directeur Général, a modifié son Règlement Intérieur, rendant les limitations évoquées ci-dessus applicables au Président-Directeur Général et portant à 250 millions d'euros la limite applicable aux opérations financières.



➤ 14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction

14.2.1 INDÉPENDANCE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Conformément aux recommandations du rapport consolidé AFEP-MEDEF « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » (octobre 2003) et à son règlement intérieur (qui prévoit une revue chaque année, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, de la situation des administrateurs au regard de l'indépendance), le conseil d'administration a procédé à l'évaluation de l'indépendance de ses membres.

Cette évaluation a été réalisée sur la base des critères proposés par ce rapport pour établir une présomption de non-indépendance, étant cependant entendu que le conseil reste libre, par une décision motivée, de déterminer au cas par cas la qualification retenue pour chaque administrateur. Selon les termes du rapport consolidé AFEP-MEDEF, « *un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement* ». Il recommande par ailleurs qu'une majorité des membres du conseil d'administration, et du Comité des rémunérations et des nominations soient indépendants, et que la part des administrateurs indépendants composant le Comité des comptes (ou d'audit) soit portée aux deux tiers.

Reprenant les recommandations du rapport consolidé AFEP-MEDEF, les principaux éléments pris en compte pour qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société que cette dernière consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou du Groupe, ou
 - pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;

- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Le conseil d'administration s'est ainsi prononcé, lors de la réunion qu'il a tenue le 14 janvier 2008, sur la qualification d'indépendance de chacun de ses membres, après avoir examiné leur situation respective et les éventuelles évolutions intervenues depuis la dernière qualification dont ils ont fait l'objet.

Ont ainsi été qualifiés d'administrateurs indépendants :

- M. Aldo Cardoso ;
- M. Pascal Colombani ;
- M. Jérôme Contamine ;
- M. Michel de Fabiani ;
- M. Olivier Legrain ;
- M. Pierre Lévi, et
- M. Francis Mer ;

soit sept administrateurs sur les onze composant le conseil d'administration à cette date.

Concernant ces administrateurs, leur situation d'administrateur indépendant n'a pas évolué depuis leur dernière qualification par le conseil. Ils continuent à remplir les critères indicatifs proposés par le rapport consolidé AFEP-MEDEF pour la qualification d'administrateur indépendant.

Concernant plus particulièrement M. *Pierre Lévi*, le conseil a confirmé sa qualification d'administrateur indépendant, étant rappelé qu'il a occupé des fonctions exécutives au sein de Rhodia il y a plus de 5 ans.

Concernant M. *Yves-René Nanot*, le conseil d'administration a décidé de ne pas retenir cette qualification au regard de sa qualité de Président du conseil d'administration et de la rémunération qui y est associée.

M. *Jean-Pierre Clamadieu*, Directeur Général, et M. *Jacques Khéliff*, Directeur du Développement Durable du Groupe, sont considérés comme non indépendants, du fait de leurs fonctions exécutives au sein du Groupe et de la rémunération qui y est associée.

M. *Hubertus Sulkowski* est considéré comme non indépendant, du fait de sa qualité d'associé du cabinet Shearman & Sterling LLP dont la Société utilise les services.

Il est précisé que la non-qualification formelle d'« administrateur indépendant » ne remet pas en cause le professionnalisme ni la liberté de jugement qui, selon le conseil, caractérisent l'ensemble des administrateurs. En effet, à la connaissance de Rhodia, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à son égard, des membres des organes d'administration du Groupe et leurs intérêts privés et leurs autres devoirs.

14.2.2 OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS DE RHODIA

Les règles prudentielles du Groupe prévoient que les administrateurs et mandataires sociaux doivent concentrer leurs opérations sur les instruments financiers de la Société à compter du jour suivant la communication des résultats annuels, semestriels et trimestriels et pendant une période de trente (30) jours calendaires (sous réserve

que cette période ne soit pas considérée comme « fermée » par la Société et qu'ils ne détiennent pas d'informations privilégiées durant cette période).

Conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et aux articles 223-22 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de Rhodia par chacun des membres de son conseil d'administration ainsi que le Directeur Général (ou des personnes qui leur sont liées) – dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées par chacun de ces dirigeants dépasse 5 000 euros par année civile – doivent être déclarées.

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le tableau suivant présente les opérations qui ont été déclarées par le Directeur Général et les autres administrateurs de Rhodia, ou des personnes qui leur sont liées, au cours de l'exercice 2007 :

Nom de l'administrateur	Opérations déclarées au cours de l'exercice 2007
Aldo CARDOSO	le 28 mai 2007, l'achat de 4 000 actions au prix unitaire de 3,05 euros
Hubertus SULKOWSKI	le 18 juin 2007, l'achat de 1 action au prix de 2,86 euros en conséquence de l'ajustement technique lié au regroupement de titres de la Société

➤ 14.3 Organisation et fonctionnement des organes d'administration

14.3.1 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société s'est dotée d'un règlement intérieur pour son conseil d'administration en 2000.

Il a été modifié plusieurs fois depuis cette date afin de tenir compte des évolutions en matière de gouvernance, et notamment des recommandations du rapport consolidé AFEP-MEDEF.

Il a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2008, par ajouts de nouvelles dispositions permettant de continuer d'assurer un fonctionnement optimal des organes sociaux entre eux dans le cadre de la modification du mode de direction consistant en une réunification des fonctions de Président et Directeur Général intervenue à cette même date (se référer au chapitre 14.5 ci-dessous).

Sans se substituer à la loi et aux statuts de Rhodia, ce règlement intérieur est un document interne notamment destiné à préciser les règles concernant la composition, le rôle et les pouvoirs respectifs du conseil d'administration, de ses Comités d'études et mandataires sociaux, en explicitant ou en complétant certaines des dispositions

légales et statutaires existantes. Son objectif est également d'optimiser l'efficacité des réunions et des débats du conseil d'administration, ainsi que d'intégrer dans le fonctionnement des organes sociaux les pratiques adéquates en matière de gouvernement d'entreprise.

Il prévoit la création et le recours aux *Comités d'études*, et en fixe notamment les règles en matière de composition, modalités de fonctionnement, missions et pouvoirs, comme cela est décrit au chapitre 14.4 ci-dessous.

En termes de *droit à l'information*, le règlement intérieur prévoit que le conseil est régulièrement informé, directement ou par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif sur la marche des affaires de Rhodia. Il indique que chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et spécialement toutes les informations significatives permettant d'apprécier la bonne mise en œuvre de la stratégie arrêtée par le conseil ainsi que la situation financière et de trésorerie de la Société. Des points réguliers sur la marche des affaires sont faits lors des réunions du conseil d'administration.



Le règlement intérieur fixe des *règles prudentielles et de confidentialité*. À cet égard, il prévoit notamment que les administrateurs et mandataires sociaux doivent concentrer leurs opérations sur les instruments financiers de la Société à compter du jour suivant la communication des résultats annuels, semestriels et trimestriels et pendant une période de trente (30) jours calendaires (sous réserve que cette période ne soit pas considérée comme « fermée » par la Société et qu'ils ne détiennent pas d'informations privilégiées durant cette période).

Il instaure un *droit d'examen* du conseil d'administration, prévoyant que ce dernier examine et délibère préalablement sur les opérations significatives. Une présentation de ce point figure au chapitre 14.1.2.2 « Limitation des pouvoirs du Directeur Général » ci-dessus.

Il est par ailleurs prévu dans le règlement intérieur que le conseil procède, une fois par an, à une *évaluation* de son fonctionnement, en faisant notamment le point sur ses modalités de fonctionnement et en vérifiant que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues (se reporter au chapitre 14.5 ci-après).

14.3.2 ATTRIBUTIONS ET PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14.3.2.1 ATTRIBUTIONS

Comme indiqué dans les statuts et dans son règlement intérieur, le conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur, et notamment des pouvoirs suivants :

- il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;
- il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- il peut décider la création de Comités d'étude (dont il fixe la composition et les attributions) et/ou conférer à l'un de ses membres ou à des tiers, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- de plus, il tient de la loi certaines attributions spécifiques, et notamment :
 - la convocation aux assemblées générales et la fixation de l'ordre du jour,
 - l'arrêté des comptes sociaux et consolidés et du rapport de gestion,
 - l'autorisation des conventions dites « réglementées » au sens de la loi,

- la cooptation d'administrateurs,
- la nomination ou révocation du Président, du Directeur Général (et le cas échéant de Directeurs Généraux délégués) et la fixation de leur rémunération,
- la répartition des jetons de présence,
- la réalisation d'une modification du capital sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire.

14.3.2.2 PRINCIPAUX TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT L'EXERCICE 2007

Globalement, les principaux événements de l'exercice sur lesquels ont porté les travaux du conseil et ayant entraîné une forte mobilisation des administrateurs sont les évaluations, études et décisions portant notamment sur :

- la revue approfondie de la stratégie du Groupe ;
- le regroupement des titres ;
- la finalisation du refinancement du Groupe comprenant :
 - émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %,
 - mise en place d'une nouvelle ligne de crédit syndiquée (nouveau RCF), pour un montant de 600 millions d'euros, à échéance au 30 juin 2012,
 - remboursement des emprunts obligataires High Yield :
 - Senior 10,25 %, émis en dollars, à échéance 2010 pour un montant en principal de 415 millions de dollars,
 - Senior 7,625 % émis en dollars et Senior 8 % émis en euros, tous deux à échéance 2010, pour des montants respectifs de 3 millions de dollars et 97 millions d'euros,
 - Senior Subordonnés 8,875 % émis en dollars et Senior Subordonnés 9,25 % émis en euros, tous deux à échéance 2011, pour des montants respectifs de 302 millions de dollars et 235 millions d'euros ;
- le plan mondial d'attribution gratuite d'actions à environ 16 000 collaborateurs ainsi que les plans d'attribution gratuite d'actions à certains salariés et dirigeants ;
- le retrait de la cote à New York : Delisting du *New York Stock Exchange* et disenregistrement de la Securities and Exchange Commission.

Pour la préparation de ses travaux, le conseil d'administration s'appuie sur ses Comités d'études dont la composition, les modalités de fonctionnement, les attributions et activités sur l'exercice 2007 sont décrites au chapitre 14.4 ci-dessous.



➤ 14.4 Les Comités d'études du Conseil d'administration

Le conseil d'administration dispose de trois Comités d'études : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité stratégique.

Comme indiqué dans le règlement intérieur du conseil d'administration, ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du conseil. Ils émettent, dans leur domaine de compétence respectif, des propositions, des recommandations et des avis selon les cas. En tant que de besoin, ils peuvent inviter à leur réunion toute personne de leur choix et demander l'appui de spécialistes externes. Ils n'ont qu'un pouvoir consultatif et agissent sous l'autorité du conseil d'administration. Ils ne doivent pas se substituer au conseil d'administration qui prend seul les décisions et à qui ils rendent compte chaque fois que nécessaire et, en tout état de cause, au moins autant de fois qu'il y a de réunions du comité dans l'année.

Outre les comités spécialisés permanents, le conseil d'administration peut décider de constituer des comités *ad hoc* pour les opérations exceptionnelles, par leur importance ou leur spécificité, avec une durée de vie limitée à l'étude.

14.4.1 LE COMITÉ D'AUDIT

14.4.1.1 COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il est composé de trois administrateurs, MM. Aldo Cardoso, Jérôme Contamine et Michel de Fabiani. M. Aldo Cardoso en assure la Présidence.

Tous les membres du Comité d'audit sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants). Ils ont été nommés tant en raison de leur expérience dans les domaines d'intérêt du Comité d'audit (notamment de leur bonne connaissance des normes IFRS) que de leur indépendance.

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige. Initialement constitué en 1998, le Comité d'audit est la nouvelle appellation du Comité des comptes dans lequel a fusionné le Comité des risques, en raison de la connexité des problèmes traités par ces deux derniers comités.

Le comité peut décider d'entendre le Directeur Général, le Directeur Financier et, hors la présence de la Direction Générale, les principaux responsables de la Direction Financière, le Directeur de l'Audit Interne ainsi que les Commissaires aux comptes.

14.4.1.2 ATTRIBUTIONS

Le règlement intérieur du conseil d'administration indique que le Comité d'audit a notamment pour mission d'examiner les comptes annuels, semestriels et trimestriels de la Société afin d'en faciliter l'arrêté ou la revue par le conseil d'administration, de vérifier les rapports financiers périodiques du Groupe, de veiller à la mise en œuvre des recommandations des Commissaires aux comptes et de surveiller les processus de contrôle interne en matière financière. Plus précisément, concernant les processus de contrôle financier et les procédures internes de collecte et contrôle des informations, il vérifie qu'ils sont définis et qu'ils garantissent la fiabilité des informations ; il veille à leur évaluation et, le cas échéant, à leur amélioration régulière. Il examine les risques et engagements significatifs hors bilan. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux. Il s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes, tant dans le cadre de leur nomination que pendant le déroulement de leur mission. Plus généralement, il examine toute question de nature financière ou comptable qui lui serait soumise.

De plus, le Comité d'audit a aussi pour mission de s'assurer que l'ensemble des diligences et moyens appropriés a été mis en œuvre par ou sur l'initiative de la Direction du Groupe, afin de permettre l'identification, l'analyse, la documentation ainsi que l'amélioration continue de la prévention et de la maîtrise des risques de toute nature, auxquels le Groupe fait ou pourrait faire face dans le cadre de ses activités de chimiste de spécialités et qui pourraient notamment porter atteinte aux hommes et aux actifs corporels et incorporels du Groupe. Dans ce cadre, le comité s'assure que la Direction a vérifié que les procédures et la politique de comportement sont connues et appliquées de façon permanente dans l'ensemble du Groupe, et que le recours à l'audit (tant interne qu'externe) et à l'assurance est optimisé. Il participe à la revue de la synthèse des rapports des auditeurs externes et internes portant sur ces risques. Il examine l'organisation, le fonctionnement et le plan des missions menées par l'audit interne.

14.4.1.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'EXERCICE 2007

Le Comité d'audit s'est réuni sept fois sur l'année 2007, avec une participation de ses membres de 90,48 % (contre huit réunions en 2006 avec un taux de participation de 100 %).

Ses travaux ont d'abord et principalement porté sur la revue des points clés de l'arrêté des comptes annuels, semestriels et des options de clôture, en présence des Commissaires aux Comptes.



Ses principaux travaux ont également porté sur :

- le contrôle interne : évaluation du contrôle interne 2006 (dans le cadre du Sarbanes Oxley Act) et objectifs et plans d'actions pour 2007 (dans le contexte du retrait de la côte à New York) ;
- l'actualisation de la cartographie des risques réalisée en 2005 ainsi que la présentation détaillée de certains risques ;
- le fonctionnement des processus de remontée des fraudes et de « Droit d'interpellation » (concernant exclusivement le domaine financier, pour permettre de signaler tout manquement aux règles comptables et financières à un Comité de déontologie) ;
- la politique et les programmes d'assurances ;
- les relations avec les Commissaires aux comptes : honoraires, revue des prestations et initiation du processus de sélection des Commissaires aux comptes dont les mandats arrivent à terme en 2008 et 2009 ;
- le bilan et les perspectives de l'audit interne et le plan d'audit.

Par ailleurs, le Comité d'audit a procédé à l'auto-évaluation de son fonctionnement sur la base de la synthèse des réponses au questionnaire d'auto-évaluation proposé par l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*), rempli par chacun des membres du comité.

Lors de la dernière réunion de l'exercice 2007, le Comité d'audit a auditionné, hors la présence du management, les Commissaires aux comptes, le Directeur du Contrôle Financier et le Directeur de l'audit interne.

14.4.2 LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

14.4.2.1 COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il est composé de trois administrateurs, MM. Michel de Fabiani, Aldo Cardoso et Olivier Legrain. M. Michel de Fabiani en assure la Présidence.

Tous les membres du Comité des rémunérations et des nominations sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Il se réunit au moins deux fois par an et chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige.

14.4.2.2 ATTRIBUTIONS

Constitué en mai 1998, le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission, comme indiqué dans le règlement intérieur du conseil d'administration, de formuler des recommandations sur la rémunération du Président, du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux Délégués. Il

est chargé, en se référant à la pratique générale de rémunération de groupes français ou étrangers équivalents, de recommander annuellement au conseil le niveau de rémunération fixe, les critères de la part variable de la rémunération et leur application annuelle en fonction des performances réalisées, ainsi que d'examiner les autres formes de rémunération et d'avantages en nature. Il intervient également dans la définition d'une politique générale de rémunération et d'avantages pour les cadres dirigeants (Comité Exécutif) y compris en matière de retraites.

Concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, il intervient dans la préparation des éventuels plans au profit des cadres dirigeants et mandataires sociaux, ainsi que les catégories d'allocation les plus appropriées, au vu de la pratique d'autres groupes français ou étrangers équivalents, en veillant, le cas échéant, à supprimer toute décote, et à définir à l'avance les périodes d'attribution et de conservation. Les travaux du comité portent également sur les éventuelles augmentations de capital réservées aux salariés, le plan de remplacement des membres du Comité Exécutif et les projets de modifications significatives dans l'organisation du management du Groupe. L'indépendance de chacun des administrateurs, la recherche et le choix des futurs administrateurs et la composition des Comités d'études font également partie des travaux du Comité des rémunérations et des nominations.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 17 mars 2008, le conseil d'administration a modifié son règlement intérieur conférant notamment à ce Comité des attributions complémentaires en matière de gouvernance (dont bonne prise en compte dans le fonctionnement des organes sociaux du règlement intérieur du conseil d'administration et des recommandations de gouvernance du rapport AFEP-MEDEF). À ce titre, le comité a été rebaptisé « Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance ». (se référer au chapitre 14.5 page 92)

14.4.2.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'EXERCICE 2007

Le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni 4 fois sur l'année 2007 avec une participation de ses membres de 100 % (contre cinq réunions en 2006, avec un taux de participation de 93,33 %). Ses travaux, avis et recommandations ont principalement porté sur les points suivants :

- plans d'attributions gratuites d'actions (plan global et plans spécifiques – se référer au chapitre 17.2.3 ci-dessous) ;
- rémunération du Directeur Général (parties fixe et variable) et du Président ainsi que la politique de jetons de présence, sur la base d'analyse des pratiques de marché ;
- examen des facteurs de détermination de la part variable des cadres dirigeants ;
- revue des profils de potentiels futurs administrateurs de la Société ;

- recommandation concernant la nomination de membres du Comité Exécutif et examen du plan de succession des membres du Comité Exécutif ;
- étude du dispositif permettant la nomination d'un administrateur représentant les actionnaires salariés (une modification statutaire permettant une telle nomination sera proposée lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra le 16 mai 2008 sur 2^e convocation).

14.4.3 LE COMITÉ STRATÉGIQUE

14.4.3.1 COMPOSITION ET MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Il est composé de trois administrateurs, membres permanents, MM. Francis Mer, Pierre Lévi et Pascal Colombani. M. Francis Mer en assure la présidence.

Tous les membres permanents du comité stratégique sont qualifiés d'indépendants (100 % d'indépendants).

Il se réunit deux fois par an au minimum, dont une fois pour une réunion annuelle portant sur la revue et l'analyse dans le détail de la stratégie du Groupe, et en réunion *ad hoc* chaque fois que l'intérêt de Rhodia l'exige.

14.4.3.2 ATTRIBUTIONS

Constitué en septembre 2000, le comité stratégique a pour mission de valider la stratégie du Groupe appelée à être définie par le conseil d'administration, d'examiner les opérations de portefeuille, d'investissement et d'alliance en conformité avec la stratégie retenue, et de présenter ses conclusions et recommandations au conseil d'administration, ainsi que d'examiner et de présenter au conseil d'administration les dossiers en cas d'opérations exceptionnelles non anticipées dans la stratégie du Groupe.

14.4.3.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ SUR L'EXERCICE 2007

Le Comité stratégique s'est réuni 3 fois sur l'année 2007 avec une participation de ses membres de 88,89 %, (contre deux réunions en 2006 avec un taux de participation de 100 %). Lors de ses réunions, les travaux ont porté sur :

- la revue des options stratégiques et les priorités stratégiques ;
- la stratégie des entreprises Polyamide et Novacare ;
- les différents scénarii d'évolution du Groupe.

➤ 14.5 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études

Comme le prévoit son règlement intérieur, le conseil d'administration a effectué en début 2008 une évaluation de son fonctionnement qui vise notamment à vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Cette évaluation a tout d'abord fait l'objet d'un point à l'ordre du jour du conseil du 14 janvier 2008 et d'un débat sur la base de tableaux récapitulatifs des activités des réunions du conseil et des comités remis aux administrateurs.

De cette première phase, il ressort notamment que le conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2007 contre dix fois en 2006 et onze fois en 2005. La durée moyenne de ses réunions est d'environ 3 heures. Il convient également de relever la participation toujours forte des membres du conseil tout au long de l'exercice : 89,90 % en 2007 contre 87,27 % en 2006. Cette fréquence et ce taux de participation constituent le premier élément objectif permettant d'offrir l'assurance que, sur l'exercice, le conseil d'administration a été mis en position de pouvoir pleinement jouer son rôle et prendre les décisions stratégiques qui convenaient pour l'évolution

de Rhodia. Cette forte implication des administrateurs s'est aussi manifestée dans et par les importants travaux préparatoires des Comités d'études dont l'activité a continué à être soutenue sur l'exercice.

Dans une seconde phase, Messieurs Cardoso et Legrain, membres du conseil d'administration, ont été mandatés par le conseil afin de contacter chaque administrateur, et recueillir leur avis sur le fonctionnement du conseil et des comités.

Préalablement et pour préparation à ces entretiens, un questionnaire type pouvant servir de support pour une évaluation, établi par l'AFEP, a été communiqué à chacun des administrateurs. Les entretiens avec chacun des administrateurs ont été menés de manière ouverte et confiante et ont porté notamment sur le fonctionnement du conseil et de ses comités, sur l'accès à l'information et à la Direction Générale, sur le comportement indépendant des administrateurs et sur l'évolution de la composition du conseil.



Au cours de ces entretiens individuels, il a été notamment demandé aux administrateurs de s'exprimer sur les aspects positifs du fonctionnement du conseil, et de débattre sur les domaines dans lesquels ce fonctionnement pourrait être amélioré. Les conclusions de cette évaluation ont alors été présentées au conseil lors de sa réunion du 27 février 2008. Il en ressort globalement une appréciation positive sur le fonctionnement du conseil, un certain nombre de facteurs d'améliorations pouvant être étudiés.

L'appréciation globalement positive sur le fonctionnement du conseil est notamment étayée et ressort des points suivants :

- assiduité et forte implication du Conseil dans les travaux ; les sujets étant traités de façon approfondie, sur la base de dossiers de qualité préparés par la direction générale et le management ;
- le conseil est composé d'administrateurs ayant une richesse de compétences et d'expériences très diverses. Leur indépendance et leur capacité à faire valoir leurs positions ont été constatées ;
- l'ouverture à la discussion et la prise en compte des remarques et commentaires (tant sur l'ordre du jour que sur les sujets évoqués) par la direction générale et le management est bonne. Une grande liberté de parole et d'expression de points de vue dans les débats a été constatée ;
- le rôle des comités est perçu de façon globalement positive.

Des pistes d'optimisation, ou visant à encore améliorer le fonctionnement du conseil d'administration, ont été identifiées :

- **adaptation du règlement intérieur du Conseil d'administration à intervenir dans le cadre de la modification du mode de direction consistant en une réunification des fonctions de Président et Directeur-Général :**
 - cette adaptation a été effectuée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 17 mars 2008, par ajouts de nouvelles dispositions permettant de continuer d'assurer un fonctionnement optimal des organes sociaux entre eux dans ce cadre. On peut particulièrement noter les points ci-dessous,

- élargissement et institutionnalisation du rôle du Comité des rémunérations et des nominations sur les questions de gouvernance (qui prend le nom de « Comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance »), ce comité se voyant attribuer de nouvelles missions de suivi et contrôle de la gouvernance, telles que veiller à la bonne application du règlement intérieur du conseil d'administration et à la bonne prise en compte des recommandations de gouvernance du rapport AFEP-MEDEF,
- consultation préalable du Président du Comité des rémunérations des Nominations et de la Gouvernance sur l'ordre du jour des réunions du conseil,
- possibilité pour le Président Comité des rémunérations des Nominations et de la Gouvernance de proposer de convoquer une réunion du conseil non programmée,
- lors de l'évaluation annuelle du conseil, point spécifique sur les relations entre le Président-Directeur Général et le conseil d'administration,
- réunion entre administrateurs indépendants prévue,
- prise en compte de manière plus récurrente dans l'agenda prévisionnel des questions relatives à l'actionnariat, la définition et le suivi de la stratégie, la marche des affaires et l'évolution de la concurrence,
- invitations et interventions plus régulières des principaux responsables des entreprises de la société au conseil d'administration,
- dans le cadre des réflexions sur l'évolution de la composition du conseil d'administration, continuer à prendre en compte dans les critères premiers du choix de candidat leur connaissance développée des métiers et activités de Rhodia ainsi que la bonne connaissance des zones de développement géographique du groupe.

➤ 14.6 Participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités d'études

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité stratégique	Comité des rémunérations et des nominations
Nombre de réunions en 2007	9	7	3	4
Yves René NANOT	9			
Jean-Pierre CLAMADIEU	9			
Aldo CARDOSO	8	7		4
Pascal COLOMBANI	9		3	
Jérôme CONTAMINE	5	5		
Michel de FABIANI	8	7		4
Jacques KHELIF	8			
Olivier LEGRAIN	8			4
Pierre LEVI	8		2	
Francis MER	8		3	
Hubertus SULKOWSKI	9			



Rémunération et avantages

sommaire

15.1	Montant des rémunérations et avantages versés	91
15.1.1	Rémunérations des membres du Comité de Direction Générale	91
15.1.2	Rémunérations versées aux mandataires sociaux (Président, Directeur Général et administrateurs) concernant l'exercice 2007	92
15.1.3	Engagements de retraite concernant les mandataires sociaux	94
15.1.4	Engagements de toute nature pris par Rhodia au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social	94
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	96

➤ 15.1 Montant des rémunérations et avantages versés

15.1.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

15.1.1.1 POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Comité des rémunérations et des nominations examine la structure de rémunération proposée par le Directeur Général pour les membres du Comité de Direction Générale. Pour ce faire, différentes études sont présentées au comité et notamment des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables.

Sur la base de ces éléments, le Directeur Général arrête les rémunérations fixes et variables des membres du Comité de Direction Générale.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération globale, les membres du Comité de Direction Générale bénéficient de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions assorties de conditions de performance (ces plans sont présentés au chapitre 17.2 ci-dessous).

15.1.1.2 RÉMUNÉRATIONS FIXES ET VARIABLES

Le montant global des rémunérations brutes⁽¹⁴⁾ dues au titre de l'exercice 2007 aux membres du Comité de Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition de ce comité sur l'exercice) s'est élevé à 4 152 241 euros, contre 4 557 634 euros en 2006.

Le montant global des rémunérations brutes versées en 2007 (incluant le montant de la part variable 2006, mais non celle de 2007) aux membres du Comité de Direction Générale du Groupe (en prenant en compte les évolutions dans la composition de ce comité sur l'exercice) s'est élevé à 4 803 681 euros. Pour mémoire, la rémunération brute versée en 2006 aux membres du Comité de Direction Générale ressortait à 4 376 600 euros.

L'évolution du montant versé en 2007 par rapport à 2006 s'explique essentiellement par l'augmentation de la part variable, liée aux résultats.

15.1.1.3 AVANTAGES EN NATURE

Le montant total brut des avantages en nature versé à ces mêmes membres sur l'exercice 2007 s'élève à 31 068 euros, contre 37 695 euros en 2006.

(14) Par montant brut, dans la présente partie « Intérêt des dirigeants », il faut entendre le montant hors cotisations sociales employeur mais avant déduction des cotisations sociales salariales.



15.1.1.4 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Il existe deux régimes spécifiques de retraites complémentaires de cadres dirigeants dont bénéficient les membres du Comité de Direction Générale :

- le régime de retraite « surcomplémentaire » à prestations garanties dit « GRCD ». Ce régime, fermé depuis 2001 à tout nouvel entrant, assure le futur versement d'un complément de retraite garanti aux anciens et actuels membres de la Direction, ayant fait partie du Comité de Direction Générale avant 2001 et qui n'ont pas encore fait valoir leur droit à la retraite ;
- le régime de retraite « surcomplémentaire » des cadres dirigeants, dit « RSD » (régime à prestations définies). Ce régime, créé après 2001 pour les nouveaux membres de la Direction faisant partie du Comité de Direction Générale, assure le futur versement d'un complément de retraite sous réserve du respect de la double condition (i) d'avoir acquis une ancienneté de 10 ans dans le Groupe et de 1 an au sein du Comité de Direction Générale et (ii) d'être toujours employé par Rhodia au moment de faire valoir son droit à la retraite.

Le montant global des engagements de retraite au 31 décembre 2007 pour les membres du Comité de Direction Générale du Groupe s'élève à 15 122 222 euros, contre 16 360 643 euros en 2006.

Cette évolution s'explique par le changement de composition du Comité de Direction Générale.

15.1.1.5 AUTRES ENGAGEMENTS

Les engagements pris au bénéfice des membres composant le Comité de Direction Générale du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail et/ou de leur mandat social s'élèvent, au 31 décembre 2007, à 5 346 333 euros, contre 5 551 000 euros au 31 décembre 2006. Cette évolution s'explique par le changement de composition du Comité de Direction Générale.

Ces engagements trouveraient à s'appliquer dans certains cas de départ hors licenciement pour faute ou démission.

Ce montant intègre l'indemnité qui pourrait être due à M. Jean-Pierre Clamadieu en cas de cessation de son mandat social, telle que décrite au chapitre 15.1.4.1 ci-dessous.

A noter un versement exceptionnel de 696 359 euros intervenu en 2007 et correspondant au solde de tout compte d'un membre du Comité de Direction Générale parti en cours d'année.

Par ailleurs, les membres du Comité de Direction Générale bénéficient de l'attribution d'options de souscription d'actions et d'attributions gratuites d'actions (ces plans sont présentés au chapitre 17.2 ci-dessous).

15.1.2 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADMINISTRATEURS) CONCERNANT L'EXERCICE 2007

Un tableau récapitulatif figurant au paragraphe 15.1.2.5 ci-dessous mentionne les éléments d'informations concernant les rémunérations des mandataires sociaux tant pour l'exercice 2007 que pour l'historique de l'exercice 2006, des précisions concernant l'année 2007 étant apportées pour certains des mandataires sociaux et de ces éléments dans les paragraphes suivants.

15.1.2.1 POLITIQUE GÉNÉRALE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En termes de politique générale concernant les rémunérations des mandataires sociaux, il est à noter le rôle particulier de recommandation et proposition du Comité des rémunérations et des nominations. Pour ce faire, ce comité se base sur différentes études et notamment sur des analyses des pratiques de marché de sociétés comparables. Il propose ainsi :

- la fixation de la part fixe de la rémunération du Président et du Directeur Général ;
- les critères de détermination de la partie variable de la rémunération du Directeur Général ;
- la politique et les critères de fixation des jetons de présence.

C'est sur la base de ces propositions que le conseil d'administration arrête l'ensemble de ces éléments.

Par ailleurs, certains mandataires sociaux, dans les limites prévues par la loi, peuvent bénéficier des plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions qui peuvent être décidés par le conseil d'administration.

Une information détaillée et chiffrée de ces rémunérations est donnée ci-dessous.

15.1.2.2 RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT

Sur l'exercice 2007, le montant brut de la rémunération fixe versée à M. Yves-René Nanot, en sa qualité de Président du conseil d'administration s'est élevé à 300 000 euros. Il n'a pas reçu de rémunération variable ou exceptionnelle au titre de l'exercice 2007.



15.1.2.3 RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le montant brut de la rémunération fixe 2007 versée à M. Jean-Pierre Clamadieu en sa qualité de Directeur Général ressort à 700 000 euros.

Le montant brut de sa rémunération variable 2007 (qui sera versée en 2008) ressort à 945 000 euros. Cette part variable pouvait représenter entre 0 et 1 260 000 d'euros (soit entre 0 et 180 % de sa rémunération fixe au lieu de 0 et 200 % précédemment). Son attribution dépendait de l'atteinte d'objectifs pour 50 % quantitatifs (niveau de free cash flow du Groupe) et pour 50 % qualitatifs (30 % sur la stratégie et 20 % sur les résultats en matière d'hygiène, sécurité et environnement et sur la communication). Sur le montant total de la rémunération variable 374 850 euros correspondent aux objectifs quantitatifs et 570 150 euros aux objectifs qualitatifs.

Le montant brut de sa rémunération variable 2006 (qui a été versée en 2007) ressortait à 950 000 euros.

Il en ressort que le montant brut de la rémunération globale :

- due à M. Jean-Pierre Clamadieu au titre de l'exercice 2007 s'établit à 1 645 000 euros (parts fixe et variable 2007) ;
- reçue par M. Jean-Pierre Clamadieu en 2007 a été de 1 650 000 euros (part fixe 2007 et part variable 2006).

Par ailleurs, sur l'exercice 2007, Jean-Pierre Clamadieu a bénéficié de l'attribution gratuite d'actions décidée par le conseil d'administration lors de sa séance du 15 janvier 2007 (Pour plus d'informations sur les plans d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions, se reporter au chapitre 17.2 ci-dessous).

15.1.2.4 JETONS DE PRÉSENCE

Le montant annuel maximum des jetons de présence que le conseil d'administration de Rhodia peut répartir entre ses administrateurs est fixé à 600 000 euros. Il a été modifié lors de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 (huitième résolution).

Dans la limite de ce plafond, le conseil d'administration répartit les jetons de présence en fonction de critères fixés dans son règlement intérieur. Ces critères prévoient des parties fixes (20 000 euros par administrateur et 6 000 euros pour le Président d'un Comité du conseil d'administration) et des parties variables liées à la présence effective aux réunions du conseil d'administration et de ses comités (4 000 euros par séance).

Pour l'exercice 2007, la somme totale des jetons de présence versée par Rhodia à ses administrateurs ressort à 586 000 euros. Pour mémoire elle était de 499 700 euros pour l'exercice 2006.

Parmi les administrateurs en exercice, MM. Yves-René Nanot, Jean-Pierre Clamadieu et Jacques Khéliff (qui perçoivent une rémunération de la part de Rhodia) n'ont pas touché de jetons de présence pour l'exercice 2007.

15.1.2.5 TABLEAU RÉCAPITULATIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est indiqué dans le tableau ci-dessous la rémunération brute ainsi que les avantages de toute nature dus par Rhodia et les sociétés qu'elle contrôle à chaque mandataire social au titre des exercices 2006 et 2007 :

(en euros)	Partie fixe		Partie variable				
	2007	2006	2007 (versée en 2008)	2006 (versée en 2007)	Rémunération extraordinaire	Avantages en nature	Jetons de présence
M. Jean-Pierre Clamadieu (Directeur Général) ⁽¹⁾	700 000	500 000	945 000	950 000		5 076 ⁽²⁾	⁽³⁾
M. Yves-René Nanot (Président)	300 000	300 000					⁽³⁾
M. Jacques Khélif ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	170 000	153 400	66 300	62 894	26 154	3 636 ⁽²⁾	⁽³⁾
M. Aldo Cardoso							102 000
M. Pascal Colombani							68 000
M. Jérôme Contamine							60 000
M. Michel de Fabiani							102 000
M. Olivier Legrain							68 000
M. Pierre Lévi							60 000
M. Francis Mer							70 000
M. Hubertus Sulkowski							56 000

(1) Par ailleurs, Jean-Pierre Clamadieu aura droit à un abondement, dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise, d'un montant maximum de 824 euros.

(2) Voiture de fonction.

(3) N'ont pas touché de jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(4) Au titre de son contrat de travail et de ses fonctions de Directeur du Développement Durable de Rhodia y compris 26 154 euros au titre de « médaille du travail ».

(5) Jacques Khélif a reçu par ailleurs un montant de 2 150 euros au titre de participation et intéressement.

Par ailleurs, comme l'ensemble des autres dirigeants et mandataires sociaux du Groupe et de ses filiales, les mandataires sociaux de Rhodia bénéficient, au titre de leur fonction, de la couverture de l'assurance responsabilité civile des dirigeants et des mandataires sociaux dite « *Directors and Officers* ».

15.1.3 ENGAGEMENTS DE RETRAITE CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.3.1 MANDATAIRES SOCIAUX ACTUELS

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place au profit des mandataires sociaux.

M. Jean-Pierre Clamadieu, Directeur Général, est bénéficiaire potentiel du régime de retraite surcomplémentaire « RSD » (se référer aux chapitres 15.1.1.4 ci-dessus et 15.1.4.1 ci-dessous).

Par ailleurs, M. Jacques Khélif bénéficie, au titre de son contrat de travail et en tant que salarié de Rhodia, du régime surcomplémentaire de retraite IRP-RP, un régime de retraite à prestations garanties couvrant à l'époque tous les salariés français et qui a été fermé aux nouveaux entrants depuis la fin des années 1970.

15.1.3.2 MANDATAIRES SOCIAUX PASSÉS

Les engagements de Rhodia en matière de retraite au profit d'anciens mandataires sociaux ou administrateurs au 31 décembre 2007 (n'ayant plus aucune activité au sein de Rhodia) s'élèvent à 8 702 628 euros.

15.1.4 ENGAGEMENTS DE TOUTE NATURE PRIS PAR RHODIA AU BÉNÉFICE DE SES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE LA PRISE, DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DES FONCTIONS DE MANDATAIRE SOCIAL

15.1.4.1 CONCERNANT JEAN-PIERRE CLAMADIEU, DIRECTEUR GÉNÉRAL PUIS PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au titre d'une Convention de séparation, conclue en mars 2007 et approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale de Rhodia du 3 mai 2007, en cas de cessation de son mandat social – quelle qu'en soit la cause hors un certain nombre d'exceptions – M. Clamadieu aurait droit au versement d'une indemnité d'un



montant égal à deux années d'une rémunération de référence constituée de la somme (i) de sa rémunération fixe annuelle alors en vigueur et (ii) de la moyenne des rémunérations variables versées au cours des trois derniers exercices précédant la cessation du mandat.

La Convention prévoit que cette indemnité ne serait pas due à M. Clamadieu en cas de cessation de son mandat social résultant de :

- sa révocation pour faute grave ou faute lourde ;
- sa démission (hors les cas de démission suite à un changement de contrôle ou résultant de divergences de vues majeures et durables sur la stratégie poursuivie par le conseil d'administration) ;
- l'atteinte de la limite d'âge pour l'exercice du mandat ;
- son décès.

Le paiement de cette indemnité viendrait se substituer au versement de l'indemnité de rupture prévue dans son contrat de travail (actuellement suspendu), seule l'indemnité conventionnelle de licenciement prévue par la loi et la convention nationale des industries chimiques pouvant venir s'y ajouter.

Par ailleurs, la Convention indique que les années d'exercice du mandat social ainsi que les rémunérations perçues à ce titre sont prises en compte dans le calcul des droits (et particulièrement de la rémunération de référence et de l'ancienneté Groupe) dont pourrait bénéficier M. Clamadieu au titre du Plan de retraite supplémentaire des dirigeants, dit « RSD » ; étant rappelé que M. Clamadieu est devenu bénéficiaire potentiel de ce plan préalablement à sa nomination comme mandataire social, durant l'exercice de son contrat de travail (actuellement suspendu) au regard de sa qualité de membre des Comités de Direction et de son ancienneté dans le Groupe.

Enfin, en cas de cessation de son mandat social, sous réserve de l'atteinte des éventuelles conditions de performances comme prévues dans les plans ou d'un accord spécifique du conseil (pour les conditions de performance dont l'atteinte ne pourrait être constatée qu'après la cessation du mandat), la Convention prévoit la conservation des droits attachés aux attributions gratuites d'actions et aux options de souscription ou d'achat d'actions dont M. Clamadieu a bénéficié ou dont il bénéficiera durant ce mandat.

Cette convention de séparation a fait l'objet d'un Avenant, approuvé par le conseil d'administration le 17 mars 2008, ayant notamment pour objet de la mettre à jour des dispositions de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat.

Il ajoute ainsi les éléments suivants :

- **condition liée aux performances** : l'Avenant subordonne le bénéfice de l'indemnité prévue à la Convention de Séparation au respect d'une condition liée aux performances du bénéficiaire

appréciée au regard de celle de la Société. Ainsi, Monsieur Jean-Pierre Clamadieu ne pourra bénéficier de l'indemnité qu'à la condition que le résultat net de l'année 2008, tel que ressortant des comptes consolidés annuels de Rhodia publiés en 2009, soit supérieur à la moyenne des résultats nets annuels ressortant des comptes consolidés annuels 2006 et 2007 de RHODIA (soit 99 millions d'euros). Dans la mesure où la cessation du mandat interviendrait avant la publication du résultat net annuel 2008, il conviendra de prendre comme référence le résultat net semestriel au 30 juin 2008 qui devra alors être supérieur à la moyenne des résultats nets semestriels ressortant des comptes consolidés semestriels aux 30 juin 2006 et 2007 (soit 54 millions d'euros) ;

De nouvelles conditions de performance seraient proposées au vote de l'assemblée générale à tenir durant le premier semestre 2009 dans la mesure où le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Clamadieu (qui arrivera alors à son terme et qui est nécessaire à l'exercice de son mandat de Président-Directeur Général) serait également proposé à cette occasion.

- **condition au versement de l'indemnité** : l'Avenant prévoit que, quelle qu'en soit la cause, le versement de l'indemnité ne pourra pas intervenir avant que (i) le conseil d'administration de Rhodia ne constate le respect de la Condition liée aux performances mentionnée ci-dessus et que (ii) cette décision soit rendue publique.

Par ailleurs, l'Avenant indique que le mandat social visé par la Convention de Séparation est le mandat de Président assumant la Direction Générale de la Société confié à Monsieur Clamadieu par le conseil d'administration le 17 mars 2008.

Les autres stipulations de la Convention de Séparation ne sont pas modifiées par l'Avenant.

Dans le cadre des dispositions modifiées de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, cet Avenant sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale devant se tenir le 16 mai 2008 (sur 2^e convocation).

15.1.4.2 CONCERNANT LES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

En dehors des engagements à l'égard de Jean-Pierre Clamadieu décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autres engagements pris par Rhodia au bénéfice de ses mandataires sociaux, actuels ou passés, au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social.

Cependant, au titre de son contrat de travail, en cas de départ de la Société, Jacques Khéliff pourrait se voir attribuer une indemnité de rupture d'un montant équivalent à 36 mois de son salaire de référence tel qu'il existe au titre de son contrat de travail.

Cet engagement trouverait à s'appliquer dans certains cas de départ.



➤ 15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages

Se reporter à la Note 33.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1.3 ci-dessous ainsi qu'aux chapitres 15.1.1.4 et 15.1.3 ci-dessus.



Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

sommaire

16.1	Mandat des administrateurs et des dirigeants	97
16.2	Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme	97
16.3	Les Comités du Conseil d'administration	97
16.4	Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise	98
16.5	Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne	98
16.5.1	Rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce	98
16.5.2	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Rhodia S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	103

➤ 16.1 Mandat des administrateurs et des dirigeants

Il convient de se reporter au chapitre 14.1 ci-dessus.

➤ 16.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Rhodia n'a pas conclu de contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

➤ 16.3 Les Comités du Conseil d'administration

Il convient de se reporter au chapitre 14.4 ci-dessus.



➤ 16.4 Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise

Rhodia mène une politique visant à ce que les bonnes pratiques, recommandations et dispositions en matière de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, ressortant notamment du rapport consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003, soient bien intégrées dans

le mode de fonctionnement de ses organes d'administration et de Direction. Les éléments principaux de cette politique menée par Rhodia sont présentés au chapitre 14 ci-dessus.

➤ 16.5 Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne

16.5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT PRÉVU À L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

L'article L. 225-37 du Code de commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière prévoit que le Président du Conseil d'administration rend compte, dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société. Ce rapport doit indiquer en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

a) Sur la préparation, l'organisation et les travaux du Conseil d'administration

Les parties « règlement intérieur du Conseil d'administration » figurant au chapitre 14.3.1 ci-dessus, « Principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2007 » figurant au chapitre 14.3.2.2 ci-dessus, « Les Comités d'études du conseil d'administration » figurant au chapitre 14.4 ci-dessus et « Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études » figurant au chapitre 14.5 ci-dessus du présent document de référence composent la présente partie du rapport du Président.

Par ailleurs, concernant la politique de rémunération des mandataires sociaux, il convient de se reporter aux chapitres 15.1.2.1 et 15.1.2.4 ci-dessus.

b) Limitation des pouvoirs du Directeur Général

Le chapitre 14.1.2.2 « Limitations des pouvoirs du Directeur Général » du présent document de référence compose la présente partie du rapport du Président.

c) Activités de Contrôle Interne

Cette partie du rapport, préparée avec l'appui de la Direction du Contrôle Interne et de la Direction de l'Audit Interne, a pour objet

de rendre compte des procédures de contrôle interne significatives en vigueur dans le Groupe Rhodia, c'est-à-dire la société mère et les sociétés consolidées.

Les points suivants sont développés dans ce chapitre :

- l'organisation générale du contrôle interne ;
- la description du fonctionnement du contrôle interne.

1. Organisation générale du contrôle interne

a. Définition et objectif du contrôle interne de Rhodia

Rhodia a adopté dans sa Charte d'Audit, signée en février 2003 et mise à jour en septembre 2006, la définition suivante du contrôle interne, cohérente avec celle du référentiel du COSO (*Committee of Sponsoring Organization of the Treadway Commission*) :

« Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle, établis par la Direction Générale, le Management et autres membres du personnel, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations ;
- la fiabilité du *reporting* ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs. »

La partie du contrôle interne destinée à donner une assurance raisonnable sur la fiabilité du *reporting* sera évoquée sous le terme « contrôle interne du *reporting* financier ».

Dans son message de présentation de la Charte d'Audit, le Directeur Général de Rhodia précise en outre que « *Chacun à son niveau doit s'approprier le contrôle interne et rechercher de façon systématique à en améliorer la maîtrise.* »

Ainsi, le contrôle interne est plus qu'un ensemble d'activités de contrôle ; c'est aussi une préoccupation intégrée à toutes



les opérations du Groupe ; les dirigeants des Entreprises et des Fonctions, ainsi que les différents responsables qui leur rapportent, ont en charge la conception et la mise en œuvre du contrôle interne au sein des entités qu'ils dirigent. L'objectif est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'ensemble des activités de Rhodia, dont les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Ces objectifs ont été intégralement confirmés, en dépit de la décision de Rhodia de mettre un terme à l'enregistrement auprès de la « *Securities and Exchange Commission* » de ses instruments financiers, dont découlait l'obligation de répondre aux exigences de la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés, notamment en cas de défaillance humaine.

b. Les acteurs

Le Conseil d'administration, de par ses pouvoirs, est l'un des acteurs majeurs du contrôle interne du Groupe. Il s'appuie dans ce rôle notamment sur les travaux du Comité d'audit.

La Direction Générale est naturellement l'acteur principal de l'élaboration des principes et de la mise en œuvre des procédures de contrôle interne. Elle a mis en place un ensemble de délégations de pouvoirs, régulièrement mises à jour en fonction de l'évolution du périmètre et de l'organisation du Groupe. De même, les mandataires sociaux jouent ce rôle au sein des filiales du Groupe. La Direction Juridique tient à jour le fichier des sociétés incluant la liste des mandataires sociaux.

La Direction du Contrôle Interne Groupe a été créée, début 2006, avec les missions suivantes :

- assurer le leadership mondial du processus d'évaluation du contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- développer la qualité du contrôle interne au sein du Groupe, en faisant en sorte que chaque Directeur de Fonction définisse, mette en place et s'assure du bon fonctionnement d'un dispositif de contrôle interne pour l'ensemble des processus sous sa responsabilité ;
- intégrer le processus d'évaluation du contrôle interne dans un mode pérenne.

La Direction du Contrôle Interne Groupe est rattachée au Directeur Général Adjoint en charge des Finances. Elle se compose d'une équipe centrale de 5 personnes coordonnant :

- des équipes locales dans les principales zones ou pays dans lesquels le Groupe est présent ;
- les responsables fonctionnels des processus ayant une incidence sur la fiabilité de l'information financière ;
- et une équipe informatique.

La Direction de l'Audit Interne, indépendante de la Direction du Contrôle Interne, est rattachée au Directeur Général du Groupe, ce qui lui garantit l'indépendance indispensable à son efficacité. Sa mission générale et ses règles d'intervention sont formalisées dans la Charte d'Audit qui s'inspire des principes reconnus de la profession (IIA/IFACI).

L'Audit Interne effectue des revues des opérations et des procédures et recommande des améliorations liées au contrôle interne. Progressivement, le programme de ses missions évolue pour intégrer et compléter les travaux de la Direction du Contrôle Interne.

Chaque Fonction est responsable du contrôle interne des processus support qui leur sont propres, renforçant ainsi la ségrégation des rôles entre les Fonctions et les Entreprises, ce qui est un des garants de l'efficacité du contrôle interne. En 2007, l'implication des Fonctions a principalement consisté, sous la coordination de la Direction du Contrôle Interne à :

- maintenir à jour la documentation processus et des contrôles clefs constituant le référentiel interne assurant la maîtrise du *reporting* financier ;
- corriger les anomalies constatées ;
- définir des « standards mondiaux de contrôle interne du *reporting* financier ».

2. Description du fonctionnement du contrôle interne

Cette description suit le plan du référentiel du COSO adopté par Rhodia.

a. L'Environnement de Contrôle

Les politiques et les différents référentiels du Groupe (règles, procédures, bonnes pratiques...), qui s'appliquent à l'ensemble des filiales, sont largement accessibles par l'intermédiaire de l'Intranet du Groupe.

Ils comprennent notamment :

- le *Management Book*, qui fait le lien entre la gouvernance d'entreprise et le contrôle interne. Ce document décrit les processus sous-tendant le fonctionnement du Groupe, et désigne, pour chacun d'eux, un responsable Groupe nommé *Corporate Process Owner* (CPO). Les CPOs ont formalisé des « *lignes rouges* » qui sont des règles impératives, dont le respect s'impose à tous les salariés du Groupe. Une mise à jour du *Management Book* est en préparation et sera disponible à la fin du 1^{er} trimestre 2008 ;
- le *Guide de comportement* (« *Compliance Policy* »), mis à jour en décembre 2007, qui traite des principes éthiques auxquels doivent adhérer les salariés du Groupe, en particulier sur les thèmes suivants :
 - Achat et Vente d'actions (délits d'initiés),
 - Protection des informations sensibles,

- Protection de la personne morale,
 - Conflits d'Intérêts,
 - Utilisation des réseaux de communication,
 - Respect de la libre concurrence,
 - Bonnes pratiques commerciales,
 - Prévention du risque de corruption,
 - Influence responsable ;
- le référentiel « *Rhodia Way* », qui fixe les ambitions de responsabilité du Groupe vis-à-vis de ses clients, employés, fournisseurs, investisseurs, des communautés et de l'environnement, et évalue les différentes entités par rapport à un ensemble de bonnes pratiques. L'objectif est d'améliorer en permanence la responsabilisation des salariés du Groupe en réalisant l'implication la plus large des personnels dans une dynamique de progrès continu ;
 - le *Code d'éthique des Responsables Financiers*, adopté fin 2003 qui précise les règles de comportement attendu de la part des principaux responsables de la fonction Finance, qui, par leur signature, se sont personnellement engagés à le respecter ;
 - la *Charte d'Audit du Groupe*, déjà mentionnée ci-dessus ;
 - le *Droit d'Interpellation (Whistleblowing)*, qui permet à tout salarié du Groupe de signaler, de façon anonyme ou non, tout manquement aux règles comptables et financières à un Comité de déontologie, par courrier ou courriel. Dans le respect de la confidentialité, le Comité de déontologie, composé de 5 salariés du Groupe, instruit les interpellations reçues avant de transmettre les dossiers recevables à la Direction Générale qui doit décider des éventuelles mesures à prendre. Les orientations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) ont été analysées et prises en compte dans la mise en œuvre de cette disposition. À ce jour, le recours à ce droit est resté marginal.

Les politiques générales définies par les *Corporate Process Owners* sont déclinées en *procédures Groupe*, accessibles par l'intermédiaire de l'Intranet du Groupe, et susceptibles d'être aménagées en fonction des spécificités locales des filiales.

En particulier, la Fonction Finance diffuse à travers un Intranet dédié, les instructions suivantes :

- un Guide du *Reporting* Groupe précisant les principes comptables à appliquer dans le cadre de la consolidation, avec des explications détaillées sur les points les plus complexes. Ce Guide fait l'objet de mises à jour régulières par l'équipe de consolidation centrale en fonction de l'évolution des normes comptables de référence (IFRS) ;
- des procédures Groupe qui servent de cadre général aux acteurs de la famille Finance et peuvent faire l'objet d'une adaptation locale le cas échéant ;

- des notes d'instruction, émises avant les clôtures trimestrielles, mettant l'accent sur les sujets à considérer avec une attention particulière en fonction de l'évolution des règles comptables, ou bien sur des points d'amélioration détectés lors des arrêtés comptables trimestriels antérieur

Enfin, et comme les années précédentes, les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers des différentes entités juridiques consolidées ont, en janvier 2008, répondu à un questionnaire couvrant une cinquantaine de points relatifs au contrôle interne, avant de signer des lettres d'affirmation engageant leur responsabilité sur le respect et de l'application des procédures et contrôles concourant à la fiabilité des informations publiées au titre de 2007 et relevant de leur périmètre.

b. L'évaluation des risques

En 2007, Rhodia a mis à jour la cartographie des risques stratégiques, opérationnels et financiers considérés comme majeurs pour le Groupe. Pour ce faire, les membres du Comité Exécutif ont listé, puis évalué, les principaux risques, en fonction de leurs impacts et de leurs probabilités d'occurrence.

Cette cartographie a conduit à la mise en place de plans d'actions, en vue de renforcer la maîtrise des risques identifiés.

Les conclusions concernant les cinq principaux risques identifiés ont été partagées avec le Comité d'audit et présentées au Conseil d'administration.

En ce qui concerne l'analyse et l'appréciation des principaux risques auxquels le Groupe est confronté, nous prions le lecteur de se reporter au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de référence.

Parallèlement, et dans le cadre des travaux engagés pour répondre aux exigences du contrôle interne du *reporting* financier, Rhodia a poursuivi l'analyse spécifique menée les années précédentes, visant à :

- identifier les processus ayant une incidence sur l'information financière ;
- recenser les risques spécifiques associés à ces processus et pouvant avoir un impact sur la fiabilité de l'information financière, la protection des actifs et la détection et prévention de la fraude ;
- définir des objectifs de contrôle pour maîtriser ces risques.

En 2006, les éléments constitutifs d'un Plan Anti-Fraude avaient été formalisés, et une cartographie des risques de fraude réalisée. Ce Plan Anti-Fraude a été présenté en 2007 au Comité d'audit, puis communiqué aux instances dirigeantes du Groupe (Comité Exécutif et Comités de Direction des Entreprises, Fonctions et Zones).

Une procédure demande aux principaux responsables de la fonction Finance de veiller à ce que tout cas de fraude soit remonté à l'aide d'un formulaire approprié au Contrôleur Financier Groupe et au



Directeur de l'Audit Interne. Un point régulier des fraudes signalées et du suivi des actions engagées est fait au Comité d'audit.

Les quelques cas identifiés en 2007 ont porté sur des faits n'ayant conduit à aucune perte d'actifs significative pour Rhodia, et des sanctions ont été prises.

c. Les activités de Contrôle

Les travaux menés en 2006, tant au niveau Corporate que dans les principales unités, à partir des objectifs de contrôle, qui permettent de maîtriser les risques susceptibles de nuire à la fiabilité du *reporting* financier, avaient conduit à :

- formaliser des contrôles-clés, précisant en particulier leur nature et leurs fréquences, débouchant ainsi sur la constitution d'un dispositif Groupe de contrôle interne du *reporting* financier ;
- déployer ces contrôles à tous les niveaux pertinents de l'organisation ;
- concevoir des tests permettant de s'assurer du fonctionnement de ces contrôles-clés.

En 2007, les responsables de processus se sont appropriés le référentiel ainsi constitué et l'ont mis à jour :

- en intégrant notamment les améliorations nécessaires ;
- en prenant en compte de nouveaux risques ;
- ou en standardisant les contrôles-clés.

S'inscrivant dans un processus permanent d'amélioration continue de la maîtrise du contrôle interne, ils s'assurent également que les plans d'action découlant de leurs décisions sont suivis d'effet.

Les principaux processus ayant une incidence sur la production de l'information financière, et pour lesquels des contrôles-clés ont été mis en place, couvrent les domaines suivants :

- Consolidation et élaboration des documents financiers ;
- Fiscalité ;
- Gestion de la Trésorerie et des Financements ;
- Opérations de clôtures comptables ;
- Gestion des stocks (inventaires physiques, valorisation...) ;
- Gestion des charges et provisions environnementales ;
- Achats, approvisionnement (de l'appel d'offres à la comptabilisation des factures) ;
- Ventes (de la prise de commande à la comptabilisation des factures) ;
- Gestion des actifs immobilisés corporels et incorporels ;
- Paye et gestion des engagements sociaux ;

➤ Informatique.

À ces processus communs à toutes les filiales du périmètre de consolidation du Groupe, s'ajoutent quelques processus spécifiques liés à l'Entreprise « *Energy Services* ».

Le contrôle en matière d'hygiène et de sécurité de la conformité aux lois et règlements se fait dans le cadre des audits menés tous les 3 ans au minimum dans les sites sur la base de deux référentiels, l'un pour les sites de plus de 100 personnes, l'autre pour les sites de moins de 100 personnes.

Les instructions et orientations de la Direction Générale dans le domaine de la responsabilité environnementale (« *Responsible Care* »), sont traduites soit sous forme de « *lignes Rouges* », reprises dans le « *Management Book* », soit sous forme de procédures ou règles. La mise en œuvre est contrôlée au travers d'un bilan (« *Bilan Responsible Care* ») qui fait l'objet chaque année d'un audit externe (voir chapitre 5.3.4 Rapport et attestation de PricewaterhouseCoopers Audit sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité en 2007).

Conclu dès 2005 avec l'ICEM, la fédération internationale des salariés du secteur, l'accord mondial de responsabilité sociale et environnementale distingue Rhodia dans la profession. Le premier volet de cet accord porte sur l'engagement formel du groupe de respecter partout dans le monde les droits sociaux fondamentaux tels que définis par les conventions de l'OIT. Le second volet porte sur des engagements propres à Rhodia en matière notamment de dialogue social, de conditions de travail et de sécurité, de respect de l'environnement, de rapport aux fournisseurs ou encore de non-discrimination.

Fin 2007, la visite de sites du groupe en Chine par une délégation associant l'ICEM et la Direction Générale de Rhodia a permis de constater la bonne application des dispositions de l'accord mondial dans ce pays étape nécessaire à sa reconduction après actualisation.

Enfin, en Corée et en Inde, des diligences spécifiques sur l'efficacité du contrôle interne local, ont été menées pour satisfaire aux obligations locales.

d. Les systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information est responsable de l'ensemble des systèmes d'information et de télécommunication du Groupe. Elle est organisée afin de privilégier l'autonomie des opérations du Groupe, dans la gestion de leurs activités opérationnelles. Elle gère les infrastructures et services informatiques mondiaux.

L'ensemble des informations financières relatives aux données consolidées est obtenu à travers un outil informatique de consolidation, unique, géré centralement.

En majorité, les filiales opérationnelles utilisent un logiciel informatique unifié pour gérer leurs opérations. Le Groupe recherche une convergence en ce domaine, d'ici 2009, par

l'utilisation généralisée d'un système centralisé baptisé RCS (*Rhodia Core System*).

Les contrôles généraux des systèmes d'information couvrent à la fois des aspects sécurité visant à sécuriser la protection des données, et des aspects qualité, visant à assurer la meilleure adéquation des solutions (gestion des changements) et services (exploitation) aux besoins des utilisateurs.

Une équipe spécifique d'informaticiens, indépendante des équipes projets ou exploitation, vérifie l'efficacité des contrôles ainsi définis.

e. Le pilotage du processus de « Contrôle interne du reporting financier »

Pour garantir le degré souhaité d'appropriation et de mise en œuvre locale du contrôle interne du *reporting* financier, la Direction du Contrôle Interne tient à jour le référentiel des processus concourant à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Elle analyse les risques inhérents aux différentes rubriques comptables ainsi qu'aux filiales, pour, dans un premier temps, proportionner les activités de contrôle aux enjeux du Groupe, s'assurer du déploiement des contrôles-clés, puis arrêter la politique de test de ces contrôles-clés, afin de disposer d'une vision statistiquement significative du degré de maîtrise. En 2007, environ 2000 contrôles ont été testés, auxquels s'ajoutent plus de 200 contrôles des systèmes d'information.

La Direction du Contrôle Interne a piloté ce processus, en s'appuyant sur un outil informatique spécifique, centralisant pour l'ensemble du Groupe, les contrôles-clés déployés, le résultat des tests d'efficacité, et le cas échéant, les actions correctives décidées.

Les travaux de la Direction du Contrôle Interne ont été supervisés en 2007 :

- par le Comité de Supervision du Contrôle Interne, composé du Directeur Général des Opérations, du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, et du Directeur des Systèmes d'Information Les Directeurs de l'Audit Interne et du Contrôle Interne participent à ses travaux. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2007, pour prendre connaissance de l'avancement des travaux et des mesures correctives prises, valider les orientations et l'organisation retenue, et prendre les décisions-clés, notamment sur la nature des risques acceptables et le suivi du déploiement du modèle Rhodia de contrôle interne ;
- par le Comité d'audit du Conseil d'administration, tenu régulièrement informé en 2007 de l'avancement des travaux et des résultats obtenus.

Fait à Courbevoie, le 17 mars 2008

Yves René NANOT

Président du Conseil d'administration



16.5.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RHODIA S.A., POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Rhodia S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Salustro Reydel

Membre de KPMG International
Dominique Stiegler

Salariés

17.1	Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs	104
17.1.1	Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	104
17.1.2	Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	105
17.1.3	Investissements hygiène, santé et sécurité en 2007	107
17.1.4	Développer un dialogue social riche et équilibré	107
17.1.5	Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	107
17.2	Options de souscription et d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions	109
17.2.1	Politique d'attribution	109
17.2.2	Options de souscription et d'achat d'actions	109
17.2.3	Attributions gratuites d'actions	111
17.3	Actionnariat salariés	115
17.3.1	Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG)	115
17.3.2	La participation des actionnaires salariés dans le capital de Rhodia	115
17.3.3	Administrateurs représentant les salariés actionnaires	115

➤ 17.1 Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs

Avec 15 530 employés à la fin de 2007, dont aujourd'hui plus de 41 % sont basés dans les zones Amérique Latine et Asie, Rhodia met en œuvre une gestion humaine et sociale tenant compte de ces diversités culturelles. Le Groupe répond à cette exigence en respectant une éthique forte, en privilégiant le dialogue social et en favorisant une gestion des carrières à l'échelle mondiale.

L'attention accordée aux hommes et aux femmes du Groupe est d'autant plus nécessaire que Rhodia, après le redressement, est entré dans une nouvelle phase de développement.

Le programme « Rhodia 2010 » a débuté et doit contribuer au renouveau de Rhodia. La performance économique et le développement des hommes étant étroitement liés, la politique de ressources humaines est au centre des enjeux du Groupe en particulier dans les zones de forte croissance.

Dans le présent chapitre, le signe ✓ signale les indicateurs couverts par l'attestation de PricewaterhouseCoopers Audit figurant en chapitre 5.3.4.2 du présent document de référence.

17.1.1 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DE L'EMPLOI : LES GRANDES TENDANCES

À périmètre historique	2005	2006	2007
Évolution des effectifs	19 444	17 077	15 530

La baisse progressive des effectifs depuis 2005 est due en partie à des sorties d'activité. En 2007, les 1 606 salariés qui ont quitté le Groupe travaillaient, pour leur majorité, dans l'activité Silicones qui a été cédée.



Bilan créations/suppressions d'emploi (hors effet de périmètre)

- 2007 : + 1 192 recrutements externes/- 1 133 sorties ;
- 2006 : + 1 116 recrutements externes/- 1 739 sorties ;
- 2005 : + 1 025 recrutements externes/- 2 217 sorties.

Après 8 années de fortes baisses, Rhodia a augmenté ses effectifs de 0,4 % en 2007. Cette légère hausse provient d'un accroissement

des recrutements et d'une diminution des sorties du Groupe. Elle fait suite à une année 2006 qui avait enregistré un net ralentissement de la baisse des effectifs (3,5 %).

Les taux d'embauches et de sorties s'établissent respectivement à 7,7 % et 7,3 %. La moitié des embauches a été réalisée en Asie et en Amérique Latine. Au total, la part des effectifs de Rhodia dans ces deux zones continue d'augmenter, passant de 23 % en 2003 à 41 % en 2007, ce qui reflète la stratégie de développement du Groupe.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS ENTRE 2003 ET 2007

	2003 (périmètre historique)	2007
France	38 %	34 %
Europe hors France	24 %	14,5 %
Amérique du Nord	11 %	11 %
Amérique latine	16 %	20 %
Asie Pacifique	11 %	20,5 %

Diversité

En France, le Groupe a signé en mai 2005, la Charte de la Diversité qui engage 60 grandes entreprises françaises dans une action volontariste en faveur d'une meilleure prise en compte en leur sein de la diversité sous toutes ses formes. Dans ce cadre, Rhodia a confié à une équipe de l'Université d'Évry une mission d'évaluation du degré d'appropriation du concept de diversité par le corps social du Groupe (état de la perception de la politique du Groupe en la matière, réalité vécue au quotidien, pistes de progrès, etc.).

Début 2007, les résultats de cette étude ont été présentés au panel de consultation en même temps qu'aux organisations syndicales à des fins de partage et de concertation sur les actions à entreprendre. Un consensus s'est dégagé pour mener, si possible en 2008, une action plus offensive en faveur de l'emploi des personnes à capacité d'emploi réduite. Par ailleurs, fin 2007, une « Charte de Responsabilité Sociale » a été négociée avec le Groupe Adecco afin d'améliorer notre collaboration dans les différents domaines de la diversité.

Au Brésil, Rhodia a lancé un programme d'embauche de personnes handicapées. Ce programme comprend un plan de formation et d'adaptation aux postes de travail et à leur environnement. Il inclut également des actions envers le management pour intégrer cette population.

La part des femmes dans l'effectif total du Groupe est de 22 %, stable par rapport à l'année précédente. La part des femmes cadres dans l'effectif total des cadres est de 25 %, en accroissement par rapport à l'année précédente. Parmi les cadres dirigeants, 8 % sont des femmes, ce qui représente une légère amélioration par rapport à 2006 (7,5 %)

Parmi les cadres débutants, 31 % sont des femmes et parmi les « cadres hauts potentiels » la part des femmes s'élève à 25 % (données 2007 en très forte augmentation par rapport à 2006), ce qui permettra au Groupe d'améliorer la mixité dans les niveaux hiérarchiques les plus élevés dans les années à venir.

Dans le cadre de la diversité internationale, 50 % des « hauts potentiels » ne sont pas de nationalité française, confirmant ainsi que la mondialisation des équipes est devenue une réalité dans le Groupe depuis quelques années.

17.1.2 VEILLER À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Rhodia fait de la santé et de la sécurité de ses salariés une priorité. Assurer de bonnes conditions de travail et maîtriser les risques sont des préoccupations quotidiennes du Groupe.

Rhodia a pour cela mis en place des procédures préventives systématiques en ce qui concerne la santé de ses propres employés mais aussi des tiers qui travaillent sur ses sites, ainsi que des riverains de ses usines.

En 2006, en relation avec une « ligne rouge » de son *Management Book* (se reporter au chapitre 4.2.1.1 *Management Book* du présent document de référence), le Groupe a développé une procédure de gestion des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction) qui encadre les possibilités de substitution et la maîtrise des risques. En 2007, un indicateur de suivi de l'application de cette ligne rouge a été mis en place. Ainsi sur l'ensemble de nos sites à fin décembre 2007, 510 ✓ utilisations* de CMR (catégories

* Un CMR utilisé plusieurs fois sur un même site n'est comptabilisé qu'une fois. Un même CMR utilisé sur plusieurs sites est comptabilisé plusieurs fois.

1, 2, IARC 1 & 2A) ont été déclarées, pour moins d'une centaine de substances CMR, sur lesquelles :

- 67 % ✓ des argumentaires** de substitution ou de non substitution ont été rédigés ;
- 68 % ✓ d'évaluations** des risques ont été réalisées ;
- 63 % ✓ des dossiers** CMR ont été finalisés pour un objectif de 100 % à mi-2009.

La mobilisation du Groupe Rhodia dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement se traduit par un engagement très concret des dirigeants sur le terrain. À ce titre, les visites « Sécurité » des membres du Comité Exécutif du Groupe et les visites sécurité de la hiérarchie (« VSH »), assurées par les membres des Comités de Direction des Entreprises de Rhodia, participent à la sensibilisation et à la motivation des équipes. Le taux moyen de VSH par membre des Comités de Direction des Entreprises a fortement progressé en 2007 passant de 7,6 en 2006 à 9,4 en 2007.

Rhodia dispose de nombreuses méthodes, la plupart basées sur le comportement, pour faire progresser l'application des bonnes

pratiques par les salariés en matière de sécurité. Ainsi, en 2007, 81,2 % ✓ des collaborateurs se sont impliqués dans une action de progrès en termes de santé, de sécurité ou d'environnement. On notera le développement d'actions dans le domaine des facteurs humains et organisationnels (FHO), domaine devant nous permettre de maintenir nos performances au niveau actuel, voire de les améliorer.

53 maladies professionnelles, reconnues en 2007 ou susceptibles de l'être par la suite***, ont été identifiées en 2007. Ces maladies sont pour la grande majorité d'entre elles une conséquence des expositions passées.

Résultats Sécurité

Le Groupe a développé depuis 2006 des taux de fréquence globaux qui prennent en compte l'ensemble des personnes travaillant sur ses sites. Ceci traduit sa volonté de traiter de façon homogène l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques HSE.

À partir de 2007, Rhodia a décidé de présenter des résultats affinés (2 chiffres après la virgule) qui permettront de mieux évaluer les progrès réalisés sur ses indicateurs Sécurité.

	2005	2006	2007
TF1 Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽¹⁾	0,9	0,7	0,67
TF2 Personnel travaillant sur un site Rhodia ⁽²⁾	2,1	1,5	1,43
TF1 Personnel Rhodia ⁽³⁾	0,8	0,5	0,50
TF2 Personnel Rhodia ⁽⁴⁾	1,8	1,1	1,18
TG Personnel Rhodia ⁽⁵⁾	0,05	0,04	0,046
Maladies professionnelles pour le personnel Rhodia	41	57 ⁽¹⁰⁾	53 ⁽¹⁰⁾
TF1 Intérimaires ⁽⁶⁾	1,4	1,7	2,57
TF2 Intérimaires ⁽⁷⁾	2,3	2,3	3,22
TF1 Entreprises extérieures ⁽⁸⁾	1,1	1,2	0,82
TF2 Entreprises extérieures ⁽⁹⁾	3,0	2,6	1,79
Nombre de décès de personnels Rhodia, Entreprises extérieures et intérimaires	0	0	1

- (1) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (2) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel de Rhodia, intérimaire et des entreprises n'appartenant pas au Groupe travaillant sur des sites Rhodia mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (3) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (4) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (5) Taux de gravité des accidents avec arrêt, pour le personnel Rhodia, mesuré en nombre de jours de travail perdus par millier d'heures de travail.
- (6) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail d'un jour complet (ou plus), en sus du jour de l'accident, pour le personnel intérimaire employé par les sites du Groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (7) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour le personnel intérimaire employé par les sites du Groupe Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (8) Taux de fréquence des accidents aboutissant à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au Groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (9) Taux de fréquence des accidents aboutissant ou non à un arrêt de travail pour des entreprises n'appartenant pas au Groupe Rhodia mais travaillant sur des sites Rhodia, mesuré en nombre d'accidents survenus par million d'heures de travail.
- (10) Reconnues ou susceptibles de reconnaissance par la suite, telles que définies dans la procédure interne du Groupe (DRC 28) sur le processus de gestion des maladies professionnelles.

** Les argumentaires, évaluations des risques et dossiers se rapportent à une « activité » (procédé ou mode opératoire) mettant en œuvre un CMR sur un site (ces notions sont définies dans le glossaire de la procédure de reporting « Responsible Care® » du Groupe DRC 06-01).

*** Telles que définies dans la procédure interne Groupe DRC 28 sur le processus de gestion des maladies professionnelles.



Le taux de fréquence TF1, qui est le seul communiqué largement par l'ensemble des sociétés industrielles, est depuis maintenant 3 ans inférieur à 1, niveau qui situe Rhodia dans les meilleurs mondiaux de la Chimie en matière de résultats sécurité au travail.

Le taux de fréquence TF2 (accidents avec ou sans arrêt) est en nette amélioration par rapport à 2006 pour le personnel des entreprises extérieures travaillant sur les sites du Groupe.

Nous avons à déplorer cependant le décès d'une personne d'une entreprise extérieure, lors de la mise en place d'un échafaudage, sur le site d'Onsan en Corée du Sud.

17.1.3 INVESTISSEMENTS HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ EN 2007

Les investissements dans le domaine hygiène, santé et sécurité s'élèvent pour l'ensemble du Groupe à 25,8 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2006.

17.1.4 DÉVELOPPER UN DIALOGUE SOCIAL RICHE ET ÉQUILIBRÉ

Le dialogue régulier avec les partenaires sociaux fait partie de la culture de Rhodia. La Direction du Groupe veille à informer en toute transparence les représentants du personnel avec la volonté que tous puissent ensemble mieux se préparer aux évolutions prévisibles. Cette approche contribue à l'expression du sens des responsabilités des partenaires sociaux et à la capacité d'engagement conjoint des parties.

Dans la période récente, cette culture partagée a permis la signature, en 2003, d'un accord de gestion prévisionnelle, et en 2004, celle d'un accord de méthode instituant une instance de dialogue stratégique. L'esprit de l'accord de gestion prévisionnelle et de l'accord de méthode, se retrouvent dans la négociation puis la signature, en mars 2007, d'un accord complétant le système de détection des problèmes futurs d'emploi par un dispositif de traitement anticipé de ces problèmes. Cet accord met en place par ailleurs les procédures légales et réglementaires en les aménageant.

Les partenaires sociaux participent d'autre part, aux plans français et européen, aux commissions de suivi du projet portant sur l'externalisation de la partie administrative de la fonction RH.

L'année 2007 a vu également la signature :

- d'un avenant à notre accord sur le droit syndical ;
- d'un accord créant une UES (Unité Économique et Sociale) entre toutes les filiales françaises du Groupe, et d'un accord complémentaire créant son CCE (Comité Central d'Entreprise), afin de donner plus de pertinence aux relations avec les différentes instances de représentation du personnel.

Enfin, le premier accord mondial de Responsabilité Sociale et Environnementale qui avait été signé en 2005 avec l'ICEM (Fédération Internationale des Salariés du Secteur) a été reconduit en 2008, après actualisation (se reporter au chapitre 5.3.1.3 – Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale du présent document de référence).

17.1.5 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER LA MOBILITÉ DES COLLABORATEURS

Rhodia considère le développement de ses collaborateurs comme un facteur clé de succès. Cela passe par des actions de formation externes et internes, mais aussi par des mises en situations professionnelles ; dans ce cas le salarié se voit confier une responsabilité projet ou une mission différente de son activité habituelle, sur le même site ou sur un autre site, voire dans un autre pays ; le management est incité à favoriser cette dynamique notamment à travers les plans de progression et de succession (PPS).

Le Groupe ayant fait évoluer son modèle de compétences comportementales (orientation résultats, orientation clients, initiative, clairvoyance et vision globale, ouverture d'esprit, courage, conduite d'équipe, coopération proactive, connaissance de soi, impact et influence, développement des autres) afin de l'adapter à ses nouveaux enjeux, a consolidé en 2007 le déploiement du programme de formation « observer et développer les compétences comportementales Rhodia ». 1 800 personnes ont déjà été formées depuis 2006. Par ailleurs, en 2007, les 300 principaux dirigeants du Groupe ont suivi un programme de 5 jours visant à préparer Rhodia 2010 et portant sur le leadership, la coopération, le développement des équipes et la stratégie. En complément, des programmes ambitieux ont été lancés en Amérique Latine et en Asie, visant à mieux préparer nos Leaders locaux à leur rôle sur le développement des collaborateurs.

En cohérence avec l'évolution du modèle de compétences, l'entretien annuel a également été ajusté de manière à renforcer le volet développement des compétences. Une formation en *e-learning* a été développée pour favoriser sa diffusion.

L'employabilité des collaborateurs est également un objectif important du Groupe.

L'accord de Gestion Anticipée des Métiers, des Emplois et des Compétences signé en 2003 a représenté un véritable saut culturel et sa prise en compte au niveau des unités opérationnelles a commencé. Le Groupe est convaincu de l'importance de cette politique et poursuit ses efforts afin de la promouvoir.

17.1.5.1 OPTIMISER LA FORMATION

En 2007, Rhodia a poursuivi la mise en œuvre d'une vision mondiale des priorités de formation par famille professionnelle.

Quelques programmes-clés qui ont marqué 2007 :

- famille industrielle : facteurs humains et organisationnels de la sécurité (approche comportementale), formation à la nouvelle réglementation européenne sur les produits chimiques REACH ;
- excellence opérationnelle : le déploiement du programme *Six Sigma* a été amplifié grâce à l'implication de formateurs internes ;
- famille commerciale & marketing : en complément des formations au management de projet d'innovation et des formations à la performance commerciale, un ambitieux programme de formation marketing dans le cadre de l'innovation, ainsi qu'une formation sur « la voix du client » (« *voice of customer* ») a été développé et est en cours de déploiement ;
- stage d'intégration à Rhodia pour les nouveaux arrivants ;
- formation à la maîtrise de SAP, etc.

En 2007, 71 % des collaborateurs dans le monde ont bénéficié d'une action de formation (proportion stable par rapport à 2006), mais le nombre d'heures moyen de formation est passé de 20 heures en 2006 à 23,5 heures en 2007 (28 heures pour les managers et 22 heures pour les autres catégories de salariés).

(en euros)	2005	2006	2007
Indicateur investissement formation par personne	324	317	357

L'investissement moyen par personne est passé de 317 euros en 2006 à 357 euros en 2007 grâce à une optimisation du budget de formation.

17.1.5.2 FAVORISER LA MOBILITÉ DES COLLABORATEURS

Rhodia favorise la mobilité de ses personnels par une gestion coordonnée et internationale de ses familles professionnelles. Ce processus est animé par les réseaux Ressources Humaines du Groupe constitués au niveau des pays pour les non-cadres, et au niveau mondial et par zone géographique pour les cadres. La

rubrique « Opportunités de carrières » de l'intranet du Groupe permet à chacun de consulter les postes à pourvoir en interne dans l'ensemble du Groupe et de manifester son intérêt pour les évolutions proposées. Les OETAM (ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise) bénéficient d'une agence interne pour la mobilité et le recrutement en France. Cette agence a pour mission de pourvoir les postes disponibles en privilégiant la mobilité et la promotion des salariés au sein du Groupe en France. Elle globalise l'approche et la rationalise en agissant comme un cabinet de recrutement interne et externe.

Mobilité interne : une tendance positive confirmée

10 % des cadres ont bénéficié d'une mutation interne, ce qui confirme la tendance à la hausse amorcée depuis 2002.

	2005	2006	2007
Mobilité interne	17 %	10 %	10 %

Mobilité géographique

Rhodia privilégie l'émergence de cadres locaux, ce qui a réduit le nombre d'expatriés qui devrait désormais se stabiliser à un pourcentage de l'ordre de 0,4 % du total des salariés.

En 2007, le nombre d'expatriés est resté quasiment stable. Les expatriations de type « opportunité + » ont augmenté ; elles permettent le développement d'une culture internationale pour nos potentiels leaders, et surtout les missions de courte durée à l'étranger se sont fortement accrues. Ceci est lié aux investissements en Asie.

	2004	2005	2006	2007
Nombre d'expatriés, de « missions opportunités » et de missions à court terme	121	111	137	132

Par ailleurs, une mobilité commence à se développer entre pays d'Asie. Au mois de décembre 2007, il y a eu 19 mouvements de cadres asiatiques d'un pays vers un autre. Ce chiffre est en doublement depuis 2003.



➤ 17.2 Options de souscription et d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions

17.2.1 POLITIQUE D'ATTRIBUTION

L'attribution d'options de souscription d'actions et l'attribution gratuite d'actions sont des outils indispensables pour recruter et fidéliser des cadres de bon niveau. Les populations pouvant être concernées par ces attributions sont les dirigeants, les cadres à haut potentiel, qu'il est nécessaire de fidéliser, et, à titre exceptionnel, les salariés ouvriers ou employés ayant réalisé une action d'éclat. L'attribution d'options de souscription d'actions ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés et dirigeants tient compte de leur forte implication dans Rhodia.

Le prix d'exercice des options de souscription d'actions est fixé selon les dispositions légales, et il n'y a jamais eu de décote par rapport à ce prix de référence. De plus, certains des plans d'attribution d'options de souscription d'actions ainsi que tous les plans d'attribution gratuite d'actions visant la population définie ci-dessus sont conditionnés à l'atteinte de critères de performance économique.

17.2.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2007, le nombre d'options de souscription d'actions en circulation était de 2 072 536 options représentant 2,06 % du capital de la Société après exercice de la totalité des options de souscription d'action et création des actions nouvelles.

Par ailleurs, la Société n'a pas, à ce jour, autorisé la mise en place de plan d'options d'achat d'actions.

17.2.2.1 INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2007

Attribution d'options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2007, votre Conseil d'administration n'a autorisé aucun plan d'options de souscription d'actions.

Exercice d'options de souscription d'actions

Aucune option de souscription d'action n'a été exercée par les mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2007.

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre et le prix des actions qui, au cours de l'exercice 2007, ont été souscrites par les dix bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi souscrites est le plus élevé :

	Nombre*	Prix de souscription* (en euros)	Plans d'option de souscription d'action concernés
	11 262**	28,08	Plan A 2003
Options de souscription d'actions levées par les dix salariés du Groupe non mandataires sociaux ayant souscrit le plus d'actions	3 924	15,12	Plan A 2004
	795	15,12	Plan B 2004

* Après prise en compte, le cas échéant, du regroupement d'actions et ajustements liés – le ratio de regroupement étant de 1 action nouvelle de 12 € de valeur nominale pour 12 actions anciennes de 1 € de valeur nominale.

** Dont 6 854 options de souscription d'actions levées par M. Gilles Auffret, membre du Comité de Direction Générale

17.2.2.2 SYNTHÈSE ET CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS EN COURS

Il convient de se reporter à la Note 34.2 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

Par ailleurs, la durée moyenne pondérée de vie résiduelle des stocks options en fin d'exercice s'élevait à 4 années en 2007, 5,1 années en 2006 et 6,1 années en 2005.

En outre, concernant le plan B 2004 d'options de souscription d'actions, il convient de noter que la condition de performance prévue dans le règlement dudit plan, qui consistait en un ratio EBITDA sur chiffre d'affaires supérieur ou égal à 13 % (tel que ressortant des comptes consolidés au 31 décembre 2006) avait été atteinte.



17.2.3 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions qui seraient gratuitement attribuées à l'issue de la période d'acquisition était de 1 628 651 représentant 1.62 % du capital de la Société, après acquisition définitive de ces actions.

17.2.3.1 RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS DE L' EXERCICE 2007

Attributions gratuites d'actions accordées au cours de l'exercice 2007

Le Conseil d'administration a autorisé, au cours de l'exercice 2007, les plans d'attribution gratuite d'actions suivants :

a) lors de sa séance du 15 janvier 2007 et sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 dans sa 21^e résolution :

➤ un premier plan (Plan A) conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :

- une condition de performance consistant en l'atteinte d'un objectif, précisément défini par le Conseil d'administration, de ratio Dette Nette sur EBITDA récurrent, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2007,
- l'attribution de 4 129 500 actions (non regroupées) à 448 bénéficiaires,
- une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 15 janvier 2009 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 17 janvier 2011 accompli),

➤ un second plan (Plan B), conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :

- une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA récurrent sur Chiffre d'affaires, tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2007, supérieur ou égal au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités,

- l'attribution de 4 129 500 actions (non regroupées) à 448 bénéficiaires,
- une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 15 janvier 2009 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 17 janvier 2011 accompli).

Il est précisé que le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 27 février 2008, a constaté l'atteinte des conditions de performance mentionnées ci-dessus. Par conséquent, les actions attribuées au titre des deux plans décrits ci-dessus seront définitivement acquises par les bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, soit le 15 janvier 2009 accompli.

b) un programme d'attribution gratuite d'actions destiné à près de l'ensemble des salariés lors de sa séance du 30 juillet 2007 et sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 en sa 16^e résolution. Ce programme consiste en l'attribution gratuite de 15 actions de la Société à près de l'ensemble des salariés du Groupe et est constitué de 2 plans prévoyant des périodes d'acquisition et de conservation différentes au regard notamment des contraintes légales et fiscales locales :

➤ un premier plan, dit « 2 + 2 », prévoyant :

- l'attribution de 92 355 actions (regroupées) à 6 157 bénéficiaires,
- une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 31 juillet 2009 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 31 juillet 2011 accompli) ;

➤ un second plan, dit « 4+0 », prévoyant :

- l'attribution de 142 755 actions (regroupées) à 9 517 bénéficiaires,
- une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 31 juillet 2011 accompli).

Attributions gratuites d'actions au bénéfice des mandataires sociaux

Il vous est indiqué dans le tableau ci-dessous, le nombre et la valeur des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux du Groupe, au titre des différents plans décrits ci-dessus.



Mandataires sociaux	Nombre d'actions attribuées* (sous condition de l'atteinte de performances économiques)	Valeur théorique des actions**
Jean-Pierre Clamadieu (Directeur Général)	50 000 actions dont 25 000 actions au titre du Plan A et 25 000 actions au titre du Plan B	638 000 euros
Jacques Khélifff*** (administrateur)	8 334 actions dont 4 167 actions au titre du Plan A et 4 167 actions au titre du Plan B (attribuées en sa qualité de Directeur du Développement Durable)	106 342 euros

* Après prise en compte du regroupement d'actions et ajustements liés – le ratio de regroupement étant de 1 action nouvelle de 12 € de valeur nominale pour 12 actions anciennes de 1 euro de valeur nominale.

** Pour le calcul de cette valeur théorique, il a été pris en compte le cours d'ouverture de l'action Rhodia le 17 mars 2008, jour de la revue par le Conseil d'administration du rapport de gestion, soit 12,76 euros. Pour mémoire, le cours de l'action Rhodia au 15 janvier 2007, jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration correspondait à 31,56 euros (après prise en compte du ratio de regroupement des actions, soit 2,63 euros avant regroupement).

*** Jacques Khélifff s'est par ailleurs vu attribuer 15 actions regroupées dans le cadre du plan global 2+2 présenté ci-dessus, la valeur théorique des actions ainsi attribuées étant de 191,40 euros (sur la base du cours d'ouverture de l'action Rhodia le 17 mars 2008, jour de la revue par le Conseil d'administration du rapport de gestion, soit 12,76 euros).

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-197-1 II, al. 4 du Code de commerce, le Conseil d'administration de la Société a fixé à 25 % le nombre d'actions qui seront issues de ces 2 plans que le Directeur Général devra conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Attributions gratuites d'actions aux salariés du Groupe

Il vous est indiqué, dans le tableau ci-dessous, le nombre et la valeur des actions attribuées gratuitement à chacun des onze salariés du Groupe non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi attribuées au titre des plans A et B décrits ci-dessus est le plus élevé, étant précisé que chacun de ces bénéficiaires a également bénéficié de l'attribution gratuite de 15 actions (regroupées), représentant une valeur théorique de 191,40 euros (sur la base du

cours d'ouverture de l'action Rhodia le 17 mars 2008, jour de la revue par le Conseil d'administration du rapport de gestion, soit 12,76 euros, pour les plans mondiaux 2 + 2 et 4+0) :



Nombre d'actions regroupées*	Valeur théorique des actions**	Bénéficiaire(s)	Fonctions (détail du nombre d'actions attribuées par plan sous condition de l'atteinte de performances économiques)	Pays
30 000	382 800 euros	Gilles Auffret***	Directeur Général Opérations dont 15 000 actions au titre du Plan A et 15 000 actions au titre du Plan B	France
20 000	255 200 euros	Yves Boisdrion***	Directeur Général Adjoint Stratégie dont 10 000 actions au titre du Plan A et 10 000 actions au titre du Plan B	France
20 000	255 200 euros	Pascal Bouchiat***	Directeur Général Adjoint Finances dont 10 000 actions au titre du Plan A et 10 000 actions au titre du Plan B	France
20 000	255 200 euros	Bernard Chambon***	Directeur Général Adjoint, en charge des Ressources humaines, de la Communication et du Développement Durable dont 10 000 actions au titre du Plan A et 10 000 actions au titre du Plan B	France
20 000	255 200 euros	Jean-Pierre Labroue***	Secrétaire Général dont 10 000 actions au titre du Plan A et 10 000 actions au titre du Plan B	France
16 668	212 684 euros	Mike DeRuosi	Directeur Général de l'Entreprise Novicare dont 8 334 actions au titre du Plan A et 8 334 actions au titre du Plan B	Etats-Unis
16 668	212 684 euros	Laurent Schmitt	Directeur Général de l'Entreprise Polyamide dont 8 334 actions au titre du Plan A et 8 334 actions au titre du Plan B	France
15 000	191 400 euros	Olivier Caix	Directeur Général de l'Entreprise Organics dont 7 500 actions au titre du Plan A et 7 500 actions au titre du Plan B	France
13 334	170 142 euros	James Harton	Directeur Général de l'Entreprise Eco Services Amérique du Nord dont 6 667 actions au titre du Plan A et 6 667 actions au titre du Plan B	Etats-Unis d'Amérique
11 668	148 884 euros	Michel Audoin	Directeur Général de l'Entreprise Acetow dont 5 834 actions au titre du Plan A et 5 834 actions au titre du Plan B	Allemagne
11 668	148 884 euros	Philippe Rosier	Directeur Général de l'Entreprise Energy Services dont 5 834 actions au titre du Plan A et 5 834 actions au titre du Plan B	France

* Après prise en compte du regroupement d'actions et ajustements liés – le ratio de regroupement étant de 1 action nouvelle de 12 euros de valeur nominale pour 12 actions anciennes de 1 euro de valeur nominale.

** Pour le calcul de cette valeur théorique, il a été pris en compte le cours d'ouverture de l'action Rhodia le 17 mars 2008, jour de la revue par le Conseil d'administration du rapport de gestion, soit 12,76 euros. Pour mémoire, le cours de l'action Rhodia au 15 janvier 2007, jour de la décision d'attribution par le Conseil d'administration, correspondait à 31,56 euros (après prise en compte du ratio de regroupement des actions, soit 2,63 euros avant regroupement).

*** Membres du Comité de Direction Générale (CDG).

17.2.3.2 INFORMATIONS SUR LES AUTRES PLANS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS EN COURS

Outre les plans d'attribution gratuite d'actions autorisés au cours de l'exercice 2007 décrits ci-dessus, le Conseil d'administration avait arrêté deux plans d'attribution gratuite d'actions en 2006. Les conditions de performance prévues dans ces plans ayant été

atteintes, 718 126 actions regroupées ont été émises par la Société et remises aux bénéficiaires de ces plans à l'issue de la période d'acquisition, soit le 14 janvier 2008 accompli (soit 359 063 actions au titre du Plan A et 359 063 actions au titre du Plan B).

Ces actions devront maintenant être conservées par leurs titulaires jusqu'à l'expiration de la période de conservation, soit le 14 janvier 2010 accompli.



17.2.3.3 INFORMATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2008

Attributions gratuites d'actions accordées au cours de l'exercice 2008

Nous vous informons que votre Conseil d'administration, dans sa séance du 17 mars 2008 et sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 dans sa 16^e résolution, a arrêté :

- un premier plan (Plan A 2+2) conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un CFROI (Cash Flow Return On Investments), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur ou égal à 8% ;
 - l'attribution de 355 000 actions à 189 bénéficiaires ;
 - une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 17 mars 2010 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli).
- un deuxième plan (Plan B 2+2), conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités ;
 - l'attribution de 355 000 actions à 189 bénéficiaires ;
 - une période d'acquisition de 2 ans (qui prendra donc fin le 17 mars 2010 accompli) et une période de conservation de 2 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli).
- un troisième plan (Plan A 4+0) conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un CFROI (Cash Flow Return On Investments), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur ou égal à 8% ;
 - l'attribution de 156 980 actions à 153 bénéficiaires ;
 - une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli).
- un quatrième plan (Plan B 4+0), conditionné à l'atteinte de performances économiques prévoyant :
 - une condition de performance consistant en l'atteinte d'un ratio EBITDA Récurrent sur Chiffre d'Affaires (intégrant l'activité CER), tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2008, supérieur de 2 points au ratio moyen d'un panel de référence constitué d'entreprises de chimie de spécialités ;
 - l'attribution de 156 980 actions à 153 bénéficiaires ;
 - une période d'acquisition de 4 ans (qui prendra donc fin le 19 mars 2012 accompli).

17.2.3.4 SYNTHÈSE ET CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS EN COURS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Il convient de se reporter à la Note 34.3 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.



➤ 17.3 Actionnariat salariés

17.3.1 LE PLAN D'ÉPARGNE DU GROUPE (PEG)

Le PEG donne aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes à ce plan la faculté d'effectuer des versements volontaires et de placer leur quote-part de participation et/ou d'intéressement. Le PEG donne accès à différents fonds communs de placement d'entreprise, dont certains servent de supports aux augmentations de capital réservées aux salariés des sociétés du Groupe adhérentes

à ce PEG, ces fonds communs de placements étant alors investis en actions Rhodia.

Le PEG de Rhodia est notamment composé de différents fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), dont certains sont investis en actions Rhodia. Les règlements des FCPE investis en actions Rhodia prévoient l'expression par leurs Conseils de surveillance, en assemblée générale, des droits de vote attachés aux actions Rhodia détenues par chacun de ces FCPE.

17.3.2 LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE RHODIA

Au 31 décembre 2007, le nombre total d'actions détenues par les salariés de la Société, au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, est décomposé comme suit :

FCPE Rhodia 2000	565 250,00
FCPE Actions Rhodia	431 800,00
FCPE Rhodia International	62 541,00
FCPE PELT Actions Rhodia	249 446,00
FCPE Avenir 2006*	1 405 991,00
FCPE Aspire 2006*	277 199,00
FCPE International Aspire 2006*	66 376,00
FCPE Avvenire 2006*	27 024,00
FCPE Zukunft 2006*	53 389,00
Actions Rhodia détenues directement par les salariés dans le cadre du PEG	3 139 016,00
Total des actions détenues par les salariés représentant 3,33 % du capital de Rhodia	3 346 438,00

Par ailleurs, en 2007, le Conseil d'administration de Rhodia a décidé d'une attribution gratuite d'actions à la quasi-totalité des salariés du Groupe. Cette opération, qui est détaillée au chapitre 17.2.3 ci-dessus ne donnera pas lieu à création d'actions avant le 1^{er} août 2009, sauf cas de décès ou d'invalidité permanente d'un bénéficiaire tel que prévu par le Code de commerce.

17.3.3 ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS ACTIONNAIRES

Il avait été constaté, au terme de l'exercice 2006, que la participation des salariés de Rhodia et de ses filiales dans le capital de Rhodia (au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce) avait dépassé le seuil de 3 %.

Ce seuil ainsi dépassé, la réglementation prévoit d'insérer dans les statuts de la Société un dispositif permettant l'élection par l'assemblée générale d'un administrateur représentant les actionnaires salariés. À cet effet, une modification des statuts de la Société sera donc proposée au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mémoire, Jacques Khélif a été nommé administrateur lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005, en dehors de toute obligation légale, alors que la participation des salariés dans le capital de la Société était inférieure à 3 %, le Conseil d'administration ayant alors souhaité continuer d'avoir en son sein un administrateur représentatif de l'actionnariat salarié. C'est dans cet esprit que la nomination de Jacques Khélif comme administrateur avait été présentée à l'assemblée générale, cette candidature ayant été proposée par l'association des actionnaires salariés de Rhodia.

Principaux actionnaires

sommaire

18.1 Répartition du capital et des droits de vote	116
18.2 Droits de vote différents	117
18.3 Informations sur le contrôle du capital social de la Société	117
18.4 Changement de contrôle	118

18.1 Répartition du capital et des droits de vote

L'évolution de la répartition du capital de Rhodia au cours des trois dernières années est la suivante :

	31 décembre 2007 ⁽¹⁾			31 décembre 2006 ⁽¹⁾			31 décembre 2005 ⁽¹⁾		
	Nombre d'actions ⁽²⁾	% capital	% Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% Droits de vote	Nombre d'actions	% capital	% Droits de vote ⁽³⁾
Capital Group International	8 449 470	8,42	8,42	59 050 917	4,90	4,90	-	-	-
Wellington Management Company, LLP	6 799 116	6,77	6,77	-	-	-	-	-	-
JP Morgan Asset Management	2 327 717	2,32	2,32	63 490 878	5,27	5,27	-	-	-
Autres institutionnels étrangers	51 343 897	51,16	51,16	618 913 893	51,40	51,40	709 299 799	60,36	64,31
Institutionnels français	15 224 528	15,17	15,17	279 822 502	23,24	23,24	157 298 545	13,4	14,26
Individuels	12 876 666	12,83	12,83	138 838 812	11,53	11,53	136 801 806	11,51	12,4
Salariés (L. 225-102 C. com.)	3 346 437	3,33	3,33	44 075 172	3,66	3,66	15 049 102	1,28	1,36
TIAA-CREF Investments Management, LLC	-	-	-	-	-	-	44 219 307	3,76	4,01
Sanofi-Aventis	-	-	-	-	-	-	96 110 182	8,17	2,84 ⁽⁴⁾
Crédit Agricole (dont Calyon)	-	-	-	-	-	-	17 937 800	1,52	0,81 ⁽⁴⁾
TOTAL	100 367 831	100	100	1 204 186 174	100	100	1 176 716 541	100	100

(1) Sources Euroclear France et Capital Precision.

(2) Tel que présenté au chapitre 21.1.1 du présent document de référence, Rhodia a procédé le 12 juin 2007 au regroupement de ses actions par voie d'échange à raison d'une action nouvelle de 12 euros de valeur nominale chacune pour douze actions anciennes de 1 euro de valeur nominale chacune. Ainsi, au 31 décembre 2007, le capital de Rhodia est composé de 100 367 831 actions de 12 euros de valeur nominale chacune alors qu'il était composé, avant regroupement, de 1 204 186 174 actions de 1 euro de valeur nominale chacune au 31 décembre 2006 et 1 176 716 541 actions de 1 euro de valeur nominale chacune au 31 décembre 2005.

(3) Sur la base d'un nombre de droits de vote de 1 103 199 316, prenant en compte :

(i) les privations de droits de vote lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005 ; et

(ii) l'augmentation de capital de décembre 2005 ;

(4) Prise en compte faite des privations de droits de vote lors de l'assemblée générale du 23 juin 2005.



➤ 18.2 Droits de vote différents

Il n'existe pas de droit de vote double.

Suite au regroupement des actions de la Société (se référer au chapitre 21.1.1 ci-dessous), les actionnaires disposent d'un délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement, soit jusqu'au 12 juin 2009, pour réclamer les actions regroupées (de 12 euros de valeur nominale chacune) et les échanger contre 12 actions non regroupées (de 1 euro de valeur nominale chacune).

De ce fait, pendant ce délai de 2 ans et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à douze (12)

voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

Au 31 décembre 2007, il y avait en circulation :

- 100 044 735 actions regroupées donnant droit à 12 droits de vote chacune, soit 1 200 536 820 droits de vote (soit un taux de regroupement des actions de 99,68 %) ; et
- 3 877 152 actions non regroupées donnant droit à 1 droit de vote chacune, soit 3 877 152 droits de vote.

➤ 18.3 Informations sur le contrôle du capital social de la Société

À la connaissance de Rhodia, les actions inscrites au nominatif pur ayant fait l'objet d'un nantissement représentent moins de 1 % du capital social.

Les principaux événements intervenus relatifs au contrôle du capital social de la Société depuis le 1^{er} janvier 2007 sont les suivants :

- la société Wellington Management Company, LLP a déclaré à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers, par courrier du 20 novembre 2007, complété par un courrier du 23 novembre 2007, avoir franchi à la hausse, le 19 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions Rhodia, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir pour le compte de ses clients, 5 354 732 actions Rhodia représentant 64 256 784 droits de vote, soit 5,34 % du capital et des droits de vote de cette société ;
- la société Capital Group International Inc. a déclaré à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers :
 - le 12 janvier 2007, avoir franchi en baisse de concert, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le 9 janvier 2007, à la suite de cession de titres sur le marché, le seuil de 5 % des actions et droits de vote de la Société et détenir ainsi indirectement 59 050 917 actions Rhodia (non regroupées) représentant autant de droits de vote, soit 4,90 % du capital et des droits de vote de la Société,
 - le 17 novembre 2007 (puis le 27 novembre 2007), avoir franchi en hausse de concert, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le 13 novembre 2007, à la suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5 % des actions et

droits de vote de la Société et détenir ainsi pour le compte desdits fonds 5 117 254 actions Rhodia (regroupées) représentant 61 407 048 droits de vote, soit 5,10 % du capital et des droits de vote de la Société ;

- JPMorgan Asset Management UK Ltd a déclaré à la Société et à l'Autorité des Marchés Financiers :
 - le 19 janvier 2007, avoir franchi de concert, agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, à la hausse le seuil légal de 5 % des actions et droits de vote de la Société et détenir ainsi indirectement 63 490 878 actions Rhodia (non regroupées) représentant autant de droits de vote, soit 5,272 % du capital et des droits de vote de la Société,
 - le 14 septembre 2007, avoir franchi de concert, agissant pour le compte de filiales exerçant une activité de gestion pour compte de tiers, à la baisse le seuil légal de 5 % des actions et droits de vote de la Société et détenir ainsi indirectement 4 962 139 actions Rhodia (regroupées) représentant 59 545 668 droits de vote, soit 4,944 % du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de Rhodia, le pourcentage du capital et de droits de vote détenus par les membres du conseil d'administration et du Comité de Direction Générale de Rhodia n'est pas significatif.

À la connaissance de Rhodia, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient directement ou indirectement plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Rhodia.

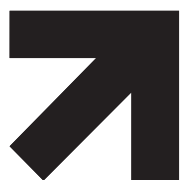


➤ 18.4 Changement de contrôle

À la connaissance de Rhodia, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de Rhodia n'a été notifiée à l'Autorité des Marchés Financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

Par ailleurs, les informations ci-dessous sont données dans le cadre et à l'effet de répondre aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce portant transposition de la directive relative aux offres publiques d'acquisition :

- la structure du capital de la Société est exposée au chapitre 18.1 ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (se reporter également aux chapitres 18.2 et 21.2) ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 (déclaration de franchissement de seuils) et L. 233-12 du Code de commerce sont décrites au chapitre 18.3 ;
- il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- les mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionariat du personnel de la Société sont présentés au chapitre 17 du document de référence ;
- il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société ;
- il n'existe pas de règles spécifiques à la Société applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- les pouvoirs du conseil d'administration concernant l'émission ou le rachat d'actions figurent au chapitre 21.1 ;
- les accords conclus par la Société qui pourraient prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société et dont la Société estime qu'ils pourraient être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont :
 - la note d'opération relative à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou à émettre intervenue en avril 2007 (présentée au chapitre 10.3 ci-dessus) mentionne le changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs d'obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de tout ou partie de ces obligations,
 - la *ligne de crédit syndiqué* « nouveau RCF », présenté au chapitre 10.3 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des prêteurs et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de la ligne de crédit,
 - le placement obligataire « *Floating Rates Notes* » présenté au chapitre 10.3 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option des porteurs de ces obligations et sous certaines conditions, le remboursement anticipé de ces obligations,
 - le programme de cession de créances nord-américain mis en place avec HSBC, présenté au chapitre 10.3 ci-dessus, mentionne un changement de contrôle de la Société comme pouvant entraîner, à l'option d'HSBC sous certaines conditions, un terme anticipé du programme ;
- les accords prévoyant des indemnités de rupture pour le Président Directeur Général et les membres du Comité de Direction Générale dans des hypothèses de changement de contrôle sont mentionnés au chapitre 15 ci-dessus.



Opérations avec des apparentés

Se reporter au chapitre 7.1.3 du présent document de référence ainsi qu'à la Note 33 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1.3 ci-dessous.

Par ailleurs, le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés est présenté ci-dessous.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date du présent rapport

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Avenant à la convention de séparation en faveur du Président-Directeur Général

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Clamadieu

En mars 2007, votre conseil avait autorisé la conclusion d'une convention de séparation en faveur de Monsieur Jean-Pierre Clamadieu. Cette convention, dont nous avons communiqué les principales stipulations dans notre rapport spécial présenté à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 3 mai 2007, notamment l'indemnité qui pourrait être versée au Directeur Général en cas de cessation de son mandat, avait été approuvée par ladite assemblée.

Lors de sa réunion du 17 mars 2008, votre conseil a autorisé la conclusion d'un avenant à la convention de séparation, à l'effet de mettre celle-ci en conformité avec les dispositions de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Il ajoute ainsi les éléments suivants :

- Condition liée aux performances : l'avenant subordonne le bénéfice de l'indemnité prévue par la convention de séparation au respect d'une condition liée aux performances du bénéficiaire appréciée au regard de celle de la société. Ainsi, Monsieur Jean-Pierre Clamadieu ne pourra bénéficier de l'indemnité qu'à la condition que le résultat net de l'année 2008 tel que ressortant des comptes consolidés annuels de Rhodia publiés en 2009, soit supérieur à la moyenne des résultats nets annuels ressortant des comptes consolidés annuels 2006 et 2007 de Rhodia (soit 99 millions d'euros). Dans la mesure où la cessation du mandat de Monsieur Jean-Pierre Clamadieu interviendrait avant la publication du résultat net annuel 2008, il conviendra de prendre comme référence le résultat net semestriel au 30 juin 2008 qui devra alors être supérieur à la moyenne des résultats nets semestriels ressortant des comptes consolidés semestriels aux 30 juin 2006 et 2007 (soit 54 millions d'euros) ;



- Condition au versement de l'indemnité : l'avenant prévoit que quelle qu'en soit la cause, le versement de l'indemnité ne pourra pas intervenir avant que (i) le conseil d'administration de Rhodia ne constate le respect de la condition liée aux performances mentionnée ci-dessus et que (ii) cette décision soit rendue publique.

Par ailleurs, l'avenant indique que le mandat social visé par la convention de séparation est le mandat de Président assumant la direction générale de la société, confié à Monsieur Jean-Pierre Clamadiou par votre conseil le 17 mars 2008.

Les autres stipulations de la convention de séparation ne sont pas modifiées par l'avenant.

1.2 Modification du contrat de travail d'un Administrateur

Personne concernée : Monsieur Jacques Khélif

Lors de sa réunion du 17 mars 2008, votre conseil a décidé de modifier le contrat de travail de Monsieur Jacques Khélif, Directeur du développement durable du groupe Rhodia, à l'effet de porter sa rémunération fixe annuelle à 200 000 euros.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Accord de refinancement intitulé « Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility » ou « RCF »

En juin 2005, Rhodia S.A. avait conclu avec un groupe restreint de banques, pour son compte et celui de certaines de ses filiales, dont Rhodia Inc., une ligne de crédit renouvelable syndiquée multidevises d'un montant de 300 millions d'euros à échéance du 30 juin 2008.

Dans le cadre de cet accord, Rhodia S.A., Rhodia Inc. et certaines de leurs filiales avaient consenti un ensemble de sûretés aux banques signataires de l'accord et à certaines autres banques créancières du groupe (les « créanciers garantis »). Ces sûretés étaient composées de nantissements de titres de participation de filiales, de prêts intragroupe et de certains actifs industriels aux Etats-Unis. En outre, aux termes d'un accord de subordination, Rhodia S.A. s'était engagée, en cas de défaut aux termes de ses engagements financiers, à subordonner le remboursement de certaines dettes envers ses filiales à celui de ses dettes envers les créanciers garantis.

Cet accord a pris fin le 27 avril 2007, suite à son remplacement par une nouvelle ligne de crédit.

2.2 Garantie consentie dans le cadre d'un programme de titrisation de créances commerciales

En décembre 2004, Rhodia S.A. et certaines de ses filiales européennes ont conclu avec une banque française un ensemble de contrats visant à la mise en place d'un programme de titrisation de créances commerciales, pour un montant maximal de 300 millions d'euros sur une durée de 5 ans. En particulier, Rhodia S.A. s'est engagée à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre du programme.

Au 31 décembre 2007, le montant du financement obtenu dans le cadre de ce programme s'élevait à environ 33 millions d'euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Salustro Reydel

Membre de KPMG International
Dominique Stiegler



Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

20.1	Informations financières historiques	122
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	122
20.3	États financiers	122
20.3.1	États financiers consolidés au 31 décembre 2007	122
20.3.2	États financiers de la Société au 31 décembre 2007	196
20.3.3	Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille	220
20.3.4	Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices	221
20.3.5	Situation financière et résultat de la Société	222
20.3.6	Affectation du résultat pour l'exercice 2007	225
20.4	Vérifications des informations historiques annuelles	226
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes	226
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	226
20.5	Date des dernières informations financières	226
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	226
20.7	Politique de distribution des dividendes	227
20.8	Procédures contentieuses	227
20.9	Changement significatif et tendance	227



➤ 20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement CE N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2006 sous le numéro D.06-0166 en pages 136 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 sous le numéro D.07-0257 en pages 128 et suivantes ;

- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 mars 2006 sous le numéro D.06-0166 en pages 218 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des Commissaires aux comptes relatif aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007 sous le numéro D.07-0257 en pages 208 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société (www.rhodia.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

➤ 20.2 Informations financières *pro forma*

Sans objet.

➤ 20.3 États financiers

20.3.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007



20.3.1.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Rhodia S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le Groupe a comptabilisé l'ensemble de ses engagements de retraite et autres avantages à long terme estimés à la clôture de l'exercice, y compris les écarts actuariels, comme indiqué dans les notes annexes 2.17 et 27. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à vérifier que les principaux engagements de retraite et autres avantages à long terme avaient fait l'objet d'une évaluation par des actuaires indépendants et à nous assurer du caractère raisonnable des données et hypothèses utilisées pour cette évaluation ;
- le Groupe a comptabilisé des provisions couvrant les risques environnementaux selon les modalités décrites dans les notes annexes (notes 2.19, 28.1, 28.2 et 28.4). La note 28.4 mentionne, en outre, l'existence de passifs éventuels qui ne font l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2007. Sur la base des informations disponibles, nos travaux ont consisté à analyser les processus mis en place par la direction pour identifier, classifier et évaluer les risques environnementaux, et à examiner les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues afin d'en apprécier le caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Salustro Reydel

Membre de KPMG International
Dominique Stiegler

20.3.1.2 COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2007

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2007	2006
Chiffre d'affaires	3	5 081	4 810
Autres produits de l'activité	3	475	451
Coût des ventes		(4 437)	(4 261)
Frais administratifs et commerciaux		(517)	(518)
Frais de recherche et développement		(96)	(103)
Coûts de restructuration	6	(55)	(21)
Autres produits et charges opérationnels	7	(3)	1
Résultat opérationnel		448	359
Produits financiers	8	129	133
Charges financières	8	(420)	(448)
Gains (Pertes) de change	8	(3)	10
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	15	2	-
Résultat avant impôt		156	54
Produit (Charge) d'impôt	9	(83)	57
Résultat des activités poursuivies		73	111
Résultat des activités abandonnées	10	58	(45)
Bénéfice de l'exercice		131	66
Revenant :			
Aux actionnaires de Rhodia S.A.		129	62
Aux intérêts minoritaires		2	4
Résultat net par action en Euro			
Activités poursuivies et abandonnées	11		
• De base		1,29	0,62
• Dilué		1,27	0,62
Activités poursuivies	11		
• De base		0,71	1,08
• Dilué		0,70	1,07



B. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Immobilisations corporelles	12	1 686	1 760
Goodwill	13	207	225
Autres immobilisations incorporelles	14	183	178
Participations dans les entreprises associées	15	13	4
Actifs financiers non courants	17	113	121
Actifs d'impôt différé	18	161	183
Total des actifs non courants		2 363	2 471
Stocks	19	583	620
Créances d'impôt courant		12	23
Clients et autres débiteurs	20	965	1 082
Instruments financiers dérivés	26	96	34
Autres actifs financiers courants	21	19	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	415	467
Actifs détenus en vue d'être cédés	10	25	437
Total des actifs courants		2 115	2 682
TOTAL ACTIF		4 478	5 153

PASSIF

<i>(millions d'euros)</i>	Note	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Capital social	23	1 204	1 204
Primes d'émission	23	147	23
Autres réserves	23	123	109
Résultats non distribués	23	(1 863)	(1 989)
Capitaux propres revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.		(389)	(653)
Intérêts minoritaires	23	21	25
Total des capitaux propres		(368)	(628)
Emprunts et dettes financières	24	1 675	2 022
Retraites et avantages assimilés	27	1 154	1 227
Provisions	28	318	306
Passifs d'impôt différé	18	43	32
Autres passifs		29	43
Total des passifs non courants		3 219	3 630
Emprunts et dettes financières	24	243	413
Instruments financiers dérivés	26	68	34
Retraites et avantages assimilés	27	92	98
Provisions	28	138	147
Dettes d'impôt courant		8	41
Fournisseurs et autres créditeurs	29	1 071	1 178
Passifs détenus en vue d'être cédés	10	7	240
Total des passifs courants		1 627	2 151
TOTAL PASSIF		4 478	5 153

C. ÉTAT CONSOLIDÉ DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS

<i>(millions d'euros)</i>	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2007	2006
Écarts de conversion et autres mouvements	23	7	(42)
Couvertures de flux de trésorerie	23	-	7
Écarts actuariels liés aux retraites	27	(4)	(52)
Effet d'impôt attaché		(7)	4
Charges nettes comptabilisées directement en capitaux propres	23	(4)	(83)
Bénéfice de l'exercice		131	66
Total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice		127	(17)
Dont revenant aux :			
Actionnaires de Rhodia S.A.		126	(18)
Intérêts minoritaires		1	1



D. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(millions d'euros)</i>	Exercice clos au 31 décembre	
	2007	2006
Résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	129	62
<i>Ajustements pour :</i>		
Intérêts des minoritaires	2	4
Amortissements et pertes de valeur des actifs non courants	295	339
Variations nettes des provisions et avantages au personnel	(17)	(98)
Pertes de valeur sur actifs financiers non courants	(1)	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(2)	-
Autres produits et charges	54	27
Résultat de cession d'actifs non courants	(101)	15
Charge (produit) d'impôts différés	25	(97)
Pertes (gains) de change	29	(8)
Flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle avant variation du besoin en fonds de roulement	413	244
<i>Variation du besoin en fonds de roulement :</i>		
• (augmentation) diminution des stocks	16	(112)
• (augmentation) diminution des clients	33	(22)
• augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	(19)	1
• augmentation (diminution) des autres actifs/passifs courants	(30)	(9)
Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	413	102
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(258)	(263)
Acquisitions d'autres éléments de l'actif non courant	(66)	(48)
Cessions d'entités, nettes de la trésorerie cédée, et d'éléments de l'actif non courant	273	140
Acquisitions d'entités, nettes de la trésorerie acquise	(17)	1
(Augmentation) remboursement des prêts non courants	16	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(52)	(170)
Augmentation de capital, nette de frais	(2)	36
Dividendes payés aux minoritaires	(3)	(2)
Nouveaux emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais *	635	1 086
Remboursements d'emprunts et dettes financières non courantes, nets de frais	(925)	(1 402)
Variation nette des emprunts et dettes financières courants	(117)	(94)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(412)	(376)
Incidence de la variation des taux de change	(1)	(9)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(52)	(453)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	467	920
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	415	467

* Dont composante capitaux propres de l'OCEANE pour 124 millions d'euros.

Les frais financiers payés et les impôts versés sont présentés en note 22.2

20.3.1.3 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Le Groupe et son activité

Rhodia S.A. et ses filiales (« Rhodia » ou « le Groupe ») fabriquent, commercialisent et développent des produits chimiques. Rhodia est le partenaire des grands acteurs des marchés de l'automobile, des pneumatiques, de l'électronique, de la parfumerie, de l'hygiène, de la beauté et de l'entretien de la maison.

Rhodia est implanté dans le monde entier notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie.

Rhodia S.A. est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France, son siège social est situé à Paris – La Défense.

La Société est cotée à Euronext Paris.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 27 février 2008 par le Conseil d'administration.

NOTE 2 Principales méthodes comptables

2.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union Européenne et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ce référentiel IFRS est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[Http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Ces états financiers consolidés sont également conformes au référentiel IFRS édicté par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et applicable à l'exercice clos le 31 décembre 2007.

2.2. Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Les montants sont arrondis au million d'euros le plus proche.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés comme disponibles à la vente, qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue d'être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers nécessite de retenir des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les modalités d'application des méthodes comptables ainsi que les montants figurant dans les états financiers. Les domaines pour lesquels les estimations et les hypothèses sont significatives au regard des états financiers consolidés sont présentés dans les notes suivantes :

- Note 5 : Dotations aux amortissements et pertes de valeurs ;
- Note 13 : *Goodwill* ;
- Note 18 : Impôts différés actifs et passifs ;
- Note 24 : Emprunts et dettes financières ;
- Note 26 : Gestion des risques et instruments financiers dérivés ;
- Note 27 : Retraite et avantages assimilés ;
- Note 28 : Provisions ;
- Note 32 : Litiges ;
- Note 34 : Paiements en actions et assimilés.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des exercices présentés dans les états financiers consolidés. En application de l'article 28.1 du règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 seront incorporés par référence dans le document de référence 2007 déposé par Rhodia auprès de l'AMF. En conséquence, il n'est pas présenté dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de données comparatives pour l'exercice 2005.

Normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2007

La norme IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir* et l'amendement de la norme IAS 1 *Présentation des états financiers – informations sur le capital* ont été appliqués à compter du 1er janvier 2007. La norme IFRS 7 introduit de nouvelles informations à fournir sur les instruments financiers. Cette norme n'a pas d'impact sur le classement et l'évaluation des instruments financiers du Groupe.

Aucune des autres normes, interprétations et amendements aux normes applicables à partir de 2007, n'a eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés, non encore applicables en 2007

La norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels* est applicable à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2009 et remplacera la norme IAS 14 *Information sectorielle*.



La norme IFRS 8 requiert de fournir une information sectorielle fondée sur les données internes de gestion utilisées par la direction pour mesurer la performance de chaque secteur et leur allouer des ressources, que ces données soient ou non conformes aux normes IFRS. Dans la mesure où l'information sectorielle actuelle reflète le reporting interne du Groupe, l'application de cette nouvelle norme n'aura pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

Le Groupe estime que les autres normes, interprétations et amendements aux normes déjà adoptés par l'Union Européenne mais non encore applicables à l'exercice clos le 31 décembre 2007, seront sans incidence sur les états financiers consolidés.

2.3. Principes de consolidation

Les filiales

Les filiales sont toutes les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce, directement ou indirectement, le contrôle qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de leurs activités. Le contrôle majoritaire est présumé exister dans les sociétés dans lesquelles Rhodia détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables ou convertibles détenus par Rhodia et ses filiales.

Les entités ad hoc faisant l'objet d'un contrôle en substance par Rhodia et dans lesquelles le Groupe n'a pas de participation au capital sont considérées comme des filiales. Ainsi, Rhodia peut, notamment dans le cadre de programmes réguliers de cessions de créances commerciales, recourir à des entités *ad hoc*, telles des fonds communs de créances dédiés.

Les coentreprises

Les sociétés dans lesquelles Rhodia exerce un contrôle conjoint en vertu d'accords contractuels sont consolidées par intégration proportionnelle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, les passifs, les produits et les charges de ces sociétés.

Les entreprises associées

Les entreprises associées sont celles où Rhodia exerce une influence notable, qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote, sans toutefois en avoir le contrôle. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition puis selon la méthode de la mise en équivalence.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise associée. Quand un mouvement est comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe en comptabilise sa quote-part directement dans ses capitaux propres.

Les filiales, coentreprises et entreprises associées sont incluses dans les états financiers à partir de la date d'obtention du contrôle ou

de l'influence notable. Elles en sont exclues à compter de la date de perte de contrôle ou de l'influence notable. Lorsqu'une participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est classée en actifs non courants détenus en vue de la vente en application de la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, celle-ci est comptabilisée conformément aux dispositions de cette norme (voir paragraphe 2.26).

En cas d'indice de perte de valeur, le Groupe détermine la valeur recouvrable de son investissement net dans l'entreprise associée et constate une perte de valeur si celle-ci est inférieure à sa valeur d'équivalence.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les opérations effectuées entre les filiales sont intégralement éliminées. Les opérations effectuées avec les coentreprises sont éliminées dans la limite de la quote-part de détention reflétée dans les états financiers consolidés.

Les gains latents sur les transactions internes au Groupe sont éliminés de même que les pertes latentes sauf si celles-ci sont indicatives de pertes de valeur. Les gains et pertes latents sur les transactions entre le Groupe et ses coentreprises ou entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans ces entreprises.

2.4. Conversion des opérations et des états financiers des sociétés étrangères

Conversion des opérations en devises

Les entités du Groupe ont très généralement pour devise fonctionnelle leur monnaie locale. Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans leur monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change correspondantes sont enregistrées en produits ou charges financières.

Les différences de change relatives à des prêts et emprunts avec une filiale étrangère, qui en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans cette filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres, jusqu'à la date de cession de l'investissement net, date à laquelle elles sont transférées en résultat.

Conversion des états financiers des entités étrangères

Les comptes des entités étrangères du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros comme suit :

- les actifs et passifs (y compris les *goodwill* et ajustements de juste valeur à la date d'acquisition) sont convertis sur la base des cours officiels de change en vigueur à la date de clôture ;



- les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période qui, sauf fluctuations importantes des cours, est considéré comme approchant les cours de change aux dates des opérations ;
- les écarts de conversion en résultat sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

2.5. Quotas d'émission des gaz à effet de serre et crédits d'émission certifiés

Dans le cadre du dispositif instauré par l'Union Européenne pour inciter les industriels à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, Rhodia s'est vu octroyé pour certaines de ses installations des quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂). Rhodia s'est également engagé dans deux projets entrant dans le champ du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) placé sous l'autorité du Secrétariat de la Convention Climat de l'ONU (UNFCCC). Dans le cadre de ces projets, Rhodia a déployé des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre des sites concernés en contrepartie de quoi Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés (*Certified Emission Rights* – CER).

Traitement des quotas d'émission européens (*European Union Allowances* – EUA)

Les quotas sont alloués dans le cadre des plans nationaux d'allocation dont la première période de référence est de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2005. Les quotas délivrés au cours de cette première période le sont à titre gratuit et sont valables pendant toute la première période de référence tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas sont librement négociables dès leur attribution et peuvent faire l'objet d'achats ou de ventes, notamment en cas d'insuffisance ou d'excédent des quotas alloués au regard des émissions réelles.

En l'absence de règle spécifique dans le référentiel IFRS, Rhodia comptabilise les quotas d'émission selon la méthode suivante :

- comptabilisation initiale : les quotas d'émission attribués, évalués au prix de marché à la date d'attribution, sont comptabilisés en « Autres immobilisations incorporelles » en contrepartie de la constatation au passif d'une subvention publique ;
- comptabilisation ultérieure : la subvention est reprise au compte de résultat de façon linéaire sur la période de référence (en l'absence de saisonnalité des rejets). En contrepartie un passif correspondant à la quantité de quotas à restituer est comptabilisé et une charge représentative des émissions de gaz est constatée au compte de résultat. Ce passif est évalué à la valeur d'entrée des quotas attribués ou achetés et, le cas échéant, à la valeur de marché à hauteur de l'insuffisance du nombre des quotas détenus à la clôture sur le nombre de quotas à restituer. Les quotas excédentaires maintenus à l'actif font l'objet d'un test de perte de valeur annuel et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur ;
- restitution des quotas relatifs aux émissions de la période : à la date effective de restitution, l'immobilisation incorporelle et le passif correspondant sont sortis du bilan ;

- cessions de quotas : les gains ou les pertes relatifs à la cession des quotas sont comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes.

Traitement des crédits d'émission certifiés (*Certified Emission Rights* – CER)

Dans le cadre des projets entrant dans le champ du MDP, Rhodia a déployé sur ses sites d'Onsan (Corée) et de Paulinia (Brésil) des installations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces sites. Lorsque, après vérification par des experts indépendants, ces émissions se situent en deçà des niveaux de référence fixés par l'UNFCCC, Rhodia reçoit des crédits d'émission certifiés (CER) qui sont librement cessibles. Dans le cadre du développement de Rhodia Energy Services et afin d'organiser la commercialisation des CER issus des deux projets, Rhodia a conclu un partenariat avec Société Générale Energie, filiale de Société Générale, sous la forme d'une coentreprise, ORBEO.

Les CER attribués sont comptabilisés en stocks au plus faible de leur coût ou de leur valeur probable de réalisation. Le coût des CER attribués correspond principalement à l'amortissement des unités de réduction des émissions de gaz.

En l'absence à ce jour de système d'échange organisé, les ventes de CER s'effectuent entre participants à des projets de MDP. Les ventes de CER ainsi réalisées sont enregistrées en chiffre d'affaires lors de la livraison des CER, c'est-à-dire lors de leur inscription en compte du participant cessionnaire sur le registre de l'UNFCCC.

Afin de gérer son exposition au risque de variations futures de cours des CER, Rhodia a mis en place des contrats de vente à terme de CER, avec ou sans garantie de livraison. Lorsque, de par leurs caractéristiques, ces contrats constituent des instruments financiers dérivés au sens de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, ils sont comptabilisés et évalués selon les règles décrites au paragraphe 2.16. Dans le cas contraire, ils constituent des engagements hors bilan.

Traitement des activités d'ORBEO

Outre la commercialisation des CER pour le compte de ses deux actionnaires, la coentreprise ORBEO s'est engagée dans le développement d'activités de négoce, d'arbitrage et de couverture sur instruments « CO₂ ». Le produit net ou la charge nette de ces activités est inscrit, respectivement, en chiffre d'affaires ou en coût des ventes pour la part revenant à Rhodia (50 %), après élimination des opérations intra-groupe.

2.6. Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les dépenses d'immobilisations corporelles de Rhodia sont comptabilisées en tant qu'actif à leur coût d'acquisition lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Rhodia ;



➤ Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation comprend son coût d'achat ou de production ainsi que tous les coûts directement attribuables à sa mise en état d'utilisation y compris, le cas échéant, les intérêts intercalaires encourus pendant la période de construction.

Les composants d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés distinctement.

Les immobilisations corporelles sont sorties de l'actif lors de leur cession ou abandon. Tout gain ou perte résultant de la sortie de l'actif d'une immobilisation corporelle est inclus dans le résultat de l'exercice de sa décomptabilisation.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures encourues pour le remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont inscrites en immobilisations corporelles uniquement si elles respectent les critères généraux mentionnés ci-dessus.

La valeur comptable des éléments remplacés est sortie de l'actif immobilisé.

Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Du fait de son activité industrielle, Rhodia engage des dépenses de grosses réparations pluriannuelles sur la plupart de ses sites. Ces dépenses permettent de maintenir le bon état de fonctionnement de certaines installations sans pour autant modifier leur durée d'utilité. Ces dépenses sont considérées comme un composant spécifique des immobilisations corporelles concernées et sont amorties sur la durée bénéficiant de ces avantages économiques, c'est-à-dire la durée d'inter campagne de ces grosses réparations.

Amortissement

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composant. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

.....	
Constructions	10 – 40 ans
Matériels et outillages:	
Machines et installations	5 – 15 ans
Matériel d'équipement	3 – 15 ans
Matériel de transport	4 – 20 ans
Mobilier	10 – 15 ans
.....	

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées annuellement ou dès lors que surviennent des modifications durables des conditions d'exploitation.

Coûts de démantèlement

Les coûts de démantèlement et de réhabilitation sont inclus dans le coût initial d'une immobilisation corporelle lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de démantèlement ou de réhabilitation.

En règle générale, Rhodia n'a pas d'obligation actuelle, légale ou implicite, de démantèlement et/ou de remise en état de ses sites en exploitation selon les critères de la norme IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, une telle obligation n'étant susceptible de naître que lors de la cessation définitive des activités du site. À ce jour, Rhodia n'a donc pas constitué de provision en couverture des coûts de démantèlement ni comptabilisé de composants relatifs au démantèlement de ses installations en exploitation.

En revanche, les coûts de démantèlement des sites ou installations définitivement arrêtés, sont provisionnés lorsqu'il existe une obligation juridique (du fait d'une demande ou injonction des autorités compétentes), ou lorsqu'il n'existe pas d'alternative technique au démantèlement pour assurer la mise en sécurité des sites ou installations arrêtés.

Immobilisations corporelles en location financement

Les contrats de location, y compris ceux entrant dans le champ de IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, sont considérés comme des contrats de location financement s'ils transfèrent à Rhodia la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués, ceux-ci présentant les caractéristiques d'une acquisition. Un bien acquis par le Groupe dans le cadre d'un contrat de location financement est comptabilisé à la juste valeur du bien à la date de la signature du contrat, ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes et emprunts financiers. L'immobilisation comptabilisée est amortie conformément à la méthode décrite ci-dessus.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui financent partiellement ou totalement le coût d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition et reprises au compte de résultat de manière systématique sur la durée d'utilité des immobilisations concernées.

2.7. Goodwill et regroupements d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales, coentreprises et participations dans des entreprises associées. Le *goodwill* représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la part acquise par le Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entité à la date d'acquisition. Le coût de l'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprise sont initialement évalués à leur juste



valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat. L'identification et l'évaluation des actifs et passifs acquis sont finalisées dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

Le *goodwill* constaté sur l'acquisition d'une participation dans une entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les *goodwill* ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur (voir note 2.9).

Acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004

Lors de sa transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1^{er} janvier 2004. Pour les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le *goodwill* représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable antérieur du Groupe.

2.8. Autres immobilisations incorporelles

Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle elles sont encourues.

Les dépenses de développement, dès lors qu'elles découlent de l'application des résultats de la recherche en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si le Groupe peut démontrer notamment :

- qu'il a l'intention et la capacité financière et technique de mener le développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ; et
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses immobilisables incluent les coûts de personnel, les coûts des matières et services utilisés directement affectés aux projets concernés, ainsi qu'une quote-part appropriée de frais généraux. Elles sont amorties à compter de la commercialisation des produits concernés ou de l'utilisation des procédés industriels concernés sur la durée estimée des avantages économiques attendus du projet. Elles font l'objet d'un test de perte de valeur en cas d'indices de perte de valeur et annuellement pour les projets en cours de développement (voir note 2.9).

La durée d'utilité estimée des dépenses de développement immobilisées est généralement comprise entre 5 et 15 ans.

Les dépenses de développement qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût incluant, le cas échéant, les intérêts intercalaires courus pendant leur période de développement, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles comprennent principalement les brevets, marques et logiciels.

Les dépenses engagées par le Groupe pour le développement de logiciels destinés à son propre usage sont immobilisées lorsque les avantages économiques attendus de leur utilisation au-delà d'un an excèdent leur coût.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'immobilisation spécifique correspondante. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Lorsque leur durée d'utilité est finie, les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue. Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés périodiquement. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- brevets et marques : 25 ans en moyenne ;
- logiciels : de 3 à 5 ans ;
- frais de développement : de 5 à 15 ans.

Lorsque leur durée d'utilité est indéterminée, elles font l'objet d'un test de perte de valeur soit annuel, soit plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur (cf. note 2.9).

2.9. Pertes de valeur sur immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Un test de perte de valeur est réalisé annuellement et plus fréquemment en cas d'indices de perte de valeur, pour les *goodwill*, les immobilisations incorporelles en cours et les autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, et uniquement en cas d'indices de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie.

Les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), conformément aux dispositions d'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, pour être testés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs générant des entrées de trésorerie largement indépendants d'autres groupes d'actifs. Les *goodwill* sont testés au niveau des groupes d'UGT qui sont susceptibles de bénéficier des synergies des regroupements d'entreprises ayant donné naissance à ces *goodwill*.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité,



si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie nets futurs actualisés attendus de l'UGT ou du Groupe d'UGT. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif, aux UGT ou groupes d'UGT testés. En absence de taux spécifique à l'actif testé, le taux utilisé est déterminé à partir du coût moyen du capital.

Ces taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme demandé par IAS 36.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat si la valeur comptable d'une UGT ou d'un Groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est en premier lieu affectée au *goodwill* alloué à l'UGT ou aux groupes d'UGT testés, puis aux autres actifs de l'UGT ou du Groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Cette répartition ne doit pas avoir pour effet de ramener la valeur comptable d'un actif individuel en dessous de la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur affectées à un *goodwill* ne sont pas réversibles, contrairement aux pertes de valeur des actifs corporels et autres actifs incorporels. En cas de reprise de pertes de valeurs, la valeur comptable de l'actif est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements qui auraient été calculés, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs. En cas de comptabilisation d'une perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur, les amortissements ultérieurs sont calculés de sorte que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

2.10. Actifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle Rhodia est engagé dans l'achat ou la vente d'actifs.

Un actif financier est sorti du bilan si les droits contractuels du Groupe de recevoir des flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré ou si le Groupe a transféré l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur et par le biais du compte de résultat, pour lesquels ces coûts de transaction sont comptabilisés en résultat).

Un actif financier est qualifié de courant lorsque l'échéance des flux de trésorerie attendus de l'instrument est inférieure à un an.

Comptabilisation ultérieure

À la date de comptabilisation initiale, Rhodia détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette classification détermine la méthode d'évaluation de l'actif financier aux clôtures ultérieures : coût amorti ou juste valeur.

Le coût amorti est le montant auquel l'actif financier a été comptabilisé initialement, diminué des remboursements en principal, et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance.

La juste valeur correspond, pour les instruments cotés sur un marché actif à un prix de marché. Pour les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation incluant la référence à des transactions récentes effectuées à des conditions normales ou des transactions sur des instruments en substance similaires, ou l'analyse des flux de trésorerie actualisés intégrant autant que faire se peut des hypothèses cohérentes avec celles observables sur les marchés. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un instrument de capitaux propres, ce dernier est conservé au coût historique.

Actifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du résultat

Il s'agit des actifs financiers détenus à des fins de transaction, que le Groupe a, dès l'origine, l'intention de revendre à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat incluent notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché réglementé. Ces actifs sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Cette catégorie inclut les créances d'exploitation, les dépôts et cautionnements, ainsi que les prêts. Ces actifs sont classés au bilan en « actifs financiers non courants » ou en « autres actifs financiers courants » si l'échéance de remboursement est inférieure à un an (à l'origine) et que l'actif ne respecte pas la définition d'équivalent de trésorerie. Les créances d'exploitation sont classées au bilan en « clients et autres débiteurs ».

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe et déterminable à conditions de maturité



et revenu déterminées à l'émission que Rhodia a l'intention et les moyens de conserver jusqu'à leurs échéances. Ils sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou n'appartenant pas aux autres catégories. Ils sont évalués à la juste valeur, les variations de juste valeur ultérieures étant enregistrées directement en capitaux propres.

Pertes de valeur sur actifs financiers (sauf actifs financiers en juste valeur en contrepartie du résultat)

Une perte de valeur est constatée sur un actif ou un groupe d'actifs financiers s'il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ces événements ont un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, en cas de perte de valeur, le cumul des variations négatives de juste valeur antérieurement comptabilisées en capitaux propres est transféré en résultat.

La perte de valeur est reprise, si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après sa comptabilisation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres. Les pertes de valeur relatives aux actifs comptabilisés au coût ne sont pas réversibles.

2.11. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé suivant la méthode du « Prix Moyen Pondéré » (PMP) ou du « Premier entré – Premier sorti » (FIFO). Les stocks de même nature sont évalués selon la même méthode.

Les stocks de produits finis et les travaux en cours sont évalués sur la base du coût de production qui tient compte, outre du coût des matières et fournitures mis en œuvre, des coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, ainsi que d'une quote-part des frais généraux à l'exclusion des frais généraux administratifs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente

estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

2.12. Actifs et passifs non courants détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs) détenus en vue de leur cession sont classés sur des lignes distinctes du bilan « Actifs détenus en vue d'être cédés » et « Passifs détenus en vue d'être cédés » et évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs amortissables ne sont plus amortis à compter de leur classement dans cette catégorie.

2.13. Impôts exigibles et impôts différés

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon l'approche bilantielle, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du *goodwill*, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des coentreprises dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

Un impôt différé passif correspondant aux impôts de distribution non récupérables sur les résultats non distribués des entreprises associées est comptabilisé sauf si le Groupe contrôle le moment auquel la différence s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque la législation l'autorise.

2.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue ainsi que les instruments à court terme très liquides facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de variation de valeur.



2.15. Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers non dérivés sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant qui permettra d'éteindre l'obligation associée, net des coûts liés. Par la suite (dans la mesure où ils ne sont pas désignés comme passifs à la juste valeur par le biais du résultat), ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (tel que défini en 2.10).

Cette rubrique inclut également la composante « dette » des instruments financiers composés. Les instruments financiers composés émis par le Groupe sont constitués d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires existantes ou à émettre (« OCEANE »). L'OCEANE est un instrument composé qui confère à son porteur une option de conversion et/ou d'échange en un nombre fixe d'actions Rhodia. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur globale de l'instrument composé est allouée entre sa composante « dette » et sa composante « capitaux propres ». La juste valeur de la composante « dette » est calculée par actualisation des flux futurs au taux d'intérêt qu'aurait obtenu Rhodia pour un emprunt obligataire analogue sans option de conversion ou d'échange. La composante « capitaux propres » correspond à la différence entre la juste valeur globale de l'instrument composé et la juste valeur de la composante « dette ». La valeur attribuée à l'option de conversion n'est pas modifiée durant la vie de l'emprunt. La composante « dette » est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante « dette » et à la composante « capitaux propres ».

Au bilan, les passifs financiers non dérivés sont classés dans les rubriques suivantes (en distinguant la partie courante de la non-courante) : « Emprunts et dettes financières » et « Fournisseurs et autres créditeurs ».

2.16. Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (*swaps* et options de taux d'intérêts, contrats de change à terme, options et *swaps* de commodités et contrats d'achat et vente d'énergie) pour couvrir son exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de prix de certaines commodités résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en produits ou charges financiers sauf dans certains cas d'application de la comptabilité de couverture :

- couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée directement en capitaux propres. Elle est reclassée au compte de résultat dans la rubrique correspondant à l'élément couvert lorsque celui-ci est comptabilisé en résultat ou que le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée. La variation de valeur correspondant à la part inefficace du dérivé est enregistrée directement en produits ou charges financiers. Lorsque la

transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;

- couverture de juste valeur : la variation de juste valeur du dérivé est enregistrée en résultat dans la même rubrique que la variation de juste valeur de l'élément couvert pour la part attribuable au risque couvert ;
- couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère : les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement net dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat sous la même rubrique que le résultat de cession.

2.17. Provisions pour les engagements de retraite et autres avantages à long terme

Le Groupe offre à ses salariés différents avantages sociaux dont ils bénéficient pendant leur période d'emploi ou postérieurement à l'emploi. Ces avantages résultent des législations applicables dans certains pays et d'accords contractuels conclus par le Groupe avec ses salariés, et relèvent de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes, qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes de Rhodia.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes autres que les régimes à cotisations définies. Rhodia a l'obligation de provisionner les prestations à verser aux membres de son personnel en activité et de payer celles des anciens membres de son personnel. Le risque actuariel et/ou le risque de placement incombent en substance au Groupe.

Ces régimes concernent essentiellement :

- des engagements de retraite : les régimes de rente de retraite, les indemnités de départ, d'autres engagements de retraite et compléments de retraite ;
- d'autres avantages à long terme : les médailles du travail, octroyées aux salariés en fonction de leur ancienneté dans le Groupe ;
- d'autres avantages sociaux : les régimes de couverture de frais médicaux.



Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ à la retraite sont évalués en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) sur une base individuelle, qui intègre des hypothèses de taux d'actualisation et de taux de rendement attendu à long terme des fonds investis propres à chaque pays, ainsi que sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des engagements de retraite et autres avantages à long terme correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés (sauf pour ce qui concerne les autres avantages à long terme pour lesquels le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat). Lorsque le résultat de ce calcul est un engagement net, une obligation est constatée au passif du bilan. Lorsque l'évaluation de l'obligation nette conduit à un excédent pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé au titre de cet excédent est plafonné au montant net total du coût des services passés non comptabilisé et de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Rhodia applique l'option offerte par l'amendement de l'IAS 19. Ainsi, les écarts actuariels portant sur les engagements de retraite et résultant de l'effet d'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. Ils sont présentés dans l'État consolidé des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice.

Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme et autres avantages sociaux sont intégralement comptabilisés en résultat dans l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les charges d'intérêt résultant de la désactualisation financière des obligations de retraites et des autres avantages assimilés ainsi que les produits financiers liés aux rendements attendus des actifs des régimes sont présentés en résultat financier.

La modification ou l'introduction d'un nouveau régime d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme peuvent entraîner un accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus au cours des exercices antérieurs et appelé « coût des services passés ». Le coût des services passés est comptabilisé au compte de résultat, selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Les droits acquis dès l'adoption ou la modification du régime sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les évaluations actuarielles des engagements de retraite et autres avantages à long terme sont réalisées par des actuaires indépendants.

2.18. Paiements en actions et assimilés

Rhodia a mis en place différents programmes de rémunération au bénéfice des membres du personnel sous la forme d'attribution d'actions gratuites, de la souscription d'actions à des conditions préférentielles et d'options de souscription ou d'achats d'actions.

La juste valeur des services reçus des salariés en contrepartie des actions ou options qui leur sont attribuées constitue une charge. Celle-ci est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces actions ou options, avec pour contrepartie un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

La juste valeur des services reçus est évaluée par référence à la juste valeur des actions ou options à la date d'attribution. Le cas échéant, il est tenu compte du coût d'incessibilité des actions par leur détenteur, évalué sur la base des données de marché observables à la date d'attribution et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia.

À chaque clôture, le Groupe réestime le nombre d'actions ou d'options susceptibles d'être acquises ou exercées. Il comptabilise en résultat l'impact de la révision de ses estimations en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

2.19. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque Rhodia a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour Rhodia.

Les provisions font l'objet d'une actualisation financière afin de prendre en compte l'appréciation par le marché de la valeur temps de l'argent. Cette actualisation est effectuée en utilisant des taux sans risque nets d'inflation, propres aux zones géographiques concernées. L'effet des changements de taux et des modifications d'estimations des flux de trésorerie futurs est comptabilisé au compte de résultat en charges opérationnelles. La charge d'intérêt (désactualisation) est comptabilisée au compte de résultat en « Charges financières ».

Passifs environnementaux

Rhodia procède périodiquement à l'examen de l'ensemble de ses risques environnementaux et des provisions correspondantes. Rhodia évalue ces provisions au mieux de sa connaissance des lois et réglementations applicables, de la nature et de l'étendue des pollutions, des techniques de remédiation et des autres informations disponibles.



Restructurations

Les restructurations comprennent toutes les mesures qui visent à adapter de façon irréversible les structures, la production et les effectifs à l'évolution économique. Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a commencé à exécuter le plan ou l'a rendu public.

2.20. Chiffre d'affaires et Autres produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Ils sont comptabilisés net des retours, remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété des produits a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de biens (produits et marchandises) et les prestations de services à valeur ajoutée correspondant au savoir faire de Rhodia.

Les autres produits de l'activité comprennent les prestations de services correspondant essentiellement à des refacturations de coûts engagés pour le compte de tiers, ainsi que les transactions de négoce de matières et d'utilités, ou autres revenus qualifiés d'accessoires par le Groupe (comme les contrats temporaires consécutifs à des cessions d'activités).

Le chiffre d'affaires et les autres produits de l'activité sont reconnus quand toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- (i) l'Entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ou, s'agissant de prestations de service, l'état d'avancement peut-être déterminé de manière fiable ;
- (ii) l'Entreprise ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- (iii) le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- (iv) il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise et ;
- (v) les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

2.21. Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration comprennent les indemnités de fin de contrat dues au personnel, les indemnités de résiliation anticipée de contrats de location simple ainsi que tous les coûts de sortie attribuables aux restructurations, y compris les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs abandonnés en raison de la fermeture d'un site ou d'une activité. Ils sont présentés sous déduction des réductions d'avantages au personnel consécutives à la perte de leurs droits par les salariés concernés.

2.22. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cession d'actifs non courants lorsque ceux-ci ne sont pas rattachables à des activités cédées ou en cours de cession dont les résultats sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat ;
- les autres charges et produits opérationnels de montants significatifs, résultant d'événements inhabituels et susceptibles de fausser l'analyse et la comparabilité de la performance du Groupe.

2.23. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel correspond à l'ensemble des charges et produits ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées, des activités abandonnées et de l'impôt sur le résultat.

2.24. Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent les intérêts sur emprunts et dettes financières calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, l'amortissement systématique des frais de transactions relatifs aux lignes de crédit, les coûts de remboursement anticipé d'emprunts ou d'annulation de lignes de crédit, ainsi que le coût financier de désactualisation des passifs non financiers non courants.

Les produits financiers comprennent le rendement attendu des fonds de retraite, les produits de trésorerie et les dividendes.

Les gains et pertes de change nets ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont présentés respectivement en produits ou charges financières, à l'exception des variations de juste valeur des dérivés qui sont comptabilisées sur la même ligne que la transaction couverte.

Tous les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges financières lorsqu'ils sont encourus, à l'exception des intérêts attribuables à l'acquisition, la construction et la production d'un actif corporel ou incorporel éligible, qui sont incorporés au coût de l'actif en application du traitement alternatif autorisé par IAS 23 : *Coûts d'emprunt*.

2.25. Charge d'impôt

La charge ou le produit d'impôt sur le résultat comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.



2.26. Activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante de l'activité de Rhodia qui représente une ligne d'activité ou une région géographique significative et distincte, qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente, ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou antérieurement dès que l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession ainsi que, le cas échéant, les résultats de cession et les pertes de valeur consécutives à l'évaluation des actifs en juste valeur nette de frais de cession, sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ».

Lorsqu'une composante de l'activité est classée en « Activités abandonnées », les comptes de résultat comparatifs sont retraités comme si cette composante avait été classée en « Activités abandonnées » dès l'ouverture de chacune des périodes comparatives antérieures.

2.27. Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de Rhodia par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par Rhodia.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de chaque option d'achat ou de souscription d'actions.

Rhodia présente également un résultat par action de base et dilué des activités poursuivies et des activités abandonnées.

2.28. Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique) et qui est exposée à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs. Le premier niveau de l'information sectorielle de Rhodia est basé sur les secteurs d'activité.



NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 3 Information sectorielle

Les informations présentées ci-après concernent les activités poursuivies. Les informations relatives aux activités abandonnées sont présentées en note 10.

Rhodia est organisé en 7 entreprises qui correspondent à ses secteurs d'activité. Cette organisation n'a connu aucun changement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

3.1. Information par secteur d'activité

Les transactions inter secteurs sont réalisées selon des conditions normales de marché.

(millions d'euros)	Polyamide	Acetow	Novecare	Silcea	Eco Services	Organics	Energy Services	Corporate et Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2007									
Chiffre d'affaires	1 975	441	931	463	218	842	202	70	5 142
Autres produits de l'activité	117	6	8	7	9	91	482	57	777
Ventes intra-groupe – Chiffre d'affaires	(40)	-	(5)	(3)	-	(10)	-	(3)	(61)
Ventes intra-groupe – Autres produits de l'activité	(18)	(3)	(1)	(1)	-	(56)	(207)	(16)	(302)
Chiffre d'affaires externe	1 935	441	926	460	218	832	202	67	5 081
Autres produits de l'activité externe	99	3	7	6	9	35	275	41	475
Résultat opérationnel	156	42	71	50	54	35	165	(125)	448
Quote-part dans les résultats des entreprises associées								2	2
Résultat Financier									(294)
Produit (Charge) d'impôt									(83)
Résultat des activités poursuivies									73
Ebitda récurrent ⁽¹⁾	280	83	109	84	70	82	181	(90)	799

(1) Ebitda récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le chiffre d'affaires « Corporate & Divers » est essentiellement composé des ventes de l'activité Négoce, consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de produits de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance des autres entreprises (70 millions d'euros en 2007).

Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres entreprises et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles (57 millions d'euros en 2007).

Le résultat opérationnel de ce secteur d'activité est constitué principalement de la marge sur les activités de négoce et accessoires (6 millions d'euros en 2007), des charges des services et fonctions Corporate du Groupe ((125) millions d'euros en 2007), des charges de restructuration liées à la réorganisation du Groupe lancée fin 2003 ((6) millions d'euros en 2007), et enfin des charges liées à la comptabilisation complémentaire de provisions pour environnement relatives aux sites et activités arrêtés et à des plus ou moins values de cessions (1 millions d'euros en 2007).

(millions d'euros)

	Polyamide	Acetow	Novecare	Silcea	Eco Services	Organics	Energy Services	Corporate et Divers ⁽²⁾	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2006									
Chiffre d'affaires	1 922	447	936	412	230	875	25	67	4 914
Autres produits de l'activité	125	5	10	5	6	110	450	163	874
Ventes intra-groupe – Chiffre d'affaires	(84)	-	(6)	(2)	-	(10)	-	(2)	(104)
Ventes intra-groupe – Autres produits de l'activité	(21)	(2)	(2)	(1)	-	(69)	(253)	(75)	(423)
Chiffre d'affaires externe	1 838	447	930	410	230	865	25	65	4 810
Autres produits de l'activité externe	104	3	8	4	6	41	197	88	451
Résultat opérationnel	172	78	76	33	58	31	76	(165)	359
Résultat Financier									(305)
Produit (Charge) d'impôt									57
Résultat des activités poursuivies									111
Ebitda récurrent ⁽¹⁾	284	108	110	61	79	74	60	(93)	683

(1) Ebitda récurrent : Résultat opérationnel avant dotations nettes aux amortissements et pertes de valeur, coûts de restructuration et autres charges et produits opérationnels.

(2) Le chiffre d'affaires « Corporate & Divers » est essentiellement composé des ventes de l'activité Négoce, consistant en l'achat et la revente par le réseau commercial international du Groupe soit de partenaires tiers du secteur de la Chimie soit de produits du Groupe en provenance des autres secteurs (67 millions d'euros en 2006).

Les autres produits de l'activité sont issus d'activités accessoires non directement liées aux autres secteurs et comprennent notamment les activités de ventes en interne et aux tiers de prestations industrielles (163 millions d'euros en 2006).

Le résultat opérationnel de ce secteur d'activité est constitué principalement de la marge sur les activités de négoce et accessoires (24 millions d'euros en 2006), des charges des services et fonctions Corporate du Groupe ((166) millions d'euros en 2006), des charges de restructuration liées à la réorganisation du Groupe lancée fin 2003 ((12) millions d'euros en 2006), et enfin des charges liées à la comptabilisation complémentaire de provisions pour environnement relatives aux sites et activités arrêtés et à des plus ou moins values de cessions ((10) millions d'euros en 2006).

L'analyse par secteur d'activité des charges et produits sans incidence sur la trésorerie se présente comme suit :

(millions d'euros)

	Polyamide	Acetow	Novecare	Silcea	Eco Services	Organics	Energy Services	Corporate et Divers	Groupe
Exercice clos au 31 décembre 2007									
Amortissements et pertes de valeur	(100)	(32)	(36)	(28)	(16)	(40)	(12)	(30)	(294)
Provisions courantes et non courantes	(5)	3	7	3	-	3	-	74	85
Résultat de cession sur actifs non courants	-	-	1	(1)	-	29	(4)	2	27
Exercice clos au 31 décembre 2006									
Amortissements et pertes de valeur	(92)	(30)	(34)	(28)	(19)	(41)	(11)	(49)	(304)
Provisions courantes et non courantes	10	9	13	5	-	29	-	60	126
Résultat de cession sur actifs non courants	-	-	-	-	-	4	27	2	33



Les actifs, passifs et les investissements (acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles) par secteur d'activité s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Polyamide	Acetow	Novecare	Silcea	Eco Services	Organics	Energy Services	Corporate et Divers	Groupe
Au 31 décembre 2007									
Actif par secteur	1 284	281	512	375	182	517	129	268	3 548
Actif non réparti ⁽¹⁾								930	930
Total Actif									4 478
Passif par secteur	509	205	232	111	27	465	140	1 112	2 801
Passif non réparti ⁽²⁾								2 045	2 045
Total Passif (hors capitaux propres)									4 846
Investissements	101	17	32	34	21	63	6	50	324

(millions d'euros)	Polyamide	Acetow	Novecare	Silcea	Eco Services	Organics	Energy Services	Corporate et Divers	Groupe
Au 31 décembre 2006									
Actif par secteur	1 292	304	586	387	200	553	124	285	3 731
Actif non réparti ⁽¹⁾								1 422	1 422
Total Actif									5 153
Passif par secteur	486	201	302	158	36	513	79	1 137	2 912
Passif non réparti ⁽²⁾								2 869	2 869
Total Passif (hors capitaux propres)									5 781
Investissements	93	21	29	43	16	49	23	37	311

(1) Les Actifs non répartis comprennent l'ensemble des actifs financiers à l'exception des créances clients et des actifs financiers disponibles à la vente, les créances d'impôt courant et les actifs d'impôt différé, ainsi que les actifs détenus en vue d'être cédés.

(2) Les Passifs non répartis incluent les passifs financiers à l'exception des dettes fournisseurs, les dettes d'impôt courant et les passifs d'impôt différé, ainsi que les passifs détenus en vue d'être cédés.

3.2. Information par zone géographique

Le total du Chiffre d'affaires et des Autres produits de l'activité par zone géographique s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
France	962	915
Europe (hors France)	1 562	1 418
Amérique du Nord	887	834
Amérique Latine	809	812
Asie et autres pays	1 336	1 282
TOTAL	5 556	5 261

Le chiffre d'affaires par zone géographique est déterminé sur la base de la localisation géographique des clients.

Les actifs sectoriels sur la base de leur localisation géographique s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
France	1 469	1 542
Europe (hors France)	478	526
Amérique du Nord	570	644
Amérique Latine	490	467
Asie et autres pays	541	552
TOTAL	3 548	3 731

Les coûts encourus pour l'acquisition d'actifs sectoriels (immobilisations corporelles et incorporelles), sur la base de la localisation géographique de ces actifs, sont les suivants :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
France	153	147
Europe (hors France)	18	41
Amérique du Nord	52	38
Amérique Latine	36	41
Asie et autres pays	65	44
TOTAL	324	311

NOTE 4 Charges de personnel

Ces informations sont présentées avant reclassement des activités abandonnées.

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Salaires	(615)	(709)
Charges sociales (dont charges au titre des plans à cotisations définies)	(216)	(249)
Autres charges de personnel	(61)	(77)
Retraites et avantages assimilés	(65)	(54)
Rémunérations en actions	(18)	(9)
TOTAL	(975)	(1 098)

Les autres charges de personnel incluent notamment les frais de formation ainsi que les indemnités de licenciements.

La rubrique Rémunérations en actions comprend les charges liées aux plans d'attribution d'actions gratuites et aux plans d'option de souscription d'actions (voir note 34).



NOTE 5 Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles concernent les actifs suivants :

(millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations corporelles- Amortissements	(255)	(265)
Frais de développement – Amortissements	(4)	(3)
Autres immobilisations incorporelles – Amortissements	(25)	(32)
Immobilisations corporelles – Pertes de valeur	(9)	(4)
Frais de développement – Pertes de valeur	(1)	-
Total hors éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	(294)	(304)
Amortissements sur éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	(1)	(31)
Pertes de valeur sur éléments enregistrés en résultat des activités abandonnées	-	(4)
Total des amortissements et pertes de valeur	(295)	(339)

Les amortissements et pertes de valeur inclus dans les charges opérationnelles présentées par fonction au compte de résultat s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Coût des ventes	(251)	(260)
Frais administratifs et commerciaux	(31)	(33)
Frais de recherche et de développement	(11)	(11)
Coûts des restructurations	(1)	-
Total des activités poursuivies	(294)	(304)
Activités abandonnées	(1)	(35)
Total des amortissements et pertes de valeur	(295)	(339)

5.1. Tests de valeur

Conformément à la méthodologie appliquée par le Groupe pour la mise en œuvre des tests de valeur (voir note 2.9), en l'absence de juste valeur observable sur un marché organisé, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT correspond à leur valeur d'utilité, celle-ci étant définie comme égale à la somme des flux de trésorerie nets, issus des dernières prévisions pour chacune des UGT ou Groupe d'UGT, déterminés selon les modalités suivantes :

- plan d'affaires sur un horizon de 5 ans établi par la Direction sur la base des hypothèses de croissance et de l'évolution de la rentabilité tenant compte des performances passées, de l'évolution prévisible de l'environnement économique et du développement attendu du marché ;
- prise en compte d'une valeur terminale déterminée par capitalisation d'un flux normatif obtenu par extrapolation du dernier flux de l'horizon explicite du plan d'affaires, affecté d'un taux de croissance à long terme jugé approprié pour l'activité et la localisation des actifs ;

- actualisation des flux de trésorerie prévisionnels à un taux déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital de Rhodia.

Les principales hypothèses retenues en 2007 pour la mise en œuvre des tests de valeur annuels sur les *goodwill* et des tests sur les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles du fait d'indices de pertes de valeur sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Pour le coût moyen pondéré du capital, les paramètres de marché ont été déterminés sur la base d'un échantillon de 8 sociétés comparables du secteur chimique.

Compte tenu de ces paramètres et d'une prime de risque marché de 4,9 %, le coût moyen pondéré du capital utilisé pour actualiser les flux futurs a été fixé à 8,5 % (7,5 % en 2006).

Taux de croissance long terme

Les taux de croissance à long terme retenus pour les UGT ou Groupe d'UGT sont les suivants :

	2007
Polyamide	2,0 %
Novecare	1,7 %
Silice (Silcea)	3,0 %
Electroniques & catalyse (Silcea)	2,0 %
Eco Services	2,0 %
Acetow	2,0 %
Organics	2,0 %

Les taux de croissance à long terme retenus en 2007 sont inchangés par rapport à ceux retenus en 2006.

5.2. Pertes de valeur par secteur d'activité

(millions d'euros)	2007	2006
Polyamide	(1)	-
Acetow	(1)	-
Novecare	(3)	-
Silcea	(1)	-
Organics	(4)	(3)
Energy Services	-	(1)
TOTAL	(10)	(4)

Les pertes de valeur constatées en résultat des activités abandonnées sont analysées en note 10.1

Les tests de valeur effectués en 2007 ont conduit à constater une perte de valeur de (10) millions d'euros sur les actifs dont (9) millions d'euros sur des immobilisations corporelles principalement liés à des arrêts définitifs de production et (1) million d'euros sur les immobilisations incorporelles lié à des frais de recherche et développement sur des projets qui ont été abandonnés.

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2007 n'ont conduit à aucune perte de valeur sur les *goodwill*, les valeurs recouvrables des groupes d'UGT concernés étant sensiblement supérieures à leurs valeurs comptables. Les analyses de sensibilité effectuées sur les principales hypothèses (taux d'actualisation, taux de croissance

long terme) ne remettent pas en cause les conclusions des tests de valeur.

Les tests de valeur effectués en 2006 ont conduit à constater une perte de valeur de (4) millions d'euros sur les immobilisations corporelles.

Les tests de valeur effectués au 31 décembre 2006 n'ont conduit à aucune perte de valeur sur les *goodwill*.



NOTE 6 Coûts de restructuration

(millions d'euros)	2007	2006
Nouveaux plans	(51)	(19)
Réestimations de plans antérieurs	(2)	(2)
Perte de valeur sur actifs non courants	(1)	-
Perte de valeur sur actifs courants	(1)	-
TOTAL	(55)	(21)

La description des plans est fournie en note 28.3.

La répartition des coûts de restructuration par secteur d'activité s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Polyamide	(1)	(2)
Acetow	(8)	-
Novecare	(2)	-
Silcea	(1)	-
Organics	(37)	(8)
Corporate et Divers	(6)	(11)
TOTAL	(55)	(21)

NOTE 7 Autres charges et produits opérationnels

(millions d'euros)	2007	2006
Plus (moins) valeurs sur cessions d'éléments d'actif	27	33
Charges liées à l'environnement	(14)	(4)
Autres charges et produits opérationnels	(16)	(28)
TOTAL	(3)	1

En 2007, les plus ou moins valeurs sur cessions comprennent notamment le résultat de cession de l'activité sulfurique en France à la société Adisséo, filiale de China National Bluestar Corporation, ainsi que le résultat de cession du fonds de commerce Di-Calcium Phosphates à Innophos.

Les résultats de cession constatés en 2006 comprennent principalement une plus-value de 27 millions d'euros (nette de frais) consécutive à la cession de 50 % des actions détenues par Rhodia dans ORBEO (voir note 2.5). Lors de sa constitution, Rhodia a désigné ORBEO en qualité de *Project Participant auprès de l'UNFCC (United Nations Framework Convention for Climate Change)* et lui a attribué à titre gratuit des droits à crédits d'émission. Cette attribution est irrévocable et n'emporte aucune garantie de livraison de la part de Rhodia. Dans le cas où les projets approuvés par l'UNFCC ne seraient pas en mesure de générer les CER attribués à ORBEO, cette entité (de même que Société Générale Energy) n'aurait

aucun recours contre Rhodia. Dans ce contexte et ayant rempli l'ensemble de ses obligations, Rhodia a considéré que le gain était réalisé et reconnu la plus value liée à cette cession.

En 2007, les autres produits et charges opérationnels sont principalement constitués des pertes de valeur constatées sur les créances détenues sur le Groupe Nylstar, dont les principales filiales ont été mises en redressement judiciaire au cours du deuxième semestre 2007. Compte tenu des pertes de valeur antérieurement constatées et de celles comptabilisées sur l'exercice 2007, la valeur comptable résiduelle au 31 décembre 2007 des créances de Rhodia sur le Groupe Nylstar est peu significative.

En 2006, les autres produits et charges opérationnels comprennent pour l'essentiel des pertes de valeur sur créances.

Les charges liées à l'environnement sont analysées en note 28.4.

NOTE 8 Résultat financier

(millions d'euros)	2007	2006
Charges financières	(423)	(448)
Produits financiers	129	143
Résultat financier	(294)	(305)
<i>Charge brute d'intérêts liée à l'endettement</i>	<i>(245)</i>	<i>(275)</i>
<i>Frais et commissions sur opérations financières</i>	<i>(23)</i>	<i>(20)</i>
<i>Produits sur équivalents de trésorerie</i>	<i>17</i>	<i>15</i>
<i>Résultat sur actifs disponibles à la vente</i>	<i>3</i>	<i>(2)</i>
<i>Charges d'actualisation</i>	<i>(139)</i>	<i>(131)</i>
<i>Rendement attendu sur fonds de retraite</i>	<i>94</i>	<i>93</i>
<i>Résultat sur instruments dérivés de taux</i>	<i>(2)</i>	<i>3</i>
<i>Résultat de change</i>	<i>(3)</i>	<i>10</i>
<i>Autres</i>	<i>4</i>	<i>2</i>

Les charges d'actualisation sont principalement constituées du coût financier lié aux engagements de retraite (voir note 27.1).

La charge non récurrente totale liée aux opérations de refinancement s'élève à 96 millions d'euros en 2007 et 77 millions d'euros en 2006.

En 2007, cette charge se décompose comme suit :

- 91 millions d'euros en charge brute liée à l'endettement ;
- 3 millions d'euros en frais et commissions sur opérations financières ;
- 2 millions d'euros en charge sur instruments dérivés de taux.

8.1. Charge brute d'intérêts liée à l'endettement

Cette rubrique correspond à la charge brute d'intérêts liée à la dette évaluée au coût amorti, comprenant les intérêts sur instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir note 26.2).

Le montant de la charge se décompose de la façon suivante :

(millions d'euros)	2007	2006
Charge d'intérêts récurrente	(154)	(198)
Charges liées aux opérations de refinancement	(91)	(77)
Charge brute d'intérêts liée à l'endettement	(245)	(275)

La diminution de la charge d'intérêts récurrente résulte des différentes opérations de refinancement effectuées en 2006 et 2007 (voir note 24.1).

En 2007, les charges liées au refinancement comprennent les malis de rachat des emprunts obligataires High Yield :

- 59 millions d'euros au titre du rachat anticipé de 415 millions de dollars de l'emprunt obligataire High Yield Senior émis en dollar portant intérêt à 10,25 % à échéance 2010 ;

- 32 millions d'euros au titre du rachat anticipé des emprunts obligataires High Yield Senior et Subordonnés à échéance 2010 et 2011 pour 305 millions de dollars et 332 millions d'euros en principal.

En 2006, elles comprennent 77 millions d'euros de malis du rachat effectué en novembre 2006 de 720 millions d'euros et de 197 millions de dollars d'emprunts obligataires High Yield.



8.2. Frais et commissions sur opérations financières

Ces coûts correspondent essentiellement aux charges financières sur transactions courantes ainsi qu'aux charges liées à la dette non calculées selon la méthode du coût amorti.

En 2007, elles comprennent 3 millions d'euros de charges de refinancement correspondant à l'amortissement accéléré des frais de mise en place de la ligne de crédit syndiqué de 300 millions d'euros (*Revolving Credit Facility* de mars 2006) suite à son

remplacement par une nouvelle ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros en avril 2007.

8.3. Résultat de change

Le résultat de change dégagé au cours de l'exercice 2007 n'est pas significatif. En 2006, le résultat de change est essentiellement constitué des gains sur la partie non couverte de la dette libellée en dollar et rachetée pour sa quasi-totalité en février et juin 2007.

NOTE 9 Impôt

Le produit (charge) d'impôt comptabilisé s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Charge d'impôt exigible	(58)	(40)
Produit (charge) d'impôt différé	(25)	97
Produit (charge) d'impôt de l'exercice	(83)	57

Le rapprochement entre la charge théorique d'impôt au taux légal d'imposition en France et la charge réelle d'impôt après reclassement des activités abandonnées est le suivant :

(millions d'euros)	2007	2006
Résultat avant impôt	156	54
Taux légal d'imposition en France	33,33 %	33,33 %
Charge théorique d'impôt au taux légal France	(52)	(18)
Différences permanentes	(4)	21
Écarts de taux France/Étranger	(2)	(3)
Opérations imposées à taux réduit	2	5
Changements de taux d'impôts différés	(7)	-
Reconnaissance des impôts différés actifs antérieurement non reconnus	-	99
Retenues à la source	(6)	(5)
Autres impôts	(4)	(1)
Impôts différés actifs non reconnus	(10)	(41)
Charge d'impôt	(83)	57
Taux effectif d'impôt	53,2 %	(104,4) %

La charge d'impôt 2007 correspond majoritairement à l'impôt constaté par les entités américaines, brésiliennes et italiennes. En 2006, un produit d'impôt avait été constaté aux États-Unis pour un montant net de 84 millions d'euros en raison des perspectives de bénéfices imposables futurs.

S'agissant des actifs d'impôt différé relatifs aux groupes fiscaux français et britannique, la Direction n'a pas modifié son estimation de leur probabilité de récupération. En conséquence, leurs actifs d'impôt différé ont été constatés dans la limite du montant des impôts différés passifs de sorte que la position fiscale différée des groupes français et britannique demeure nulle.

NOTE 10 Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées

10.1. Résultat des activités abandonnées

(millions d'euros)	2007	2006
Chiffre d'affaires	54	654
Autres produits de l'activité	2	40
Pertes de valeur	-	(4)
Charges nettes opérationnelles	(74)	(684)
Charges nettes financières	(3)	(13)
Résultat des activités abandonnées avant impôt et plus et moins values de cession	(21)	(7)
Plus (moins) values de cession	80	(30)
Effet d'impôt	(1)	(8)
Résultat des activités abandonnées	58	(45)

Cessions réalisées en 2006 et 2007

En 2007, Rhodia a finalisé les cessions suivantes :

- fin janvier, l'activité Silicones a été cédée à China National Bluestar Corporation ;
- fin avril, l'activité de production de phosphates en Espagne du segment Corporate et divers a été cédée à MISA Inc. ;
- le 14 mai 2007, Rhodia et SNIA, co-actionnaires dans Nylstar, ont finalisé la cession de leurs participations respectives de 50 % à un tiers désigné par les banques prêteuses de Nylstar.

Les plus et moins-values de cessions réalisées en 2007 sont liées principalement à la cession de l'activité Silicones ainsi qu'à la cession de l'activité de production de phosphates en Espagne.

En 2006, Rhodia a finalisé les cessions suivantes :

- fin janvier, l'activité « *Decoratives Coatings and Adhesives* » (Activité Latex) de l'ancienne entreprise Coatis a été cédée à Hexion Specialty Chemicals Inc. ;

- fin mars, Rhodia a cédé l'activité Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique de l'ancienne entreprise Rhodia Pharma Solutions, à la Société Shasun Chemicals & Drug Ltd. ;

- fin décembre, l'activité européenne de production et de commercialisation de Fils et Fibres à usage industriel (Entreprise Polyamide) a été cédée à Butler Capital Partners.

Les plus et moins values de cessions réalisées en 2006 sont liées essentiellement à la cession de l'activité Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique. Celle-ci a généré une moins-value essentiellement due au transfert en résultat de la réserve de conversion de (18) millions d'euros attachée aux titres d'une filiale américaine qui ont été cédés à cette occasion.

Cessions en cours au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas d'opération en cours ayant nécessité un traitement en résultat des activités abandonnées.



Résultat des activités abandonnées par secteur d'activité

(millions d'euros)	Polyamide	Acetow	Novicare	Silcea	Eco Services	Organics	Energy Services	Corporate et Divers	Groupe
2007									
Résultat des activités abandonnées	(9)	-	-	99	-	-	-	(32)	58
2006									
Résultat des activités abandonnées	13	-	1	23	-	(50)	-	(32)	(45)

Le résultat des activités abandonnées du segment Silcea correspond essentiellement au résultat de cession de l'activité Silicones réalisée fin janvier 2007.

Le résultat des activités abandonnées du segment Corporate et divers comprend notamment le résultat lié à la cession finalisée fin avril 2007 de l'activité de Phosphate en Espagne.

Le résultat des activités abandonnées du segment Organics reflète essentiellement pour 2006, la moins-value de cession de l'activité

Développement et synthèse à façon pour l'industrie pharmaceutique de l'ancienne entreprise Rhodia Pharma Solutions.

Le résultat des activités abandonnées du segment Polyamide, en 2006 comme en 2007, concerne l'activité fils et fibres industriels en Europe dont la cession a été finalisée en décembre 2006.

10.2. Actifs détenus en vue d'être cédés et passifs liés

(millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations corporelles	2	219
Immobilisations incorporelles	-	8
Autres actifs non courants	4	50
Stocks	8	74
Clients et autres débiteurs	8	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	3
Actifs détenus en vue d'être cédés	25	437
Provisions (non courantes)	-	7
Autres passifs non courants	-	141
Fournisseurs et autres créditeurs	7	86
Autres passifs courants	-	6
Passifs détenus en vue d'être cédés	7	240

Au 31 décembre 2007, les actifs détenus en vue d'être cédés et les passifs qui leur sont liés correspondent à différents projets de cessions individuellement non significatifs.

Au 31 décembre 2006, les actifs détenus en vue d'être cédés et les passifs qui leur sont liés correspondent pour l'essentiel à ceux de l'activité Silicones.

NOTE 11 Résultat par action

Suite au regroupement d'actions opéré le 12 juin 2007 (voir note 23.2), les nombres d'actions présentés ci-dessous correspondent pour les deux années au nombre après regroupement.

Le nombre moyen d'actions en circulation avant dilution et après dilution est déterminé comme suit :

<i>(en nombre d'actions)</i>	2007	2006
Nombre d'actions émises au 1 ^{er} janvier	100 348 847	98 059 712
Émission d'actions liée à l'augmentation de capital du 30 juin 2006	-	2 289 135
Émission d'actions liée à l'exercice d'options (voir note 34)	18 984	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre	100 367 831	100 348 847
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre avant dilution	100 357 347	99 219 959
Attributions d'actions gratuites	1 065 840	333 931
Attributions d'options de souscription d'actions	194 938	117 877
Émissions de bons de souscription d'actions ⁽¹⁾	17 932	9 089
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au 31 décembre après dilution	101 636 057	99 680 856

(1) Bons de souscription attribués aux salariés des filiales allemandes du Groupe lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2006.

Pour déterminer le nombre moyen d'actions en circulation après dilution, il n'a pas été tenu compte des actions potentielles relatives aux obligations convertibles émises en avril 2007 (voir note 24.1), celles-ci étant relatives.

Les résultats par action de base et dilué sont déterminés comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Résultat de la période des activités poursuivies revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	71	107
Résultat de la période des activités abandonnées revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	58	(45)
Résultat de la période revenant aux actionnaires de Rhodia S.A.	129	62
Résultat par action (en euro)		
Résultat par action des activités poursuivies - de base	0,71	1,08
Résultat par action des activités poursuivies - dilué	0,70	1,07
Résultat par action des activités abandonnées - de base	0,58	(0,46)
Résultat par action des activités abandonnées - dilué	0,57	(0,45)
Résultat par action - de base	1,29	0,62
Résultat par action - dilué	1,27	0,62



NOTES RELATIVES AU BILAN CONSOLIDÉ

Les flux de variation tels que présentés dans les notes relatives au bilan comprennent ceux ayant affecté les actifs et passifs détenus en vue d'être cédés jusqu'à leur classement sous ces rubriques distinctes du bilan. Le flux net consécutif à ce classement est ensuite présenté sous la rubrique « Autres mouvements ».

NOTE 12 Immobilisations corporelles

(millions d'euros)

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2007					
Au 1^{er} janvier 2007	117	279	1 219	145	1 760
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	1	27	214	13	255
Cessions et mises hors service	(2)	(2)	(9)	-	(13)
Amortissements	-	(36)	(220)	-	(256)
Pertes de valeur	-	(1)	(8)	-	(9)
Variations de périmètre ⁽²⁾	(1)	(2)	(4)	(1)	(8)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	(7)	(10)	(20)	(6)	(43)
Au 31 décembre 2007	108	255	1 172	151	1 686
Valeur brute	137	819	4 333	151	5 440
Amortissement et pertes de valeur cumulés	(29)	(564)	(3 161)	-	(3 754)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	108	255	1 172	151	1 686

(1) Les mises en service des en-cours représentent 227 millions d'euros en 2007.

(2) Les variations de périmètre comprennent essentiellement pour (20) millions d'euros l'effet de la mise en équivalence du GIE Osiris (France), auparavant consolidé en intégration globale, et pour 9 millions d'euros l'acquisition de l'activité « Washcoat » d'alumines auprès du Groupe américain Grace & Co-Conn.

(3) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2007 s'élève à (43) millions d'euros.

(millions d'euros)

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total
Exercice clos au 31 décembre 2006					
Au 1^{er} janvier 2006	131	351	1 533	120	2 135
Acquisitions et mises en service ⁽⁴⁾	5	42	187	44	278
Cessions et mises hors service	(6)	(11)	14	(7)	(10)
Amortissements	(2)	(40)	(256)	-	(298)
Pertes de valeur	-	(1)	(3)	-	(4)
Variations de périmètre ⁽⁵⁾	(3)	(14)	(36)	(5)	(58)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽⁶⁾	(8)	(48)	(220)	(7)	(283)
Au 31 décembre 2006	117	279	1 219	145	1 760
Valeur brute	149	835	4 552	145	5 681
Amortissement et pertes de valeur cumulés	(32)	(556)	(3 333)	-	(3 921)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	117	279	1 219	145	1 760

(4) Les mises en service des en-cours représentent 191 millions d'euros en 2006.

(5) Les variations de périmètre incluent pour (64) millions d'euros la cession des activités Fils Industriels et Fibres Techniques de l'Entreprise Polyamide (voir note 10.1) et pour 10 millions d'euros l'absorption de la Société Polimer Iberia (Espagne) auparavant intégrée proportionnellement par Rhodia Iberia SL.

(6) L'écart de conversion généré au cours de l'exercice 2006 s'élève à (60) millions d'euros. Les autres mouvements incluent pour (206) millions d'euros le classement en actifs détenus en vue d'être cédés des immobilisations de l'activité Silicones (voir note 10.2) et (12) millions d'euros celui de l'activité Produits Soufrés de l'Entreprise Organics.

Les pertes de valeurs constatées 2006 et 2007 sont détaillées en note 5 pour les immobilisations des activités poursuivies et en note 10 pour les immobilisations classées comme détenues en vue d'être cédées.

Les immobilisations en location financement se composent comme suit :

(millions d'euros)	Terrains et constructions	Matériels et outillages	Total
Au 31 décembre 2007			
Valeur brute	4	29	33
Amortissements	(4)	(16)	(20)
Total immobilisations en location financement	-	13	13
Au 31 décembre 2006			
Valeur brute	15	70	85
Amortissements	(5)	(35)	(40)
Total immobilisations en location financement	10	35	45

NOTE 13 Goodwill

13.1. Répartition sectorielle

(millions d'euros)	2007	2006
Polyamide	9	10
Acetow	3	3
Novecare	122	134
Silcea	30	30
Eco Services	33	37
Organics	10	11
TOTAL	207	225

13.2. Mouvements de l'exercice

(millions d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Au 31 décembre 2007	228	(21)	207
Écart de conversion	(20)	2	(18)
Au 1^{er} janvier 2007	248	(23)	225
Au 31 décembre 2006	248	(23)	225
Cessions	(85)	78	(7)
Transfert en actifs classés en vue de leur cession	(44)	44	-
Écart de conversion	(10)	(2)	(12)
Au 1^{er} janvier 2006	387	(143)	244

Aucune perte de valeur n'a été constatée en 2006 et 2007 au vu des résultats des tests menés selon la méthodologie décrite en note 5.



NOTE 14 Autres immobilisations incorporelles

(millions d'euros)

	Marques et brevets	Logiciels	Coûts de développement	Autres	Total
Exercice clos au 31 décembre 2007					
Au 1^{er} janvier 2007	16	43	33	86	178
Acquisitions et mises en service ⁽¹⁾	5	24	27	10	66
Cessions et mises hors service	(1)	-	-	-	(1)
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Amortissements	(3)	(21)	(4)	(1)	(29)
Variations de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	(7)	(7)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽³⁾	-	-	5	(28)	(23)
Au 31 décembre 2007	17	46	60	60	183
Valeur brute	83	237	69	93	482
Amortissements et pertes de valeur	(66)	(191)	(9)	(33)	(299)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	17	46	60	60	183

(1) Les mises en service des en-cours représentent 19 millions d'euros en 2007.

(2) Les variations de périmètre incluent pour (8) millions d'euros l'effet de la mise en équivalence du GIE Osiris (France), auparavant consolidé en intégration globale

(3) Les autres mouvements incluent (20) millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre détaillés ci-après.

(millions d'euros)

	Marques et brevets	Logiciels	Coûts de développement	Autres	Total
Exercice clos au 31 décembre 2006					
Au 1^{er} janvier 2006	19	57	22	56	154
Acquisitions et mises en service ⁽⁴⁾	2	10	26	10	48
Cessions et mises hors service	-	-	(1)	(2)	(3)
Pertes de valeur	-	-	(1)	-	(1)
Amortissements	(3)	(28)	(3)	(2)	(36)
Variations de périmètre ⁽⁵⁾	-	-	(1)	(1)	(2)
Écart de conversion et autres mouvements ⁽⁶⁾	(2)	4	(9)	25	18
Au 31 décembre 2006	16	43	33	86	178
Valeur brute	81	255	38	119	493
Amortissements et pertes de valeur	(65)	(212)	(5)	(33)	(315)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2006	16	43	33	86	178

(4) Les mises en service des en-cours représentent 10 millions d'euros en 2006.

(5) Les variations de périmètre sont relatives à la cession des activités Fils Industriels et Fibres Techniques de l'Entreprise Polyamide

(6) Les autres mouvements incluent 22 millions d'euros au titre des quotas d'émission de gaz à effet de serre, détaillés ci-après, et pour (8) millions d'euros le classement en actifs détenus en vue d'être cédés des immobilisations de l'activité Silicones de l'Entreprise Silcea.

La rubrique « Autres » comprend en 2006 et 2007 les quotas d'émission de gaz européens attribués au Groupe principalement dans le cadre des plans nationaux français et britanniques.

Les principaux mouvements de l'exercice 2007 traduisent la restitution de 1,5 million de tonnes (30 millions d'euros) à hauteur des émissions effectives de l'exercice 2006, l'attribution de 1,9 million de tonnes au titre de l'exercice 2007 (12 millions d'euros) ainsi que la cession de 0,35 million de tonnes excédentaires (2 millions d'euros).

Au 31 décembre 2007, 1,4 million de tonnes restent comptabilisées à l'actif du bilan pour un montant de 9 millions d'euros. En contrepartie, une dette vis-à-vis de l'État est comptabilisée à hauteur des quotas à restituer au titre de l'exercice 2007 (voir note 29).

Les mouvements de l'exercice 2006 reflètent la restitution de 2 millions de tonnes (16 millions d'euros) à hauteur des émissions effectives de l'exercice 2005, l'attribution de 2,8 millions de tonnes au titre de l'exercice 2006 (48 millions d'euros) ainsi que la cession de 0,5 million de tonnes excédentaires (10 millions d'euros).

NOTE 15 Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	Participations dans les entreprises associées	Quote-part dans le résultat des entreprises associées
Au 31 décembre 2007		
GIE Chimie Salindres	2	-
Energostil	2	-
Qingdao Dongyue Rhodia Chemical Co. Ltd	1	-
GIE Osiris	8	2
TOTAL	13	2
Au 31 décembre 2006		
GIE Chimie Salindres	2	-
Energostil	2	-
TOTAL	4	-

Suite à la cession des activités Silicones en 2007, le Groupe a perdu le contrôle du GIE Osiris, sa participation étant passée de 58,41 % à 41 %.

Données financières agrégées relatives aux principales entreprises associées :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Total Actif	82	19
Total Passif (hors Capitaux Propres)	49	7
Chiffre d'affaires	34	16
Résultat Net	4	-

NOTE 16 Participations dans les coentreprises

La quote-part des actifs, passifs et des résultats des principales coentreprises s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Actifs non courants	209	255
Actifs courants	228	186
Total Actif	437	441
Passifs non courants	111	107
Passifs courants	233	219
Capitaux propres	93	115
Total Passif	437	441
Chiffre d'affaires	458	478
Autres revenus de l'activité	39	39
Résultat opérationnel	45	62
Résultat de l'exercice	28	50



NOTE 17 Actifs financiers non courants

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Prêts et créances		
Valeur brute	136	138
Pertes de valeur	(34)	(37)
Valeur nette	102	101
Actifs financiers disponibles à la vente	11	19
Excédent sur retraites	-	1
TOTAL	113	121

Les actifs financiers non courants classés dans la catégorie prêts et créances se décomposent de la manière suivante :

- au 31 décembre 2007 : prêts pour 21 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 24 millions d'euros, et créances pour 57 millions d'euros ;
- au 31 décembre 2006 : prêts pour 21 millions d'euros, dépôts et cautionnements pour 38 millions d'euros, et créances pour 42 millions.

Les actifs disponibles à la vente sont des titres de participation de sociétés non consolidées, tels que détaillés ci-dessous :

<i>(millions d'euros)</i>	2007		2006	
	% de détention	Valeur	% de détention	Valeur
Phosphoric Fertilizers Industry (Grèce)	2,15	2	8,41	2
Autres (moins de 2 M€)		9	-	17
TOTAL		11		19

NOTE 18 Impôts différés actifs et passifs

Les impôts différés inscrits en actifs et passifs non courants s'analysent comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Impôts différés actif	161	183
Moins d'un an	14	15
Plus d'un an	147	168
Impôts différés passif	(43)	(32)
Moins d'un an	(9)	(8)
Plus d'un an	(34)	(24)

Les impôts différés au bilan trouvent leur origine dans :

	Actif		Passif		Net	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
(millions d'euros)						
Différence entre valeurs comptables et fiscales :						
• des immobilisations	7	7	(111)	(120)	(104)	(113)
• des engagements de retraites	30	44	-	(4)	30	40
• des provisions	79	69	(8)	(1)	71	68
• des instruments financiers dérivés	4	11	(1)	(1)	3	10
• des autres éléments	60	75	(29)	(31)	31	44
Déficits fiscaux reportables et crédits d'impôts	87	102	-	-	87	102
Impôts Différés	267	308	(149)	(157)	118	151
Effet de la compensation	(106)	(125)	106	125	-	-
Impôts Différés Nets	161	183	(43)	(32)	118	151

Au 31 décembre 2007, les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 336 millions d'euros et s'analysent comme suit :

- 894 millions d'euros de déficits fiscaux ordinaires reportables (854 millions d'euros au 31 décembre 2006) dont 869 millions d'euros de déficits indéfiniment reportables au titre des intégrations fiscales françaises et britanniques ;
- 80 millions d'euros de déficits fiscaux non ordinaires imputables uniquement sur des opérations de cession d'actifs ;
- 362 millions d'euros générés par les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du Groupe.

À chaque arrêté comptable Rhodia apprécie par entité fiscale s'il est probable que l'entité disposera de bénéfices fiscaux lui permettant d'imputer ses actifs d'impôts différés ou de bénéficier de crédits d'impôts disponibles non reconnus. Pour apprécier cette probabilité, Rhodia considère notamment les résultats actuels et passés des entités fiscales, ainsi que les perspectives de bénéfices fiscaux. En cas de pertes récentes non liées à des éléments exceptionnels, Rhodia considère qu'il existe une présomption que les entités ne disposeront pas de bénéfices fiscaux futurs permettant l'utilisation de ces actifs ou crédits d'impôt. Cette approche a notamment conduit à ne pas reconnaître d'actifs nets d'impôts différés sur les groupes fiscaux français et britannique.

La variation des impôts différés nets inscrits au bilan s'analyse comme suit :

	Échéance de remboursement	
	À moins d'un an	À plus d'un an
(millions d'euros)		
Solde au 1^{er} janvier 2007	7	144
Mouvements constatés en capitaux propres	2	(9)
Mouvements constatés en résultat	(6)	(19)
Effet des variations de périmètre	-	1
Écart de conversion et autres mouvements	2	(4)
Solde au 31 décembre 2007	5	113
Solde au 1^{er} janvier 2006	33	16
Mouvements constatés en capitaux propres	1	3
Mouvements constatés en résultat	(29)	126
Effet des variations de périmètre	2	4
Écart de conversion et autres mouvements	-	(5)
Solde au 31 décembre 2006	7	144

Les mouvements sur impôts différés constatés directement dans les capitaux propres concernent essentiellement les écarts actuariels liés aux retraites.



NOTE 19 Stocks

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Matières premières	246	249
En-cours	39	48
Produits finis	330	370
Total Stocks bruts	615	667
Dépréciations	(32)	(47)
Total Stocks nets	583	620

NOTE 20 Clients et autres débiteurs

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Clients	715	739
Clients autres activités	93	107
Total Clients bruts	808	846
Dépréciations	(73)	(48)
Total Clients	735	798
Personnel et organismes sociaux	2	3
État et collectivités	157	194
Débiteurs divers	100	137
Dépréciations	(29)	(50)
Total Autres débiteurs	230	284
Total Clients et autres débiteurs	965	1 082

NOTE 21 Autres actifs financiers courants

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat	12	12
Prêts et créances	4	4
Actifs financiers disponibles à la vente	3	3
TOTAL	19	19

Les actifs financiers évalués en juste valeur par le résultat comprennent essentiellement des placements de trésorerie dont la maturité à l'origine excède 3 mois.

NOTE 22 Trésorerie et équivalents de trésorerie**22.1. Analyse par nature**

(millions d'euros)	2007	2006
Disponibilités	84	221
Équivalents de trésorerie	331	246
TOTAL	415	467

Au 31 décembre 2007, les équivalents de trésorerie se composent principalement de bons monétaires et de certificats de dépôt dont la maturité à l'acquisition est inférieure à 3 mois. Au 31 décembre 2006, ils se composent de certificats de dépôts et de parts dans des organismes de placement monétaire.

22.2. Tableau consolidé des flux de trésorerie

En 2007, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de 3 millions d'euros, aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de (4) millions d'euros et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement à hauteur de 22 millions d'euros.

En 2006, les activités abandonnées contribuent aux flux nets de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle à hauteur de 3 millions d'euros et aux flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement à hauteur de (33) millions d'euros. Elles contribuent aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement pour (25) millions d'euros.

Le montant des frais financiers payés en 2007 et en 2006, nets des intérêts financiers encaissés, s'est élevé respectivement à 175 et 265 millions d'euros.

Le montant des impôts payés à l'État s'est élevé à 49 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 18 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les encaissements nets reçus en 2007 au titre des cessions d'éléments d'actifs non courants proviennent essentiellement de :

- la cession de l'activité Silicones ;
- la cession de l'activité Sulfurique en France.

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » des entités cédées ou en cours de cession est de 26 millions d'euros en 2007 et de 11 millions d'euros pour les entités cédées en 2006 ou en cours de cession au 31 décembre 2006. Celle des entités acquises en 2007 s'est élevée à 1 million d'euros et à 3 millions d'euros en 2006.



NOTE 23 Capitaux propres

23.1. Tableau de variation des capitaux propres

(millions d'euros)	Autres réserves					Résultats non distribués	Total	Intérêts minoritaires	Total
	Capital social	Primes	Réserves de couverture	Réserves de conversion	Réserves légales				
Au 1^{er} janvier 2006	1 177	570	(5)	114	32	(2 580)	(692)	26	(666)
Affectation du résultat	-	(556)	-	-	-	556	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(2)
Augmentation de capital	27	9	-	-	-	-	36	-	36
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	62	62	4	66
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	7	(39)	-	(48)	(80)	(3)	(83)
Autres mouvements ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	21	21	-	21
Au 31 décembre 2006	1 204	23	2	75	32	(1 989)	(653)	25	(628)
Au 1^{er} janvier 2007	1 204	23	2	75	32	(1 989)	(653)	25	(628)
Affectation du résultat	-	-	-	-	5	(5)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Composante capitaux propres des dettes convertibles ⁽³⁾	-	124	-	-	-	-	124	-	124
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	-	-	129	129	2	131
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	9	-	(12)	(3)	(1)	(4)
Autres mouvements ⁽²⁾	-	-	-	-	-	14	14	(2)	12
Au 31 décembre 2007	1 204	147	2	84	37	(1 863)	(389)	21	(368)

(1) Cession d'une créance de précompte mobilier pour 12 millions d'euros, attribution d'actions gratuites pour 9 M€ et d'options de souscription d'actions 0,5 millions d'euros.

(2) Dont attribution d'actions gratuites pour 18 millions d'euros (voir note 34).

(3) Voir notes 2.15 et 24.1.

23.2. Capital social et primes d'émission

Le 12 juin 2007, conformément à la décision de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 3 mai 2007, les actions de la Société Rhodia ont été regroupées par échange de 12 actions anciennes Rhodia d'une valeur nominale de 1 euro chacune contre une nouvelle action Rhodia d'une valeur nominale de 12 euros. Les actions non regroupées ont été cotées sur le marché Euronext Paris, jusqu'au 12 décembre 2007. Les actionnaires ont un délai de deux ans pour réclamer les actions regroupées. À l'expiration de ce délai de deux ans, soit le 12 juin 2009, les actions regroupées non réclamées par les ayants droit seront vendues en Bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de BNPP Securities Services.

Au 31 décembre 2007, le montant du capital social de Rhodia est de 1 204 413 972 euros, divisé en 100 367 831 actions Rhodia de 12 euros de valeur nominale chacune. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions avant regroupement dont les actionnaires n'ont pas demandé la délivrance se monte à 3 877 152.

Au cours de l'exercice 2007, l'exercice des options de souscription d'actions a donné lieu à l'émission de 18 984 actions.

23.3. Dividendes

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Rhodia S.A.

23.4. Réserve de conversion

La variation de la réserve de conversion au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007 ressort à 9 millions d'euros, du fait de l'appréciation du real brésilien et de la baisse du dollar américain, de la livre sterling et du won coréen.

23.5. Autres variations

Rhodia a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice de certains salariés et dirigeants en janvier 2007, et au bénéfice de l'ensemble des salariés en juillet 2007. Les caractéristiques de ces attributions sont détaillées en note 34.

NOTE 24 Emprunts et dettes financières

24.1. Opérations de refinancement

Emprunts High Yield et OCEANE

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, Rhodia a poursuivi la restructuration de sa dette en effectuant les opérations suivantes :

- les rachats anticipés :
 - en février, de 98,7 % de l'emprunt obligataire High Yield émis en dollar portant intérêt à 10,25 % à échéance au 1^{er} juin 2010 pour un montant en principal de 415 millions de dollars,
 - en juin, des emprunts obligataires « High Yield » Senior 7,625 % émis en dollar et « High Yield » Senior 8 % émis en euro, tous deux à échéance 2010, pour des montants respectifs de 3 millions de dollars et 97 millions d'euros,
 - en juin, des emprunts obligataires « High Yield » Senior Subordonnés 8,875 % émis en dollar et « High Yield » Senior Subordonnés 9,25 % émis en euro, tous deux à échéance 2011, pour des montants respectifs de 302 millions de dollars et 235 millions d'euros ;
- l'émission le 27 avril d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation. Les porteurs des OCEANE peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de une pour une. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions. Les valeurs de la composante dette et de la composante capitaux propres ont été déterminées lors de l'émission des obligations. La valeur au coût amorti de la composante dette a été calculée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché pour un emprunt obligataire non convertible équivalent.

Ligne de crédit syndiqué

Rhodia a signé avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiqué multi-devises RCF (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility*) d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012. Cette nouvelle ligne de crédit syndiqué vient en remplacement de la précédente d'un montant de 300 millions d'euros à échéance au 30 juin 2008.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA récurrent ajusté (« *leverage* »). Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 40 % ou 35 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière.

La ligne de crédit syndiqué est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiqué. Ces sûretés sont constituées par le nantissement des titres d'une de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

Le maintien de la ligne de crédit syndiqué est subordonné au respect par Rhodia de ratios financiers (« *financial covenants* ») qui sont testés semestriellement.

Au 31 décembre 2007 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les covenants applicables.

La ligne de crédit syndiqué comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiqué comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.

Programmes de cessions de créances

Rhodia dispose d'une autre source de financement constituée par la cession mensuelle ou trimestrielle de certaines de ses créances non recouvrées.

En effet, certaines sociétés du Groupe cèdent leurs créances non recouvrées dans le cadre d'accords pluriannuels de titrisation d'actifs conclus avec divers établissements financiers ou dans le cadre de contrats de cessions de créances. Ces cessions sont effectuées, soit avec un droit de recours, soit auprès d'entités ad hoc contrôlées en substance par Rhodia conservant les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif cédé. En conséquence, ces créances restent comptabilisées au bilan.

Deux programmes de titrisation ont été mis en place sur l'année 2005, l'un en Europe l'autre en Amérique du Nord. Ces deux programmes ont été renégo-ciés en 2007 de façon, notamment, à en réduire le coût.

Les montants de financement disponibles au travers de ces programmes de titrisation s'élèvent à 235 millions d'euros majorés de 15 millions de livres sterling pour le programme pan-européen et 100 millions de dollars pour le programme nord-américain.

Ces deux programmes de titrisation pan-européen et nord-américain ne comprennent pas de ratio de mesure de la performance financière de Rhodia (covenants) dont le non-respect constituerait une clause d'exigibilité anticipée. En revanche, ils comprennent une clause d'exigibilité anticipée croisée (cross acceleration) dans le cas d'une exigibilité anticipée déclarée sous le RCF ou sous un autre financement de Rhodia S.A. d'un montant supérieur à 10 millions d'euros.



Le programme pan-européen comprend également une clause d'exigibilité anticipée croisée (cross acceleration) dans le cas de la mise en jeu de sûretés octroyées par Rhodia S.A. en garantie du RCF ou de tout autre financement pour un montant supérieur à 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le montant des créances non collectées vendues par les sociétés du Groupe dans le cadre de programmes de titrisation ou de contrats de cessions de créances s'élève à 237 millions d'euros, pour lesquelles Rhodia a reçu en échange des paiements en numéraire pour un montant d'environ 127 millions d'euros. L'écart entre ces deux montants correspond notamment au surdimensionnement.

24.2. Analyse des dettes financières par nature

Au 31 décembre 2007

(millions d'euros)	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement ⁽²⁾	Montants en juste valeur ⁽³⁾	Échéance	Taux effectifs avant couverture ^{(4) - (5)}
Lignes de crédit bilatérales	97	97	97	2008	Euribor + 0,9 %/ Euribor + 2,5 %/6,5 %
Cession de créances ⁽⁶⁾	114	114	114	2008	6,8 %
Dettes de location financement	3	3	3	2008	3,37 % à Euribor + 0,3 %
Autres dettes	6	6	6	2008	< 6 %
Intérêts courus non échus	23	23	23	-	-
Sous-total court terme	243	243	243	-	-
Obligations Senior 2006 EUR	1 077	1 100	1 051	15/10/2013	Euribor 3M + 2,75 %
OCEANE	482	595	551	01/01/2014	6,29 %
Obligations Senior 2004 USD	4	4	4	01/06/2010	10,3 %
Obligations Senior 2004 EUR	1	1	1	01/06/2010	10,5 %
Autres obligations	24	24	24	10/03/2009	Euribor 6M + 1,60 %
Cession de créances	13	13	13	2009-2010	5,4 %
Lignes de crédit bilatérales	45	45	45	2009-2012	Euribor+ 1,5 %/ 5,93 % à 6,93 %
Dettes de location financement	10	10	10	2009-2014	3,10 % à Euribor + 0,3 %
Autres dettes	19	19	19	2009-2014	< 6 %
Sous-total long terme	1 675	1 811	1 718	-	-
TOTAL	1 918	2 054	1 961	-	-

(1) Le coût amorti de l'OCEANE s'entend après comptabilisation séparée en capitaux propres de l'option de conversion en actions pour un montant de 124 millions d'euros.

(2) Le montant indiqué pour l'OCEANE correspond au montant en principal hors prime de remboursement de 13,22 %.

(3) Les obligations Senior et l'OCEANE sont valorisées au cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(4) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets des couvertures.

(5) Les taux Libor/Euribor sont principalement à 1,3 ou 6 mois.

(6) Les programmes de cession de créances ont une maturité allant jusqu'en 2010 avec des lignes de liquidité renouvelables annuellement.

Au 31 décembre 2006

(millions d'euros)	Montants au coût amorti ⁽¹⁾	Valeurs de remboursement	Montants en juste valeur ⁽²⁾	Échéance	Taux effectifs avant couverture ^{(3) - (4)}
Lignes de crédit bilatérales	138	138	138	2007	Euribor + 0,9 % Euribor+ 2,5 %/6,5 %
Billets de trésorerie	1	1	1	1-3 mois	Euribor + 0,70 %
Cession de créances ⁽⁵⁾	234	234	234	2007	4,91 %
Dettes de location financement	13	13	13	2007	3,096 % à Euribor + 3,05 %
Autres dettes	2	2	2	2007	< 6,5 %
Intérêts courus non échus	25	25	25	-	-
Sous-total court terme	413	413	413	-	-
Obligations Senior 2006 EUR	1 074	1 100	1 105	15/10/2013	Euribor3M+2,75%
Obligations Senior 2003 USD	2	2	2	01/06/2010	8,2 %
Obligations Senior 2003 EUR	97	97	99	01/06/2010	8,0 %
Obligations subordonnées 2003 USD	225	229	242	01/06/2011	9,4 %
Obligations subordonnées 2003 EUR	234	235	250	01/06/2011	9,8 %
Obligations Senior 2004 USD	307	320	364	01/06/2010	11,70 %
Obligations Senior 2004 EUR	1	1	1	01/06/2010	12,00 %
Autres obligations	25	25	25	10/03/2009	Euribor 6M+ 1,60 %
Cession de créances	12	12	12	2008-2009	4,21 %
Lignes de crédit bilatérales	9	9	9	2008-2011	Euribor + 2,5 %/ 5,1 % à 6 %
Dettes de location financement	10	10	10	2008-2014	3,096 % à Euribor + 3,05 %
Autres dettes	26	26	26	2008-2014	< 6,5 %
Sous-total long terme	2 022	2 066	2 145	-	-
TOTAL	2 435	2 479	2 558	-	-

(1) Le coût amorti comprend les effets de la réévaluation liés aux couvertures de juste valeur pour un montant de 2,4 millions d'euros sur les obligations Senior Subordonnées euros 2003.

(2) La juste valeur des obligations Senior et Subordonnées est évaluée sur la base du cours du dernier jour de la période. La valeur de remboursement a été retenue pour les autres dettes financières.

(3) Taux d'intérêt effectif avant prise en compte des effets de couverture.

(4) Les Libor/Euribor sont principalement à 1,3 ou 6 mois.

(5) Les programmes de cession de créances ont une maturité allant jusqu'en 2010 avec des lignes de liquidité renouvelables annuellement.



24.3. Analyse des dettes financières par échéance

	Au 31 décembre 2007					
<i>(millions d'euros)</i>	2009	2010	2011	2012	Après 2012	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	-	-	-	1 077	1 077
OCEANE	-	-	-	-	482	482
Obligations Senior 2004 USD	-	4	-	-	-	4
Obligations Senior 2004 EUR	-	1	-	-	-	1
Autres obligations EUR	24	-	-	-	-	24
Cession de créances	5	8	-	-	-	13
Lignes de crédit bilatérales	27	9	8	1	-	45
Dettes de location financement	5	1	-	1	3	10
Autres dettes	1	-	1	1	16	19
Sous-total long terme	62	23	9	3	1 578	1 675

	Au 31 décembre 2006					
<i>(millions d'euros)</i>	2008	2009	2010	2011	Après 2011	Total
Obligations Senior 2006 EUR	-	-	-	-	1 074	1 074
Obligations Senior 2003 USD	-	-	2	-	-	2
Obligations Senior 2003 EUR	-	-	97	-	-	97
Obligations subordonnées 2003 USD	-	-	-	225	-	225
Obligations subordonnées 2003 EUR	-	-	-	234	-	234
Obligations Senior 2004 USD	-	-	307	-	-	307
Obligations Senior 2004 EUR	-	-	1	-	-	1
Autres obligations EUR	-	25	-	-	-	25
Cession de créances	7	5	-	-	-	12
Lignes de crédit bilatérales	5	3	1	-	-	9
Dettes de location financement	3	4	1	1	1	10
Autres dettes	2	1	1	5	17	26
Sous-total long terme	17	38	410	465	1 092	2 022

24.4. Analyse des dettes financières par devises

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Euro	1 745	1 668
US Dollar	86	636
Livre Sterling	1	35
Yuan chinois	47	35
Real brésilien	25	38
Yen japonais	7	19
Autres	7	4
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	1 918	2 435

La baisse de la dette libellée en dollar résulte essentiellement du rachat d'emprunts obligataires libellés en dollar en février et en juin 2007 pour un montant en principal de 720 millions de dollars.

NOTE 25 Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables

31 décembre 2007

<i>(millions d'euros)</i>	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat						Juste valeur		
	Trading	Option de juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés couvertures	Total valeur nette comptable	Modèle	Cotation
Actifs financiers	66	427	14	841	-	30	1 378	948	430
Actifs financiers non courants	-	-	11	102	-	-	113	113	-
Autres actifs financiers courants	-	12	3	4	-	-	19	4	15
Créances clients	-	-	-	735	-	-	735	735	-
Instruments dérivés	66	-	-	-	-	30	96	96	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	415	-	-	-	-	415	-	415
Actifs financiers courants	66	427	3	739	-	30	1 265	835	430
Passifs financiers	43	-	-	-	2 698	25	2 766	1 202	1 607
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	1 675	-	1 675	111	1 607
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	1 675	-	1 675	111	1 607
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	243	-	243	243	-
Instruments dérivés	43	-	-	-	-	25	68	68	-
Dettes Fournisseurs	-	-	-	-	780	-	780	780	-
Passifs financiers courants	43	-	-	-	1 023	25	1 091	1 091	-

31 décembre 2006

<i>(millions d'euros)</i>	Actifs/passifs évalués en juste valeur par le résultat						Juste valeur		
	Trading	Option de juste valeur	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Dérivés qualifiés couvertures	Total valeur nette comptable	Modèle	Cotation
Actifs financiers	29	479	22	903	-	5	1 438	956	482
Actifs financiers non courants ⁽¹⁾	-	-	19	101	-	-	120	120	-
Autres actifs financiers courants	-	12	3	4	-	-	19	4	15
Créances clients	-	-	-	798	-	-	798	798	-
Instruments dérivés	29	-	-	-	-	5	34	34	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	467	-	-	-	-	467	-	467
Actifs financiers courants	29	479	3	802	-	5	1 318	836	482
Passifs financiers	33	-	-	-	3 238	1	3 272	1 332	2 063
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	2 022	-	2 022	82	2 063
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	2 022	-	2 022	82	2 063
Emprunts et dettes financières	-	-	-	-	413	-	413	413	-
Instruments dérivés	33	-	-	-	-	1	34	34	-
Dettes fournisseurs	-	-	-	-	803	-	803	803	-
Passifs financiers courants	33	-	-	-	1 216	1	1 250	1 250	-

(1) Hors excédents sur retraite pour un montant de 1 million d'euros.



La meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des dérivés est déterminée de la façon suivante :

- les *swaps* de taux sont valorisés à partir de l'actualisation des flux contractuels ;
- les produits optionnels sont valorisés à partir de modèles de valorisation (type Black & Scholes) utilisant des cotations publiées sur un marché actif et/ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers ;
- les contrats de change à terme ont été évalués par actualisation du différentiel de flux de trésorerie futurs ;
- les instruments dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché ;
- les instruments dérivés « carbone » (CER et EUA) sont valorisés en utilisant des cotations du marché.

La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la juste valeur est calculée en actualisant les flux contractuels au taux d'intérêt de marché.

La juste valeur des dettes fournisseurs et créances clients correspond à la valeur comptable au bilan. En effet, l'actualisation des flux de trésorerie des « Dettes fournisseurs » et « Créances clients » présente un impact non significatif sur leur juste valeur lié aux faibles délais de paiement et de règlement appliqués.

NOTE 26 Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés

Rhodia est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est principalement liée aux fluctuations des cours de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières et des instruments « carbone ».

26.1. Instruments dérivés

Rhodia détient au 31 décembre 2007 des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie et d'autres non qualifiés de couverture. Les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur juste valeur pour les montants suivants :

(millions d'euros)	Notes	Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2006	
		Actifs courants	Passifs courants	Actifs courants	Passifs courants
Instruments de taux d'intérêt	26.2	13	-	7	3
Instruments de change	26.3	24	4	6	15
Instruments sur commodités pétrolières	26.4	-	9	1	1
Instruments « carbone »	26.5	59	55	20	14
Autres instruments		-	-	-	1
TOTAL		96	68	34	34

26.2. Gestion du risque de taux d'intérêt

L'exposition de Rhodia au risque de taux d'intérêt provient essentiellement de son endettement financier net et de son portefeuille de dérivés de taux.

Le Groupe suit mensuellement l'évolution de son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et couvre spécifiquement les principaux emprunts à taux variable à l'aide de *swaps* de taux d'intérêt ou de produits d'options de taux (caps).

Gestion des taux fixes/taux variables

La décomposition de la dette nette telle que définie par le Groupe et répartie entre taux fixe et taux variable, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, est la suivante :

(millions d'euros)	2007	2006
Taux variable	1 301	1 399
Taux fixe	594	1 011
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 895	2 410
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(415)	(467)
Autres actifs financiers courants	(19)	(19)
Intérêts courus non échus à payer	23	25
Endettement financier net	1 484	1 949

La baisse de la dette à taux fixe en 2007 est essentiellement due aux rachats d'emprunts obligataires effectués en février et en juin.

Afin de se prémunir d'une hausse des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable, Rhodia a souscrit au cours de l'année 2006 des

contrats d'échange de taux et des caps pour un montant total de 1 100 millions d'euros. Ces instruments dérivés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La répartition de la dette du Groupe entre taux fixe et taux variable tenant compte des dérivés qualifiés de couverture est la suivante :

(millions d'euros)	2007	2006
Taux variable	224	299
Taux variable plafonné (cap)	350	350
Taux fixe	1 321	1 761
Emprunts et dettes financières hors intérêts courus non échus	1 895	2 410

Au 31 décembre 2007, le taux moyen de la dette à taux fixe s'élève à environ 6,6 %, contre 8 % au 31 décembre 2006.

Analyse de sensibilité des flux d'intérêts

L'analyse de sensibilité sur les flux d'intérêts pour les instruments à taux variable a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. L'analyse est préparée en supposant que les montants de

dettes et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre 2007 et 2006 restent constants sur une année.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une augmentation (diminution) des capitaux propres et du résultat (avant effet d'impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

En millions d'euros (hors impôts)	2007				2006			
	Résultat		Capitaux propres *		Résultat		Capitaux propres *	
	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100bp	Baisse de 100bp
Dette à taux variable	(13)	13	-	-	(14)	14	-	-
Dérivés de taux qualifiés de couverture	11	(10)	20	(14)	10	(8)	28	(20)
Équivalents de trésorerie	4	(4)	-	-	4	(4)	-	-

* Correspond à la variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couvertures de flux de trésorerie suite à une variation instantanée des taux d'intérêt.



Analyse des opérations sur les dérivés de taux

Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2007, les contrats d'échange de taux et d'options (caps) couvrent les obligations à taux variable émises

en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

		2007					2006		
		Nominal					Juste valeur	Nominal Total	Juste valeur
(millions d'euros)	Devises	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans	Total	-	-	-
	EUR	-	750	-	-	750	9	750	4
	Prêteur TF	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	Prêteur TV	-	750	-	-	750	9	750	4
Sous-total		-	750	-	-	750	9	750	4
	EUR	-	350	-	-	350	3	350	1
	Achat	-	350	-	-	350	3	350	1
Caps	Vente	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total		-	350	-	-	350	3	350	1
TOTAL		-	1 100	-	-	1 100	12	1 100	5

Les variations de juste valeur des dérivés de taux considérés comme efficaces sont comptabilisées dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture ». Pour les options de taux (cap), seule la valeur intrinsèque de l'option est considérée comme une couverture efficace, la valeur temps est considérée comme inefficace dès l'origine de la couverture.

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie qui impacte le résultat n'est pas significative en 2007 et 2006.

Les flux contractuels associés aux *swaps* de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variable et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. Par ailleurs, les effets des couvertures d'émission future d'emprunt à taux fixe antérieures au 1^{er} janvier 2006 étaient comptabilisés dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de 4 millions d'euros au 31 décembre 2006. Ce montant en réserve a été transféré en résultat en totalité au cours de l'année 2007 du fait du remboursement des emprunts sous-jacents.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de taux sur les exercices 2006 et 2007 sont présentées dans le tableau suivant :

(millions d'euros (hors impôts))	2007	2006
Montant inscrit au 1^{er} janvier	1	(5)
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	3	1
Montant inscrit directement en capitaux propres	8	5
Montant inscrit au 31 décembre	12	1

(1) La contrepartie résultat est incluse dans la rubrique « Charge brute d'intérêts liée à l'endettement ».

Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur

Aucun dérivé n'a été qualifié de couverture de juste valeur de la dette au cours des années 2007 et 2006.

L'amortissement de l'effet des couvertures de juste valeur selon la méthode du taux effectif a généré un produit de 2 millions d'euros en 2007 contre 3 millions d'euros en 2006.

Au cours de l'année 2004, les trois swaps de taux qualifiés de couverture de juste valeur ont été résiliés. L'ajustement provenant des couvertures résiliées était intégré dans le calcul du coût amorti de la dette couverte à hauteur de 2 millions d'euros en 2006. Les dettes anciennement couvertes ont été rachetées en 2007.

Dérivés non qualifiés de couverture

Les contrats d'échange de taux sont conclus pour des durées comprises entre 1 et 2 ans. Les montants nominaux et les justes valeurs des dérivés de taux sont détaillés ci-dessous.

		2007							2006		
		Nominal							Juste valeur	Nominal Total	Juste valeur
(millions d'euros)	Devises	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans	Total			
	EUR	-	-	-	-	-	-	-	-	300	(1)
	Prêteur TF	-	-	-	-	-	-	-	-	150	(3)
	Prêteur TV	-	-	-	-	-	-	-	-	150	2
	Swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	300	(1)
	Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	300	(1)
	EUR	-	750	-	-	-	-	750	1	-	-
	Achat	-	750	-	-	-	-	750	1	-	-
	Floors	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	-	750	-	-	-	-	750	1	-	-
	TOTAL	-	750	-	-	-	-	750	1	300	(1)

Ces instruments dérivés de taux non qualifiés de couverture ont dégagé un résultat financier non significatif au cours de l'exercice 2007.

Analyse de sensibilité du portefeuille de dérivés de taux d'intérêt non qualifiés de couverture

Une variation instantanée de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une augmentation

(diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes. Une analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2006.

millions d'euros (hors impôts)	2007		2006	
	Hausse de 100 bp	Baisse de 100bp	Hausse de 100 bp	Baisse de 100bp
Dérivés de taux non qualifiés de couverture	(1)	4	-	-

26.3. Gestion du risque de change

Une partie significative des actifs, passifs, charges et produits de Rhodia est libellée en devises autres que l'euro, principalement le dollar américain, le real brésilien et, dans une moindre mesure, la livre sterling. Les variations de ces devises contre l'euro peuvent avoir un impact significatif sur la situation financière de Rhodia et sur ses résultats.

La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle

exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an.

Les instruments financiers détenus par Rhodia, sensibles au risque de variation des cours de change, se composent d'instruments monétaires (créances et dettes) libellés en devises et de dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture.

Suite au rachat de la quasi-totalité des emprunts en dollar au cours de l'année 2007, l'exposition au risque de change du bilan de Rhodia est peu significative.



Au 31 décembre 2007, l'exposition au risque de change du bilan de Rhodia (hors dérivés de change qualifiés de couverture) sur les principales devises se décompose comme suit :

(millions d'euros)

Devise d'exposition	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	USD	GBP	EUR *	JPY	USD	GBP	EUR *	JPY
Dettes et créances financières	41	255	(53)	4	(462)	267	(29)	2
Dettes et créances commerciales	151	3	(13)	10	199	(9)	(8)	14
Contrats de change	(203)	(266)	58	(11)	157	(261)	15	(9)
Exposition nette	(11)	(8)	(8)	3	(106)	(3)	(22)	7

* Position de change en euros des entités dont la devise fonctionnelle est différente de l'euro.

Analyse de sensibilité au risque de change

Au 31 décembre 2007, une variation instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, aurait, à raison des actifs et passifs inscrits au bilan, un impact non significatif sur le résultat de change. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables et en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

(millions d'euros)

Devise d'exposition	31 décembre 2007				31 décembre 2006			
	USD	GBP	EUR	JPY	USD	GBP	EUR	JPY
Hausse de 10 % de l'euro contre les devises	1	1	(1)	-	10	-	(2)	(1)
Baisse de 10 % de l'euro contre les devises	(1)	(1)	1	-	(12)	-	2	1

Portefeuille de dérivés de change non qualifiés de couverture

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme de devises autres que l'euro et des options de change sont détaillés ci-dessous :

<i>(millions d'euros)</i>	Devises	2007		2006	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achats à terme	USD	169	-	96	(1)
	GBP	43	-	14	-
	JPY	12	-	3	-
	BRL	205	-	123	-
	Autres	10	-	109	-
Total		439	-	345	(1)
Ventes à terme	USD	372	-	263	1
	GBP	309	7	275	(2)
	JPY	22	-	11	-
	BRL	109	-	67	-
	Autres	91	1	79	-
Total		903	8	695	(1)
Achats call	USD	31	-	324	2
	Autres	-	-	-	-
Total		31	-	324	2
Ventes call	USD	-	-	-	-
	Autres	-	-	-	-
Total		-	-	-	-
Achats put	USD	-	-	-	-
	Autres	-	-	-	-
Total		-	-	-	-
Ventes put	USD	-	-	324	(10)
	Autres	-	-	-	-
Total		-	-	324	(10)
TOTAL		1 373	8	1 688	(10)

Au 31 décembre 2006, les instruments optionnels de change avaient pour objectif de couvrir l'exposition de la dette externe libellée en dollar.

Les achats et ventes à terme de devises sont contractés par Rhodia S.A. dans le but de couvrir les prêts et emprunts intra-groupes ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Les variations de juste valeur des instruments de change non qualifiés de couverture sont enregistrées en résultat de change.



Portefeuille de dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Les montants nominaux ainsi que les justes valeurs des contrats d'achats et de ventes à terme de devises qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont détaillés ci-dessous :

(millions d'euros)	Devises	2007		2006	
		Nominal	Juste valeur	Nominal	Juste valeur
Achats à terme	USD	13	-	-	-
	BRL	13	-	-	-
Ventes à terme	USD	161	12	27	1
Total		187	12	27	1
Achats call	USD	15	-	-	-
Total		202	12	27	1

Dans le cadre de la couverture des opérations commerciales courantes de Rhodia, des couvertures de change de transactions futures sont régulièrement mises en place. Au 31 décembre 2007, la variation de valeur de ces contrats de change à terme considérée

comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres au poste de « Réserve de couverture » pour un montant de 13 millions d'euros.

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés de change sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

(millions d'euros (hors impôts))	2007	2006
Montant inscrit au 1^{er} janvier	1	1
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	(9)	(1)
Montant inscrit directement en capitaux propres	21	1
Montant inscrit au 31 décembre	13	1

(1) Montant comptabilisé en Chiffre d'affaires.

Les charges financières relatives à la partie non efficace de cette couverture enregistrée sur les exercices 2007 et 2006 ne sont pas significatives.

Les flux contractuels associés aux ventes à termes de devises et les flux des transactions commerciales futures couvertes sont simultanés ; le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture est transféré en résultat à la date où la transaction commerciale est comptabilisée au compte de résultat.

Analyse de sensibilité des dérivés de change qualifiés de couverture de flux de trésorerie

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % du dollar contre euro.

(millions d'euros (hors impôts))	Dépréciation de l'euro de 10 %		Appréciation de l'euro de 10 %	
	Capitaux propres augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Capitaux propres augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2007	(11)	-	9	-
31/12/2006	(2)	-	2	-

26.4. Gestion du risque de variation du prix des commodités pétrolières

L'exposition au risque de variation de prix des commodités pétrolières de Rhodia résulte essentiellement des achats de matières premières pétrochimiques et de gaz naturel.

Rhodia peut couvrir ces risques en utilisant des swaps, des options ou des achats à terme (fermes ou indexés) en fonction de ses

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur commodités pétrolières sur les exercices 2007 et 2006 sont présentées dans le tableau suivant :

millions d'euros (hors impôts)	2007	2006
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	-	-
Montant transféré en résultat	-	-
Montant inscrit directement en capitaux propres	(9)	-
Montant inscrit au 31 décembre	(9)	-

Analyse de sensibilité des instruments dérivés

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des commodités pétrolières.

millions d'euros (hors impôts)	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Capitaux propres augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Capitaux propres augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
Impact				
31/12/2007	5	-	(5)	-
31/12/2006	1	-	-	-

26.5. Gestion du risque instruments Carbone (EUA/CER)

Couvertures des ventes futures de CER

Rhodia couvre son risque de variation du prix des ventes futures de CER (certificats de réduction d'émission de CO₂) en effectuant principalement des ventes à terme de CER et marginalement des ventes à terme d'EUA2, par l'intermédiaire de la société ORBEO détenue à 50 % en partenariat avec la Société Générale.

Au 31 décembre 2007, Rhodia a vendu à terme des CER avec garantie de livraison pour un montant notionnel d'environ 162 millions d'euros (26 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ces dérivés

Les variations de la réserve de couverture pour les instruments dérivés sur carbone sur les derniers exercices sont présentées dans le tableau suivant :

millions d'euros (hors impôts)	2007	2006
Montant inscrit au 1 ^{er} janvier	1	-
Montant transféré en résultat ⁽¹⁾	14	-
Montant inscrit directement en capitaux propres	(28)	1
Montant inscrit au 31 décembre	(13)	1

(1) Montant comptabilisé en Chiffre d'affaires.

anticipations de marché et de l'évolution attendue de ses prix d'achat contractuels.

Au 31 décembre 2007, Rhodia détient des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, dont la juste valeur est inscrite au bilan de Rhodia pour 9 millions d'euros au passif (non significatif au 31 décembre 2006).

bénéficient d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur de ces ventes à terme de CER est inscrite au bilan de Rhodia pour 6 millions d'euros à l'actif (1 million d'euros au 31 décembre 2006) et 16 millions d'euros au passif (non significatif au 31 décembre 2006).

Par ailleurs au cours de l'année 2006, Rhodia s'est engagé à vendre à terme des CER sans garantie de livraison sur une période allant de 2007 à 2012, ces ventes n'étant pas qualifiées de dérivés dans les comptes.



Autres activités d'ORBEO

De plus, ORBEO effectue des opérations de négoce et d'arbitrage pour compte propre. Au 31 décembre 2007, les justes valeurs des

dérivés contractés par ORBEO dans ce cadre sont inscrites au bilan de Rhodia pour 53 millions d'euros à l'actif et 39 millions d'euros au passif.

Analyse de sensibilité des instruments dérivés sur EUA/CER

Le tableau suivant présente l'impact (avant effet d'impôt) d'une variation instantanée de plus ou moins 10 % des prix des instruments Carbone :

millions d'euros (hors impôts)	Augmentation des prix de 10 %		Diminution des prix de 10 %	
	Capitaux propres augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)	Capitaux propres augmentation (diminution)	Résultat gain (perte)
31/12/2007	(16)	-	16	-
31/12/2006	3	(14)	(3)	14

26.6. Risque de crédit

Les actifs financiers qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de crédit sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés ;
- les créances clients ;
- les prêts accordés.

L'exposition maximale des actifs financiers au risque de crédit correspond à leur valeur nette comptable (voir note 25).

Les placements de trésorerie et instruments dérivés

Rhodia réalise principalement ses placements de trésorerie et conclut ses contrats de taux ou devises avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont égales ou supérieures à respectivement A- et A3.

Créances clients

L'exposition au risque de crédit dépend principalement des caractéristiques individuelles des clients, notamment du risque de défaillance du client et le risque pays.

Le portefeuille clients de Rhodia est très diversifié avec plus de 10 000 clients et peu concentré (les 30 plus gros clients du Groupe représentant moins de 25 % du chiffre d'affaires du Groupe).

Rhodia vend exclusivement à des entreprises industrielles ou à des distributeurs et n'a pas comme clients des détaillants ou des clients finaux. La grande majorité de ces clients sont issus du secteur privé.

Les clients de Rhodia sont des clients anciens et bien connus, le chiffre d'affaires sur des nouveaux clients représentant environ 5 %.

La Direction Financière de Rhodia a mis en place une organisation et des procédures de gestion du risque client. Dans chaque pays d'implantation de Rhodia, une équipe financière (*credit management*) est en charge de l'analyse et de la prévention du risque de crédit client, ainsi que du recouvrement.

Des procédures de gestion du risque clients ont été établies au niveau du Groupe :

- a) pour chaque client facturé par Rhodia, doivent être affectées une classe de risque et une ligne de crédit :
 - la classe de risque est déterminée par une méthode de scoring dont les critères sont la taille, la rentabilité et l'endettement du client,
 - la ligne de crédit est évaluée par le credit management ; elle peut être le montant de garanties (assurance crédit,...) obtenues sur le client ; s'il n'y a pas de garantie, elle est déterminée en fonction d'une analyse financière des états financiers du client et/ou d'une notation externe ;
- b) de plus, Rhodia couvre partiellement son chiffre d'affaires par l'assurance crédit ; celle-ci est principalement utilisée pour couvrir les ventes export des filiales du Groupe ; pour certains secteurs d'activité considérés comme risqués, les ventes domestiques sont également assurées.

À l'exportation, si les ventes ne peuvent pas être assurées, alors elles sont couvertes par des crédits documentaires ou des lettres de crédit.

Les Conditions Générales de Ventes de Rhodia stipulent une clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayés le Groupe dispose de sûreté.

Les créances commerciales sont dépréciées individuellement si la probabilité de ne pas les recouvrer totalement ou partiellement est importante.

Balance âgée des créances clients

(millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Non échus	694	685
Echus dont :	114	87
• depuis moins de 30 jours	27	53
• depuis 30 à 180 jours	8	14
• depuis plus de 180 jours	79	20
Provisions	(73)	(48)
TOTAL	735	798

Autres débiteurs

Les actifs financiers du poste « États et collectivités » ne présentent pas par nature de risque de crédit majeur.

Les autres postes sont essentiellement liés à des opérations non récurrentes faisant l'objet d'un suivi individualisé.

26.7. Risque de liquidité**Flux de trésorerie liés aux passifs financiers par échéance**

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels des passifs financiers comprenant les flux d'intérêts :

(millions d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	12 mois ou moins	1-2 ans	2-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés	2 698	3 451	1 126	165	298	1 862
Obligations émises non garanties	1 106	1 609	85	108	254	1 162
OCEANE ⁽¹⁾	482	694	2	3	9	680
Cession de créances	127	157	127	19	11	-
Lignes de crédit bilatérales	142	147	99	28	20	-
Dettes de location financement	13	15	4	6	2	3
Intérêts courus non échus	23	23	23	-	-	-
Dettes fournisseurs	780	780	780	-	-	-
Autres dettes	25	26	6	1	2	17
Passifs financiers dérivés	68	68	58	8	2	-
Dont Instruments dérivés de change	4	4	4	-	-	-
Décaissements	4	4	4	-	-	-
Encaissements	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers	2 766	3 519	1 184	173	300	1 862

(1) Hypothèse de non conversion de l'OCEANE.

Étant donné les changements structurels significatifs ayant impacté le bilan suite aux différentes vagues de refinancement menées par Rhodia depuis 2005, les échéanciers de flux de trésorerie liés aux passifs financiers en date du 31 décembre 2006 diffèrent de façon significative des flux réels.

Gestion du risque de liquidité

Rhodia assure un suivi régulier de sa liquidité et dispose de leviers lui permettant de faire face à d'éventuelles obligations financières significatives.

Au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, la position de liquidité se décompose comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Autres actifs financiers courants liquides	7	7
Ligne de crédit non tirée	537	252
Trésorerie et équivalents de trésorerie	415	467
Position de liquidité	959	726



Au 31 décembre 2007, Rhodia dispose, grâce à son crédit syndiqué (« RCF »), de 537 millions d'euros de ligne de crédit non tirée et immédiatement disponible.

Rhodia s'assure par ailleurs de l'allongement de la maturité de sa dette à travers les renégociations régulières menées au cours des refinancements (voir note 24.3).

Enfin, la faculté de Rhodia d'accorder des sûretés et des garanties financières, ainsi que l'amélioration régulière de la notation de sa dette, lui confèrent en permanence la capacité de lever de nouveaux financements en cas de nécessité.

26.8. Gestion du capital

L'objectif de Rhodia est de fournir une rémunération avantageuse à ses actionnaires, qu'elle prenne la forme d'un dividende versé, ou d'un accroissement de la valeur de ses actions.

Le ratio dette nette/EBITDA récurrent est l'indicateur suivi par Rhodia afin de gérer le niveau de son endettement par rapport à la rentabilité de son exploitation. La dette nette est définie comme la somme des dettes à long terme, des emprunts à court terme et de la portion courante des dettes à long terme diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des autres actifs financiers courants.

L'objectif déclaré par Rhodia pour 2008 était d'atteindre un niveau de ratio dette nette/EBITDA récurrent inférieur à 2.

Au 31 décembre 2007, ce ratio s'établit à 1.9, permettant ainsi d'atteindre l'objectif du Groupe avec une année d'avance.

Le Groupe envisage d'effectuer périodiquement des opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés. Toutefois, Rhodia ne s'est pas fixé d'objectif portant sur le taux de détention du capital du Groupe par ses salariés.

NOTE 27 Retraite et avantages assimilés

Le montant des obligations comptabilisées au bilan s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Obligations inscrites au passif du bilan :		
Retraite	1 161	1 233
Autres avantages accordés aux salariés	85	92
Total	1 246	1 325
Dont :		
Non Courant	1 154	1 227
Courant	92	98
Charges comptabilisées en résultat :		
Retraite	56	50
Autres avantages accordés aux salariés	9	4
Total	65	54

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des obligations relevant de régimes à prestations définies sont les suivantes :

	2007			2006		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	5,25 %	6,00 %	5,70 %	4,50 %	5,50 %	5,10 %
Taux d'augmentation des salaires	4,00 %	3,50 %	3,75 %	3,00 %	3,50 %	3,25 %
Taux d'augmentation des pensions retraites	2,00 %	2,50 %	3,25 %	2,00 %	2,50 %	2,75 %
Table de mortalité	TGH 05 et TGF 05 (Insee 2 002)	RP 2000 Combined	PA92	TPG 93	RP 2000 Combined	PA92

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque pays.

Les hypothèses de probabilité de maintien du personnel dans le Groupe, d'évolutions salariales ainsi que l'hypothèse de départ à la retraite variant entre 60 et 67 ans sont déterminées selon les pays et les législations applicables.

Sensibilité des engagements aux hypothèses actuarielles

En cas de hausse ou de baisse des taux d'actualisation, la valeur actualisée des obligations au 31 décembre 2007 et le coût des services rendus en 2008, s'établiraient comme suit :

(millions d'euros)	- 50 points de base	+ 50 points de base
Valeur actualisée des obligations	2 651	2 340
Coût des services rendus	25	21

La variation de 100 points de base sur les taux d'évolution des coûts médicaux présumés, aurait un effet négligeable, tant sur les composantes du résultat (coût des services rendus et coût financier), que sur l'obligation cumulée au titre des prestations postérieures à l'emploi relatives aux coûts médicaux (1 million d'euros).

Les taux d'évolution des coûts médicaux s'élèvent à 9 % aux États-Unis, et à 7,5 % au Royaume-Uni.

Rendement des actifs

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

(en pourcentage)	2007	2006
Actions	48,5 %	50,2 %
Obligations	49,6 %	46,0 %
Autres *	1,9 %	3,8 %

* Dont biens immobiliers occupés par le Groupe pour 0,1 %.

Les actifs de régime ne comprennent pas d'instruments financiers propres à Rhodia.

Les taux de rendement attendus sont déterminés en fonction de l'allocation des actifs et des projections anticipées de rendement compte tenu des évolutions passées.

	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	France	États-Unis	Royaume-Uni	France	États-Unis	Royaume-Uni
Rendement attendu des fonds	n/a	7,50 %	7,00 %	n/a	7,50 %	7,50 %

En France, les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par la constitution de fonds dédiés. Les prestations versées sont en totalité financées par Rhodia.

définies « IRP RP » et un régime d'Allocation de Retraite Supplémentaire « ARS ». Les principales caractéristiques de ces régimes sont les suivantes :

27.1. Retraite

Description des engagements dans le cadre des régimes à prestations définies

Les engagements de retraite ont pour nature le versement de retraites, de compléments de retraites et d'indemnités de départ à la retraite. Les engagements correspondants concernent principalement les effectifs employés ou retraités aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Ces trois pays représentent 88 % des engagements totaux du Groupe.

En France, ces engagements comprennent principalement les indemnités de départ à la retraite, un régime fermé à prestations

➤ le régime « IRP RP » bénéficie à l'ensemble des salariés et anciens salariés participant au régime avant sa fermeture. Il offre une garantie de ressources globales exprimée par rapport au salaire de fin d'activité, il a cessé d'être applicable au cours des années 1970 ;

➤ le régime ARS bénéficie aux cadres. Il fixe un niveau de prestation indépendamment de l'évolution des prestations des régimes obligatoires. Il est soumis à des conditions de niveau de rémunération de fin de carrière, d'âge de départ et d'ancienneté dans le Groupe. Ce régime est complété pour les dirigeants en fonction de droits potentiels au titre de régimes spécifiques à cette catégorie.



Aux États-Unis, ils sont principalement liés aux plans suivants :

- le plan « *Pension Equity Plan* » permettant l'acquisition de capitaux croissants selon les tranches d'âge. Ce plan a été fermé en 2003. Il a été remplacé par un plan à cotisations définies ;
- le plan « *Hourly Plan* » prévoyant l'acquisition d'un pourcentage de salaire par année de service (résultant de négociations syndicales) ;
- le plan « *Restoration Plan* » couvrant la partie du salaire dépassant les limites du « *Pension Equity Plan* » ou octroyant

des garanties spécifiques à un nombre très limité de cadres supérieurs.

Au Royaume-Uni, il existe principalement un plan à prestations définies ouvrant droit à l'acquisition d'une fraction de salaire par année de services. Ce plan a été fermé en 2003 et a été remplacé par un plan à cotisations définies. Ce dernier prévoit un taux de cotisation croissant selon les tranches d'âge.

Une évaluation actuarielle des engagements à prestations définies est effectuée au minimum chaque année à la date de clôture par des actuaires indépendants.

Obligations inscrites au bilan

Les obligations comptabilisées au bilan s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
Valeur actualisée des obligations non financées	975	969	928	816
Valeur actualisée des obligations financées	1 423	1 551	1 639	1 368
Valeur actualisée des obligations totales	2 398	2 520	2 567	2 184
Juste valeur des actifs des régimes	(1 234)	(1 287)	(1 327)	(1 186)
Valeur nette des obligations	1 164	1 233	1 240	998
Coût des services passés non comptabilisés	(3)	(4)	(5)	-
Actifs non reconnus en application des règles de plafonnement	-	3	-	-
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 161	1 232	1 235	998
Montant au bilan :				
Actif	-	1	6	-
Passif	1 161	1 233	1 241	998

Au cours de l'exercice 2005, le régime d'indemnité de départ à la retraite français a été modifié pour certains salariés du fait du classement du site de Pont-de-Claix comme site ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

Le coût des services passés non encore amortis lié à cette modification de régime s'élève au 31 décembre 2007 à 3 millions d'euros. Il est comptabilisé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits, soit en moyenne 6 ans.

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée

La valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture de l'exercice	2 520	2 567
Coût des services rendus	19	24
Coût financier	126	121
Prestations payées	(157)	(166)
Contributions des salariés	2	4
Coût des services passés	(1)	-
Écarts actuariels	5	84
Écarts de conversion	(119)	(19)
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	(12)
Effet des variations de périmètre	(3)	(84)
Effet des réductions et liquidations ⁽¹⁾	6	1
Valeur actualisée des obligations à la clôture de l'exercice	2 398	2 520
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	1 287	1 327
Rendement attendu des actifs	94	97
Écarts actuariels sur le rendement des fonds	(2)	41
Contributions de l'employeur	45	26
Contributions des salariés	2	4
Prestations payées	(97)	(105)
Écarts de conversion	(95)	(14)
Effet des variations de périmètre	-	(89)
Effet des réductions et liquidations	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	1 234	1 287
Valeur actualisée de l'obligation	1 164	1 233
Coût des services passés non reconnus	(3)	(4)
Actif non reconnu en application des règles de plafonnement	-	3
Valeur actualisée de l'obligation comptabilisée	1 161	1 232

(1) Dont indemnités de fin de contrat de travail accordées aux membres du personnel partis avant l'âge normal de retraite.

La valeur actualisée de l'obligation correspond à la différence entre la valeur actualisée des obligations et la juste valeur des actifs des régimes.

La répartition des obligations et des actifs par zone géographique s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	France	Étranger	Total	France	Étranger	Total
Valeur actualisée de l'obligation	825	1 573	2 398	803	1 717	2 520
Juste valeur des actifs du régime	-	(1 234)	(1 234)	n/a	(1 287)	(1 287)
TOTAL	825	339	1 164	803	430	1 233

Le rendement réel des actifs s'est élevé pour les exercices 2006 et 2007 respectivement à 138 millions d'euros et 92 millions d'euros. Le rendement attendu était de 97 millions d'euros pour 2006 et de 94 millions d'euros pour 2007. Des écarts actuariels ont été constatés pour la différence entre ces montants, soit 41 millions d'euros pour 2006 et (2) millions d'euros pour 2007.

Le montant décaissé par le Groupe au titre des régimes de retraites à prestations définies correspond aux prestations payées aux

employés (157 millions d'euros en 2007 contre 166 millions en 2006), aux contributions de Rhodia aux fonds (45 millions d'euros en 2007 contre 26 millions en 2006), déduction faite des prestations payées directement par ces fonds (97 millions d'euros en 2007 contre 105 millions en 2006). Ce montant s'est élevé à 105 millions d'euros en 2007 et à 87 millions d'euros en 2006. Il est estimé à 106 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.



Charge de l'exercice

La charge de l'exercice relative aux engagements de retraite s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Coût des services rendus	19	24
Coût financier	126	121
Rendement attendu des actifs du régime	(94)	(97)
Amortissement du coût des services passés	(1)	1
Effet des réductions et liquidations ⁽¹⁾	6	1
Charge totale comptabilisée en résultat	56	50

(1) Dont indemnités de fin de contrat spécifiques pour 8 millions d'euros en 2007 et 5 millions d'euros en 2006.

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel par destination. Le coût financier et le rendement attendu des actifs de régime ont été respectivement comptabilisés en « Charges financières » et « Produits financiers ».

Les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite comptabilisés dans l'état des Charges et des Produits Comptabilisés sont les suivants :

(millions d'euros)	2007	2006	2005	2004
Pertes et gains actuariels (1)	7	41	247	1
Application des règles de plafonnement	(3)	11	-	-
TOTAL	4	52	247	1
(1) Dont :				
Écart d'expérience sur l'évaluation des obligations – Perte (Gain)	28	3	39	(48)
Écart d'expérience sur l'évaluation des actifs des régimes – Perte (Gain)	1	(41)	(50)	(15)

27.2. Autres avantages accordés au personnel

Description des engagements et hypothèses actuarielles

Les autres avantages accordés au personnel sont principalement composés de gratifications liées à l'ancienneté ainsi que d'autres

avantages postérieurs à l'emploi des salariés employés en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Les obligations résultant de régimes à prestations définies ont été évaluées selon des méthodes, des hypothèses et une fréquence de calcul identiques à celles retenues pour des régimes de retraite.

Obligations inscrites au bilan

Le montant de l'obligation nette inscrite au passif du bilan s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
Valeur nette de l'obligation non financée	85	90	107	111
Valeur actualisée de l'obligation financée	7	8	7	7
Valeur actualisée de l'obligation	92	98	114	118
Juste valeur des actifs des régimes	(7)	(6)	(5)	(4)
Obligation comptabilisée au passif	85	92	109	114

Analyse de la valeur actualisée de l'obligation comptabilisée au passif du bilan

L'obligation nette inscrite au passif s'analyse comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Valeur actualisée des obligations à l'ouverture	98	114
Coût des services rendus	6	5
Coût financier	5	5
Prestations payées	(10)	(10)
Écarts actuariels	(1)	(5)
Écarts de conversion	(4)	(4)
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	(5)
Effet des variations de périmètre	(2)	(1)
Effet des réductions et des liquidations	-	(1)
Valeur actualisée des obligations à la clôture	92	98
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture	6	5
Contributions de l'employeur	2	2
Rendement attendu des actifs	1	-
Prestations payées	(1)	(1)
Écarts de conversion	(1)	-
Effet des variations de périmètre	-	-
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture	7	6
Valeur actualisée de l'obligation inscrite au passif du bilan	85	92

Le montant décaissé par le Groupe s'est élevé à 11 millions d'euros en 2007, comme en 2006. Il est estimé à 8 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

Charge de l'exercice

Le montant de la charge comptabilisée en résultat se compose comme suit :

<i>(millions d'euros)</i>	2007	2006
Coût des services rendus	6	5
Coût financier	5	5
Rendement attendu des actifs	(1)	-
Écarts actuariels	(1)	(5)
Effet des liquidations	-	(1)
Charge (Produit) comptabilisé(e) au compte de résultat	9	4

NOTE 28 Provisions**28.1. Analyse par nature**

<i>(millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2007			Au 31 décembre 2006		
	À plus d'un an	À moins d'un an	Total	À plus d'un an	À moins d'un an	Total
Restructuration	15	53	68	19	39	58
Environnement	170	33	203	173	34	207
Autres Provisions pour risques et charges	133	52	185	114	74	188
TOTAL	318	138	456	306	147	453



28.2. Variations de l'exercice

(millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2007	Dotation Nette	Utilisation	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Autres mouvements	31 décembre 2007
Restructuration	58	53	(38)	-	(3)	(2)	68
Environnement	207	21	(26)	-	1	-	203
Autres Provisions pour risques et charges	188	30	(44)	3	1	7	185
TOTAL	453	104	(108)	3	(1)	5	456

28.3. Restructuration

Les provisions pour restructuration couvrent les frais suivants :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Frais de personnel	36	34
Frais liés à l'arrêt des sites	32	24
TOTAL	68	58

Les frais de personnel comprennent les coûts induits par les diverses mesures de départ mises en place, y compris certaines mesures de mise en préretraite. Les plans mis en place comprennent des mesures de départ qui sont soit volontaires, c'est-à-dire sur proposition de l'employeur et sur acceptation du salarié, soit involontaires, c'est-à-dire à la seule initiative de l'employeur. Les mesures dites de départ involontaire sont provisionnées dès l'annonce officielle par la Direction aux instances représentatives du personnel concerné par le plan détaillé de mise en œuvre de ces mesures.

Variations de l'exercice 2007

Les nouvelles mesures représentent un coût total estimé de 51 millions d'euros et concernent pour l'essentiel les entreprises Organics et Acetow, ainsi que le Corporate et Divers. Elles correspondent principalement aux opérations suivantes :

En France :

Les nouvelles mesures représentent un coût de 21 millions d'euros correspondant principalement aux plans suivants de l'Entreprise Organics :

- arrêt de la production des chlorophénols sur le site de Pont-de-Claix, annoncée le 12 janvier 2007 ;
- projet d'arrêt des activités du site de Mulhouse Dornach, communiqué le 23 mars 2007 et effectif au 31 décembre 2007 ;
- arrêt de l'activité de production des nitrophénols sur le site de Roussillon, annoncé le 4 mai 2007 ;
- projet d'arrêt de l'activité paracétamol sur le site de Roussillon, communiqué le 26 octobre 2007.

À l'étranger :

Les nouvelles mesures représentent un coût de 30 millions d'euros correspondant principalement à des mesures de productivité industrielle dans divers pays. Parmi ces dernières, la plus importante concerne le projet d'arrêt des activités du site d'Avonmouth au Royaume-Uni (entreprise Organics) et les plans d'amélioration de la productivité sur les sites de Fribourg en Allemagne (entreprise Acetow) et de Oldbury au Royaume-Uni (entreprise Novacare). Ces plans d'action concernent également les fonctions supports présentes sur ces sites.

Les changements d'estimation des plans antérieurs ont conduit en 2007 à une dotation nette complémentaire de 2 millions d'euros relative essentiellement au site de Lille.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (38) millions d'euros et s'analysent comme suit :

- (25) millions d'euros en France correspondant pour l'essentiel aux arrêts d'ateliers ou de sites au sein de l'Entreprise Organics pour un montant de (15) millions d'euros, à des mesures de restructurations industrielles dans l'Entreprise Polyamide pour un montant de (4) millions d'euros et à la poursuite des plans fonctions initiés fin 2003 pour un montant de (5) millions d'euros ;
- (13) millions d'euros hors France dont (6) millions d'euros au Royaume-Uni correspondant principalement à des coûts liés à l'arrêt de certaines activités du site d'Avonmouth, ainsi qu'à des coûts de fermeture de sièges, et (7) millions d'euros pour l'essentiel aux États-Unis, au Brésil et en Europe, liés à des mesures de rationalisation des structures administratives.

Variations de l'exercice 2006

Les nouvelles mesures représentent un coût total estimé de 21 millions d'euros et correspondent principalement aux opérations suivantes :

En France :

Les nouvelles mesures représentent un coût de 11 millions d'euros correspondant pour l'essentiel à des mesures complémentaires au plan de réorganisation des fonctions supports du Groupe engagé depuis fin 2003.

À l'étranger :

Les nouvelles mesures représentent un coût de 10 millions d'euros correspondant principalement à des mesures de productivité administrative au Royaume-Uni, en Allemagne, aux États-Unis et au Brésil.

Les changements d'estimation sur des plans antérieurs ont conduit en 2006 à une dotation complémentaire de 15 millions d'euros, correspondant à des compléments de provisions sur les sites d'Organics et de Polyamide.

Les utilisations de provisions relatives aux frais de personnel et à la fermeture des sites représentent (80) millions d'euros et s'analysent comme suit :

- (49) millions d'euros en France correspondant pour l'essentiel au plan fonctions initié fin 2003 pour un montant de (18) millions d'euros, et à des restructurations industrielles principalement sur les sites des entreprises Organics et Polyamide pour un montant total de (29) millions d'euros. Parmi ces derniers, le plan Horizon,

relatif au classement « amiante » de la plateforme de Pont-de-Claix, représente (5) millions d'euros correspondant au départ d'environ 230 salariés ;

- (20) millions d'euros hors France dont (9) millions d'euros au Royaume-Uni correspondant principalement à des coûts de rationalisation des sites Avonmouth et Oldbury ainsi qu'à des coûts de fermeture de sièges, et (11) millions d'euros aux États-Unis, au Brésil, en Allemagne, en Espagne et en Italie liés essentiellement à des mesures de rationalisation des structures administratives ;
- (11) millions d'euros au titre des frais de personnel et de fermeture relatifs à des activités abandonnées en 2006.

Par ailleurs, des provisions non utilisées ont été reprises en 2006 pour un montant de (13) millions d'euros correspondant pour l'essentiel au plan fonctions.

28.4. Environnement

Rhodia évalue de manière périodique l'ensemble de ses passifs environnementaux et les moyens de les traiter.

Comme indiqué en note 2.19, la provision est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les taux d'actualisation utilisés au 31 décembre 2007 sont déterminés par zone géographique sur la base de taux d'intérêt sans risque (obligation d'État) déflatés observés sur des maturités correspondant aux durées probables de remédiation des sites.

	5 ans	10 ans	20 ans
France	-	2,50 %	-
Royaume-Uni	2,40 %	-	2,40 %
États-Unis	1,00 %	1,50 %	-
Brésil	-	5,50 %	5,50 %

Au 31 décembre 2007, les provisions liées à l'environnement s'élèvent à 203 millions d'euros contre 207 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les principales provisions par zone sont les suivantes :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Amérique du Sud	89	84
France	54	56
Amérique du Nord	39	43
Royaume-Uni	21	24
TOTAL PROVISIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT	203	207

La zone Amérique du Sud couvre essentiellement les sites situés au Brésil, notamment le site de Cubatao.

La France couvre essentiellement les sites de La Rochelle, Thann, Wattrelos, Mulhouse, Pont de Claix, Lille et plusieurs anciens sites miniers.



La zone Amérique du Nord couvre essentiellement les sites situés aux États-Unis, notamment les sites de SilverBow, New Brunswick, Dalton, Charleston et Morrisville.

Le Royaume-Uni couvre essentiellement les sites de Staveley, Whitehaven et Oldbury Rattlechain.

Les provisions concernent pour l'essentiel des activités ou des sites arrêtés, parfois même avant la création de Rhodia.

Variation de l'exercice 2007

Une dotation nette de 21 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 16 millions correspondant à des compléments de provisions dont les principaux sont 4 millions pour le site de Cubatao au Brésil, 3 millions pour le site de La Rochelle en France et 2 millions pour le site de Charleston aux États-Unis ;
- 1 million correspond à la baisse du taux d'actualisation affectant principalement Silverbow aux États-Unis ;
- (3) millions d'euros de reprises de provisions dont (2) millions au titre de réestimations de divers plans de remédiation, et pour le solde, au titre de l'augmentation du taux d'actualisation principalement sur le site de La Rochelle ;
- et 7 millions de dotations correspondant à l'actualisation financière.

Les utilisations de provisions se sont élevées à (26) millions d'euros et ont concerné principalement les sites de :

- Cubatao au Brésil pour (9) millions ;
- Whitehaven au Royaume-Uni pour (1) million ;
- Silverbow et New Brunswick aux États-Unis pour respectivement (1) et (0,5) millions ;
- La Rochelle, Roussillon et Wattlelos en France pour respectivement (1), (1) et (2) millions.

Variations de l'exercice 2006

Une dotation de 9 millions d'euros a été comptabilisée et s'analyse comme suit :

- 11 millions correspondant à des compléments de provisions pour des montants individuels non significatifs ;
- (2) millions correspondant à l'augmentation du taux d'actualisation affectant principalement les provisions de sites dont les plans de remédiation sont à long terme, en particulier Cubatao au Brésil.

Les utilisations de provisions se sont élevées à (27) millions d'euros et ont concerné principalement les sites de :

- Cubatao au Brésil pour (8) millions ;
- Whitehaven au Royaume-Uni pour (1,5) millions ;
- Martinez, New Brunswick et Silverbow aux États-Unis pour respectivement (2), (1,5) et (2) millions.

Une provision de 6 millions d'euros a été reprise à hauteur de (3) millions d'euros au titre de réestimations de divers plans de remédiation, et pour le solde, au titre de l'augmentation du taux d'actualisation principalement sur des sites de Staveley au Royaume-Uni et de La Rochelle en France.

L'actualisation financière se traduit par ailleurs par une augmentation de la provision de 7 millions d'euros.

Passifs éventuels environnementaux et réestimations

Sur la base des informations disponibles, la Direction de Rhodia estime qu'il n'y a pas de passifs environnementaux probables autres que ceux provisionnés au 31 décembre 2007. Cependant, Rhodia pourrait être amené à supporter de nouvelles dépenses si les textes, lois, réglementations ou leurs interprétations, étaient amenés à évoluer.

Les passifs éventuels estimés sans prise en compte d'une actualisation financière à environ 158 millions d'euros au 31 décembre 2007 ont augmenté depuis le 31 décembre 2006 d'environ 12 millions d'euros, augmentation essentiellement liée au site de Freeport aux États-Unis. Hormis l'impact de ce site, les passifs éventuels n'ont significativement pas évolué depuis le 31 décembre 2006. Ils concernent principalement les sites de La Rochelle et Pont de Claix en France, ainsi que SilverBow (Montana, États-Unis) et Cubatao (Brésil), en raison d'obligations éventuelles de stockage ou de traitement des déchets ou matières hors site ainsi que de confinement éventuel d'une décharge interne en France. Aucune provision sur ces éléments n'a été constatée au 31 décembre 2007, aucune obligation n'existant à cette date.

28.5. Autres provisions

Les autres provisions concernent pour l'essentiel des litiges fiscaux et des risques et frais provisionnés sur des activités cédées ou en cours de cession.

NOTE 29 Fournisseurs et autres créiteurs

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Fournisseurs d'exploitation	733	754
Fournisseurs d'immobilisations	47	49
Personnel et organismes sociaux	163	181
État et collectivités ⁽¹⁾	68	122
Charges à payer	27	29
Autres	33	43
TOTAL	1 071	1 178

(1) À fin décembre 2007, le poste « État et collectivités » comprend une dette au titre des quotas de CO₂ à restituer pour un montant de 9 millions d'euros (39 millions d'euros à fin décembre 2006).

NOTE 30 Contrats de location**30.1. Contrats de location simple**

Les (charges) et produits comptabilisés au titre des contrats de location simple sur les exercices 2007 et 2006 se décomposent comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Loyers minimaux	(27)	(24)
Loyers conditionnels	-	-
Loyers de sous-location	2	3
TOTAL	(25)	(21)

Les paiements futurs minimaux relatifs aux contrats de location simple s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
À moins d'un an	40	25
De un à cinq ans	86	83
À plus de cinq ans	47	60
TOTAL	173	168

30.2. Contrats de location financement

La réconciliation entre le montant des loyers futurs des contrats de location financement et leur valeur actualisée est la suivante :

(millions d'euros)	Moins d'un an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2007				
Loyers minimaux futurs	4	8	3	15
Intérêts	(1)	(1)	-	(2)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	3	7	3	13



(millions d'euros)	Moins d'un an	2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2006				
Loyers minimaux futurs	14	10	1	24
Intérêts	(1)	(1)	-	(1)
Loyers minimaux futurs hors intérêts	13	9	1	23

NOTE 31 Engagements hors bilan et obligations contractuelles

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Engagements d'achat		
Commandes fermes pour l'acquisition d'actifs industriels	60	70
Engagements d'achats de biens et de services :		
Engagement d'achat de biens	2 206	2 252
Engagement d'achat d'énergie	973	820
Cautions données et sûretés accordées		
Cautions données à des entreprises associées en garantie de leur dette	-	3
Cautions données à des entités non consolidées en garantie de leur dette	6	7
Cautions données sur ventes à terme	-	1
Sûretés accordées	122	88
TOTAL DES ENGAGEMENTS ET CAUTIONS DONNÉS	3 367	3 241

Le montant des actifs donnés en nantissement s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2007	Au 31 décembre 2006
Immobilisations corporelles	66	51
Actifs financiers	56	37
TOTAL	122	88

NOTE 32 Litiges

32.1. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des

arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois US Federal Superfund et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

Poursuites administratives lancées par l'AMF

Le 21 juin 2007, à l'issue de la procédure administrative impliquant notamment Rhodia et concernant des faits remontant aux années

2001-2003, la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers a rendu publique sa décision. Elle est assortie d'une sanction pécuniaire de 750 000 euros à l'encontre de la Société. Rhodia a fait appel de cette décision le 20 août 2007.

Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue sanofi-aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;
- l'autre action met en cause Aventis (devenue sanofi-aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société et des Commissaires aux comptes à l'époque des faits allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constituée partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2007.

Le 19 mars 2005, l'un des actionnaires mentionnés ci-dessus a introduit une action *ut singuli* à l'encontre du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de la Société devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Puis, le 21 novembre 2007, alors que l'affaire était en état d'être jugée, le demandeur a fait état d'une demande de sursis à statuer se basant sur l'existence d'un réquisitoire supplétif pris par le Parquet de Paris. Les défendeurs et

la Société contestent le bien fondé de l'ensemble de ces demandes, dont la demande de sursis à statuer. Une décision de première instance sur les incidents (sursis et compétence du Tribunal) et, le cas échéant, sur le fond pourrait être rendue sur le premier trimestre 2008. Le 13 février 2008, le tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré compétent et n'a pas prononcé le sursis à statuer. Une décision sur le fond est attendue courant du second semestre 2008.

Depuis le 7 avril 2005, divers recours formés par des actionnaires ont été déposés aux Etats-Unis contre Rhodia ainsi que certains de ses administrateurs et dirigeants. D'une manière générale, les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint entre le 26 avril 2001 et, pour certains, le 23 mars 2004, ou, pour d'autres, le 24 mars 2005, certaines dispositions des *Securities Exchange Acts* de 1933 et 1934, notamment en matière de communication financière.

Certains de ces recours, de type « Erisa », émanaient de bénéficiaires de plans américains de retraites de la Société. Dans ce cadre, les parties ont conclu une transaction (d'un montant de l'ordre de 2,4 millions de dollars intégralement pris en charge par les assureurs de la Société) présentée au Tribunal le 1er octobre 2007, ce dernier devant l'approuver avant que toute notification aux plaignants soit faite. A l'issue de l'exercice 2007, ce processus d'approbation était toujours en cours.

Concernant les autres recours, par des décisions en date des 26 septembre et 12 décembre 2007, la « *U.S. District Court for the Southern District of New York* » a débouté de l'intégralité de leurs demandes les plaignants dans le cadre de la tentative d'action de groupe (« *class action* »). En l'absence de recours contre ces décisions, cette procédure est définitivement close.

Procédures commerciales

Litige Rhodia/Innophos

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élève à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale a été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une décision rendue en date du 29 août 2005. Le montant total de la réclamation révisée est désormais d'environ 16,5 millions d'euros. Rhodia, estimant encore disposer de solides arguments, a déposé



en novembre 2005 une demande judiciaire d'annulation pure et simple de la réclamation devant la cour fédérale administrative et fiscale mexicaine. En cas de condamnation d'Innophos dans le cadre de cette réclamation, les tribunaux de New York (États-Unis) ont jugé que Rhodia devrait totalement indemniser Innophos. Cette affaire est toujours en cours au 31 décembre 2007. Sur base de son analyse sur le fond du dossier, Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

Autres procédures

Litige Rhodia c/Securities and Exchange Board of India

Rhodia S.A. est atraite en Inde par le *Securities and Exchange Board of India* (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,79 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,79 % à 92,79 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,21 % de flottant restant au même prix. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,21 %) seraient acquis pour un total de 7,2 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-

fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la High Court of Mumbai statuant en appel formulé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son endroit devrait intervenir au cours de l'année 2008.

Procédures significatives engagées par la Société

La Société poursuit diverses procédures engagées en 2004 et 2005 en France, au Brésil et aux Etats-Unis à l'encontre de Sanofi-Aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.

32.2. Engagements liés aux cessions

Les cessions intervenues au cours des exercices 2007 et antérieurs s'accompagnent de garanties usuelles en matière comptable, fiscale, sociale et environnementale.

Aucune mise en jeu significative des garanties accordées dans le cadre des cessions n'est intervenue au cours de l'exercice 2007.

NOTE 33 Transactions avec les parties liées

33.1. Transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées

Les transactions avec les coentreprises, entreprises associées et filiales non consolidées sont réalisées selon les conditions normales du marché. Au compte de résultat, elles s'établissent comme suit :

(millions d'euros)	2007	2006
Revenus	141	237
• filiales non consolidées	14	12
• entreprises associées	9	114
• coentreprises	118	111
Coût des ventes	52	75
• filiales non consolidées	7	8
• entreprises associées	1	19
• coentreprises	44	48

Les actifs et passifs inscrits au bilan de Rhodia au titre des parties liées sont les suivants :

(millions d'euros)	2007	2006
Clients et autres débiteurs	39	87
• filiales non consolidées	5	5
• entreprises associées	2	46
• coentreprises	32	36
Fournisseurs et autres créditeurs	9	21
• filiales non consolidées	1	4
• entreprises associées	-	5
• coentreprises	8	12
Trésorerie (dette financière) nette	1	(3)
• filiales non consolidées	-	-
• entreprises associées	-	(3)
• coentreprises	1	-

La forte diminution de l'ensemble des transactions avec les entreprises associées est la conséquence de la cession réalisée en 2007 de la participation dans le Groupe Nylstar.

33.2. Rémunération des dirigeants clés du Groupe

Les dirigeants clés du Groupe sont définis comme étant les mandataires sociaux – administrateurs du Groupe Rhodia et les membres du Comité de Direction Générale.

Montants acquis au cours de la période (salaires) ou engagements existants en fin de période (autres éléments) :

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2007	2006
Salaires, charges et avantages à court terme	6 035	5 616
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	16 074	17 014
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	6 009	6 126
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées ⁽²⁾	516 082	430 016

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clé du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail.

(2) Les données de 2006 sont présentées après regroupement des actions réalisé en 2007 (1 pour 12).

Montants versés au cours de la période :

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2007	2006
Salaires, charges et avantages à court terme	5 900	5 430
Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Indemnité de rupture	696	-
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées ⁽¹⁾	168 424	167 833

(1) Les données de 2006 sont présentées après regroupement des actions réalisé en 2007 (1 pour 12).

33.3. Prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe

Au 31 décembre 2007, il n'y a pas de prêts accordés aux dirigeants clés du Groupe.



NOTE 34 Paiements en actions et assimilés

Les principales modifications des plans d'option de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2007			2006		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation au début d'exercice avant regroupement	25 695 334	8 799 350	34 494 684	26 640 063	-	26 640 063
En circulation en début d'exercice après regroupement	2 141 278	733 279	2 874 557	-	-	-
Ajustement au titre du regroupement d'actions	931	506	1 437	-	-	-
Attributions	-	923 360	923 360	-	9 306 250	9 306 250
Annulations	(50 689)	(28 494)	(79 183)	(944 729)	(506 900)	(1 451 629)
Exercices	(18 984)	-	(18 984)	-	-	-
En circulation en fin d'exercice	2 072 536	1 628 651	3 701 187	25 695 334	8 799 350	34 494 684

34.1. Augmentation de capital réservée aux salariés

Au cours de l'exercice 2007, contrairement à l'exercice 2006, Rhodia n'a procédé à aucune augmentation de capital réservée aux salariés.

Description des formules proposées en 2006

Les salariés du Groupe, ainsi que les retraités et préretraités du Groupe en France ont pu souscrire à une augmentation de capital réservée au cours du premier semestre 2006, au moyen de deux formules :

- l'offre classique : elle a permis de souscrire par l'intermédiaire d'un fonds-relais des actions Rhodia à un prix décoté (de 15 %) par rapport à un prix de référence (déterminé le 16 juin comme la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rhodia à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant le 16 juin et fixé en conséquence à 1,59 euro avant regroupement).
- l'offre à levier : elle a permis de souscrire via les Plans d'Épargne du Groupe un nombre d'actions Rhodia qui autorise, à l'échéance de la durée de blocage fixée à 5 ans, à bénéficier du meilleur rendement entre une bonification de l'apport personnel de 2 % par an et un multiple de 9,2 ou 8,7 fois selon les pays (de 10,2 fois pour les salariés du Groupe en Allemagne) de la hausse moyennée des actions Rhodia souscrites avec l'apport personnel calculé par rapport au prix de souscription.

Charge de rémunération sur 2006

Le prix de souscription a été défini par le prix de référence (avant regroupement) fixé le 16 juin à 1,59 euro décoté de 15 % soit 1,35 euro. Cependant, la date d'octroi a été fixée au 21 juin, date de fin de la période de rétractation pour les souscripteurs, donnant un cours de l'action à cette date de 1,50 euro.

En application de l'IFRS 2 et après prise en compte du coût d'incessibilité des actions par le souscripteur, évalué sur la base des

données de marché observables et des caractéristiques spécifiques du marché de l'action Rhodia, la charge afférente à cette opération est nulle.

34.2. Plans d'options de souscription d'actions

Rhodia S.A. a consenti des plans d'option de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Au cours des exercices 2006 et 2007, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'administration.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options attribuées au titre du plan B 2004 sont définitivement acquises, les conditions de performance auxquelles ce plan était soumis ayant été réalisées à la clôture de l'exercice 2006.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.



Les options émises dans le cadre des Plans 1998 à 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 ont été évalués et comptabilisés selon cette norme.

Principales modifications des plans d'options de souscription d'actions au 31 décembre 2007 :

	2007		2006	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice ⁽¹⁾	2 141 278	61,34	2 220 005	60,91
Ajustement au titre du regroupement d'actions	931	-	-	-
Options annulées ⁽²⁾	(50 689)	59,88	(78 727)	49,24
Options exercées	(18 984)	23,28	-	-
Options en circulation en fin d'exercice	2 072 536	61,73	2 141 278	61,34

(1) Les options en circulation en début d'exercice correspondent au nombre d'options après regroupement d'1 pour 12.

(2) Options de souscriptions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions au 31 décembre 2007 s'élève à 4 années contre 5,1 années en 2006.

Au 31 décembre 2007 sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'administration de Rhodia, 18 984 options (après regroupement) ont été exercées dont 11 947 sur le plan 2003, 6 242 sur le plan A 2004 et 795 sur le plan B 2004.

Principales données concernant les options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2007 :

Les nombres d'options présentés dans le tableau ci-dessous sont présentés après conversion de 1 pour 12 suite au regroupement des actions intervenu en 2007.



Plan d'options de souscriptions d'actions	Plan 1998	Plan 1999/1	Plan 1999/2	Plan 2000/1	Plan 2000/2	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B
Date de l'assemblée d'autorisation	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	13/05/1998	18/04/2000	18/04/2000	18/04/2000	21/05/2002	21/05/2002	21/05/2002
Date du Conseil d'administration/attribution	24/06/1998	23/02/1999	23/02/1999	30/03/2000	27/09/2000	16/03/2001	20/03/2002	28/05/2003	17/06/2004	17/06/2004
Période d'exercice ^(a)	7 ans à partir du 24/06/01	7 ans à partir du 23/02/02	7 ans à partir du 01/03/02	7 ans à partir du 30/3/03	7 ans à partir du 27/09/03	9 ans à partir du 16/03/04	9 ans à partir du 20/3/05	9 ans à partir du 28/05/06	5 ans à partir du 17/06/07	5 ans à partir du 17/06/07
Nombre total d'options attribuées à l'origine	133 333	131 667	100 000	175 000	12 500	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(b)	6 667	7 792	5 000	17 250	-	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250
Juste valeur de l'option	-	-	-	-	-	-	-	6,30	2,68	2,76
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	256,08	180,00	180,00	205,68	195,12	188,40	144,48 ^(f)	66,00 ^(f)	18,00	18,00
Durée des options (en année)	10	10	10	10	10	12	12	12	8	8
Durée moy. Pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2007 (année)	0,5	1,2	1,2	2,2	-	5,2	6,2	7,4	4,5	4,5
Prix d'exercice après ajustement ^(c)	108,96	76,56	76,56	87,48	-	80,16	61,44 ^(f)	28,08 ^(f)	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré	108,96	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	108,96	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Nombre d'options en circulation au 31/12/06	3 301	267 301	199 088	333 729	-	417 412	339 022	232 385	225 293	123 748
Ajustement au titre du regroupement d'actions ^(d)	3	66	101	95	-	176	172	133	144	41
Options perdues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007	(686)	(4 309)	(2 940)	(5 628)	-	(9 576)	(12 970)	(9 913)	(2 780)	(1 886)
Options exercées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007	-	-	-	-	-	-	-	(11 947)	(6 242)	(795)
Nombre d'options en circulation au 31/12/2007	2 618	263 058	196 249	328 195	-	408 012	326 224	210 658	216 415	121 107
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(e)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Nombre d'options exerçables au 31/12/2007	2 618	263 058	196 249	328 195	-	408 012	326 224	210 658	216 415	121 107
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(e)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2007	10	279	276	382	-	572	402	417	254	69

(a) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(b) Dans sa composition à la date d'attribution des options de souscription d'actions.

(c) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(d) Il s'agit des rompus générés par le regroupement des actions.

(e) Dans sa composition actuelle.

(f) À la suite d'un engagement personnel, M. Tiroufflet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).

La charge correspondant à la consommation de la période des services rendus rémunérés par instruments de capitaux propres (options de souscription d'actions) s'élève à moins de 1 million d'euros au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

34.3 Programmes d'attribution d'actions gratuites

La loi de finances 2005 donne la possibilité aux Sociétés françaises, dès le 1^{er} janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Les conditions des plans sont décrites dans le tableau ci après :

	Plan A	Plan B
Nombre d'actions	4 129 500 (avant regroupement) *	4 129 500 (avant regroupement) *
Nombre de bénéficiaires	448	448
Date d'attribution	15 janvier 2007	15 janvier 2007
Date d'acquisition	15 janvier 2009 accompli	15 janvier 2009 accompli
Période de conservation	Minimum 17 janvier 2011 accompli	Minimum 17 janvier 2011 accompli
Conditions de performance	Ratio Dette nette/EBITDA récurrent tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2007, inférieur ou égal à 2,2.	Marge d'ebitda récurrent supérieure à la marge moyenne d'un panel de concurrents au 31/12/2007
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration

* Soit 344 125 actions après regroupement.

2 020 000 actions gratuites au titre de ces deux plans, soit 168 334 actions après regroupement, ont été attribuées aux dirigeants clés du Groupe.

Les conditions de performance des deux plans ayant été remplies à la clôture de l'exercice 2007, les actions sont définitivement acquises, sous réserve des conditions de présence précisées plus haut.

Les conditions des plans sont décrites dans le tableau ci après :

	« Plan 2 + 2 »	« Plan 4 + 0 »
Nombre d'actions	92 355	142 755
Nombre de bénéficiaires	6 157	9 517
Date d'attribution	30 juillet 2007	30 juillet 2007
Date d'acquisition	31 juillet 2009	31 juillet 2011
Période de conservation	Minimum 31 juillet 2011	-
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration

Plans 2006 A et B

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2005, le Conseil d'administration du 13 janvier 2006 a arrêté les conditions de deux plans d'attribution d'actions gratuites soumis à conditions de performance, période d'acquisition et de conservation.

Les conditions de performance auxquelles les plans 2006 A et B étaient soumises ont été réalisées à la clôture de l'exercice 2006.

Plans 2007 A et B

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2005, le Conseil d'administration du 15 janvier 2007 a arrêté les conditions de deux plans d'attribution d'actions gratuites soumis à conditions de performance, période d'acquisition et de conservation.

Plans 2007 « 2+2 » et « 4+0 »

Conformément à la 16^e résolution de l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007, le Conseil d'administration du 30 juillet 2007 a arrêté les conditions de deux autres plans d'attribution d'actions gratuites qui prévoient des périodes d'acquisition et de conservation différentes (au regard notamment des contraintes légales et fiscales locales), et non soumis à conditions de performance.

Charge comptabilisée

La charge comptabilisée au titre de l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites au 31 décembre 2007 s'élève à 18 millions d'euros (9 millions d'euros en 2006), dont 11 millions d'euros au titre des plans accordés au cours de l'exercice.

Principales modifications des plans d'attribution d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2007 :

Les nombres d'actions gratuites présentés dans le tableau ci-dessous sont présentés après conversion de 1 pour 12 suite au regroupement des actions intervenu en 2007.



Plan d'attribution d'actions gratuites	Plan 2006 A ^(d)	Plan 2006 B ^(d)	Plan 2007 A ^(e)	Plan 2007 B ^(e)	Plan 2007 « 2+2 »	Plan 2007 « 4+0 »
Date de l'assemblée d'autorisation	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	03/05/2007	03/05/2007
Date du Conseil d'administration/attribution	13/01/2006	13/01/2006	15/01/2007	15/01/2007	30/07/2007	30/07/2007
Date d'acquisition	14/01/2008	14/01/2008	16/01/2009	16/01/2009	31/07/2009	31/07/2011
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	387 760	387 760	344 308	344 308	92 355	142 755
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(a)	83 917	83 917	84 167	84 167	90	-
Juste valeur de l'action	21,99	21,99	30,44	30,44	33,03	34,08
Durée d'inaccessibilité	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/06	366 640	366 640	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007 ^(b)	70	70	344 308	344 308	92 355	142 755
Actions gratuites perdues entre le 1er janvier et le 31 décembre 2007	(7 397)	(7 397)	(4 818)	(4 818)	(660)	(3 405)
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2007	359 313	359 313	339 490	339 490	91 695	139 350
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(c)	73 917	73 917	74 167	74 167	75	-
Nombre de bénéficiaires au 31/12/07	303	303	438	438	6 113	9 290

(a) Dans sa composition à la date d'attribution.

(b) Y compris rompus (506) suite à l'opération de regroupement des actions.

(c) Dans sa composition actuelle.

(d) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2006.

(e) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2007.

NOTE 35 Événements postérieurs à la clôture

- le 15 janvier 2008, Rhodia a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 8 617 512 euros relative au plan d'attribution d'actions gratuites de 2006 ;
- le Conseil d'administration du 17 mars 2008 a approuvé un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites à 342 bénéficiaires (2 x 511 980 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires ;
- le 19 mars, Rhodia est entré en négociation exclusive avec le groupe suédois Perstorp en vue de lui céder son activité

Isocyanates basée essentiellement en France (site de Pont de Claix) et aux États-Unis (site de Freeport). Ce projet de cession devrait pouvoir être conclu dans les prochains mois.

NOTE 36 Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2007

En 2007, la liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2007 inclut 106 sociétés, dont 93 filiales, 9 coentreprises, 4 entreprises associées.

Filiales	Pays	%
RHODIA ACETOW GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA DEUTSCHLAND GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA GMBH	Allemagne	100,00
RHODIA CHEMICALS PTY LTD	Australie	100,00
RHODIA AUSTRALIA PTY LTD	Australie	100,00
RHODIA BELGIUM	Belgique	100,00
RHODIA BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA ENERGY BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA POLIAMIDA BRASIL LTDA	Brésil	100,00
RHODIA POLIAMIDA E ESPECIALIDADES LTDA	Brésil	100,00
RHOPART - PARTICIPAÇÕES, SERVI SERVIÇOS E COMÉRCIO LTDA	Brésil	100,00
RHODIA CANADA INC.	Canada	100,00
JADE FINE CHEMICALS (WUXI) CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADING CO. LTD	Chine	100,00

Filiales	Pays	%
RHODIA (CHINA) CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA PERFUMERY WUXI CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA POLYAMIDE (SHANGHAI) CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA SILICA QINGDAO CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA SPECIALTY CHEMICALS WUXI CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA WUXI PHARMACEUTICAL CO. LTD	Chine	100,00
RUOHAI (ZHEJIANG) FINE CHEMICALS CO. LTD	Chine	100,00
LIYANG RHODIA RARE EARTH NEW MATERIALS CO. LTD	Chine	95,00
RHODIA HENGCHANG (ZHANGJIAGANG) SPECIALTY CHEMICAL CO. LTD	Chine	70,00
BEIJING RP EASTERN CHEMICAL CO. LTD	Chine	60,00
BAOTOU RHODIA RARE EARTH CO. LTD	Chine	55,00
RHODIA (ZHENJIANG) CHEMICALS CO. LTD	Chine	100,00
RHODIA ENERGY KOREA CO. LTD	Corée du sud	100,00
RHODIA POLYAMIDE CO. LTD	Corée du Sud	100,00
RHODIA SILICA KOREA CO. LTD	Corée du Sud	100,00
RHODIA IBERIA SL	Espagne	100,00
ALCOLAC, INC.	États-Unis	100,00
RHODIA FUNDING CORP.	États-Unis	100,00
HEAT TREATMENT SERVICES INC.	États-Unis	100,00
RHODIA ELECTRONICS & CATALYSIS INC.	États-Unis	100,00
RHODIA FINANCIAL SERVICES INC.	États-Unis	100,00
RHODIA HOLDING INC.	États-Unis	100,00
RHODIA INC.	États-Unis	100,00
RHODIA-INDIA HOLDING INC.	États-Unis	100,00
CHLORALP	France	100,00
RHODIA CHIMIE	France	100,00
RHODIA ELECTRONICS & CATALYSIS	France	100,00
RHODIA ENERGY	France	100,00
RHODIA ENERGY GHG	France	100,00
RHODIA FINANCE	France	100,00
RHODIA LABORATOIRE DU FUTUR	France	100,00
RHODIA OPERATIONS	France	100,00
RHODIA PARTICIPATIONS	France	100,00
RHODIA	France	100,00
RHODIA SERVICES	France	100,00
RHODIANYL S.N.C.	France	100,00
RHODIA HONG KONG LTD	Hong Kong	100,00
ALBRIGHT & WILSON CHEMICALS INDIA LTD	Inde	72,93
CEIMIC-RE LTD	Irlande	100,00
RHODIA ITALIA S.p.A.	Italie	100,00
RHODIA JAPAN LTD	Japon	100,00
ANAN KASEI CO., LTD	Japon	67,01
RHODIA NICCA LTD	Japon	60,00
CAREDOR	Luxembourg	100,00
PARTICIPATIONS CHIMIQUES	Luxembourg	100,00
RHODIA MALAYSIA SDN.BHD	Malaisie	100,00
RHODIA DE MEXICO S.A. DE CV	Mexique	100,00
RHODIA ESPECIALIDADES S.A. DE CV	Mexique	100,00
RHODIA NEW ZEALAND LTD	Nouvelle-Zélande	100,00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS BV	Pays-Bas	100,00



Filiales	Pays	%
RHODIA NEDERLAND BV	Pays-Bas	100,00
RHODIA POLYAMIDE POLSKA Sp.zo.o	Pologne	100,00
HOLMES CHAPEL TRADING LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA ECO SERVICES LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA FOOD UK LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA HPCII UK LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA INDUSTRIAL SPECIALTIES LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA ORGANIQUE FINE LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA OVERSEAS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS (ANNAN) LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS HOLDINGS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA PHARMA SOLUTIONS LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA REORGANISATION	Royaume-Uni	100,00
RHODIA UK LTD	Royaume-Uni	100,00
RHODIA TEXEL LTD	Royaume-Uni	100,00
OOO SERTOW	Russie	100,00
ALBRIGHT & WILSON ASIA PACIFIC HOLDINGS PTE LTD	Singapour	100,00
RHODIA ASIA PACIFIC PTE LTD	Singapour	100,00
SOPARGEST – SOCIÉTÉ DE PARTICIPATION ET DE GESTION S.A.	Suisse	99,98
RHODIA THAI HOLDINGS LTD	Thaïlande	100,00
RHODIA THAI INDUSTRIES LTD	Thaïlande	74,00
ALAVER SOCIEDAD ANONIMA	Uruguay	100,00
FAIRWAY INVESTMENTS S.A.	Uruguay	100,00
ZAMIN COMPANY S/A	Uruguay	100,00
RHODIA ACETOW VENEZUELA C.A.	Venezuela	100,00
RHODIA SILICES DE VENEZUELA C.A.	Venezuela	100,00

Coentreprises	Pays	%
WÄRMEVERBUNDKRAFTWERK FREIBURG GMBH	Allemagne	49,90
LUOPING PHOSPHOROUS CHEMICAL CO LTD	Chine	50,00
PRIMESTER	États-Unis	50,00
BUTACHIMIE	France	50,00
COGENERATION CHALAMPE	France	50,00
ORBEO	France	50,00
RHODIGAZ	France	50,00
HINDUSTAN GUM & CHEMICALS LTD	Inde	50,00
P.T. RHODIA MANYAR	Indonésie	50,00

Entreprises associées	Pays	%
QINGDAO DONGYUE RHODIA CHEMICAL CO LTD	Chine	30,00
GIE OSIRIS	France	41,00
GIE CHIMIE SALINDRES	France	50,00
ZAKLAD ENERGEOELEKTRYCZNY « ENERGO-STIL » Sp. z o. o.	Pologne	25,00

20.3.2 ÉTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2007

20.3.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Rhodia S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société estime la valeur d'utilité de ses participations selon la méthodologie décrite en note 2.a. de l'annexe et constate des dépréciations lorsque la valeur d'utilité desdites participations est inférieure à leur valeur comptable. Nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié, par sondages, sa correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées par la société et vérifier, par sondages, les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.



III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 mars 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Salustro Reydel

Membre de KPMG International
Dominique Stiegler



20.3.2.2 COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007

A. BILAN

	31 décembre 2007			31 décembre 2006	
	Note	Montant Brut	Amortiss. Dépréciation	Montant Net	Montant Net
<i>(millions d'euros)</i>					
Immobilisations incorporelles et corporelles	3	9	8	1	1
Titres de participations	4	3 812	1 692	2 120	2 116
Créances rattachées à des participations	5	3 273	2	3 271	3 805
Autres immobilisations financières		9	-	9	43
Actif immobilisé		7 103	1 702	5 401	5 965
Créances	6	189	3	186	107
Avances de trésorerie aux filiales	7	393	-	393	543
Valeurs mobilières de placement	8	210	-	210	175
Disponibilités et dépôts à court terme		1	-	1	35
Actif circulant		793	3	790	860
Charges à répartir	9	9	-	9	38
Écarts de conversion actif		109	-	109	56
TOTAL DE L'ACTIF		8 014	1 705	6 309	6 919

	31 décembre 2007		31 décembre 2006
	Note	Avant affectation	Avant affectation
<i>(millions d'euros)</i>			
Capital social		1 204	1 204
Primes d'émission, de fusion et d'apport		23	23
Réserve légale		37	32
Autres réserves		105	11
Report à nouveau		-	(120)
Résultat de l'exercice		45	219
Capitaux propres	10	1 414	1 369
Provisions	11	354	176
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 737	2 013
Emprunts et dettes financières divers		2 096	2 587
Dettes financières	12	3 833	4 600
Dettes fiscales et sociales		3	3
Autres dettes	13	694	705
Dettes		4 530	5 308
Produits constatés d'avance		-	3
Écarts de conversion passif		11	63
TOTAL DU PASSIF		6 309	6 919



B. COMPTE DE RÉSULTAT

(millions d'euros)	Note	Exercice clos au 31 décembre	
		2007	2006
Dividendes sur titres de participation		46	20
Produits d'intérêts		315	287
Charges d'intérêts		(232)	(250)
Sous-total		129	57
Dotation nette aux dépréciations de titres		5	(75)
Dotation nette aux provisions pour risques sur filiales		(75)	(113)
Gains (Pertes) sur créances rattachées à des participations		-	26
Autres produits (charges) financiers		(60)	319
Résultat financier	14	(1)	214
Résultat d'exploitation	15	(18)	(27)
Résultat courant		(19)	187
Résultat exceptionnel	16	(7)	7
Résultat avant impôt		(26)	194
Impôt sur les bénéfices	17	71	25
Résultat net		45	219

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(millions d'euros)	Exercice clos au 31 décembre	
	2007	2006
Opérations d'exploitation		
Résultat net	45	219
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>		
* Amortissements, dépréciations et provisions	148	111
* Plus values de cessions et abandon de créances	26	(18)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	(111)	19
Flux de trésorerie provenant de (affecté à) l'exploitation (A)	108	331
Opérations d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition de titres de participation	-	(24)
Encaissements résultant de la cession de titres de participation	2	121
Variation nette des créances rattachées à des participations et autres immobilisations financières	571	(499)
Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations d'investissements (B)	573	(402)
Opérations de financement		
Augmentation de capital en montant nominal	-	27
Prime d'émission sur augmentation de capital	-	10
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	(1)
Encaissements résultant d'opérations de cessions de créances	-	12
Nouveaux emprunts obligataires et bancaires	595	1 102
Remboursements d'emprunts obligataires et bancaires	(883)	(1 440)
Variation nette des emprunts auprès de sociétés du Groupe	(492)	499
Avances de trésorerie aux filiales	89	(540)
Flux de trésorerie provenant de (affecté aux) opérations de financement (C)	(691)	(331)
Variation de trésorerie (A+B+C)	(10)	(402)
Trésorerie à l'ouverture (D)	204	606
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	194	204

20.3.2.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2007

NOTE 1 **Activité et faits marquants de l'exercice**

Rhodia S.A. (ci-après « Rhodia » ou la « Société ») est la société mère du Groupe de spécialités chimiques Rhodia et a pour unique activité celle de holding.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a poursuivi le refinancement de sa dette externe afin d'en allonger la maturité et d'en réduire le coût. Les charges financières exceptionnelles exposées à cette occasion ont été refacturées aux filiales.

NOTE 2 **Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de Rhodia ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, étant précisé que la présentation du bilan et du compte de résultat a été adaptée à l'activité de holding de la Société.

2.1 **Participations**

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. Les frais d'acquisition de titres sont portés en charges lorsqu'ils sont encourus.

La valeur d'utilité des titres de participation d'entités opérationnelles pour lesquels il n'existe pas d'évaluation indépendante récente est estimée selon une approche multicritères, prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur d'entreprise nette d'endettement, déterminée généralement à partir de multiples de marché appliqués à « l'Ebitda récurrent », ou de flux de trésorerie futurs actualisés.

La quote-part de capitaux propres détenue est déterminée en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

« L'Ebitda récurrent » correspond au résultat opérationnel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements et dépréciation et autres charges et produits opérationnels.

La pondération entre la quote-part de capitaux propres et la valeur d'entreprise nette d'endettement est appréciée en fonction de la situation propre de chaque filiale, de ses perspectives d'activité et de sa rentabilité prévisionnelle.

Pour les titres des entités non opérationnelles ou peu significatives, la valeur d'utilité est appréciée principalement par référence à la quote-part de capitaux propres détenue.

2.2 **Immobilisations incorporelles**

Les marques acquises sont immobilisées. Ces marques dont la durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps, ne sont pas amorties.

Les frais de renouvellement des marques développées en interne sont enregistrés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur actuelle de l'actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable.

2.3 **Obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions**

Les obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) ont été comptabilisées suivant l'approche unique.

L'emprunt a été comptabilisé en dette financière à sa valeur nominale à l'émission, hors prime de remboursement.

Une provision pour risque de non conversion, déterminée de manière actuarielle et couvrant la charge liée à la prime de remboursement, est enregistrée tant que la conversion n'est pas raisonnablement probable.

2.4 **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euro à la date d'opération ou d'engagement. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euro au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « Écarts de conversion ». Les pertes de change latentes non compensées par des gains latents font l'objet d'une provision.

2.5 **Frais et primes d'émission d'emprunts**

Les frais et primes d'émission encourus par Rhodia à l'occasion de l'émission d'emprunts sont étalés de manière linéaire sur la durée des emprunts lorsqu'ils n'ont pas été refacturés aux filiales.

Un amortissement exceptionnel est constaté en cas de remboursement anticipé ou de rachat des emprunts.

2.6 **Instruments financiers dérivés**

Rhodia a recours à des instruments financiers dérivés dans le but de gérer et réduire son exposition aux risques de change et de variation des taux d'intérêt.

La politique de Rhodia est de gérer globalement ses positions sans nécessairement mettre en place de couvertures spécifiques.

Instruments dérivés de taux :

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits des opérations couvertes lorsqu'ils sont comptablement qualifiés de couverture.



Lorsqu'ils ne sont pas qualifiés comptablement de couverture, ces instruments sont évalués de la manière suivante :

- les pertes nettes latentes, calculées sur les instruments négociés de gré à gré, sont intégralement provisionnées ;
- les gains nets latents sur les instruments négociés de gré à gré sont enregistrés en résultat uniquement au dénouement de l'opération ;
- les gains et pertes latents dégagés sur les instruments négociés sur les marchés organisés sont reconnus directement en résultat.

Instrument(s) dérivé(s) de change :

- Les instruments dérivés de change concourent à la position de change de Rhodia. Les gains et pertes latents sur ces instruments sont pris en compte dans le calcul de la provision pour pertes de change latentes.

2.7 Engagements de retraite

Rhodia comptabilise ses engagements de pension, de complément de retraite et d'indemnité de départ à la retraite par le biais d'une provision.

Le montant de la provision correspond à la valeur actuarielle des droits acquis par les bénéficiaires à la clôture de l'exercice, sans prise en compte de l'évolution future de leur rémunération. Les écarts actuariels relatifs aux effets d'expérience et aux changements d'hypothèses sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés. Les dotations et reprises de provision sont inscrites dans le résultat d'exploitation.

2.8 Dividendes

Les dividendes à recevoir par Rhodia de ses filiales et participations sont constatés en produits à la date de leur approbation par leurs assemblées.

NOTE 4 Titres de participation

(millions d'euros)	31 décembre 2006	Augmentation	Diminution	31 décembre 2007
Valeur brute	3 819		(7)	3 812
Dépréciation	(1 703)	(86)	97	(1 692)
Valeur nette	2 116	(86)	90	2 120

La diminution du poste en valeur brute provient essentiellement de la cession interne de Rhodia Nederland à Rhodia International Holding BV.

Les dotations pour dépréciation concernent principalement Rhodia Iberia pour (44) millions d'euros, Rhodia Brazil Ltda pour (3) millions d'euros, Sopargest pour (33) millions d'euros et Rhodia China Co Ltd pour (5) millions d'euros. La dotation constatée sur Rhodia Iberia résulte des pertes de la filiale consécutives principalement à la

2.9 Options de souscription d'actions

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

2.10 Attributions d'actions gratuites à émettre

Rhodia comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves disponibles à concurrence du montant nominal des actions émises.

2.11 Impôt sur les sociétés

Rhodia et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Rhodia et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Rhodia supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits.

2.12 Tableau des flux de trésorerie

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs mobilières de placement à moins de 3 mois à l'origine ainsi que les soldes créditeurs de banques.

NOTE 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Ce poste comprend principalement la marque Rhodia acquise lors de la création du Groupe.

cession de son activité Phosphates et aux dépréciations constatées sur les créances du Groupe Nylstar mis en redressement judiciaire en 2007. La dotation relative à Sopargest résulte de la diminution des capitaux propres de cette filiale sans activité opérationnelle, suite au versement d'un dividende exceptionnel en 2007.

Les reprises de provisions concernent essentiellement Rhodia Nederland pour 6 millions d'euros, suite à la cession à Rhodia International Holding BV et Rhodia Deutschland GmbH pour

90 millions d'euros du fait notamment de l'appréciation de la valeur d'utilité de sa participation dans la filiale opérationnelle Rhodia Acetow GmbH.

Au 31 décembre 2007, la valeur brute et la valeur nette des titres de participation nantis dans le cadre de la nouvelle ligne de crédit mise en place en 2007 s'élèvent toutes deux à 425 millions d'euros, contre respectivement 3 543 millions d'euros et 1 850 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les sûretés consenties aux prêteurs dans le cadre de cette nouvelle ligne ont été sensiblement allégées en comparaison de celles accordées dans le cadre de la précédente ligne.

NOTE 5 Créances rattachées à des participations

La totalité de ce poste concerne des entreprises liées.

Dans le cadre de son activité de holding du Groupe, Rhodia assure le financement de ses filiales et sous-filiales, notamment sous forme de prêts à moyen terme.

L'échéancier des créances rattachées à des participations s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2007
2008	2 554
2009	144
2010	153
2011	96
2012	326
TOTAL	3 273

Au 31 décembre 2007, le montant total des prêts nantis dans le cadre de la ligne de crédit mise en place en 2007 s'élève à 200 millions d'euros, contre 3 159 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette diminution sensible s'explique par l'allègement des sûretés consenties par Rhodia (voir note 4).

NOTE 6 Autres créances

Au 31 décembre 2007, ce poste s'élève à 189 millions d'euros et comprend notamment des créances sur les entreprises liées pour 167 millions d'euros (82 millions d'euros au 31 décembre 2006), une créance de 8 millions d'euros sur l'État au titre du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2007 (10 millions d'euros au 31 décembre 2006), et des produits à recevoir sur *swaps* de taux pour 11 millions d'euros (15 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Au 31 décembre 2007, les créances sur les entreprises liées comprennent la refacturation de frais liés aux opérations de refinancement du Groupe pour 89 millions d'euros et les comptes courants relatifs à l'intégration fiscale pour 71 millions d'euros.

Par ailleurs, les créances sur l'État de 10 millions d'euros au titre du crédit d'impôt recherche pour l'exercice 2006 ont fait l'objet, en 2007, d'une convention de cession de créance professionnelle auprès d'une banque. Le montant des crédits d'impôts recherche au titre de l'exercice 2007 s'élève à 8 millions d'euros.

NOTE 7 Avances de trésorerie aux filiales

Ce poste comprend les avances effectuées par Rhodia aux entreprises liées dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.

NOTE 8 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2007, les valeurs mobilières de placement sont composées de bons à moyen terme négociables pour 210 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la valeur comptable de ces placements était proche de leur valeur liquidative.

NOTE 9 Charges à répartir

Le solde du poste « Charges à répartir » s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2007 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler (2 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire émis au quatrième trimestre 2006 et de 7 millions au titre du nouvel emprunt obligataire souscrit au premier semestre 2007)

En 2007, le remboursement anticipé des emprunts obligataires à échéance 2010 et 2011 (voir notes 12 et 14) s'est traduit par un amortissement exceptionnel de 23 millions d'euros des charges à répartir.

NOTE 10 Capitaux propres

10.1 Capital social et primes d'émission

Le 12 juin 2007, conformément à la décision de l'assemblée générale Mixte des actionnaires en date du 3 mai 2007, les actions de la Société Rhodia ont été regroupées par échange de 12 actions anciennes Rhodia d'une valeur nominale de 1 euro chacune contre une nouvelle action d'une valeur nominale de 12 euros chacune. Les actions non regroupées ont été cotées sur le marché Euronext Paris, jusqu'au 12 décembre 2007. Les actionnaires ont un délai de deux ans pour réclamer les actions regroupées. À l'expiration de ce délai de deux ans, soit le 12 juin 2009, les actions regroupées non réclamées par les ayants droit seront vendues en Bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de BNPP Securities Services.



Au 31 décembre 2007, le montant du capital social de Rhodia est de 1 204 413 972 euros, divisé en 100 367 831 actions Rhodia de 12 euros de valeur nominale chacune. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions avant regroupement dont les actionnaires n'ont pas demandé la délivrance se monte à 3 877 152.

Au cours de l'exercice 2007, l'exercice des options de souscription d'actions a généré la création de 18 984 actions d'un montant

nominal total de 227 808 euros assorti d'une prime d'émission de 214 074 euros.

Les 215 193 bons de souscription d'actions (avant regroupement d'actions) émis dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés de juin 2006 donnent droit à souscrire à une action nouvelle au prix de 1,59 euro et sont exerçables jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

10.2 Analyse des variations des capitaux propres

(millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2007	Affectation du résultat 2006	Résultat 2007	Au 31 décembre 2007
Capital social	1 204	-	-	1 204
Primes d'émission, de fusion et d'apport ⁽¹⁾	23	-	-	23
Réserve légale	32	5	-	37
Autres réserves	11	94	-	105
Report à nouveau	(120)	120	-	-
Résultat de l'exercice	219	(219)	45	45
Capitaux propres	1 369	-	45	1 414

(1) Dont 9 millions d'euros indisponibles destinés à financer l'émission d'actions gratuites au bénéfice de salariés du Groupe dans le cadre du plan de 2006 et 11 millions d'euros au titre des plans d'attribution de 2007 (voir note 22).

Son montant étant inférieur au million d'euros, l'augmentation de capital consécutive à l'exercice 2007 d'options de souscription d'actions n'est pas reflétée dans le tableau ci-dessus.

10.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2007

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice 2007 soit 45 millions d'euros de la façon suivante :

(euros)	
Origine	
Bénéfice comptable de l'exercice	45 446 921,30
À affecter comme suit :	
Réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	2 272 346,07
Dividende *	25 091 957,75
Le solde en Autres réserves	18 082 617,48

* Ce montant sera ajusté en fonction du nombre d'actions non regroupées restant en circulation à la date de mise en paiement du dividende.

NOTE 11 Provisions

Les provisions au 31 décembre 2007 et les mouvements de l'exercice 2007 s'analysent comme suit :

(millions d'euros)	Montant au 01/01/2007	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2007
Pertes de change latentes ⁽¹⁾	-	93	-	93
Retraites et médailles du travail	20	4	(1)	23
Risques sur filiales ⁽²⁾	142	75	-	217
Autres risques et charges ⁽³⁾	14	13	(6)	21
TOTAL PROVISIONS	176	185	(7)	354

(1) Au 31 décembre 2007, la réévaluation des créances et dettes libellées en devises et des instruments dérivés de change se traduit par une perte latente nette, provisionnée dans les comptes. Cette perte latente est principalement liée à la dépréciation de la livre Sterling par rapport à l'euro.

(2) Filiales dont les capitaux propres sont négatifs. Les dotations de l'exercice concernent principalement Rhodia Chimie (France) pour (10) millions d'euros et Rhodia Holding Ltd. (Royaume-Uni) pour (61) millions d'euros, en raison des pertes de la période, principalement dues aux coûts de restructuration et à la refacturation des frais de refinancement par Rhodia S.A., et de la diminution de la valeur de la participation du fait des cessions ou arrêts d'activités au cours des exercices précédents.

(3) Dont risques liés aux garanties données au bénéfice de filiales cédées ou de leurs acquéreurs (12 millions d'euros) et risque financier (prime de remboursement) liée à l'emprunt obligataire émis en 2007 (7 millions d'euros) (voir note 2 c).

NOTE 12 Dettes financières**12.1 Opérations de refinancement****Emprunts High Yield et OCEANE**

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007, Rhodia a poursuivi la restructuration de sa dette en effectuant les opérations suivantes :

➤ les rachats anticipés :

- en février, de 98,7 % de l'emprunt obligataire High Yield émis en dollar portant intérêt à 10,25 % à échéance au 1^{er} juin 2010 pour un montant en principal de 415 millions de dollars,
- en juin, des emprunts obligataires « High Yield » Senior 7,625 % émis en dollar et « High Yield » Senior 8 % émis en euro, tous deux à échéance 2010, pour des montants respectifs de 3 millions de dollars et 97 millions d'euros,
- en juin, des emprunts obligataires « High Yield » Senior Subordonnés 8,875 % émis en dollar et « High Yield » Senior Subordonnés 9,25 % émis en euro, tous deux à échéance 2011, pour des montants respectifs de 302 millions de dollars et 235 millions d'euros ;

➤ l'émission le 27 avril d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation. Les porteurs des OCEANE peuvent à tout moment exercer leur option de conversion avec une parité de 1 pour 1. Les OCEANE sont assorties d'une prime de remboursement de 13,22 %. Elles comprennent une option de rachat émetteur exerçable par Rhodia sous certaines conditions.

Ligne de crédit syndiqué

Rhodia a signé avec un groupe restreint de banques une ligne de crédit revolving syndiqué multi-devises d'un montant de 600 millions d'euros à échéance au 30 juin 2012. Cette nouvelle ligne de crédit syndiqué vient en remplacement du RCF (*Multicurrency Revolving Credit and Guaranty Facility*) d'un montant de 300 millions d'euros à échéance au 30 juin 2008.

Le taux d'intérêt applicable aux sommes empruntées correspond au taux de référence, selon la devise de l'emprunt, majoré de la marge applicable. La marge applicable est dégressive en fonction de l'amélioration du ratio financier mesurant l'endettement net consolidé rapporté à l'EBITDA récurrent ajusté (« *leverage* »). Rhodia verse en outre une commission d'engagement correspondant à 40 % ou 35 % de la marge applicable selon le niveau de cette dernière. La ligne de crédit syndiqué est utilisable sous forme d'emprunts et/ou de cautions bancaires.

Rhodia a consenti des sûretés dans le cadre de la mise en place de cette ligne de crédit syndiqué. Ces sûretés sont constituées par le nantissement d'une de ses filiales et le nantissement d'un prêt sécurisé d'une autre de ses filiales.

Le maintien de la ligne de crédit syndiqué est subordonné au respect par Rhodia de ratios financiers qui sont testés semestriellement.

Au 31 décembre 2007 et antérieurement, Rhodia a respecté tous les ratios financiers applicables.

La ligne de crédit syndiqué comprend des clauses de remboursement anticipé parmi lesquelles le changement de contrôle de Rhodia ou l'adoption d'un plan de dissolution ou de liquidation de Rhodia.

Par ailleurs, la ligne de crédit syndiqué comporte des clauses de remboursement obligatoire ou d'annulation partielle en cas de cessions significatives d'actifs au-delà de certains seuils prévus au contrat et sous certaines conditions notamment relatives à l'utilisation des produits de cession.



12.2 Analyse par nature

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006	Échéance au 31 décembre 2007
Obligation Senior 2003 EUR	-	97	
Obligation Senior 2003 USD	-	2	
Obligations subordonnées 2003 EUR	-	235	
Obligations subordonnées 2003 USD	-	229	
Obligation Senior 2004 USD	4	320	01/06/2010
Obligation Senior 2004 EUR	1	1	01/06/2010
Emprunt obligataire 2013 EUR	1 100	1 100	15/10/2013
OCEANE 2014 EUR	595	-	01/01/2014
Billets de trésorerie	-	2	
Banques créditrices	17	6	
Intérêts courus et autres dettes financières	20	21	
Sous total Emprunts obligataires et bancaires	1 737	2 013	
Emprunts auprès des entreprises liées	2 096	2 587	
TOTAL	3 833	4 600	

12.3 Analyse par devise

<i>(millions d'euros)</i>	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Entreprises liées		
Euro	1 753	2 209
Franc suisse	12	45
Dollar américain	56	40
Livre sterling	263	274
Dollar Singapour	12	8
Dollar canadien	-	7
Autres devises	-	4
Sous-total entreprises liées	2 096	2 587
Emprunts obligataires et bancaires		
Euro	1 733	1 458
Dollar américain	4	555
Sous-total Emprunts obligataires et bancaires	1 737	2 013
TOTAL	3 833	4 600

12.4 Analyse par échéance

Les échéances de ces emprunts sont les suivantes au 31 décembre 2007 :

(millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Entreprises liées		
2007	-	425
2008	2 096	2 162
2009	-	-
Sous total entreprises liées	2 096	2 587
Emprunts obligataires et bancaires		
2007	-	29
2008	37	-
2009	-	-
Année 2010 et suivantes	1 700	1 984
Sous total Emprunts obligataires et bancaires	1 737	2 013
TOTAL	3 833	4 600

12.5 Analyse par taux

L'analyse des emprunts à long et moyen terme par catégorie de taux d'intérêt, sans tenir compte du portefeuille de dérivés, se présente comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Taux variable	2 820	3 695
Taux fixe	1 013	905
TOTAL	3 833	4 600

12.6 Valeur de marché des dettes financières

Au 31 décembre 2007, la dette obligataire de Rhodia présentait une décote de l'ordre de 6 % par rapport à son nominal du fait de l'évolution des taux d'intérêt et de la tendance générale à la baisse des marchés, liée aux incertitudes des investisseurs quant à l'évolution des conditions macro-économiques.

12.7 Notation

Rhodia est noté par deux agences de notation internationales.

Un éventuel abaissement de l'une ou l'autre de ces notations ne peut provoquer ni l'exigibilité anticipée d'aucune des dettes financières actuelles, ni une augmentation de leur coût.

12.8 Lignes de crédit disponibles

Au 31 décembre 2007, Rhodia disposait de 600 millions d'euros de crédits confirmés dont 537 millions d'euros étaient non utilisés, le montant utilisé de 63 millions d'euros correspondant aux cautions bancaires émises. Contrairement au précédent crédit syndiqué, Rhodia peut utiliser directement la totalité du crédit syndiqué.

NOTE 13 Autres dettes

Ce poste comprend les avances de trésorerie en provenance des filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe.



NOTE 14 Résultat financier

Le résultat financier s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	2007	2 006
Dividendes sur participations	46	20
Produits d'intérêts	315	287
Charges d'intérêts	(232)	(250)
Gains (pertes) de change nets	2	16
Reprise (dotation) nette aux dépréciations de titres de participation et des provisions pour risques sur filiales	(70)	(188)
Pertes et gains sur créances rattachées à des participations	-	26
Autres produits (charges) financiers nets	(62)	303
TOTAL	(1)	214

14.1 Dividendes sur titres de participation

Les dividendes reçus concernent en totalité des entreprises liées.

14.2 Produits et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts résultent pour 275 millions d'euros (263 millions d'euros en 2006) des prêts consentis et avances de trésorerie aux entreprises liées et pour 40 millions d'euros (24 millions d'euros en 2006) des swaps de taux.

Les charges d'intérêts résultent pour 105 millions d'euros (158 millions d'euros en 2006) des emprunts obligataires et bancaires, pour 89 millions d'euros (72 millions d'euros en 2006) des emprunts et avances de trésorerie effectués auprès des entreprises liées et pour 38 millions d'euros (20 millions d'euros en 2006) des swaps de taux.

Le produit net d'intérêts s'élève en 2007 à 83 millions d'euros, contre un produit net de 37 millions d'euros en 2006. La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par l'économie de frais financiers permise par les refinancements de 2006 et 2007 et le placement temporaire du produit d'émission des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

14.3 Dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales

Les mouvements sur dépréciations des titres de participation et provisions pour risques sur filiales sont analysés en notes 4 et 11.

14.4 Autres produits et charges financiers

En 2007, ce poste comprend principalement :

- les quotes-parts des pertes des SNC Rhodanyl et Rhodia Participations pour un montant total de (47) millions d'euros ;
- en 2006, les SNC Rhodanyl et Rhodia Participations avaient constaté des bénéfices pour un montant total de 353 millions d'euros, reflétant pour l'essentiel les plus-values de cession et les reprises sur dépréciations de titres constatées au titre des opérations effectuées en 2006 dans le cadre de la simplification de l'organigramme juridique des activités du Groupe en France. Dans le cadre de cette simplification, Rhodanyl et Rhodia Participations avaient cédé à Rhodia Opérations leurs participations dans les principales filiales opérationnelles françaises du Groupe ;
- l'amortissement des frais d'émission des emprunts obligataires 2003 et 2004 pour un montant de (23) millions d'euros, principalement constitué des amortissements exceptionnels liés à leur rachat, compensé par la reprise des produits d'intérêts constatés d'avance pour un montant de 2 millions d'euros ;
- les pénalités liées au rachat des emprunts obligataires 2003 et 2004 pour un montant net de (8) millions d'euros, 72 millions d'euros ayant été refacturés aux entités emprunteuses du Groupe au titre de 2007 ;
- un produit net non-récurrent de 23 millions d'euros correspondant pour 34 millions d'euros à un complément de refacturation des frais de refinancement de 2006 aux filiales et pour (11) millions d'euros à un amortissement exceptionnel des charges à répartir correspondantes.

NOTE 15 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'analyse comme suit :

(millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Prestations facturées aux entreprises liées	-	1
Impôts et taxes	1	-
Charges de personnel hors retraite	(5)	(4)
Charge nette de retraite ⁽¹⁾	(3)	5
Subvention virée au compte de résultat ⁽²⁾	3	-
Autres charges d'exploitation ⁽³⁾	(14)	(29)
Perte nette d'exploitation	(18)	(27)

(1) Voir note 11.

(2) Subvention reçue dans le cadre de la réalisation par le Groupe d'investissements industriels en Corée du Sud.

(3) Dont 9 millions d'euros de prestations facturées par les entreprises liées en 2007 contre 19 millions d'euros en 2006.

NOTE 16 Résultat exceptionnel

(millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Plus (moins) values nettes sur cessions de titres et créances ⁽¹⁾	-	24
Charges sur cessions de participations ⁽²⁾	(6)	(17)
Divers	(1)	-
TOTAL	(7)	7

(1) La moins-value nette constatée en 2007 relative à la cession interne des titres Rhodia Nederland est compensée par la reprise de la dépréciation sur ces titres.

(2) Ces charges résultent principalement de la mise en œuvre des garanties concédées par Rhodia au repreneur de Rhodia Industrial Yarns (activité Fils et Fibres à usage industriel en Europe) cédée 2006.

NOTE 17 Situation fiscale

Depuis l'année 1999, Rhodia bénéficie du régime de l'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration comprend 14 sociétés en 2007 contre 24 en 2006, suite au mouvement de regroupement des activités en France dans Rhodia Opérations notamment.

L'application du régime d'intégration fiscale se traduit en 2007, pour le Groupe par une économie nette d'impôt de 71 millions d'euros (25 millions en 2006), correspondant à l'impôt des sociétés bénéficiaires.

En l'absence d'intégration fiscale, Rhodia n'aurait supporté aucune charge d'impôt au titre des exercices 2007 et 2006 du fait de sa situation déficitaire propre.

Les déficits reportables du groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 2 200 millions d'euros (en base) au 31 décembre 2007, dont 1 703 millions d'euros correspondent aux déficits transférés des filiales intégrées.

NOTE 18 Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés**18.1 Engagements donnés**

(millions d'euros)	31 décembre 2007	31 décembre 2006
En garantie des obligations des entreprises liées	124	248
En garantie des obligations des entreprises ayant un lien de participation	1	5
Autres	19	18
TOTAL	144	271



La diminution des engagements donnés en garantie des obligations des entreprises liées est notamment due à la cession de filiales garanties pour 65 millions d'euros, et à des garanties arrivées à échéance pour 44 millions d'euros.

Par ailleurs, certaines filiales de Rhodia disposent de financement dans le cadre de programmes de cessions de créances conclus avec des établissements financiers et Rhodia s'est engagé à garantir le paiement de toute somme due par ses filiales au titre de ces programmes. Rhodia a elle-même procédé à des opérations de cessions de créances. Au 31 décembre 2007, les financements obtenus par les filiales de Rhodia et par Rhodia dans le cadre de ces programmes s'élevaient à 98 millions d'euros.

Enfin, Rhodia a consenti à Orbeo une garantie d'un montant maximum de 200 millions d'euros pour couvrir les obligations de ses filiales découlant de leurs ventes de droits d'émission de gaz à effet de serre (« CER »). Orbeo est une co-entreprise constituée en 2006 avec Société Générale Energie (filiale de Société Générale) notamment dans le but de commercialiser les CER produits par le Groupe Rhodia au Brésil et en Corée du Sud. Le prix de vente à terme de CER conclues avec ORBEO et non dénouées au 31 décembre 2007 étant supérieur au cours spot à cette date, le risque couvert par cette garantie est nul à la clôture de l'exercice.

18.2 Environnement

Rhodia n'a aucun engagement direct en matière environnementale sauf, le cas échéant, dans le cadre des garanties accordées aux cessionnaires d'activités cédées.

18.3 Engagements liés aux cessions

À l'exception de celles consenties au repreneur de Rhodia Industrial Yarns (voir note 16), aucune mise en jeu significative des garanties accordées dans le cadre des cessions réalisées au cours de l'exercice 2007 n'est intervenue.

Pour mémoire, le litige opposant le Groupe à Innophos Inc., suite à la mise en jeu de la garantie figurant dans le contrat de cession de l'activité phosphates en Amérique du Nord est toujours en cours (voir note 19.c).

18.4 Instruments financiers dérivés

Rhodia est exposé aux risques de marché du fait de ses opérations financières.

Par ailleurs, afin de gérer l'exposition de ses filiales au risque de change du fait, principalement, de leurs opérations commerciales, Rhodia met en place des instruments dérivés avec des contreparties externes pour le compte de ses filiales. L'exposition générée est immédiatement neutralisée par la mise en place de contrats symétriques avec les filiales concernées, si bien que Rhodia ne supporte pas de risque lié à ces instruments.

L'exposition de Rhodia est principalement liée aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

Gestion du risque de taux

Instruments qualifiés de couverture

Rhodia est soumis à la variabilité des taux d'intérêts sur la partie de son endettement financier à taux variable. En 2006, des contrats d'échange de taux et les options (caps) ont été contractés pour couvrir les obligations à taux variable émises en octobre 2006. Les montants notionnels de ces contrats et leurs justes valeurs sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

		Au 31 décembre 2007						
		Nominal						
(millions d'euros)	Devises	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste valeur	
	EUR		750			750	9	
	Prêteur TF							
Swaps de taux	Prêteur TV		750			750	9	
Sous-total			750			750	9	
	EUR		350			350	3	
	Achat		350			350	3	
Caps	Vente							
Sous-total			350			350	3	
TOTAL			1 100			1 100	12	

Instruments non qualifiés de couverture

Les autres contrats optionnels sont conclus pour des durées comprises entre 1 et 2 ans. Les montants nominaux et les justes valeurs des dérivés de taux sont détaillés ci-dessous par devise.

		Au 31 décembre 2007						
		Nominal						
(millions d'euros)	Devises	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 5 ans	> 5 ans	Total	Juste valeur	
	EUR							
	Prêteur TF							
Swaps de taux	Prêteur TV							
Sous-total								
	EUR		750			750	1	
	Achat		750			750	1	
Floors	Vente							
Sous-total			750			750	1	
TOTAL			750			750	1	

Gestion du risque de change

La politique de Rhodia consiste à limiter son exposition aux fluctuations à court terme des taux de change en calculant tous les jours son exposition nette aux devises étrangères dans ses transactions, comprenant à la fois les ventes et les achats, et en utilisant des instruments financiers dérivés pour réduire une telle exposition. Les principaux instruments dérivés utilisés par Rhodia sont des contrats de change à terme d'une durée inférieure à un an.

Les instruments de marché détenus par Rhodia, sensibles au risque de variation des cours de change, se composent de dettes et d'actifs financiers libellés en devises couverts par des instruments dérivés de change.

Rhodia a remboursé au cours de l'année 2007 la quasi-totalité de sa dette libellée en dollars. Les achats et ventes à terme de devises et les contrats optionnels sont principalement contractés par Rhodia dans le but de couvrir les prêts et emprunts envers ses filiales ainsi que les flux d'exploitation en devises.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les montants nominaux et les justes valeurs des contrats d'achats et ventes à terme et des options de change conclus soit avec des contreparties externes, soit avec des filiales :

		Au 31 Décembre 2007	
(millions d'euros)	Devises	Nominal	Juste valeur
	USD	369	(12)
	GBP	55	-
	JPY	21	-
Achats à terme	Autres	30	-
Total		475	(12)
	USD	402	12
	GBP	319	7
	JPY	24	1
Ventes à terme	Autres	52	(1)
Total		797	19
	USD	46	-
Achats call	Autres	-	-
Total		46	-
	USD	15	-
Ventes call	Autres	-	-
Total		15	-
TOTAL		1 333	7
Cross currency swap	USD	30	3
	JPY	30	-
TOTAL		60	3



18.5 Risque de contrepartie

Les transactions qui génèrent potentiellement pour Rhodia un risque de contrepartie sont essentiellement :

- les placements de trésorerie ;
- les instruments dérivés.

Rhodia réalise ses placements de trésorerie et conclut ses contrats de taux ou devises avec des banques ou des institutions financières dont les notations S&P et MOODY'S sont égales ou supérieures à respectivement A- et A3.

Au 31 décembre 2007, Rhodia n'a donc pas de risque de contrepartie significatif.

NOTE 19 Litiges et procédures en cours

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Rhodia est impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives dans le cadre de l'exercice normal de son activité. Ces procédures sont principalement initiées par les acquéreurs d'activités antérieurement cédées par Rhodia ou relatives à des réclamations environnementales ou des actions en responsabilité civile du fait de produits chimiques commercialisés. Rhodia fait, en outre, l'objet de certaines demandes et actions en justice qui dépassent le cadre du cours ordinaire de son activité et dont les plus significatives sont résumées ci-après dans la présente section.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être raisonnablement estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation par Rhodia du niveau de risque au cas par cas et dépend notamment de l'appréciation par Rhodia du bien-fondé des demandes, du stade d'avancement des procédures et des arguments de défense de Rhodia, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation du risque.

Par ailleurs, certaines filiales américaines du Groupe encourent une responsabilité potentielle au titre des lois *US Federal Superfund* et des réglementations environnementales américaines. Étant donné la nature des procédures engagées, le nombre de plaignants, le volume de déchets en cause et les provisions existantes, Rhodia estime cependant que ces réclamations n'entraîneront pas de coûts significatifs pour le Groupe et ne se traduiront pas par un niveau de provision significatif supplémentaire.

Enfin, Rhodia estime qu'il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel qui, pris isolément ou avec les autres, pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur son activité, sa situation financière ou son résultat, autres que ceux détaillés dans la présente section.

19.1 Poursuites administratives lancées par l'AMF

Le 21 juin 2007, à l'issue de la procédure administrative impliquant notamment Rhodia et concernant des faits remontant aux années 2001-2003, la commission des sanctions de l'Autorité des Marchés Financiers a rendu publique sa décision. Elle est assortie d'une sanction pécuniaire de 750 000 euros à l'encontre de la Société. Rhodia a fait appel de cette décision le 20 août 2007.

19.2 Contentieux avec certains actionnaires

Deux procédures introduites en janvier 2004 devant le Tribunal de commerce de Paris par certains actionnaires, ont fait l'objet de décision de sursis à statuer :

- une action *ut singuli* met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société à l'époque des faits allégués. Elle porte sur les conditions d'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson. Les requérants réclament le versement à titre compensatoire d'une indemnité de 925 millions d'euros au bénéfice de la Société en réparation du préjudice qu'elle aurait subi. Un sursis à statuer a été prononcé dans cette procédure le 27 janvier 2006 ;
- l'autre action met en cause Aventis (devenue Sanofi-Aventis) et certains des membres du Conseil d'administration de la Société et des Commissaires aux comptes à l'époque des faits allégués, ainsi que la Société à titre subsidiaire. Elle porte sur le caractère prétendu inexact et trompeur des informations rendues publiques par la Société en 2001 et jusqu'au 29 janvier 2002 sur l'acquisition par Rhodia d'Albright & Wilson puis de Chirex, les risques environnementaux et les actifs d'impôts différés. Les deux requérants réclament le versement de 131,8 millions d'euros à titre de réparation de leurs préjudices personnels. Le 10 février 2006, un sursis à statuer a été prononcé dans le cadre de cette procédure.

Ces deux décisions de sursis à statuer sont intervenues en raison de l'existence d'une information judiciaire diligentée par des juges d'instruction du pôle financier du Tribunal de grande instance de Paris portant sur les mêmes faits et faisant suite au dépôt en 2003 et 2004 par ces mêmes actionnaires de trois plaintes pénales contre X pour abus de biens sociaux, délit d'initiés, publication d'informations fausses ou trompeuses, faux bilan et présentation de comptes inexacts. Rhodia s'est constitué partie civile dans le cadre de cette instruction judiciaire le 25 janvier 2006. Cette instruction est toujours en cours au 31 décembre 2007.

Le 19 mars 2005, l'un des actionnaires mentionnés ci-dessus a introduit une action *ut singuli* à l'encontre du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général de la Société devant le Tribunal de commerce de Nanterre. Alléguant une prétendue faute de gestion de ces derniers, cette procédure vise à les faire condamner au remboursement à la Société des sommes versées à M. Jean-Pierre Tirouflet à l'occasion de son départ en octobre 2003 (2,1 millions d'euros au titre des indemnités de licenciement ainsi que, le cas échéant, les paiements effectués dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire de la Société et au titre duquel aucune somme n'a été versée à ce jour). Puis, le 21 novembre 2007,

alors que l'affaire était en état d'être jugée, le demandeur a fait état d'une demande de sursis à statuer se basant sur l'existence d'un réquisitoire supplétif pris par le Parquet de Paris. Les défendeurs et la Société contestent le bien fondé de l'ensemble de ces demandes, dont la demande de sursis à statuer. Le 13 février 2008, le tribunal de commerce de Nanterre s'est déclaré compétent et n'a pas prononcé le sursis à statuer. Une décision sur le fond est attendue courant du second semestre 2008.

Depuis le 7 avril 2005, divers recours formés par des actionnaires ont été déposés aux États-Unis contre Rhodia ainsi que certains de ses administrateurs et dirigeants. D'une manière générale, les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint entre le 26 avril 2001 et, pour certains, le 23 mars 2004, ou, pour d'autres, le 24 mars 2005, certaines dispositions des *Securities Exchange Acts* de 1933 et 1934, notamment en matière de communication financière.

Certains de ces recours, de type « Erisa », émanaient de bénéficiaires de plans américains de retraites de la Société. Dans ce cadre, les parties ont conclu une transaction (d'un montant de l'ordre de 2,4 millions de dollars intégralement pris en charge par les assureurs de la Société) présentée au Tribunal le 1^{er} octobre 2007, ce dernier devant l'approuver avant que toute notification aux plaignants soit faite. À l'issue de l'exercice 2007, ce processus d'approbation était toujours en cours.

Concernant les autres recours, par des décisions en date des 26 septembre et 12 décembre 2007, la « *U.S. District Court for the Southern District of New York* » a débouté de l'intégralité de leurs demandes les plaignants dans le cadre de la tentative d'action de groupe (« *class action* »). En l'absence de recours contre ces décisions, cette procédure est définitivement close.

19.3 Procédures commerciales

Litige Rhodia/Innophos

Le 8 novembre 2004, Rhodia a reçu une réclamation de la part d'Innophos, filiale de Bain Capital, émanant de la Commission nationale mexicaine de l'eau et relative à l'utilisation de l'eau sur le site de Coatzacoalcos durant la période 1998-2002. Le montant global de la réclamation s'élève à environ 1,5 milliard de pesos mexicains (environ 100 millions d'euros) incluant l'ensemble des redevances, intérêts et pénalités. Le site de Coatzacoalcos faisait partie de l'activité phosphates de spécialités qui a été vendue en août 2004 à Bain Capital, donnant lieu à la création d'une nouvelle société, Innophos. Afin de protéger au mieux ses intérêts, Rhodia a alors informé Bain Capital de sa volonté d'assumer, sous certaines réserves de droit, la responsabilité directe de la résolution de ce sujet avec la Commission nationale mexicaine de l'eau. Depuis, Rhodia a travaillé en étroite collaboration avec Innophos pour préparer une réponse qui a été déposée, au nom d'Innophos, le 17 janvier 2005. Le montant de la réclamation initiale a été revu à la baisse à la suite d'un recours gracieux intenté par Rhodia et acté dans une

décision rendue en date du 29 août 2005. Le montant total de la réclamation révisée est désormais d'environ 16,5 millions d'euros. Rhodia, estimant encore disposer de solides arguments, a déposé en novembre 2005 une demande judiciaire d'annulation pure et simple de la réclamation devant la cour fédérale administrative et fiscale mexicaine. En cas de condamnation d'Innophos dans le cadre de cette réclamation, les tribunaux de New York (États-Unis) ont jugé que Rhodia devrait totalement indemniser Innophos. Cette affaire est toujours en cours au 31 décembre 2007. Sur base de son analyse sur le fond du dossier, Rhodia n'a pas jugé nécessaire de constituer une provision à ce titre.

19.4 Autres procédures

Litige Rhodia c/Securities and Exchange Board of India

Rhodia est atraite en Inde par le *Securities and Exchange Board of India* (SEBI) dans une procédure visant à ce que Rhodia lance une offre publique d'achat sur 20 % de titres de la Société Albright & Wilson Chemicals India Limited (AWCIL), filiale cotée dans ce pays de l'ancien Groupe Albright & Wilson que Rhodia a acquis en 2000, et dont Rhodia détient aujourd'hui 72,79 % du capital. Ces titres seraient acquis par Rhodia à un prix de 278 Rps par action (augmenté des intérêts courant depuis 2000) basé sur la valeur des titres au moment de ladite acquisition. Une telle décision de la SEBI ferait alors passer la détention de Rhodia dans le capital de AWCIL de 72,79 % à 92,79 % et entraînerait, en conséquence, l'obligation pour Rhodia, dont la détention deviendrait supérieure à 90 %, de lancer une offre publique de retrait afin d'acheter les 7,21 % de flottant restant au même prix. Dans ce schéma, la totalité des titres non encore détenus par Rhodia (soit 27,21 %) seraient acquis pour un total de 7,2 millions d'euros. Rhodia conteste le bien-fondé de la demande de la SEBI mais une provision est constituée dans les comptes à cet effet. Un jugement définitif de la *High Court of Mumbai* statuant en appel formulé par Rhodia à la suite d'un premier jugement défavorable à son encontre devrait intervenir au cours de l'année 2008.

19.5 Procédures significatives engagées par la Société

La Société poursuit diverses procédures engagées en 2004 et 2005 en France, au Brésil et aux États-Unis à l'encontre de sanofi-aventis (successeur de Rhône-Poulenc) relatives aux passifs environnementaux ou à d'autres passifs liés au versement des retraites aux salariés hérités de son ancienne maison mère.



NOTE 20 Rémunérations des membres des organes de Direction et d'administration

Les rémunérations et autres avantages acquis et versés aux membres du Comité de Direction Générale et aux mandataires sociaux s'analysent comme suit :

MONTANTS VERSÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

(milliers d'euros à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2007	2006
Salaires, charges et avantages à court terme	3 748	3 074
Options de souscription d'actions et actions gratuites accordées ⁽¹⁾	98 379	97 833

(1) Les données de 2006 sont présentées après regroupement des actions réalisé en 2007 (1 pour 12).

MONTANTS ACQUIS AU COURS DE LA PÉRIODE (SALAIRES) OU ENGAGEMENTS EXISTANTS EN FIN DE PÉRIODE (AUTRES ÉLÉMENTS)

(milliers d'euros, à l'exception des options de souscription et actions gratuites)	2007	2006
Salaires, charges et avantages à court terme	3 825	3 374
Cumul des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi	6 168	6 104
Indemnité de rupture ⁽¹⁾	4 714	3 858
Cumul des options de souscription d'actions et des actions gratuites accordées ⁽²⁾	290 528	192 141

(1) Les indemnités de rupture acquises correspondent aux engagements pris par Rhodia au bénéfice des dirigeants clé du Groupe en cas de rupture de leur contrat de travail.

(2) Les données de 2006 sont présentées après regroupement des actions réalisé en 2007 (1 pour 12).

NOTE 21 Effectif moyen salarié

	2007	2006
Cadres	6	7
Non cadre	1	1
TOTAL	7	8

NOTE 22 Options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites

Rhodia a consenti des plans d'option de souscription d'actions à certains de ses dirigeants ou salariés. Tous les plans d'options sont payables en actions sur des périodes d'acquisition mentionnées ci-dessous. L'exercice des options de souscription d'actions est conditionné à la présence du bénéficiaire au sein du Groupe à la

date dudit exercice, hormis certaines exceptions (telles que son départ à la retraite). Les options acquises sont exerçables sur une période limitée dans le temps. La période d'exercice est variable en fonction du motif du départ.

Les principales modifications des plans d'option de souscription d'actions et d'attribution d'actions gratuites intervenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2007			2006		
	Options	Actions gratuites	Total	Options	Actions gratuites	Total
En circulation au début d'exercice avant regroupement	25 695 334	8 799 350	34 494 684	26 640 063	-	26 640 063
En circulation en début d'exercice après regroupement	2 141 278	733 279	2 874 557	-	-	-
Ajustement au titre du regroupement d'actions	931	506	1 437	-	-	-
Attributions	-	923 360	923 360	-	9 306 250	9 306 250
Annulations	(50 689)	(28 494)	(79 183)	(944 729)	(506 900)	(1 451 629)
Exercices	(18 984)	-	(18 984)	-	-	-
En circulation en fin d'exercice	2 072 536	1 628 651	3 701 187	25 695 334	8 799 350	34 494 684

22.1. Augmentation de capital réservée aux salariés

Au cours de l'exercice 2007, Rhodia n'a procédé à aucune augmentation de capital réservée aux salariés.

Description des formules proposées en 2006

Les salariés du Groupe, ainsi que les retraités et préretraités du Groupe en France ont pu souscrire à une augmentation de capital réservée au cours du premier semestre 2006, au moyen de deux formules :

- l'offre classique : elle a permis de souscrire par l'intermédiaire d'un fonds-relais des actions Rhodia à un prix décoté (de 15 %) par rapport à un prix de référence (déterminé le 16 juin comme la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rhodia à la bourse de Paris pendant les vingt jours de bourse précédant le 16 juin et fixé en conséquence à 1,59 euro avant regroupement) ;
- l'offre à levier : elle a permis de souscrire via les Plans d'Épargne du Groupe un nombre d'actions Rhodia qui autorise, à l'échéance de la durée de blocage fixée à 5 ans, à bénéficier du meilleur rendement entre une bonification de l'apport personnel de 2 % par an et un multiple de 9,2 ou 8,7 fois selon les pays (de 10,2 fois pour les salariés du Groupe en Allemagne) de la hausse moyennée des actions Rhodia souscrites avec l'apport personnel calculé par rapport au prix de souscription.

22.2. Options de souscription d'actions et actions gratuites

Plans d'options de souscription d'actions en vigueur

Au cours des exercices 2006 et 2007, aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été consenti par le Conseil d'administration.

Les options consenties au titre des plans 2004 ont une durée totale de 8 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options attribuées au titre du plan B 2004 sont définitivement acquises, les conditions de performance auxquelles ce plan était soumis ayant été réalisées à la clôture de l'exercice 2006.

Les options consenties au titre des plans 2001 à 2003 ont une durée totale de 12 ans assortie d'une période de blocage de 4 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.

Les options émises dans le cadre des Plans 1998 à 2000 ont été consenties pour une durée totale de 10 ans, assortie d'une période de blocage de 5 ans pour les résidents fiscaux français et de 3 ans pour les résidents fiscaux étrangers à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration.



Principales modifications des plans d'options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2007 :

	2007		2006	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Options en circulation en début d'exercice ⁽¹⁾	2 141 278	61,34	2 220 005	60,91
Ajustement au titre du regroupement d'actions	931	-	-	-
Options annulées ⁽²⁾	(50 689)	59,88	(78 727)	49,24
Options exercées	(18 984)	23,28	-	-
Options en circulation en fin d'exercice	2 072 536	61,73	2 141 278	61,34

(1) Les options en circulation en début d'exercice correspondent au nombre d'options après regroupement à raison de 1 pour 12.

(2) Options de souscriptions perdues pendant l'exercice.

La durée moyenne pondérée de vie résiduelle des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2007 s'élève à 4 années contre 5,1 années en 2006.

Au 31 décembre 2007, sur l'ensemble des plans accordés par le Conseil d'administration de Rhodia, 18 984 options (après regroupement) ont été exercées dont 11 947 sur le plan 2003, 6 242 sur le plan A 2004 et 795 sur le plan B 2004.

Principales données concernant les options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2007 :

Les nombres d'options présentés dans le tableau ci-dessous sont présentés après conversion de 1 pour 12 suite au regroupement des actions intervenu en 2007.

Plan d'options de souscriptions d'actions	Plan 1998	Plan 1999/1	Plan 1999/2	Plan 2000/1	Plan 2000/2	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004 A	Plan 2004 B
Date de l'assemblée d'autorisation	13/05/98	13/05/98	13/05/98	13/05/98	18/04/00	18/04/00	18/04/00	21/05/02	21/05/02	21/05/02
Date du Conseil d'administration/ attribution	24/06/98	23/02/99	23/02/99	30/03/00	27/09/00	16/03/01	20/03/02	28/05/03	17/06/04	17/06/04
Période d'exercice ^(a)	7 ans à partir du 24/06/01	7 ans à partir du 23/02/02	7 ans à partir du 01/03/02	7 ans à partir du 30/3/03	7 ans à partir du 27/09/03	9 ans à partir du 16/03/04	9 ans à partir du 20/3/05	9 ans à partir du 28/05/06	5 ans à partir du 17/06/07	5 ans à partir du 17/06/07
Nombre total d'options attribuées à l'origine	133 333	131 667	100 000	175 000	12 500	215 022	166 667	109 412	225 125	114 375
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(b)	6 667	7 792	5 000	17 250	-	19 750	14 837	8 542	29 500	46 250
Prix d'exercice à l'origine (en euros)	256,08	180,00	180,00	205,68	195,12	188,40	144,48 ^(f)	66,00 ^(f)	18,00	18,00
Durée des options (en année)	10	10	10	10	10	12	12	12	8	8
Durée moy. pondérée de vie résiduelle au 31 décembre 2007 (année)	0,5	1,2	1,2	2,2	-	5,2	6,2	7,4	4,5	4,5
Prix d'exercice après ajustement ^(c)	108,96	76,56	76,56	87,48	-	80,16	61,44 ^(f)	28,08 ^(f)	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré	108,96	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Prix d'exercice moyen pondéré des options exerçables	108,96	76,56	76,56	87,48	-	80,16	62,76	31,44	15,12	15,12
Nombre d'options en circulation au 31/12/06	3 301	267 301	199 088	333 729	-	417 412	339 022	232 385	225 293	123 748
Ajustement au titre du regroupement d'actions ^(d)	3	66	101	95	-	176	172	133	144	41
Options perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2007	(686)	(4 309)	(2 940)	(5 628)	-	(9 576)	(12 970)	(9 913)	(2 780)	(1 886)
Options exercées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2007	-	-	-	-	-	-	-	(11 947)	(6 242)	(795)
Nombre d'options en circulation au 31/12/2007	2 618	263 058	196 249	328 195	-	408 012	326 224	210 658	216 415	121 107
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(e)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Nombre d'options exerçables au 31/12/2007	2 618	263 058	196 249	328 195	-	408 012	326 224	210 658	216 415	121 107
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(e)	-	12 828	7 345	35 642	-	40 537	30 167	11 066	31 918	50 336
Nombre de bénéficiaires au 31/12/2007	10	279	276	382	-	572	402	417	254	69

(a) Sans tenir compte de la période d'indisponibilité fiscale pour les résidents fiscaux en France de 4 ans à partir de 2001 et de 5 ans auparavant.

(b) Dans leur composition à la date d'attribution des options de souscription d'actions.

(c) Suite aux augmentations de capital intervenues le 7 mai 2004 et le 20 décembre 2005, le Conseil d'administration a procédé à l'ajustement du prix d'exercice et du nombre de ses options en circulation conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement applicable aux plans de stock-options.

(d) Il s'agit des rompus générés par le regroupement des actions.

(e) Dans sa composition actuelle.

(f) À la suite d'un engagement personnel, M. Tiroulet a accepté que le prix d'exercice de ses options soit fixé à 15 euros (après ajustement 2004 et 2005 ce prix est ramené à 6,38 euros avant regroupement soit 76,56 euros après regroupement).



Programme d'actions gratuites

La loi de finances 2005 donne la possibilité aux sociétés françaises, dès le 1^{er} janvier 2005, de distribuer gratuitement des actions à leurs dirigeants et salariés.

Plans 2007 A et B

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale Extraordinaire du 23 juin 2005, le Conseil d'administration du 15 janvier 2007 a arrêté les conditions de deux plans d'attribution d'actions gratuites soumis à conditions de performance, période d'acquisition et de conservation.

Les conditions des plans sont décrites dans le tableau ci après :

	Plan A	Plan B
Nombre d'actions	4 129 500 (avant regroupement) *	4 129 500 (avant regroupement) *
Nombre de bénéficiaires	448	448
Date d'attribution	15 janvier 2007	15 janvier 2007
Date d'acquisition	15 janvier 2009 accompli	15 janvier 2009 accompli
Période de conservation	Minimum 17 janvier 2011 accompli	Minimum 17 janvier 2011 accompli
Conditions de performance	Ratio Dette nette / EBITDA récurrent tel que ressortant des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2007, inférieur ou égal à 2,2.	Marge d'ebitda récurrent supérieure à la marge moyenne d'un panel de concurrents au 31 décembre 2007
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration

* Soit 344 125 actions après regroupement.

2 020 000 actions gratuites au titre de ces deux plans, soit 168 334 actions après regroupement, ont été attribuées aux dirigeants clés du Groupe.

Les conditions de performance des deux plans ayant été remplies à la clôture de l'exercice 2007, les actions sont définitivement acquises, sous réserve des conditions de présence précisées plus haut.

Les conditions des plans sont décrites dans le tableau ci-après :

	« Plan 2 + 2 »	« Plan 4 + 0 »
Nombre d'actions	92 355	142 755
Nombre de bénéficiaires	6 157	9 517
Date d'attribution	30 juillet 2007	30 juillet 2007
Date d'acquisition	31 juillet 2009	31 juillet 2011
Période de conservation	Minimum 31 juillet 2011	-
Validation des conditions d'acquisition	Le Conseil d'administration	Le Conseil d'administration

Plans 2006 A et B

Conformément aux résolutions prises par l'assemblée générale Extraordinaire du 23 juin 2005, le Conseil d'administration du 13 janvier 2006 a arrêté les conditions de deux plans d'attribution

d'actions gratuites soumis à conditions de performance, période d'acquisition et de conservation.

Les conditions de performance auxquelles les plans 2006 A et B étaient soumises ont été réalisées à la clôture de l'exercice 2006.

Principales modifications des plans d'attribution d'actions gratuites ouverts au 31 décembre 2007 :

Les nombres d'actions gratuites présentés dans le tableau ci-dessous sont présentés après conversion de 1 pour 12 suite au regroupement des actions intervenu en 2007.

Plan d'attribution d'actions gratuites	Plan 2006 A ^(d)	Plan 2006 B ^(d)	Plan 2007 A ^(e)	Plan 2007 B ^(e)	Plan 2007 « 2+2 »	Plan 2007 « 4+0 »
Date de l'assemblée d'autorisation	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	23/06/2005	03/05/2007	03/05/2007
Date du Conseil d'administration/attribution	13/01/2006	13/01/2006	15/01/2007	15/01/2007	30/07/2007	30/07/2007
Date d'acquisition	14/01/2008	14/01/2008	16/01/2009	16/01/2009	31/07/2009	31/07/2011
Nombre total d'actions gratuites attribuées à l'origine	387 760	387 760	344 308	344 308	92 355	142 755
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(a)	83 917	83 917	84 167	84 167	90	-
Durée d'incessibilité	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	2 ans après période d'acquisition	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/06	366 640	366 640	-	-	-	-
Actions gratuites attribuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2007 ^(b)	70	70	344 308	344 308	92 355	142 755
Actions gratuites perdues entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2007	(7 397)	(7 397)	(4 818)	(4 818)	(660)	(3 405)
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31/12/07	359 313	359 313	339 490	339 490	91 695	139 350
Dont aux membres du CDG et du Conseil d'administration ^(c)	73 917	73 917	74 167	74 167	75	-
Nombre de bénéficiaires au 31/12/07	303	303	438	438	6 113	9 290

(a) Dans sa composition à la date d'attribution.

(b) Y compris rompus (506) suite à l'opération de regroupement des actions.

(c) Dans sa composition actuelle.

(d) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2006.

(e) Les conditions de performance ont été remplies au 31 décembre 2007.

NOTE 23 Événements postérieurs à la clôture

➤ le 15 janvier 2008, Rhodia a procédé à une augmentation de capital pour un montant nominal de 8 617 512 euros relative aux plans d'attribution d'actions gratuites de 2006 ;

➤ le Conseil d'administration du 17 mars 2008 a approuvé un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites à 342 bénéficiaires (2 x 511 980 actions) sous conditions de performance de Rhodia et de présence des bénéficiaires ;

➤ le 19 mars, Rhodia est entré en négociation exclusive avec le groupe suédois Perstorp en vue de lui céder son activité Isocyanates basée essentiellement en France (site de Pont de Claix) et aux États-Unis (site de Freeport). Ce projet de cession devrait pouvoir être conclu dans les prochains mois.



NOTE 24 Filiales et Participations

	Capitaux propres (hors Capital social l'exercice)			Valeur		Prêts consentis par la Société non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la Société au cours du dernier exercice
	Capital	résultat de	%	Brute	Nette					
	détention	l'exercice)		Comptable	Comptable					
	(a)							(b) (c)	(b)	
<i>(millions d'euros)</i>										
Filiales françaises										
Rhodia Participations	110	112	100,00 %	110	110	701	-	-	12	-
Rhodianyl	605	615	100,00 %	615	615	442	-	-	(59)	-
Rhodia Finance	252	253	99,98 %	252	252	-	-	-	5	5
Rhodia Chimie	29	175	100,00 %	84	-	-	-	7	1	-
TOTAL FILIALES FRANÇAISES				1 061	977	1 143	-	7	- 41	5
Filiales étrangères ^(d)										
Rhodia Holding INC	768 USD	126	89,02 %	425	425	-	-	-	1	-
Rhodia de Mexico S.A. de CV	283 MXN	(6)	100,00 %	25	-	5	-	18	(1)	-
Rhodia Silica Koréa Co Ltd	12 989 KRW	14	100,00 %	9	9	-	-	47	(1)	-
Rhodia Holding Ltd	306 GBP	(107)	100,00 %	929	-	543	-	-	(45)	-
Sopargest	20 CHF	15	99,99 %	74	18	-	-	-	1	33
Rhodia Ibéria	16 EUR	16	100,00 %	115	70	-	-	70	7	-
Rhodia Polyamides Co Ltd	24 629 KRW	36	59,40 %	24	24	32	-	277	4	2
Rhodia Brasil LTDA	313 BRL	93	100,00 %	410	291	-	-	33	1	-
Rhodia China Co LTD	405 CNY	36	100,00 %	43	38	-	-	10	-	-
Rhodia Deutschland	8 EUR	182	100,00 %	677	256	273	-	-	(10)	-
Autres Sociétés détenues à plus de 50 %				13	10	1		94	8	5
TOTAL FILIALES ÉTRANGÈRES				2 744	1 141	854	-	549	(35)	40
Total filiales détenues à plus de 50 %				3 805	2 118	1 997	-	556	(76)	45
Filiales détenues à 50 % et moins										
Filiales françaises				4	1	-	-	508	(20)	-
Filiales étrangères				3	1	-	-	330	1	1
Total Filiales détenues à 50 % et moins				7	2	-	-	838	(19)	1
Total titres de participations				3 812	2 120	1 997	-	1 394	(95)	46

(a) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours à fin décembre 2007.

(b) Pour les sociétés étrangères, cours de conversion utilisé : cours moyen cumulé du 01/01 au 31/12/07.

(c) Pour les sociétés étrangères, chiffre d'affaires réalisé hors prestations de services et hors produits accessoires.

(d) Capital social en monnaie locale (en millions) ; les capitaux propres, le chiffre d'affaires et le résultat sont des éléments issus des comptes sociaux estimés à ce jour.

20.3.3 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES EN PORTEFEUILLE

20.3.3.1 TITRES DE PARTICIPATION

Libellé des filiales	Nombre de titres détenus	% détention	Valeur d'inventaire au 31/12/2007
			<i>(millions d'euros)</i>
Filiales françaises			
Rhodia Participations	7 348 699	100,00 %	110
Rhodianyl	40 357 499	100,00 %	615
Rhodia Finance	16 797 466	99,98 %	252
Rhodia Chimie	28 836 752	100,00 %	-
TOTAL FILIALES FRANÇAISES			977
Filiales étrangères			
Rhodia Holding INC	1 540	89,02 %	425
Rhodia de Mexico S.A. de CV	283 053 127	100,00 %	-
Rhodia Silica Koréa Co Ltd	2 597 810	100,00 %	9
Rhodia Holding Ltd	306 000 000	100,00 %	-
Sopargest	19 997	99,99 %	18
Rhodia Ibéria	2 609 690	100,00 %	70
Rhodia Polyamides Co Ltd	2 925 780	59,40 %	24
Rhodia Brasil LTDA	369 823	100,00 %	291
Rhodia China Co LTD	49 000	100,00 %	38
Rhodia Deutschland	7 721	100,00 %	256
Autres Sociétés détenues à plus de 50 %			10
TOTAL FILIALES ÉTRANGÈRES			1 141
TOTAL FILIALES DÉTENUES À PLUS DE 50 %			2 118
Filiales détenues à 50 % et moins			
Filiales françaises			1
Filiales étrangères			1
Total Filiales détenues à 50 % et moins			2
Total titres de participations			2 120

20.3.3.2 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Libellé des OPCVM	Quantité détenue	Cours unitaire (en euros)	Valeur d'inventaire au 31/12/2007
BMTN			
Société Générale BMTN TR 52	567	167 867	95
Société Générale BMTN TR 57	320	164 188	53
Société Générale BMTN TR 67	33	183 552	6
Société Générale BMTN TR 80	60	245 821	15
Société Générale BMTN TR 82	203	204 584	41
Total BMTN			210
Total VMP			210



20.3.4 RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du Code de Commerce)

DATE D'ARRÊTÉ	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social en fin d'exercice					
Capital social (milliers d'euros)	1 204 414	1 204 186	1 176 717	627 582	179 309
Nombre d'actions					
ordinaires ⁽¹⁾	100 367 831	1 204 186 174	1 176 716 541	627 582 158	179 309 188
à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
par conversion d'obligations					
par droit de souscription					
Opérations et résultats (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 197	595	12 702	7 807	9 481
Résultat avant impôts, participation et dot. amortissements et provisions	140 102	326 577	(400 485)	(332 444)	(890 489)
Impôts sur les bénéfices (dont gain brut d'intégration Fiscale)	71 149	24 356	13 476	24 004	15 806
Participation des salariés					
Dotations amortissement et provisions	(165 803)	(132 426)	(288 899)	44 560	(1 233 818)
Résultat net	45 447	218 507	(675 908)	(263 880)	(2 108 501)
Résultat distribué	25 092	0	0	0	0
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements et provisions	2,10	0,29	(0,33)	(0,49)	(4,88)
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	0,45	0,18	(0,57)	(0,42)	(11,76)
Dividende attribué ⁽³⁾	0,25				0
Personnel					
Effectif moyen des salariés	7	8	24	25	27
Masse salariale (en milliers d'euros) ⁽²⁾	3 413	4 921	12 204	20 467	5 763
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, (œuvres sociales) (en milliers d'euros) ⁽²⁾	1 633	1 166	3 423	5 067	2 045
(1) Récapitulation des émissions successives d'actions ordinaires formant le capital		27 469 633	549 134 383	448 272 970	
Regroupement des actions (nombre d'actions)	(1 103 818 343)				
Augmentation capital avec maintien du droit préférentiel de souscription			549 134	448 273	
Augmentation réservée aux salariés (en milliers d'euros)	228	27 470			

(2) Y compris indemnités de rupture et charges sociales afférentes

(3) Sur proposition de l'assemblée générale du 16 mai 2008



20.3.5 SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ

20.3.5.1 SITUATION FINANCIÈRE ET COMPTES ANNUELS

Au cours de l'exercice écoulé, Rhodia S.A. a poursuivi ses activités de holding du Groupe, à savoir :

- la gestion de son portefeuille de participations ;
- la centralisation et la gestion du financement et de la position de trésorerie du Groupe, y compris la gestion de son exposition aux risques de marché.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 présentent un bénéfice net de 45 millions d'euros et un total bilan de 6 309 millions d'euros.

Ces comptes ont été établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France.

Les principaux événements survenus lors de l'exercice écoulé sont les suivants :

- poursuite des opérations de refinancement visant à la réduction du coût des ressources financières du Groupe et ayant entraîné en 2007, comme en 2006, la comptabilisation de charges exceptionnelles au compte de résultat et qui ont été refacturées aux filiales ;
- attributions d'actions gratuites à certaines catégories de salariés sous condition de performance et de présence en janvier 2007 et attribution d'actions gratuites sans condition de performance à 15 674 salariés du Groupe en juillet 2007. Cette opération est sans incidence sur les comptes en normes comptables françaises.

20.3.5.2 PRINCIPALES ÉVOLUTIONS BILANCIELLES

20.3.5.2.1 Actif immobilisé

- le poste « Titres de participation » enregistre une diminution en valeur brute de (7) millions d'euros correspondant essentiellement à la cession interne de Rhodia Nederland à Rhodia International Holding BV ;
- les dotations pour dépréciations de 86 millions d'euros s'analysent principalement comme suit : Rhodia Iberia pour (44) millions d'euros, Rhodia Brazil Ltda pour (3) millions d'euros, Sopargest pour (33) millions d'euros et Rhodia China Co Ltd pour (5) millions d'euros. La dotation constatée sur Rhodia Iberia résulte des pertes de la filiale consécutives principalement à la cession de son activité Phosphates et aux dépréciations constatées sur les créances du groupe Nylstar mis en redressement judiciaire en 2007. La dotation relative à Sopargest résulte de la diminution

des capitaux propres de cette filiale sans activité opérationnelle, suite au versement d'un dividende exceptionnel en 2007 ;

- les reprises de provisions concernent essentiellement Rhodia Nederland pour 6 millions d'euros, suite à la cession à Rhodia International Holding BV et Rhodia Deutschland GmbH pour 90 millions d'euros du fait notamment de l'appréciation de valeur de sa participation dans la filiale opérationnelle Rhodia Acetow GmbH ;
- les dotations et reprises sont déterminées sur la base de la valeur d'utilité des titres de participation pour lesquels il n'existe pas d'évaluation indépendante récente, estimée à la clôture ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe aux comptes sociaux, en prenant en compte, d'une part, la quote-part de capitaux propres détenue et, d'autre part, la valeur d'entreprise déterminée à partir de multiples de marché appliqués à « l'EBITDA récurrent », net d'endettement ou des flux de trésorerie futurs actualisés.

Il est précisé que la quote-part de capitaux propres détenue est déterminée en utilisant les principes comptables appliqués par Rhodia pour l'établissement de ses comptes consolidés.

« L'EBITDA récurrent » correspond au résultat opérationnel avant coûts de restructuration, dotations nettes aux amortissements et dépréciation et autres charges et produits opérationnels.

La pondération entre la quote-part de capitaux propres et la valeur d'entreprise nette d'endettement est appréciée en fonction de la situation propre de chaque filiale de ses perspectives d'activité et de sa rentabilité prévisionnelle.

- le poste « Créances rattachées à des participations » est en diminution nette de 534 millions d'euros, représentant la variation des prêts consentis aux filiales du Groupe.

20.3.5.2.2 Actif circulant

L'actif circulant a, dans son ensemble, diminué de 70 millions d'euros. Cette diminution globale résulte des principales évolutions suivantes :

- le poste « Créances » a augmenté de 79 millions d'euros, passant de 107 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 186 millions d'euros au 31 décembre 2007, sous l'effet principalement de l'augmentation des refacturations aux entités du Groupe des frais liés aux opérations de refinancement qui représentent 89 millions d'euros au 31 décembre 2007 et des comptes courants relatifs à l'intégration fiscale pour 71 millions d'euros ;
- le poste « Avances de trésorerie aux filiales » a diminué de 150 millions d'euros, passant de 543 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 393 millions d'euros au 31 décembre 2007, et se compose des avances effectuées par Rhodia à ses filiales dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie du Groupe ;
- le poste « Valeurs mobilières de placement » a augmenté de 35 millions d'euros au 31 décembre 2007, les valeurs mobilières



de placement étant composées de bons à moyen terme négociables pour 210 millions d'euros ;

Au 31 décembre 2007, la valeur comptable de ces placements était proche de leur valeur liquidative.

20.3.5.2.3 Comptes de régularisation

Le poste « Charges à répartir » s'élève à 9 millions d'euros au 31 décembre 2007 et correspond aux frais d'émission d'emprunts restant à étaler.

La diminution de ce poste en 2007 résulte notamment de l'amortissement exceptionnel en 2007 de 23 millions d'euros en raison des remboursements anticipés d'emprunts obligataires à échéance 2010 et 2011.

20.3.5.2.4 Capitaux propres

Les capitaux propres passent de 1 369 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 1 414 millions d'euros sous l'effet du bénéfice de l'exercice, soit 45 millions d'euros.

Conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires, le bénéfice de l'exercice 2006, soit 219 millions d'euros, a été affecté pour une part au comblement du report à nouveau négatif à hauteur de 120 millions d'euros, à la réserve légale pour 5 millions d'euros, et pour le solde (soit 94 millions d'euros) en autres réserves.

20.3.5.2.5 Provisions

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 354 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 178 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est pour l'essentiel imputable aux dotations suivantes :

- au 31 décembre 2007, la réévaluation des créances et dettes libellées en devises et des instruments dérivés de change se traduit par une perte latente nette de 93 millions d'euros, provisionnée dans les comptes. Cette perte latente est principalement liée à la dépréciation de la livre sterling par rapport à l'euro ;
- 75 millions d'euros aux provisions pour risques filiales en couverture des capitaux propres négatifs de certaines filiales : ces dotations portent pour 61 millions d'euros sur Rhodia Holding Ltd (Royaume-Uni) en raison des pertes de la période (coûts de restructuration, refacturation de frais de refinancement par Rhodia SA) et de la diminution de la valeur de la participation du fait des cessions ou arrêts d'activité au cours des exercices précédents ;
- 3 millions d'euros de dotations nettes des reprises de la provision pour retraite ;
- 7 millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour risque dont risques liés aux garanties données au bénéfice de filiales cédées ou de leurs acquéreurs (12 millions d'euros), risque financier (prime de remboursement) liées à l'emprunt obligataire émis en 2007 (7 millions d'euros).

20.3.5.2.6 Dettes

Les « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » sont en baisse de 276 millions d'euros, ce qui correspond principalement :

- au rachat par anticipation d'emprunts obligataires « High Yield » à échéance 2010 pour 415 millions de dollars en février, pour 3 millions de dollars et 97 millions d'euros en juin, et enfin du remboursement des emprunts obligataires « High Yield » Senior Subordonnés 8,875 % émis en dollar et « High Yield » Senior Subordonnés 9,25 % émis en Euro, tous deux à échéance 2011, pour des montants respectifs de 302 millions de dollars et 235 millions d'euros ;
- à l'émission le 27 avril d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 millions d'euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %. Le prix d'émission s'élevait à 48,1 euros par obligation ;
- les « Emprunts et dettes financières divers » enregistrent une diminution de 491 millions d'euros et correspondent à la variation nette des emprunts auprès de sociétés du Groupe ;
- le poste « Autres dettes » reste stable par rapport à 2006 et comprend les avances de trésorerie en provenance des filiales du Groupe dans le cadre de la gestion centralisée de trésorerie.

20.3.5.2.7 Comptes de régularisation

Ils enregistrent une diminution des écarts de conversion passifs (11 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 63 millions d'euros au 31 décembre 2006), traduisant essentiellement la baisse des gains de change latents du fait de la dépréciation de la livre sterling par rapport à l'euro.

20.3.5.3 FORMATION DU RÉSULTAT

Le résultat net comptable de l'exercice 2007 s'établit à 45 millions d'euros, contre 219 millions d'euros en 2006.

20.3.5.3.1 Résultat financier

Le résultat financier, qui atteint (1) millions d'euros, comprend notamment :

- un produit net d'intérêts sur l'activité de financement des filiales du Groupe pour 83 millions d'euros ;
- les dividendes reçus des participations pour 46 millions d'euros ;
- des reprises des dépréciations de titres de participation pour 5 millions d'euros et pour (75) millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour risques sur filiales ;
- d'un gain de change net de 2 millions d'euros ;
- d'autres charges financières pour (62) millions d'euros.



Ce poste comprend notamment :

- l'amortissement des frais d'émission des emprunts obligataires 2003 et 2004 pour un montant net de (23) millions d'euros, principalement constitué d'amortissements exceptionnels liés à leur rachat ;
- les pénalités liées au rachat des emprunts obligataires 2003 et 2004 pour un montant net de (8) millions d'euros, 72 millions d'euros ayant été refacturés aux entités emprunteuses du Groupe au titre de 2007 ;
- un produit net non récurrent de 23 millions d'euros correspondant pour 34 millions d'euros à un complément de refacturation des frais de refinancement de 2006 aux filiales et pour (11) millions d'euros à un amortissement exceptionnel des charges à répartir correspondantes ;
- les quotes-parts de la perte de la SNC Rhodanyl et du bénéfice de la SNC Rhodia Participations pour un montant total de (47) millions d'euros (se référer à la Note 14 relative aux comptes sociaux au chapitre 20.3.2.3 du présent document de référence).

20.3.5.3.2 Résultat d'exploitation

La perte d'exploitation qui s'élève à (18) millions d'euros comprend notamment :

- des charges de personnel de (5) millions d'euros, hors retraites ;
- des charges nettes de retraites et engagements assimilés pour (3) millions d'euros ;
- d'une subvention reçue dans le cadre de la réalisation par le Groupe d'investissements industriels en Corée du Sud ;
- d'autres charges d'exploitation pour (14) millions d'euros, dont (9) millions d'euros correspondant à des prestations facturées par les entreprises liées en 2007 contre (19) millions d'euros en 2006.

20.3.5.3.3 Résultat exceptionnel

La perte exceptionnelle s'élève à (7) millions d'euros et résulte principalement de charge sur cession de participations correspondant à la mise en œuvre des garanties concédées par Rhodia au repreneur de Rhodia Industrial Yarns (activité Fils et Fibres à usage industriel en Europe) cédée 2006.

20.3.5.3.4 Impôt sur les bénéfices

Le produit d'impôt sur les bénéfices de 71 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 correspond principalement au gain d'intégration fiscale.

20.3.5.4 FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie diminue de (10) millions d'euros pour s'établir à 194 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette variation résulte :

- du flux de trésorerie provenant de l'exploitation, soit 108 millions d'euros ;
- du flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement, soit 573 millions d'euros ;
- du flux de trésorerie affecté aux opérations de financement, soit (691) millions d'euros.



20.3.6 AFFECTATION DU RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2007

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

.....
Origine *(en euros)*

Bénéfice comptable de l'exercice	45 446 921,30
À affecter comme suit :	
Réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice)	2 272 346,07
Dividende*	25 091 957,75
Le solde en Autres réserves	18 082 617,48

* Ce montant sera ajusté en fonction du nombre d'actions non regroupées restant en circulation à la date de mise en paiement du dividende.



➤ 20.4 Vérifications des informations historiques annuelles

20.4.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Se reporter aux rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, figurant respectivement au chapitre 20.3.1.1 et au chapitre 20.3.2.1 du présent document de référence.

20.4.2 AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Se reporter au rapport et à l'attestation du commissaire aux comptes sur les aspects santé, environnement et sécurité figurant au chapitre 5.4 du présent document de référence.

➤ 20.5 Date des dernières informations financières

Sans objet.

➤ 20.6 Informations financières intermédiaires et autres

Sans objet.



➤ 20.7 Politique de distribution des dividendes

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) et les revenus globaux correspondants sont les suivants :

Exercice pour lequel le dividende est versé	Dividende net par action (en euros)	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global (en euros)
2002	0,12	0,06	0,18
2003	0	0	0
2004	0	0	0
2005	0	0	0
2006	0	0	0

Les performances financières de Rhodia pour l'année 2007 le permettant, le Conseil d'administration a proposé le paiement d'un dividende de 0,25 euro par action ordinaire. Le versement et le montant de ce dividende seront soumis à l'approbation des actionnaires au cours de l'assemblée annuelle des actionnaires (se référer au chapitre 20.3.6 précisant l'affectation du résultat pour l'exercice 2007).

Rhodia envisage le maintien ou la progression de son dividende pour les exercices à venir dans la mesure où ses performances financières futures le permettront.

Les dividendes qui ne sont pas réclamés dans les cinq ans du versement sont reversés à l'État français.

➤ 20.8 Procédures contentieuses

Il est renvoyé à la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.

➤ 20.9 Changement significatif et tendance

Il est renvoyé au chapitre 5.1.5 et à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux événements postérieurs à la clôture figurant au chapitre 20.3.1.3 ci-dessus.

Informations complémentaires

21.1	Capital social	228
21.1.1	Capital social au 31 décembre 2007 – Regroupement d'actions	228
21.1.2	Titres non représentatifs du capital social	229
21.1.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	229
21.1.4	État des autorisations et des utilisations	230
21.1.5	Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions	232
21.1.6	Options sur le capital social	241
21.1.7	Historique du capital social	242
21.1.8	Marché des instruments financiers de la Société	242
21.2	Acte constitutif et statuts	244
21.2.1	Objet social	244
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration et de Direction	244
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 9 des statuts)	245
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	245
21.2.5	Assemblées d'actionnaires (article 18 des statuts)	245
21.2.6	Changement de contrôle	246
21.2.7	Franchissements de seuils	246
21.2.8	Modification du capital social	246
21.2.9	Comptes sociaux et consolidés (article 19 des statuts)	246
21.3	Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2006 et 2007	247

➤ 21.1 Capital social

21.1.1 CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2007 – REGROUPEMENT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2007, suite aux opérations de regroupement des actions de la Société, le capital social de Rhodia s'éleva à 1 204 413 972 euros, divisé en 100 367 831 actions ordinaires d'une valeur nominale de douze (12) euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Pour mémoire, au 31 décembre 2006, le capital social de Rhodia s'élevait à 1 204 186 174 euros et était divisé en 1 204 186 174 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.

Les opérations de regroupement des actions de la Société ont été mises en œuvre le 12 juin 2007. À cette date, il a été décidé de

regrouper 1 204 231 992 actions de 1 euro de valeur nominale chacune en 100 352 666 actions nouvelles de 12 euros de valeur nominale chacune (soit à raison de 1 action nouvelle d'une valeur nominale de 12 euros contre douze (12) actions anciennes d'une valeur nominale de 1 euro).

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions regroupées de 12 euros de valeur nominale dont les actionnaires n'ont pas demandé la délivrance s'éleva à 323 096.

Les actionnaires disposent d'un délai de 2 ans à compter du début des opérations de regroupement, soit jusqu'au 12 juin 2009, pour réclamer les actions regroupées. Pendant ce délai de 2 ans et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à douze (12) voix, de sorte que le nombre de voix



attachées aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

À défaut, les actions non réclamées seront vendues en bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de BNP Paribas Securities Services. À l'expiration du délai de 10 ans, les sommes revenant aux ayants droits seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'État.

Par ailleurs, et pour le reste, l'évolution du capital social entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 est due aux exercices d'options de souscription d'actions intervenus au cours de l'exercice 2007.

L'historique du capital social figure au chapitre 21.1.7 ci-après.

21.1.2 TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL SOCIAL

Depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2004-604 du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières, le nouvel article L. 228-40 du Code de commerce dispose que le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations simples, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'assemblée générale ou si celle-ci décide de l'exercer. Les statuts de la Société ne réservant pas ce pouvoir à l'assemblée, la compétence de principe pour l'émission d'obligations simples appartient au Conseil. Il ne sera donc pas demandé une nouvelle autorisation sur ce sujet lors des prochaines assemblées générales.

Rhodia n'a pas procédé, au cours de l'exercice 2007, à l'émission d'obligations simples.

Une information détaillée des différents emprunts existants et antérieurs figure au chapitre 10.3 ci-dessus.

21.1.3 ACQUISITION PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS D'ACHATS DE SES PROPRES ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-209, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons, qu'au cours de l'exercice 2007, votre Conseil d'administration n'a autorisé aucun programme d'achat par la Société de ses propres actions.

Nombre d'actions détenues en propre

Rhodia ne détient aucune de ses propres actions à ce jour.

Autorisation existante

L'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une période de 18 mois à compter de ladite assemblée générale, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions :

- dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10 % du capital social à la date de réalisation de ces achats soit, à titre indicatif au 31 décembre 2007, un nombre maximum de 10 036 783 actions regroupées (étant précisé que le nombre maximal d'actions détenues après ces achats ne pourra excéder 10 % du capital social) ;
- pour un prix maximum d'achat fixé à 60 euros par action (après prise en compte du regroupement d'actions).

Les objectifs des rachats ainsi effectués doivent être : (i) la participation de la Société aux opérations de regroupement de ses actions (ii) l'attribution d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés, dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions (iii) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, (iv) la conservation ou remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, (v) d'assurer la liquidité et d'animer le marché du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité, et (vi) l'affectation à tout autre objectif conforme à la réglementation en vigueur et aux pratiques admises de marché.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005.

À ce jour, l'autorisation de rachat d'actions n'a pas été utilisée et n'a, par conséquent, pas fait l'objet d'une information de la Société à l'Autorité des Marchés Financiers (une telle information devant être faite en cas d'achat, cession, transfert ou annulation de ses propres actions par la Société).

Cette autorisation expirera en novembre 2008. Une nouvelle autorisation en la matière sera soumise au vote de l'assemblée générale devant se tenir le 16 mai 2008 (sur 2^e convocation).

21.1.4 ÉTAT DES AUTORISATIONS ET DES UTILISATIONS

Tableau récapitulatif des autorisations en cours :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions AG 3/05/07 – 7 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 60 euros	aucune	18 mois (11/08)
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS AG 3/05/07 – 10 ^e résolution	En capital = 600 millions d'euros En emprunt = 800 millions d'euros	aucune	26 mois (07/09)
Augmentation de capital par le biais du PEE AG 3/05/07 – 14 ^e résolution	50 millions d'euros de nominal *	aucune	26 mois (07/09)
Augmentation de capital réservée à une catégorie de personnes AG 3/05/07 – 15 ^e résolution	50 millions d'euros de nominal *	aucune	18 mois (11/08)
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) AG 3/05/07 – 16 ^e résolution	2 % du capital (au jour de la ou des attributions)	235 110 actions attribuées (07/07) ** 1 023 960 actions attribuées (03/08) ***	26 mois (07/09)
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (L. 225-177 et s. du Code de commerce) AG 3/05/07 – 17 ^e résolution	1 % du capital (au jour de la ou des attributions)	aucune	26 mois (07/09)

* Les deux délégations portant sur les augmentations de capital réservées aux salariés font l'objet d'une limite globale de 50 millions d'euros en nominal.

** Dont 92 355 actions au titre d'un premier plan dit « 2+2 » et 142 755 au titre d'un second plan dit « 4+0 », dans le cadre d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions, à 15 674 collaborateurs (pour une description précise de ces attributions, se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions gratuites d'actions » ci-dessus)

*** Au titre des plans d'attribution gratuite d'actions autorisés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 mars 2008 (pour une description précise de ces attributions, se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions gratuites d'actions » ci-dessus)



Tableau récapitulatif des autorisations expirées au cours de l'exercice :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Utilisation (date)	Date d'expiration
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues avec DPS AG 23/06/05 – 17 ^e résolution	En capital = 1 milliard d'euros * En emprunt = 1 milliard d'euros *	549 134 383 euros ** (12/05)	mai 2007
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues sans D.P.S AG 23/06/05 – 18 ^e résolution	En capital = 1 milliard d'euros * En emprunt = 1 milliard d'euros *	595 124 994,10 euros *** (04/07)	août 2007
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires AG 23/06/05 – 19 ^e résolution	Dans la limite (i) de 15 % de l'émission initiale et (ii) du plafond prévu dans la délégation utilisée *	595 124 994,10 euros *** (04/07)	août 2007
Attributions gratuites d'actions aux salariés et dirigeants (L. 225-197-1 et s. du Code de commerce) AG 23/06/05 – 21 ^e résolution	1,5 % du capital (au jour de la décision du Conseil d'administration)	9 306 250 actions attribuées (01/06) **** 8 259 000 actions attribuées (01/07) *****	mai 2007
Augmentation de capital par le biais du PEE AG 23/06/05 – 22 ^e résolution	30 millions d'euros	27 469 633 euros (06/06) *****	mai 2007

* Les trois délégations portant sur les augmentations de capital avec ou sans maintien du DPS et l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires font l'objet d'une limitation globale (en capital = 1 milliard d'euros/en emprunt = 1 milliard d'euros).

** Émission en décembre 2005 de 549 134 383 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 604 047 821 euros (prime d'émission de 54 913 438 euros).

*** Émission le 27 avril 2007 d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 124 994,10 euros, à échéance au 1^{er} janvier 2014 et portant intérêt à un taux annuel de 0,5 %.

**** Dont 4 653 125 actions au titre d'un Plan A et 4 653 125 actions au titre d'un Plan B (les conditions de performance ont été atteintes – se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions gratuites d'actions » ci-dessus).

***** Dont 4 129 500 actions au titre d'un Plan A et 4 129 500 actions au titre d'un Plan B, ces attributions étant soumises à la réalisation de conditions de performances économiques par la Société (pour une description précise de ces attributions, se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions gratuites d'actions » ci-dessus).

***** Émission en juin 2006 de 27 469 633 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 37 237 767 euros (prime d'émission de 9 768 134 euros) ainsi que de 215 193 bons de souscription d'actions.

Les autorisations qui seront proposées au vote de l'assemblée générale devant se tenir le 16 mai 2008 (sur 2^e convocation) sont présentées dans le tableau suivant :

Opérations/Titres concernés	Montant nominal maximum d'émission	Durée de l'autorisation (et expiration)
Rachat d'actions 12 ^e résolution	10 % du capital Prix d'achat : ≤ 45 euros	18 mois (11/09)
Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues – 13 ^e résolution	10 % du capital	24 mois (05/10)



21.1.5 ACTIONS, VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

21.1.5.1 RAPPEL DES AUTORISATIONS EXISTANTES

Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 a délégué au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société, fixant à 600 millions d'euros le montant nominal maximal des émissions d'actions et à 800 millions d'euros le montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances.

Cette délégation a mis fin à l'autorisation relative aux émissions d'actions et valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription que l'assemblée générale du 23 juin 2005 avait accordée.

Autorisation de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, immédiatement ou à terme, donnant accès au capital émises par la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou à une catégorie de bénéficiaire

L'assemblée générale du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital émises par la Société :

- réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, pour un montant nominal maximum de 50 millions d'euros. Cette autorisation d'émission est valable pour une durée de 26 mois et a mis fin à celle conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2005 dans sa vingt-deuxième résolution ;
- réservées à une catégorie de bénéficiaires (les salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Rhodia situées hors de France et/ou des OPCVM d'actionnariat salarié investis en titres Rhodia), pour un montant nominal maximum de 50 millions d'euros. Cette autorisation d'émission est valable pour une durée de 18 mois.

Une limitation globale fixe à 50 millions d'euros le montant nominal maximal global des augmentations de capital pouvant être réalisées au titre de ces deux délégations.

Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe ou certaines catégories d'entre eux

L'assemblée générale du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, dans la limite de l'équivalent de 2 % du capital social au jour de la décision, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société.

Les bénéficiaires des attributions pourront être les salariés de la Société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ainsi que certains mandataires sociaux.

L'autorisation prévoit que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne soit définitive qu'au terme :

- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 2 ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires courant à compter de cette attribution définitive des actions étant alors également fixée à 2 ans ;
- soit d'une période d'acquisition d'une durée minimale de 4 ans, la période de conservation pouvant alors être supprimée,

étant précisé que le Conseil d'administration pourrait prévoir des durées d'acquisition et de conservation supérieures à ces durées minimales.

L'autorisation prévoit en outre que ces attributions gratuites d'actions devront être assorties de conditions de performances économiques, à l'exception d'un nombre limité d'actions représentant une valeur nominale maximum de 3 millions d'euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois et a mis fin à celle conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2005.

Une information détaillée des différents plans d'attribution gratuite d'actions en cours chez Rhodia est présentée au chapitre 17.2 ci-dessus.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'assemblée générale du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration à consentir, dans la limite de l'équivalent de 1 % du capital social au jour de la décision, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société.

Les bénéficiaires seraient les salariés, ou certains d'entre eux, de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui



sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ainsi qu'à certains mandataires sociaux.

Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois.

Une information détaillée sur les plans d'options de souscription d'actions en cours chez Rhodia est présentée au chapitre 17.2 ci-dessus.

21.1.5.2 OPÉRATION EFFECTUÉE SUR L'EXERCICE 2007

a) Attributions gratuites d'actions au profit de certains dirigeants et salariés du Groupe – janvier 2007

Pour une description précise de ces attributions, il convient de se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions gratuites d'actions » ci-dessus.

b) Plan mondial d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés du Groupe – juillet 2007

Pour une description précise de ces attributions, il convient de se référer au chapitre 17.2.3 sur les « Attributions gratuites d'actions » ci-dessus.

c) Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANES)

(i) Description

Le 27 avril 2007, la Société a procédé à l'émission de 12 372 661 obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant nominal de 595 124 994,10 euros, présentant les principales caractéristiques suivantes :

- valeur nominale : 48,10 euros chacune ;
- prime d'émission : 42 % par rapport au cours de référence de l'action Rhodia ;
- maturité : 1er janvier 2014 ;
- ratio d'attribution : 1 OCEANE donne droit à l'attribution d'une action regroupée ;
- intérêt : taux annuel égal à 0,5 % du nominal payable à terme échu le 1er janvier de chaque année.

Cette émission d'OCEANE a été réalisée en vertu des autorisations accordées par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2005 (dix-huitième et dix-neuvième résolutions).

(ii) Rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANES)

L'opération présentée ci-dessous a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers, sous le numéro 07-127 en date du 19 avril 2007. Le présent rapport, établi conformément aux articles R.225-115 et suivants du Code de commerce, décrit les conditions définitives de l'opération et donne les éléments d'appréciation de l'incidence effective de l'opération sur la situation de l'actionnaire de Rhodia (ci-après la « Société »). Ce rapport fait l'objet des présents développements.

1) Autorisations et décisions

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, réunie en assemblée générale mixte le 23 juin 2005 a adopté les résolutions suivantes :

- dans sa dix-huitième résolution, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, l'assemblée a notamment :
 - délégué au Conseil d'administration, pour une période de 26 mois la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'émission d'actions de la Société ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès au capital de la Société,
 - décidé que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1 milliard d'euros en nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
 - décidé qu'en cas d'émissions de valeurs mobilières représentatives de créance, donnant accès au capital de la Société, susceptibles d'être émises en vertu de la délégation susvisée, le montant nominal maximal de l'ensemble de ces valeurs mobilières représentatives de créance ne pourra excéder 1 milliard d'euros, ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, à la date d'émission. Ce montant ne comprend pas les primes de remboursement éventuellement stipulées,
 - décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente délégation,

- conféré tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier corrélativement les statuts, accomplir les formalités requises et généralement faire tout le nécessaire.

Dans sa dix-neuvième résolution, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, l'assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à décider pour chacune des émissions décidées en application des dix-septième et dix-huitième résolutions, que le nombre de titres à émettre pourra être augmenté, dans le délai de 30 jours suivant la clôture de la souscription, par le Conseil, avec faculté de subdélégation, lorsque celui-ci constatera une demande excédentaire, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Le Conseil d'administration a, en date du 12 avril 2007, en vertu de la délégation de compétence et de l'autorisation susvisées, notamment :

- décidé d'augmenter le capital social de la Société, par voie d'appel public à l'épargne, en procédant à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (OCEANES), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires :
 - dans la limite d'un montant nominal d'emprunt maximum de 450 millions d'euros (ou sa contre-valeur en devises étrangères ou autres unités monétaires) avant utilisation éventuelle des clauses de flexibilité (clause d'extension de 15 % et option de sur-allocation de 15 %),
 - dans la limite d'un montant nominal maximum de 170 millions d'euros, par l'émission d'un nombre maximum de 170 millions d'actions nouvelles résultant de la conversion des OCEANES, chacune d'une valeur nominale de 1 euro ;
- constaté, le cas échéant, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-4 du Code de commerce et ainsi qu'il en a été autorisé par l'assemblée générale précitée dans sa dix-huitième résolution, de subdéléguer au Directeur Général, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2007 inclus, les pouvoirs nécessaires à l'effet de mettre en œuvre et de réaliser cette augmentation de capital par émission d'OCEANES.

En conséquence et faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration, le Directeur Général, le 19 avril 2007, a notamment :

- décidé de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 10 758 836 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société, répondant aux caractéristiques suivantes :
 - valeur nominale : 48,10 euros, faisant apparaître, après prise en compte du ratio d'attribution de 12 actions pour 1 OCEANE, une prime d'émission de 42 % par rapport au cours de référence de l'action Rhodia, soit 2,8228 euros. Ce cours de référence étant égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action Rhodia sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 avril 2007 jusqu'à la fixation des modalités définitives des OCEANES,
 - maturité : 1er janvier 2014,
 - ratio d'attribution : 1 OCEANE donne droit à l'attribution de 12 actions,
 - intérêt : les OCEANES porteront intérêt à un taux annuel égal à 0,5 % du nominal, soit 0,24050 euros par OCEANE, payable à terme échu le 1er janvier de chaque année. Pour la période courant du 27 avril 2007 au 31 décembre 2007 inclus, il sera mis en paiement le 1er janvier 2008 un montant d'intérêt calculé *pro rata temporis*,
 - période de souscription du public : du 20 avril 2007 jusqu'au 24 avril 2007 inclus ;
- entre autres éléments et conditions fixés dans la note d'opération, fixé notamment les conditions d'amortissement normal, d'amortissement anticipé au gré de Rhodia, de remboursement anticipé au gré des porteurs d'OCEANES en cas de changement de contrôle, les cas d'exigibilité anticipée ;
- autorisé, le cas échéant, l'augmentation du nombre d'OCEANES à émettre, en cas de demandes excédentaires, jusqu'au 25 avril 2007 (inclus), dans la limite de 15 % de l'émission initiale.

Enfin, le Directeur Général, le 25 avril 2007, a notamment :

- constaté que le montant nominal de l'emprunt Rhodia 0,5 % 2007-2014, représenté par 10 758 836 OCEANES d'une valeur nominale unitaire de 48,10 euros, a été augmenté de 77 624 982,50 euros par l'émission de 1 613 825 OCEANES supplémentaires, d'une valeur nominale unitaire de 48,10 euros à la suite de l'exercice total de l'option de surallocation consentie par Rhodia aux Coordinateurs Globaux Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ; le montant nominal total de l'emprunt est donc de 595 124 994,10 euros, représenté par 12 372 661 OCEANES d'une valeur nominale unitaire de 48,10 euros ;
- déclaré que le règlement-livraison interviendra le 27 avril 2007.



2) Conditions définitives de l'opération

Les conditions définitives principales de l'opération sont les suivantes :

Nombre d'OCEANes émises et montant nominal de l'émission

L'emprunt est d'un montant nominal total de 517 500 011,60 euros représenté par 10 758 836 OCEANes. En outre, l'option de sur-allocation a été exercée en totalité par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File Associés et Teneurs de Livre Associés, portant le montant définitif de l'émission d'OCEANes à 595 124 994,10 millions d'euros, correspondant à 12 372 661 OCEANes.

Valeur nominale unitaire des OCEANes

La valeur nominale unitaire des OCEANes a été fixée à 48,10 euros, faisant apparaître, après prise en compte du ratio d'attribution de 12 actions pour 1 Obligation, une prime d'émission de 42 % par rapport au cours de référence de l'action Rhodia, soit 2,8228 euros. Ce cours de référence est égal à la moyenne pondérée par les volumes de transactions des cours de l'action Rhodia sur le marché Eurolist d'Euronext Paris depuis l'ouverture de la séance de bourse du 19 avril 2007 jusqu'à la fixation des modalités définitives des OCEANes.

Absence de droit préférentiel de souscription

Les actionnaires de la Société ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Il n'est pas prévu de délai de priorité.

Intention des principaux actionnaires

Aucun actionnaire n'a fait part à la Société de son intention de souscrire à l'émission.

Placement des titres

Les OCEANes font dans un premier temps l'objet d'un placement privé destiné exclusivement à des investisseurs qualifiés en France et à des investisseurs institutionnels hors de France à l'exclusion des États-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon, annoncé par la Société par un communiqué de presse en date du 19 avril 2007.

Ce placement privé a été suivi, une fois les conditions définitives de l'émission fixées à l'issue de la procédure dite de construction du livre d'ordres et le visa de l'AMF sur le prospectus obtenu, d'une offre au public, en France uniquement.

L'émission ne comporte pas de tranche spécifique destinée à un marché particulier.

Souscription du public

La souscription était ouverte au public le 20 avril 2007 et jusqu'au 24 avril 2007 inclus.

Établissements chargés du placement

Un syndicat bancaire dirigé par CALYON, Credit Suisse Securities (Europe) Limited et Société Générale était chargé du placement des OCEANes.

Garantie de placement

Le placement et la souscription de l'emprunt ont fait l'objet d'un engagement de garantie et de placement par un syndicat bancaire dirigé par CALYON, Credit Suisse Securities (Europe) Limited et Société Générale qui pourra être résilié jusqu'à la date (et y compris) de règlement-livraison des OCEANes dans certaines circonstances qui pourraient affecter le succès de l'émission.

Prix d'émission

48,10 euros par Obligation.

Date de jouissance et de règlement – Date d'émission

Le 27 avril 2007.

Intérêt

Les OCEANes porteront intérêt à un taux annuel égal à 0,5 % du nominal, soit 0,24050 euro par Obligation, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. Pour la période courant de la date du 27 avril 2007 au 31 décembre 2007 inclus, il sera mis en paiement le 1^{er} janvier 2008 un montant d'intérêt calculé *pro rata temporis*.

Durée de l'emprunt

6 ans et 249 jours.

Amortissement normal

Les OCEANes seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2014 par remboursement au prix de 54,46 euros, soit 113,22 % de la valeur nominale des OCEANes.

Amortissement anticipé au gré de la Société

La Société pourra procéder au remboursement anticipé des OCEANes, à tout moment, dans les conditions suivantes :

- sans limitation de prix ni de quantité, pour tout ou partie des OCEANes en circulation, par achats en bourse ou hors bourse ou par offres publiques ;
- à tout moment, à compter du 27 avril 2009 et jusqu'à l'échéance des OCEANes au Prix de Remboursement Anticipé, majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif, sous réserve de respecter un préavis de 30 jours dans les conditions suivantes : (i) à compter du 27 avril 2009 et jusqu'au 27 avril 2011 inclus si la moyenne arithmétique, calculée sur une période de 15 jours de bourse consécutifs parmi les 30 précédant la parution de l'avis annonçant le remboursement anticipé, du produit du premier cours coté de l'action et du ratio d'attribution d'actions en vigueur à cette date, excède 170 % du Prix de Remboursement Anticipé et (ii) à compter du 28 avril 2011 et jusqu'à l'échéance si la moyenne arithmétique, calculée sur une période de 15 jours de bourse consécutifs parmi les 30 précédant la parution de l'avis annonçant le remboursement anticipé, du produit du premier cours coté de l'action et du ratio d'attribution d'actions en vigueur à cette date, excède 135 % du Prix de Remboursement Anticipé ;



- pour la totalité des OCEANES restant en circulation au Prix de Remboursement Anticipé, sous réserve de respecter un préavis de 30 jours si leur nombre est inférieur à 15 % du nombre des OCEANES émises.

Remboursement anticipé au gré des porteurs d'OCEANES en cas de changement de contrôle

En cas de changement de contrôle de la Société (contrôle ayant le sens qui lui est donné à l'article L. 233-3 du Code de commerce), tout porteur d'OCEANES pourra demander, pendant une période de 10 jours ouvrés expirant au plus tard 40 jours ouvrés après la notification du changement de contrôle, le remboursement anticipé de tout ou partie de ses OCEANES, au Prix de Remboursement Anticipé, majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif.

Cas d'exigibilité anticipée

L'assemblée générale des porteurs d'OCEANES pourra rendre exigible la totalité des OCEANES au Prix de Remboursement Anticipé, majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement d'intérêts précédant la date de remboursement anticipé jusqu'à la date de remboursement effectif, au cas de survenance de certains événements (défaut de paiement, non-respect des stipulations relatives aux OCEANES, défaut croisé, exigibilité anticipée d'une autre dette financière, ouverture d'une procédure collective, non-cotation des actions de la Société sur un marché réglementé).

Taux de rendement actuariel annuel brut

2,35 % à la date d'émission des OCEANES (en l'absence d'exercice du droit à l'attribution d'actions et en l'absence de remboursement anticipé par rachats ou échanges).

Rang de créance

Les OCEANES et leurs intérêts constituent des engagements chirographaires directs, généraux, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de la Société, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires (sous réserve de celles bénéficiant d'une préférence prévue par la loi), présentes ou futures de la Société.

Notation de l'emprunt

L'emprunt a reçu, le 19 avril 2007, la notation de B par Standard and Poor's et B1 par Moody's.

Attribution d'actions nouvelles et/ou existantes

Les porteurs d'OCEANES auront, à tout moment jusqu'au 7^e jour ouvré précédant la date de remboursement normal, soit le 20 décembre 2013 ou, le cas échéant, la date de remboursement anticipé, la faculté d'obtenir l'attribution d'actions nouvelles et/ou d'actions existantes Rhodia (ci-après le « Droit à l'Attribution d'Actions ») qui seront libérées et/ou réglées par voie de compensation avec leur créance obligataire, sous réserve des stipulations prévues au paragraphe « Règlement des rompus » ci-dessous.

Rhodia pourra, à son gré, remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux.

La septième résolution proposée au vote de l'assemblée générale Mixte des actionnaires devant se tenir le 3 mai 2007 autoriserait le Conseil d'administration à acquérir des actions Rhodia dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant son capital social. Cette autorisation sera valable, si elle est adoptée, pendant une durée de dix-huit mois à compter du jour de cette assemblée. Au jour du visa de la note d'opération, Rhodia ne détient aucune de ses propres actions.

Suspension du Droit à l'Attribution d'Actions – En cas d'augmentation de capital ou d'émission de nouveaux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital, de fusion ou de scission ou d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant un droit de priorité au profit des actionnaires de Rhodia, la Société se réserve le droit de suspendre l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions pendant un délai qui ne peut excéder trois mois ou tout autre délai fixé par la réglementation applicable, cette faculté ne pouvant en aucun cas faire perdre aux porteurs d'OCEANES appelés au remboursement leur Droit à l'Attribution d'Actions et le bénéfice du délai prévu au paragraphe « Délai d'exercice et Ratio d'Attribution d'Actions » ci-dessous.

En ce cas, la décision de suspendre l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions fera l'objet d'un avis publié au Bulletin des annonces légales obligatoires. Cet avis sera publié sept jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de la suspension ; il mentionnera la date d'entrée en vigueur de la suspension et la date à laquelle elle prendra fin. Cette information fera également l'objet d'un avis dans un journal financier de diffusion nationale et d'un avis d'Euronext Paris.

Délai d'exercice et Ratio d'Attribution d'Actions – Les porteurs d'OCEANES pourront exercer leur Droit à l'Attribution d'Actions à tout moment à compter de la date d'émission des OCEANES et jusqu'au 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement, soit en principe le 20 décembre 2013, à raison de 12 actions Rhodia de 1 euro de valeur nominale pour 1 Obligation (ci-après désigné le « Ratio d'Attribution d'Actions »).

En cas d'approbation par l'assemblée générale Mixte des actionnaires de la Société convoquée le 3 mai 2007 de la neuvième résolution relative au regroupement des actions de la Société, le Ratio d'Attribution d'Actions sera porté à 1 action pour 1 Obligation, sous réserve d'éventuels ajustements.

Pour les OCEANES mises en remboursement à l'échéance ou de façon anticipée, le Droit d'Attribution d'Actions prendra fin à l'issue du 7^e jour ouvré qui précède la date de remboursement.

Pour exercer le Droit à l'Attribution d'Actions, les porteurs d'OCEANES devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits en compte. L'établissement chargé du service financier (ci après « l'Agent Financier »), assurera la centralisation de ces opérations.

Toute demande d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, parvenue à l'Agent Financier en sa qualité de centralisateur au cours



d'un mois civil (une « Période d'Exercice ») prendra effet à la plus proche des deux dates (chacune une « Date d'Exercice ») suivantes : (a) le dernier jour ouvré dudit mois civil et ; (b) le 7^e jour ouvré qui précède la date fixée pour le remboursement normal ou anticipé.

Pour être considérée reçue un jour ouvré, la demande correspondante devra parvenir à l'Agent Financier au plus tard à 17 heures ledit jour. Toute demande reçue après 17 heures sera réputée reçue le jour ouvré suivant.

Pour les OCEANES ayant même Date d'Exercice, Rhodia pourra à son gré, choisir entre : la conversion des OCEANES en actions nouvelles ; l'échange des OCEANES contre des actions existantes ; et la livraison d'une combinaison d'actions nouvelles et d'actions existantes.

Tous les porteurs d'OCEANES ayant la même Date d'Exercice seront traités de la même manière et verront leurs OCEANES, le cas échéant, converties et/ou échangées dans la même proportion, sous réserve des éventuels arrondis.

Les porteurs d'OCEANES recevront livraison des actions attribuées par Rhodia le 7^e jour ouvré suivant la Date d'Exercice.

Droits des porteurs d'OCEANES aux intérêts des OCEANES et aux dividendes des actions livrées – En cas d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCEANES au titre de la période courue entre la dernière Date de Paiement d'Intérêts précédant la Date d'Exercice et la date à laquelle intervient la livraison des actions.

Les droits attachés aux actions nouvelles émises à la suite d'une conversion ou actions existantes remises à la suite d'un échange sont définis au paragraphe « Actions remises lors de l'exercice du Droit d'Attribution d'Actions » ci-dessous.

Règlement des rompus

Tout porteur d'OCEANES exerçant son Droit à l'Attribution d'Actions pourra obtenir un nombre d'actions égal au produit du Ratio d'Attribution d'Actions en vigueur par le nombre d'OCEANES dont il demande l'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions.

Lorsque le nombre d'actions ainsi calculé ne sera pas un nombre entier, le porteur d'OCEANES pourra demander qu'il lui soit délivré : (i) soit le nombre entier d'actions immédiatement inférieur : dans ce cas, il lui sera versé en espèces une somme égale au produit de la fraction d'action formant rompu par la valeur de l'action, égale au premier cours coté lors de la séance de bourse qui précède le jour du dépôt de la demande d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions ; (ii) soit le nombre entier d'actions immédiatement supérieur, à la condition de verser à Rhodia une somme égale à la valeur de la fraction supplémentaire ainsi demandée, évaluée sur la base prévue à l'alinéa précédent.

Au cas où le porteur d'Obligation ne préciserait pas l'option qu'il souhaite retenir, il lui sera remis le nombre entier d'actions Rhodia immédiatement inférieur plus un complément en espèces tel que décrit ci-dessus.

Actions remises lors de l'exercice du Droit d'Attribution d'Actions

Les actions nouvelles émises sur conversion seront soumises à toutes les stipulations des statuts et porteront jouissance du premier jour de l'exercice social dans lequel se situe la Date d'exercice du Droit à l'Attribution d'Actions. Elles auront le droit, au titre dudit exercice social et des exercices ultérieurs, à égalité de valeur nominale, au même dividende par action que celui qui pourra être réparti aux autres actions portant même jouissance. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées auxdites actions à compter de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédent ou, s'il n'en était pas distribué, après la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de cet exercice. Les actions existantes remises à la suite d'un échange seront des actions ordinaires existantes portant jouissance courante qui conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions, étant entendu que, dans l'hypothèse où un détachement de dividende interviendrait entre la Date d'Exercice et la date de livraison des actions, les porteurs d'OCEANES n'auront pas droit à ce dividende et n'auront droit à aucune indemnité à ce titre.

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action ordinaire donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions ordinaires existantes, des bénéficiaires ou du boni de liquidation.

Ces actions sont par ailleurs soumises à toutes les stipulations statutaires.

Les dividendes sont prescrits dans le délai légal de cinq ans au profit de l'État.

Droit applicable

Droit français.

Établissement chargé du service financier

La centralisation du service financier de l'emprunt (paiement des intérêts, remboursement des titres amortis, centralisation des demandes de conversion et d'échange, etc.) ainsi que le service des titres seront assurés par Société Générale.

Compensation des OCEANES

Les OCEANES font l'objet d'une demande d'admission aux opérations Euroclear France (code ISIN FR0010464487), Euroclear Bank S.A./N.V. et Clearstream Banking, société anonyme.

Cotation des OCEANES

Les OCEANES font l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Eurolist d'Euronext Paris à compter de leur date d'émission.

Cotation des actions

Les actions Rhodia (code ISIN FR0000120131) sont admises aux négociations sur Eurolist d'Euronext Paris. Les actions nouvelles émises à la suite de conversion d'OCEANES feront l'objet de demandes d'admission régulières sur le même marché.

3) Incidence de la conversion ou de l'échange sur la situation des actionnaires ou sur les porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital

A titre indicatif, dans l'hypothèse de la conversion en actions nouvelles Rhodia de la totalité des OCEANES émises, l'incidence de

cette conversion sur la participation dans le capital détenant 1 % du capital de la Société au 31 décembre 2006 (soit 12 041 861 actions sur les 1 204 186 174 actions composant le capital social à cette date), c'est-à-dire préalablement à l'émission des OCEANES et ne souscrivant pas à celle-ci serait la suivante :

Participation de l'actionnaire en % du nombre d'actions composant le capital

	Hors exercice de l'option de surallocation	Après exercice de l'option de surallocation
Avant l'émission des OCEANES et avant exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ⁽¹⁾	1,000	1,000
Avant l'émission des OCEANES et après exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ⁽¹⁾	0,972	0,972
Après l'émission et la conversion des OCEANES et avant exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ⁽¹⁾	0,903	0,890
Après l'émission et la conversion des OCEANES et après exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ⁽¹⁾	0,880	0,868

(1) Après prise en compte de l'exercice de toutes les options de souscription d'actions, les attributions gratuites d'actions et les bons de souscription d'actions tels que décrits aux paragraphes 21.1.5.4 et 21.1.6 du Document de référence 2006.

À titre indicatif, l'incidence de l'émission des OCEANES et de leur conversion sur la quote-part des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2006 (date à laquelle le capital social était composé de 1 204 186 174 actions) pour le détenteur d'une action Rhodia ne souscrivant pas à l'émission des OCEANES serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres (en euros)

	Hors exercice de l'option de surallocation	Après exercice de l'option de surallocation
Avant l'émission des OCEANES et avant exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ⁽¹⁾	(0,54)	(0,54)
Avant l'émission des OCEANES et après exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ⁽¹⁾	(0,42)	(0,42)
Après l'émission et la conversion des OCEANES et avant exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ^{(1) (2)}	(0,10)	(0,04)
Après l'émission et la conversion des OCEANES et après exercice de la totalité des Instruments Dilutifs ^{(1) (2)}	0,00	0,05

(1) Après prise en compte de l'exercice de toutes les options de souscription d'actions (exercibles ou non), les attributions gratuites d'actions et les bons de souscription d'actions tels que décrits aux paragraphes 21.1.5.4 et 21.1.6 du Document de référence 2006.

(2) Avant impact des coupons à verser pendant la durée de vie des OCEANES.

Dans l'hypothèse de l'échange en actions existantes Rhodia de la totalité des OCEANES, la situation des actionnaires ne serait pas affectée.

4) Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique de l'émission et de la conversion des OCEANES sur la valeur boursière de l'action Rhodia est de + 4,66 %.

Elle a été calculée sur la base :

➤ d'un cours de 2,78 euros par action Rhodia égal à la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le

19 avril 2007 (date de lancement de l'émission des OCEANE), pour le calcul de la capitalisation boursière de Rhodia avant émission ;

➤ de l'émission de 12 372 661 OCEANES de 48,10 euros de nominal, susceptibles d'être converties en 148 471 932 actions Rhodia (12 actions pour 1 OCEANE) ;

➤ d'un produit net de l'émission de 587,3 millions d'euros.



Nombre d'actions Rhodia avant émission des OCEANES	1 204 186 174
Cours de l'action Rhodia avant émission des OCEANES	2,78 euros
Valeur boursière de Rhodia avant émission des OCEANES	3 343 422 912,11 euros
Nombre d'OCEANES émises	12 372 661
Ratio de Conversion des OCEANES	12
Nombre total d'actions Rhodia susceptibles d'être créées par conversion des OCEANES	148 471 932
Nombre total d'actions Rhodia après émission et conversion des OCEANES	1 352 658 106
Produit net de l'émission d'OCEANES	587 300 000
Valeur boursière théorique de Rhodia après émission et conversion des OCEANES	3 930 722 912,11 euros
Valeur théorique d'une action Rhodia après émission et conversion des OCEANES	2,91 euros
Incidence théorique de l'émission et de la conversion des OCEANES	+ 4,66 %

Courbevoie, le 3 mai 2007

Monsieur Yves René NANOT
Président du Conseil d'administration
RHODIA

Monsieur Jean-Pierre CLAMADIEU
Directeur Général et administrateur
RHODIA

(iii) Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport spécial du 12 mai 2005 sur l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes avec suppression du droit préférentiel de souscription autorisée par votre assemblée générale Extraordinaire du 23 juin 2005 au titre des résolutions n° 18 et n° 19.

Cette assemblée générale Extraordinaire avait délégué au Conseil d'administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois pour un montant nominal global maximum d'un milliard d'euros, avec faculté d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 12 avril 2007, de :

- procéder à une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANES)
 - pour un montant nominal maximal d'emprunt de 450 000 000 d'euros avec une clause d'extension de 15 % et une option de sur-allocation de 15 % ;
 - pour un montant nominal maximal d'actions nouvelles de 170 000 000 d'euros résultant de la conversion des OCEANES, chacune d'une valeur nominale de 1 euro ;
- subdéléguer au Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de mener à bonne fin cette émission.

Faisant usage de cette subdélégation, votre Directeur Général a, le 25 avril 2007, constaté que l'option de sur-allocation a été intégralement exercée.

Les principales caractéristiques de cette opération sont les suivantes :

- au total, 12 372 661 OCEANES ont été émises pour une valeur nominale unitaire de 48,10 euros, soit un emprunt total de 595 124 994,10 euros ;
- le prix d'émission fait apparaître, après prise en compte du ratio d'attribution de 12 actions pour 1 OCEANE, une prime d'émission de 42 % par rapport au cours de référence de l'action Rhodia, soit 2,8228 euros ;



- les OCEANes porteront intérêt à un taux annuel de 0,5 % du nominal, payable à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année. L'échéance de l'emprunt est fixée au 1^{er} janvier 2014, date à laquelle les OCEANes seront remboursées au prix de 54,46 euros, correspondant à un taux de rendement actuariel brut de 2,35 % ;
- la Société dispose d'un droit de remboursement anticipé à partir du 27 avril 2009 à un Prix de Remboursement Anticipé sous certaines conditions de performance fondées, entre autres, sur la valeur boursière de l'obligation.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier :

- les informations chiffrées extraites des comptes consolidés au 31 décembre 2006 arrêtés par le Conseil d'administration. Ces comptes ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale et la sincérité des informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la Société et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'administration ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'assemblée générale Extraordinaire du 23 juin 2005 et des indications fournies à celle-ci ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés, le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant définitif ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 3 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

Salustro Reydel

Membre de KPMG International
Dominique Stiegler



21.1.5.3 VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL DE RHODIA

a) Obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la Société (OCEANE)

Au 31 décembre 2007, il y avait 12 372 661 OCEANE en circulation.

Suite au regroupement des actions de la Société et aux ajustements consécutifs sur les instruments dilutifs de la Société, 1 OCEANE donne droit d'obtenir 1 action de la Société de 12 euros de valeur nominale.

Les caractéristiques des OCEANE sont décrites au chapitre 21.1.5.2 c) ci-dessus.

b) Bons de souscription d'action

Au 31 décembre 2007, il y avait 215 193 bons de souscription d'actions en circulation.

Suite au regroupement des actions de la Société et aux ajustements consécutifs sur les instruments dilutifs de la Société, 12 bons donnent droit à la souscription d'une action regroupée de 12 euros de valeur nominale.

Ces bons de souscription d'actions ont été émis dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 30 juin

2006 et attribués au bénéfice des salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne, en lieu et place de la décote, afin de leur offrir un profil économique équivalent aux salariés des filiales localisées dans les autres pays. Ces bons sont détenus par le Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Zukunft 2006 », les salariés des filiales de Rhodia localisées en Allemagne ayant souscrit à cette opération d'augmentation de capital réservée détenant des parts de ce fonds.

21.1.6 OPTIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2007, les instruments optionnels sur le capital de la Société sont les suivants :

- les OCEANE (voir le chapitre 21.1.5.2 c) ci-dessus) ;
- les plans d'options de souscription d'actions décrits au chapitre 17.2 ci-dessus ;
- les bons de souscription d'actions (voir le chapitre 21.1.5.4 a) ci-dessus).

Par ailleurs, les attributions gratuites d'actions, telles que décrites au chapitre 17.2 ci-dessus, pourront entraîner l'émission d'actions nouvelles.

21.1.7 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Montant du capital	Nombre d'actions (valeur nominale)	Nature de l'opération
Rappel au 31/12/1999	2 621 115 615,00 euros	174 741 041 (15 euros)	
09/2000	2 689 637 820,00 euros	179 309 188 (15 euros)	Augmentation de capital réservée aux salariés : émission de 4 568 147 actions nouvelles de 15 euros de nominal représentant une augmentation de capital de 68 522 205 euros (prime d'émission de 1 644 532,92 euros)
05/2002	179 309 188 euros	179 309 188 (1 euro)	Réduction de capital d'un montant de 2 510 328 632,00 euros par voie de réduction du nominal des 179 309 188 actions de 15 à 1 euro (montant de la réduction inscrit en compte de « prime d'émission » non distribuable).
05/2004	627 582 158 euros	627 582 158 (1 euro)	Augmentation de capital avec DPS : émission de 448 272 970 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 448 272 970 euros (prime d'émission de 22 413 648,50 euros)
12/2005	1 176 716 541 euros	1 176 716 541 (1 euro)	Augmentation de capital avec DPS : émission de 549 134 383 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 549 134 383 euros (prime d'émission de 54 913 438 euros)
06/2006	1 204 186 174 euros	1 204 186 174 (1 euro)	Augmentation de capital réservée aux salariés : émission de 27 469 633 actions nouvelles de 1 euro de nominal représentant une augmentation de capital de 37 237 767 euros (prime d'émission de 9 768 133,55 euros)
06/2007	1 204 231 992 euros	100 352 666 (12 euros)	1/Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 45 828 euros par émission de 45 828 actions de 1 euros de valeur nominale chacune 2/Regroupement d'actions : échange de 12 actions de 1 euros de valeur nominale chacune contre 1 action de 12 euros de valeur nominale chacune
12/2007	1 204 413 972 euros	100 367 831 (12 euros)	Exercice d'options de souscription d'action : constatation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 181 980 euros par émission de 15 165 actions de 12 euros de valeur nominale chacune
01/2008	1 213 031 484 euros	101 085 957 (12 euros)	Plans A et B d'attribution gratuite d'actions 2006 : augmentation de capital d'un montant nominal de 8 617 512 euros par émission de 718 126 actions nouvelles RHODIA de 12 euros de valeur nominale chacune (du fait de l'arrivée du terme de la période d'acquisition)

21.1.8 MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Les actions de Rhodia sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext (Compartiment A) à Paris depuis le 25 juin 1998.

Rhodia a procédé le 12 juin 2007 au regroupement de ses actions par voie d'échange à raison d'une action nouvelle de 12 euros de valeur nominale chacune pour douze actions anciennes de 1 euro de valeur nominale chacune. Depuis cette date, les actions regroupées sont cotées sur l'Eurolist d'Euronext (Compartiment A) à Paris. À la même date, les actions non regroupées ont été transférées du marché Eurolist d'Euronext au marché CVRMR (Compartiment des Valeurs Radiées de Marchés Réglementés) où elles ont été négociables pendant une durée de 6 mois, soit jusqu'au 12 décembre 2007, dans le but de favoriser la négociation de « rompus » pour les actionnaires de Rhodia ne disposant pas de la quotité nécessaire au regroupement de leurs actions.

Par ailleurs, du 25 juin 1998 au 28 septembre 2007, les actions de Rhodia étaient cotées sur le New York Stock Exchange (NYSE) à New York sous forme d'American Depositary Receipts (ADR) de niveau 3.

Chaque ADR était représentatif d'une American Depositary Share (ADS), représentant elle-même une action Rhodia. Ces ADRs ont été regroupés le 12 juin 2007 à raison d'un nouvel ADR pour 12 ADRs anciens.

Le 7 septembre 2007, Rhodia a notifié le New York Stock Exchange (NYSE) de son intention de demander son retrait de la cote, le « *delisting* » des ADRs de niveau 3 ayant été effectif le 28 septembre 2007. À cette même date, Rhodia a initié le « désenregistrement » de l'ensemble de ses titres qui étaient enregistrés à la Securities and Exchange Commission (SEC) en procédant aux formalités requises. Ce désenregistrement est devenu effectif le 28 décembre 2007.

Rhodia a décidé de maintenir l'existence d'une cotation aux États-Unis sous forme d'ADR de niveau 1 négociables de gré à gré sur International OTCQX. Chaque ADR est représentatif d'une American Depositary Share (ADS), représentant elle-même une action Rhodia. Tout porteur d'ADR peut, à tout moment, soit vendre son titre, soit le convertir en action Rhodia, qui en est le sous-jacent, en réglant les frais de conversion au dépositaire. Dans ce dernier cas, l'ADR qui représentait l'action Rhodia S.A. est annulé. Au 31 décembre 2007, il restait 2 713 254 ADRs en circulation, représentant 2,7 % du capital de la Société.



FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION RHODIA S.A. :

Code ISIN FR0010479956

Code Bloomberg : RHA.FP

Code Reuters : RHA.PA

Titre éligible au SRD : oui

Titre éligible au PEA : oui

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ADR DE RHODIA S. A. :

Ratio : 1 ADR pour 1 action Rhodia S.A.

Code ISIN : US7623972061

Code Bloomberg : RHAYY.US

Code Reuters : RHAYY.PK

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution en 2007 du cours et du volume des transactions des Actions Rhodia S.A. cotées à l'Eurolist d'Euronext Paris et des ADRs de Rhodia S.A. cotées au New York Stock Exchange jusqu'au 27 septembre 2007 et à l'International OTCQX depuis le 28 septembre 2007.

Compte tenu du regroupement des actions et des ADRs de Rhodia effectué le 12 juin 2007, les données historiques antérieures à cette date sont issues :

- pour les cours de l'action de Rhodia S.A. : du retraitement des cours de l'action non regroupée (multiplication par 12) dont le code ISIN était FR0000120131 ;
- pour les cours de l'ADR de Rhodia S.A. : du retraitement des cours de l'ADR non regroupé (multiplication par 12) dont le code Cusip était 762397 107 ;
- du retraitement des volumes de titres échangés (division par 12) à l'Eurolist d'Euronext et au New York Stock Exchange.

Les données historiques depuis le 12 juin 2007 représentent le cours des actions regroupées et des ADRs regroupés de Rhodia.

ACTIONS RHODIA S.A. COTÉES SUR L'EUROLIST D'EURONEXT PARIS

(en euros)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2007	34,80	31,08	1 636 696	53 545 737
Février 2007	34,92	31,8	1 409 080	47 553 829
Mars 2007	33,24	30,36	1 888 312	60 461 965
Avril 2007	37,32	33,48	1 670 916	58 947 991
Mai 2007	37,92	35,76	1 319 004	48 214 731
Juin 2007	36,84	31,57	1 663 053	56 074 407
Juillet 2007	35,71	32,90	996 885	34 235 684
Août 2007	32,90	27,06	1 411 340	41 697 583
Septembre 2007	30,83	25,26	1 474 837	39 905 667
Octobre 2007	29,44	26,14	1 193 590	33 043 618
Novembre 2007	28,73	23,22	1 759 551	45 251 986
Décembre 2007	26,4	23,85	947 636	23 545 842
Janvier 2008	26,83	17,47	1 569 949	32 433 694
Février 2008	22,23	16,57	1 849 968	34 483 133
Mars 2008 (jusqu'au 28 mars)	16,43	12,22	2 318 007	32 453 171

Source : Bloomberg.

AMERICAN DEPOSITARY RECEIPTS (ADR) DE RHODIA S.A. COTÉES AU NEW YORK STOCK EXCHANGE JUSQU'AU 27 SEPTEMBRE 2007 ET À L'INTERNATIONAL OTCQX DEPUIS LE 28 SEPTEMBRE 2007

(en dollars)	Cours de clôture		Volumes des transactions (moyenne quotidienne)	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En capitaux
Janvier 2007	45,24	39,24	10 782	455 791
Février 2007	45,60	41,28	8 754	387 813
Mars 2007	43,92	39,12	9 361	394 750
Avril 2007	49,92	45,00	48 940	2 272 161
Mai 2007	51,36	48,12	18 595	914 282
Juin 2007	50,28	44,42	44 859	2 107 792
Juillet 2007	50,36	46,07	28 538	1 381 927
Août 2007	46,14	37,27	27 378	1 129 048
Septembre 2007	42,44	35,88	21 781	831 880
Octobre 2007	41,30	37,00	24 127	925 150
Novembre 2007	42,15	33,95	6 670	245 994
Décembre 2007	38,20	34,30	11 168	399 752
Janvier 2008	39,65	26,50	10 364	328 258
Février 2008	32,95	24,80	6 568	182 660
Mars 2008 (jusqu'au 28 mars)	25,10	19,14	32 591	692 330

Source : Bloomberg.

➤ 21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, soit directement, soit indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- toute opération dans les domaines de la chimie, des fibres et polymères ;
- la recherche, le développement, la fabrication, la transformation, la commercialisation et la fourniture de biens et de produits, la concession, l'acquisition, la cession de tout droit de propriété industrielle et commerciale ;
- la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription, achat d'actions ou participation dans toutes entreprises, groupements ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et, s'il y a lieu, quel qu'en soit l'objet ;
- l'émission de toutes garanties, garanties à première demande, cautions et autres sûretés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier au bénéfice de toute société ou entité du Groupe, dans le cadre de leurs activités, ainsi que du financement ou du refinancement de leurs activités. La souscription de tout emprunt et, plus généralement, le recours à

tout mode de financement, notamment par voie d'émission ou, selon le cas, de souscription d'instruments financiers, en vue de permettre la réalisation du financement ou du refinancement de l'activité de la Société ;

- ainsi que, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières, mobilières ou de services, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

21.2.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES OU AUTRES CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont prévus aux articles 11 à 16 des statuts de la Société.

Il convient par ailleurs de se reporter au chapitre 14.3.1 ci-dessus.



21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 9 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison du remboursement du capital devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaire.

21.2.4 MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 18 DES STATUTS)

Les assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions se tiennent, soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit pour les propriétaires d'actions de participer personnellement, par mandataire ou par correspondance aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

➤ pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;

➤ pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français, au sens de l'article 102 du Code Civil, peut se faire représenter aux assemblées générales ou spéciales par un intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Sous les réserves et dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. En ce cas, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil. Les actionnaires sont alors réputés présents à ces assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard deux jours avant la date de réunion de l'assemblée générale, sauf délai plus court mentionné dans les avis de convocation ou qui résulterait de dispositions impératives en vigueur abrégant ce délai.

Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le déroulement de l'assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Président. À défaut l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.



À chaque réunion de l'assemblée générale, il est tenu une feuille de présence établie conformément à la loi. Cette feuille de présence dûment émargée par les actionnaires et les mandataires, est certifiée exacte par les membres du bureau de l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf limitations légales. Jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de début des opérations de regroupement indiquée dans l'avis de regroupement publié par la Société au Bulletin des Annonces légales obligatoires conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale du 3 mai 2007, toute action non regroupée donnera droit à son titulaire à une (1) voix et toute action regroupée à douze (12) voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions de la Société soit proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente.

À la demande d'un ou plusieurs membres de l'assemblée représentant par eux mêmes ou en qualité de mandataires au moins le dixième du capital présent ou représenté à l'assemblée, il est procédé à un scrutin secret.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées conformément à la loi.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires ainsi que dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales.

21.2.6 CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune disposition dans les statuts ou tout autre document interne de Rhodia pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Outre l'obligation légale de déclarer à la Société la détention de certaines fractions du capital ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence, conformément aux dispositions légales, depuis la décision de l'assemblée générale de la Société du 28 avril 2006, il n'existe aucune disposition dans les Statuts ou tout autre document interne de Rhodia imposant au détenteur d'actions Rhodia de divulguer un quelconque franchissement de seuil de détention dans le capital social de Rhodia.

Les déclarations de franchissement des seuils légaux faites à l'Autorité des Marchés Financiers et à Rhodia sont indiquées au chapitre 18.3 ci-dessus.

21.2.8 MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.9 COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (ARTICLE 19 DES STATUTS)

21.2.9.1 COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, dans les conditions légales en vigueur, dresse l'inventaire, les comptes annuels et établit un rapport de gestion.

Les produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets.

Il est fait sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement pour la réserve légale, et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée générale ordinaire arrête la répartition de ces dernières sur lesquelles est prélevée la somme que l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décidera de distribuer aux actions proportionnellement à leur part dans le capital social.

Sur le solde, s'il en existe, l'assemblée générale ordinaire détermine les montants qui seront reportés à nouveau sur l'exercice suivant et inscrits à un ou plusieurs fonds de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi.

L'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes, en numéraire ou en actions.



Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par les Commissaires aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale extraordinaire peut décider de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de réduction du nominal de l'action. Le montant de la réduction de

capital, soit la différence entre l'ancienne et la nouvelle valeur nominale multipliée par le nombre d'actions existantes, sera inscrite au compte de prime d'émission, étant entendu que cette dernière ne sera pas distribuable. Néanmoins, elle pourra être réincorporée ultérieurement au capital ou servir à amortir des pertes sociales.

21.2.9.2 COMPTES CONSOLIDÉS

Le Conseil d'administration présente à l'assemblée son rapport sur la gestion du Groupe et les comptes consolidés. L'assemblée délibère et statue sur toutes les questions relatives aux comptes consolidés de l'exercice écoulé.

Le rapport sur la gestion du Groupe peut être inclus dans le rapport de gestion visé ci-dessus.

➤ 21.3 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2006 et 2007

Le tableau ci-dessous vous présente le montant des honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge pour les exercices 2006 et 2007.

	PricewaterhouseCoopers Audit				Salustro Reydel Membre de KPMG International			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
<i>(millions d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3,5	8,0	88	95	1,3	1,3	86	87
Émetteur	0,9	1,7	23	20	0,4	0,5	26	34
Filiales intégrées globalement	2,6	6,3	65	75	0,9	0,8	60	53
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,4	0,3	10	4	0,1		7	
Émetteur	0,2	0,1	5	2	0,1		7	
Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	5	2				
Sous-total	3,9	8,3	98	99	1,4	1,3	93	87
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	0,1	0,1	2	1	0,1	0,2	7	13
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous-total	0,1	0,1	2	1	0,1	0,2	7	13
TOTAL	4,0	8,4	100	100	1,5	1,5	100	100



Contrats importants

À ce jour, Rhodia n'a pas conclu de contrat important conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires.

S'agissant des contrats importants conclus dans le cadre normal de ses affaires, Rhodia invite les investisseurs à se référer notamment aux contrats financiers mentionnés au chapitre 10.3 du présent document de référence :

- la *ligne de crédit syndiqué* « nouveau RCF », pour un montant de 600 millions d'euros, à échéance au 30 juin 2012 ;
- le placement obligataire « *Floating Rates Notes* » réalisé en 2006 de 1 100 millions d'euros à échéance 2013 ;
- les deux programmes de cession de créances, nord-américain et européen ;
- Le contrat d'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou à émettre intervenue en avril 2007.

23



Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations

Sans objet.



Documents accessibles au public

sommaire

24.1	Documents accessibles sur le site Internet de la Société	250
24.2	Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	250

➤ 24.1 Documents accessibles sur le site Internet de la Société

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) les documents suivants :

- le présent document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ;
- les communiqués financiers ;

➤ les statuts.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Rhodia, Immeuble Cœur Défense, Tour A, 110, esplanade Charles de Gaulle, 92400 Courbevoie (01 53 56 64 64).

➤ 24.2 Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la liste suivante présente les informations rendues publiques par Rhodia depuis le 1^{er} janvier 2007 (en complément de celles listées au chapitre 24.1).

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Au cours de l'exercice 2007 et jusqu'à la publication du présent document de référence, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com) ou dans la rubrique Informations Réglementées de ce même site :

➤ 02.01.07	Rhodia finalise la cession de ses activités européennes de fils industriels et fibres techniques à Butler Capital
➤ 01.02.07	Rhodia lance une opération de rachat des obligations
➤ 01.02.07	Rhodia finalise la cession à China Natinal Bluestar Corporation de son activité Silicones
➤ 14.02.07	Rhodia : Chiffre d'affaires 2006
➤ 15.02.07	Rhodia annonce les résultats préliminaires de son offre de rachat des obligations
➤ 02.03.07	Rhodia annonce le résultat final de son offre de rachat des obligations
➤ 06.03.07	Rhodia cède sa participation dans Nylstar
➤ 07.03.07	Résultats annuels 2006



14.03.07	Informations relatives à l'assemblée générale Mixte des actionnaires du 3 mai 2007
23.03.07	Rhodia annonce le projet de fermeture de son site de Mulhouse Dornach et anticipe le reclassement de la majorité de son personnel.
30.03.07	Rhodia a déposé son document de référence auprès de l'AMF et son rapport annuel 20-F auprès de la SEC
19.04.07	Rhodia renforce sa structure financière : émission obligations convertibles OCEANE
19.04.07	Succès du placement obligations convertibles OCEANE
19.04.07	Visa de l'AMF suite au placement obligations convertibles OCEANE
20.04.07	Rhodia annonce l'exercice en totalité de l'option de sur-allocation-obligations convertibles OCEANE
26.04.07	Rhodia augmente sa production d'intermédiaires au Brésil
27.04.07	Rhodia construit une usine d'intermédiaires de silices en Chine
04.05.07	Assemblée générale
10.05.07	Résultat du 1er trimestre 2007 : un bon début d'année
15.05.07	Rhodia finalise la cession de sa participation dans Nylstar
25.05.07	Regroupement d'actions : avis de lancement
07.06.07	Rhodia a décidé de saisir l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de l'ouverture d'une enquête
07.06.07	Rhodia réitère sa confiance dans l'atteinte de ses objectifs à court et moyen terme
11.06.07	Regroupement d'actions
20.06.07	Rhodia se renforce sur le marché du contrôle des émissions automobiles (Acquisition Washcoat – Rhodia Silcea)
21.06.07	Clôture de la procédure AMF
09.07.07	Rhodia tire les conséquences de la mise en redressement judiciaire de Nylstar
20.07.07	Le CNRS et Rhodia franchissent une nouvelle étape dans leur partenariat historique
31.07.07	Résultats du 2 ^e trimestre 2007 : forte progression de la performance opérationnelle
31.07.07	Rhodia lance un plan mondial d'attribution gratuite d'actions pour ses collaborateurs
02.08.07	Rhodia finalise l'acquisition de l'activité Washcoat d'alumines
07.08.07	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2007 de Rhodia
07.09.07	Rhodia notifie le New York stock exchange de son retrait de la cote
24.10.07	Rhodia crée le pôle Innovation Pierre-Gilles de Gennes
26.10.07	Rhodia Organics annonce le projet de fermeture de l'activité paracétamol de son site de Roussillon
06.11.07	Résultats du 3 ^e trimestre 2007 : confirmation d'un bon niveau de génération de Free Cash Flow
15.11.07	Rhodia sur la voie de la mobilité durable
15.11.07	Rhodia développe le dialogue avec ses parties prenantes
16.11.07	Rhodia inaugure son site de production de diphénols en Chine
16.11.07	Rhodia annonce la construction d'une nouvelle unité de production de silices de haute performance en Chine
22.11.07	Rhodia augmente les prix de vente de l'ensemble de ses produits
06.12.07	Rhodia, Adecco et Adia signent la première charte de responsabilité sociale appliquée au travail temporaire
12.12.07	Rhodia crée le prix Rhodia Pierre-Gilles de Gennes pour la science et l'industrie
18.12.07	Rhodia lance un plan d'amélioration de la compétitivité de son entreprise Acetow
28.02.08	Résultats annuels 2007
18.03.08	Jean-Pierre Clamadieu nommé Président Directeur Général de Rhodia
19.03.08	Rhodia et Lyondell entrent en négociations exclusives avec Perstorp en vue de lui céder leurs activités Isocyanates
19.03.08	Rhodia finalise le recentrage de son portefeuille et simplifie son organisation



LISTE DES PUBLICATIONS AU BALO

14 février 2007	Publication périodique – Chiffre d'affaires
14 mars 2007	Convocations – Assemblée d'actionnaires (avis de réunion)
2 avril 2007	Publication périodique – comptes annuels
6 avril 2007	Convocations – Assemblée d'actionnaires
23 avril 2007	Émissions et cotations – Valeurs françaises/Actions et parts
25 avril 2007	Convocations – Assemblée d'actionnaires (Avis de 2 ^s convocation)
14 mai 2007	Publication périodique – Chiffre d'affaires
25 mai 2007	Autres Opérations – Regroupement d'actions
28 mai 2007	Publication périodique – Comptes annuels
11 juin 2007	Autres Opérations – Regroupement d'actions (3 notices)
1er août 2007	Publication périodique – Chiffre d'affaires
13 août 2007	Publication périodique – Comptes intermédiaires
7 novembre 2007	Publication périodique – Chiffre d'affaires
29 février 2008	Publication périodique – Chiffre d'affaires
26 mars 2008	Convocation – Assemblée d'actionnaires et de porteurs de parts

Les informations ci-dessus ont été publiées sur le site Internet de la Société (www.rhodia.com), sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).



Informations sur les participations

Il est renvoyé au chapitre 7.2 ci-dessus ainsi qu'à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007, figurant au chapitre 20.3.1.3 du présent document de référence.



Liste des rapports

Rapport	Chapitre
Rapports internes à la Société	
Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	16.5.1
Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription d'actions	17.2.2.1
Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions gratuites d'actions	17.2.3.1
Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations de rachats d'actions	21.1.3.1
Rapport complémentaire du Conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes (OCEANes)	21.1.5.2
Rapports externes à la Société	
Rapport de PricewaterhouseCoopers Audit sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité	5.3.4.1
Attestation de PricewaterhouseCoopers Audit sur les actions de progrès en matière de santé, sécurité et environnement	5.3.4.2
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Rhodia S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	16.5.2
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	19
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	21.1.5.2
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007	20.3.1.1
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007	20.3.2.1



Table de réconciliation (vers les rapports financier et de gestion)

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel (Article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers) et du rapport de gestion social et consolidé de Rhodia (Article L. 225-100 et suivants du Code de commerce) intégrés dans le présent document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les chapitres les constituant.

Les éléments composant le rapport financier annuel de Rhodia figurent aux points 1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 ci-dessous.

Les éléments composant le rapport de gestion social et consolidé de Rhodia figurent aux points 1 à 3 ci-dessous.

Information	Référence
1 Rapport de gestion social du conseil d'administration	Chapitre 20.3.5 du présent document
1.1 Situation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et, le cas échéant, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	Chapitres 6 et 9 du présent document
1.2 Résultats de l'activité pour la Société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	Chapitres 9 et 20.3 du présent document
1.3 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	Chapitre 20.9 du présent document
1.4 Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	Chapitres 6, 9 et 12 du présent document
1.5 Activités en matière de Recherche et Développement	Chapitre 11 du présent document
1.6 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	Chapitres 6 et 9 du présent document
1.7 Indicateurs clés de performance de nature financière	Chapitre 3 du présent document
1.8 Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	Chapitres 4, 5.3 et 17 du présent document
1.9 Description des principaux risques et incertitudes	Chapitre 4 du présent document
1.10 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	Chapitres 4 et 10 du présent document
1.11 État de la participation des salariés au capital social	Chapitre 18.1 du présent document
1.12 Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	Chapitres 15 et 17.2 du présent document
1.13 Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, gouvernement d'entreprise	Chapitre 14
1.14 Conséquences sociales et environnementales	Chapitres 4.1.2, 4.2.2 et 5.3 du présent document
1.15 Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait d'installations classées, et moyens prévus pour assurer la gestion de l'indemnisation de victimes en cas d'accident technologique engageant la responsabilité de la Société	Chapitres 4 et 5.3 du présent document
1.16 Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	Chapitre 20.7 du présent document
1.17 Informations sur les programmes de rachat d'actions	Chapitre 21.1.3 du présent document
1.18 Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	Chapitre 14.2.2 du présent document
1.19 Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	Chapitre 17.2.2 du présent document
1.20 Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	Chapitre 25 du présent document



Information	Référence
2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital	Chapitre 21.1.4 du présent document
3 Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration	Chapitre 9 du présent document
3.1 Analyse de l'évolution des affaires	Chapitre 6 et 9 du présent document
3.2 Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	Chapitre 6 et 9 du présent document
3.3 Évolution prévisible	Chapitre 6, 9 et 13 du présent document
3.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	Chapitre 20.9 du présent document
3.5 Activités en matière de Recherche et Développement	Chapitre 11 du présent document
3.6 Description des principaux risques et incertitudes	Chapitre 4 du présent document
3.7 Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	Chapitre 4 du présent document
4 Comptes annuels	Chapitre 20.3 du présent document
5 Comptes consolidés	Chapitre 20.3 du présent document
6 Attestation du Responsable du document de référence (contenant le rapport financier annuel)	Chapitre 1.2 du présent document
7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Chapitre 20.3 du présent document
8 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Chapitre 20.3 du présent document



Table des matières

PERSONNES RESPONSABLES	3
1.1 Responsable du document de référence 2007	3
1.2 Attestation du responsable du document de référence 2007 (contenant le rapport financier annuel)	4
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	5
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	5
2.3 Évolutions anticipées	6
INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	7
FACTEURS DE RISQUES	9
4.1 Risques de l'émetteur	9
4.1.1 Risques relatifs aux marchés et aux activités de Rhodia	9
4.1.1.1 Risque pays	9
4.1.1.2 Risque concurrence	10
4.1.1.3 Risque lié à l'existence de cycles de marché	10
4.1.1.4 Risque matières premières et énergie	11
4.1.1.5 Risque de valorisation des « <i>Certified Emission Reductions</i> » (CER)	11
4.1.1.6 Risque clients et fournisseurs	12
4.1.2 Risques industriels et environnementaux	12
4.1.2.1 Risques induits par la réglementation actuelle ou future	12
4.1.2.2 Risques industriels	12
4.1.2.3 Risques liés à la découverte de pollutions historiques	13
4.1.2.4 Risques environnementaux et passifs éventuels	13
4.1.2.5 Risques produits et risque lié à la mise en œuvre du règlement européen Registration, Evaluation and Authorisation of Chemicals (« REACH »)	13
4.1.2.6 Risques liés aux maladies professionnelles	14
4.1.3 Risques financiers	14
4.1.3.1 Ressources financières de Rhodia	14
4.1.3.2 Restrictions imposées au titre des lignes de crédit et des autres emprunts contractés par Rhodia	15
4.1.3.3 Notation de la dette	15
4.1.3.4 Charges de retraites	15
4.1.4 Risques relatifs aux marchés financiers	16
4.1.5 Risques juridiques et contractuels	16
4.1.5.1 Procédures judiciaires et d'arbitrage	16
4.1.5.2 Risque brevets	16
4.1.5.3 Risque sociétés communes	16
4.1.5.4 Risque de défaillance du système de contrôle interne	16



4.2	Gestion des risques	17
4.2.1	Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	17
4.2.1.1	<i>Management Book</i>	17
4.2.1.2	Politique de comportement	18
4.2.1.3	Droit d'interpellation	18
4.2.1.4	La gestion de crise	18
4.2.1.5	Gestion des fraudes	18
4.2.2	Gestion des risques industriels et environnementaux	19
4.2.2.1	Système de gestion	19
4.2.2.2	Coopération avec les pouvoirs publics et la communauté	19
4.2.2.3	Politique interne de maîtrise des risques professionnels	20
4.2.2.4	Dépenses d'investissement et constitution de provisions sur la base des données disponibles	20
4.3	Couverture de risques et assurances	20
4.3.1	Exposition à des risques d'exploitation contre lesquels les assurances prises peuvent ne pas être adéquates	20
4.3.2	Politique de couverture des risques industriels	20
4.3.3	Principaux programmes d'assurance mondiaux	21
	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	22
5.1	Histoire et évolution de la Société	22
5.1.1	Dénomination de la Société	22
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	22
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	22
5.1.4	Siège social – Réglementation – Forme juridique	23
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de la Société	23
5.2	Investissements	24
5.2.1	Principaux investissements de la Société durant les périodes couvertes par les informations financières historiques	24
5.2.2	Investissements en cours	24
5.2.3	Investissements futurs	24
5.3	Engagements externes et politique de Développement Durable	25
5.3.1	Développement Durable	25
5.3.1.1	Des engagements externes traduisant l'ambition de Rhodia	25
5.3.1.2	Principaux accords	26
5.3.1.3	Un engagement mondial de responsabilité sociale et environnementale	26
5.3.1.4	Une politique hygiène, sécurité et environnement	26
5.3.2	Les engagements de Rhodia à l'égard de l'environnement	27
5.3.2.1	Promouvoir la gestion environnementale	27
5.3.2.2	Préserver les ressources naturelles (les données ci-après sont à périmètre actuel à fin décembre 2007)	27
5.3.2.3	Réduire les impacts des activités de Rhodia sur l'air et l'eau	28
5.3.2.4	Des actions pour réduire l'impact des pollutions de sols	28
5.3.2.5	Résultats environnementaux	29
5.3.2.6	Investissements en matière d'environnement et dépenses de réhabilitation en 2007	29
5.3.2.7	Les engagements de Rhodia pour une gestion responsable des produits	29
5.3.3	Les responsabilités de Rhodia à l'égard des communautés locales	30
5.3.3.1	Maîtriser les risques industriels	30
5.3.3.2	Renforcer les échanges et le dialogue avec les parties prenantes locales	32



5.4	Rapport et attestation de l'un des Commissaires aux comptes sur les indicateurs environnement sécurité en 2007	33
5.4.1	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes sur le calcul des indicateurs environnement et sécurité en 2007	33
5.4.2	Attestation de l'un des Commissaires aux comptes sur les actions de progrès en matière de santé, sécurité et environnement	35
APERÇU DES ACTIVITÉS – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR NOS PRODUITS ET NOS MARCHÉS		36
6.1	Polyamide	36
6.2	Acetow	38
6.3	Novecare	39
6.4	Silcea	41
6.5	Eco Services	43
6.6	Organics	43
6.7	Energy Services	46
ORGANIGRAMME		47
7.1	Le Groupe	47
7.1.1	Organigramme fonctionnel en 2007	47
7.1.2	Fonctionnement du Groupe	48
7.1.2.1	Le Comité de Direction Générale	48
7.1.2.2	Entreprises de Rhodia	48
7.1.2.3	Les fonctions supports	48
7.1.2.4	Les zones	48
7.1.3	Relations société mère – filiales	49
7.2	Les filiales et participations de la Société	50
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		51
8.1	Immobilisation corporelle importante ou planifiée	51
8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par Rhodia de ces immobilisations	52
EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		53
9.1	Situation financière et résultat du Groupe	53
9.1.1	Convention dans l'analyse de gestion	53
9.1.2	Aspects comptables	54
9.1.3	Résultats opérationnels du Groupe pour l'exercice 2006 et l'exercice 2007	54
9.1.3.1	Chiffre d'affaires	54
9.1.3.2	Charges opérationnelles	55
9.1.3.3	Résultat opérationnel	55
9.1.3.4	Analyse du chiffre d'affaires et résultat opérationnel	56
9.1.3.5	Autres éléments du compte de résultat	61



TRÉSORERIE ET CAPITAUX	63
10.1 Informations sur les capitaux propres du Groupe	63
10.1.1 Fonds de roulement d'exploitation	63
10.1.2 Dette nette consolidée	63
10.1.3 Retraites et avantages assimilés	64
10.1.4 Provisions	64
10.1.5 Autres passifs non courants	64
10.1.6 Capitaux propres	64
10.2 Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux	65
10.2.1 Flux net de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	65
10.2.2 Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	65
10.2.3 Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	65
10.3 Financement et ressources de liquidités	66
10.3.1 Refinancement de la dette de Rhodia	66
10.3.1.1 Ligne de crédit renouvelable	66
10.3.1.2 Emprunt High Yield	66
10.3.1.3 Programmes de cession de créances	67
10.3.1.4 Financements non confirmés de Rhodia et de ses filiales	67
10.3.1.5 Garanties	67
10.3.2 Dettes financières	67
10.3.3 Engagements hors bilan et obligations contractuelles	67
10.3.4 Ressources de liquidités	67
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	68
10.5 Informations concernant les sources de financement attendues ou qui seront nécessaires pour honorer certains engagements	68
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	69
11.1 Une organisation R&D internationale et dynamique	70
11.2 De nouveaux produits pour renforcer nos positions de leadership	70
11.2.1 Marché automobile : nouveaux polyamides	70
11.2.2 Marché automobile : nouvelles silices et procédés	71
11.2.3 Marché automobile : catalyse automobile	71
11.2.4 Innovation fluides et surfaces	71
11.2.5 Solvants « verts »	71
11.3 Construire l'avenir durablement	72
INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	73
PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	74
ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	75



14.1 Informations et renseignements sur les organes d'administration et de Direction	75
14.1.1 Le Conseil d'administration	75
14.1.1.1 Composition et évolution du Conseil d'administration depuis le début de l'exercice 2007	75
14.1.1.2 Informations et renseignements sur les administrateurs	76
14.1.1.3 Mode de Direction	79
14.1.1.4 Durée du mandat d'administrateur	80
14.1.1.5 Expertises et expériences en matière de gestion des membres du Conseil d'administration	80
14.1.1.6 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants	82
14.1.2 La Direction Générale	82
14.1.2.1 Le Comité de Direction Générale	82
14.1.2.2 Limitations des pouvoirs du Directeur Général	82
14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de Direction	83
14.2.1 Indépendance des organes d'administration	83
14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de Rhodia	84
14.3 Organisation et fonctionnement des organes d'administration	84
14.3.1 Règlement Intérieur du Conseil d'administration	84
14.3.2 Attributions et principaux travaux du Conseil d'administration	85
14.3.2.1 Attributions	85
14.3.2.2 Principaux travaux du Conseil d'administration durant l'exercice 2007	85
14.4 Les Comités d'études du Conseil d'administration	86
14.4.1 Le Comité d'audit	86
14.4.1.1 Composition et modalités de fonctionnement	86
14.4.1.2 Attributions	86
14.4.1.3 Activités du comité sur l'exercice 2007	86
14.4.2 Le Comité des rémunérations et des nominations	87
14.4.2.1 Composition et modalités de fonctionnement	87
14.4.2.2 Attributions	87
14.4.2.3 Activités du comité sur l'exercice 2007	87
14.4.3 Le Comité stratégique	88
14.4.3.1 Composition et modalités de fonctionnement	88
14.4.3.2 Attributions	88
14.4.3.3 Activités du comité sur l'exercice 2007	88
14.5 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	88
14.6 Participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses Comités d'études	90
RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	91
15.1 Montant des rémunérations et avantages versés	91
15.1.1 Rémunérations des membres du Comité de Direction Générale	91
15.1.1.1 Politique générale de rémunération des membres du Comité de Direction Générale	91
15.1.1.2 Rémunérations fixes et variables	91
15.1.1.3 Avantages en nature	91
15.1.1.4 Engagements de retraite	92
15.1.1.5 Autres engagements	92
15.1.2 Rémunérations versées aux mandataires sociaux (Président, Directeur Général et administrateurs) concernant l'exercice 2007	92
15.1.2.1 Politique générale de rémunération des mandataires sociaux	92
15.1.2.2 Rémunération du Président	92
15.1.2.3 Rémunération du Directeur Général	93



15.1.2.4	Jetons de présence	93
15.1.2.5	Tableau récapitulatif	94
15.1.3	Engagements de retraite concernant les mandataires sociaux	94
15.1.3.1	Mandataires sociaux actuels	94
15.1.3.2	Mandataires sociaux passés	94
15.1.4	Engagements de toute nature pris par Rhodia au bénéfice de ses mandataires sociaux au titre de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataire social	94
15.1.4.1	Concernant Jean-Pierre Clamadieu, Directeur Général puis Président-Directeur Général	94
15.1.4.2	Concernant les autres mandataires sociaux	95
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages	96
<hr/>		
	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	97
16.1	Mandat des administrateurs et des dirigeants	97
16.2	Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme	97
16.3	Les Comités du Conseil d'administration	97
16.4	Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise	98
16.5	Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprise, procédures et contrôle interne	98
16.5.1	Rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce	98
16.5.2	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société Rhodia S. A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	103
	SALARIÉS	104
17.1	Les responsabilités de Rhodia à l'égard de ses collaborateurs	104
17.1.1	Évolution des effectifs et de l'emploi : les grandes tendances	104
17.1.2	Veiller à la santé et à la sécurité des personnes	105
17.1.3	Investissements hygiène, santé et sécurité en 2007	107
17.1.4	Développer un dialogue social riche et équilibré	107
17.1.5	Développer les compétences et favoriser la mobilité des collaborateurs	107
17.1.5.1	Optimiser la formation	108
17.1.5.2	Favoriser la mobilité des collaborateurs	108
17.2	Options de souscription et d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions	109
17.2.1	Politique d'attribution	109
17.2.2	Options de souscription et d'achat d'actions	109
17.2.2.1	Informations sur les options de souscription d'actions relatives à l'exercice 2007	109
17.2.2.2	Synthèse et caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions en cours	110
17.2.3	Attributions gratuites d'actions	111
17.2.3.1	Rapport sur les attributions gratuites d'actions de l'exercice 2007	111
17.2.3.2	Informations sur les autres plans d'attributions gratuites d'actions en cours	113
17.2.3.3	Informations au titre de l'exercice 2008	114
17.2.3.4	Synthèse et caractéristiques des plans d'attributions gratuites d'actions en cours au 31 décembre 2007	114
17.3	Actionnariat salariés	115



17.3.1	Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG)	115
17.3.2	La participation des actionnaires salariés dans le capital de Rhodia	115
17.3.3	Administrateurs représentant les salariés actionnaires	115
PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		116
18.1	Répartition du capital et des droits de vote	116
18.2	Droits de vote différents	117
18.3	Informations sur le contrôle du capital social de la Société	117
18.4	Changement de contrôle	118
OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS		119
INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS		121
20.1	Informations financières historiques	122
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	122
20.3	États financiers	122
20.3.1	États financiers consolidés au 31 décembre 2007	122
20.3.1.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007	123
20.3.1.2	Comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2007	124
20.3.1.3	Notes annexes aux états financiers consolidés	128
1	Le Groupe et son activité	128
2	Principales méthodes comptables	128
Notes relatives au compte de résultat consolidé		139
3	Information sectorielle	139
4	Charges de personnel	142
5	Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur actifs non financiers	143
6	Coûts de restructuration	145
7	Autres charges et produits opérationnels	145
8	Résultat financier	146
9	Impôt	147
10	Actifs détenus en vue d'être cédés et activités abandonnées	148
11	Résultat par action	150
Notes relatives au bilan consolidé		151
12	Immobilisations corporelles	151
13	<i>Goodwill</i>	152
14	Autres immobilisations incorporelles	153
15	Participations dans les entreprises associées	154
16	Participations dans les coentreprises	154
17	Actifs financiers non courants	155
18	Impôts différés actifs et passifs	155
19	Stocks	157
20	Clients et autres débiteurs	157
21	Autres actifs financiers courants	157
22	Trésorerie et équivalents de trésorerie	158
23	Capitaux propres	159
24	Emprunts et dettes financières	160
25	Juste valeur des instruments financiers et catégories comptables	164



26	Gestion des risques financiers et instruments financiers dérivés	165
27	Retraite et avantages assimilés	175
28	Provisions	180
29	Fournisseurs et autres crédeurs	184
30	Contrats de location	184
31	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	185
32	Litiges	185
33	Transactions avec les parties liées	187
34	Paievements en actions et assimilés	189
35	Événements postérieurs à la clôture	193
36	Liste des sociétés comprises dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2007	193
20.3.2	États financiers de la Société au 31 décembre 2007	196
20.3.2.1	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007	196
20.3.2.2	Comptes sociaux au 31 décembre 2007	198
20.3.2.3	Annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 2007	200
1	Activité et faits marquants de l'exercice	200
2	Règles et méthodes comptables	200
3	Immobilisations incorporelles et corporelles	201
4	Titres de participation	201
5	Créances rattachées à des participations	202
6	Autres créances	202
7	Avances de trésorerie aux filiales	202
8	Valeurs mobilières de placement	202
9	Charges à répartir	202
10	Capitaux propres	202
11	Provisions	204
12	Dettes financières	204
13	Autres dettes	206
14	Résultat financier	207
15	Résultat d'exploitation	208
16	Résultat exceptionnel	208
17	Situation fiscale	208
18	Engagements hors bilan et opérations sur instruments financiers dérivés	208
19	Litiges et procédures en cours	211
20	Rémunérations des membres des organes de Direction et d'administration	213
21	Effectif moyen salarié	213
22	Options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites	214
23	Événements postérieurs à la clôture	218
24	Filiales et Participations	219
20.3.3	Inventaire des valeurs mobilières en portefeuille	220
20.3.3.1	Titres de participation	220
20.3.3.2	Valeurs mobilières de placement	220
20.3.4	Résultats (et autres éléments caractéristiques) de la Société au cours des cinq derniers exercices	221
20.3.5	Situation financière et résultat de la Société	222
20.3.5.1	Situation financière et comptes annuels	222
20.3.5.2	Principales évolutions bilancielles	222
20.3.5.3	Formation du résultat	223
20.3.5.4	Flux de trésorerie	224
20.3.6	Affectation du résultat pour l'exercice 2007	225
20.4	Vérifications des informations historiques annuelles	226
20.4.1	Rapport des Commissaires aux comptes	226
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	226
20.5	Date des dernières informations financières	226



20.6 Informations financières intermédiaires et autres	226
20.7 Politique de distribution des dividendes	227
20.8 Procédures contentieuses	227
20.9 Changement significatif et tendance	227
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	228
21.1 Capital social	228
21.1.1 Capital social au 31 décembre 2007 – Regroupement d'actions	228
21.1.2 Titres non représentatifs du capital social	229
21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	229
21.1.4 État des autorisations et des utilisations	230
21.1.5 Actions, valeurs mobilières donnant accès au capital, options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions	232
21.1.5.1 Rappel des autorisations existantes	232
21.1.5.2 Opération effectuée sur l'exercice 2007	233
21.1.5.3 Valeurs mobilières donnant accès au capital de Rhodia	241
21.1.6 Options sur le capital social	241
21.1.7 Historique du capital social	242
21.1.8 Marché des instruments financiers de la Société	242
21.2 Acte constitutif et statuts	244
21.2.1 Objet social	244
21.2.2 Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration et de Direction	244
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions (article 9 des statuts)	245
21.2.4 Modification des droits des actionnaires	245
21.2.5 Assemblées d'actionnaires (article 18 des statuts)	245
21.2.6 Changement de contrôle	246
21.2.7 Franchissements de seuils	246
21.2.8 Modification du capital social	246
21.2.9 Comptes sociaux et consolidés (article 19 des statuts)	246
21.2.9.1 Comptes sociaux	246
21.2.9.2 Comptes consolidés	247
21.3 Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge en 2006 et 2007	247
CONTRATS IMPORTANTS	248
INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS	249
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	250
24.1 Documents accessibles sur le site Internet de la Société	250
24.2 Document annuel établi en application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	250
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	253



LISTE DES RAPPORTS	253
TABLE DE RÉCONCILIATION (VERS LES RAPPORTS FINANCIER ET DE GESTION)	254
TABLE DES MATIÈRES	256

Imprimé sur papier certifié 100% PEPC et FSC, sans acide, recyclage et biodégradable et certifié ISO 9001 et 14001.



Ce label distingue les imprimeurs ayant mis en place
des stratégies industrielles visant à préserver leur environnement.

Direction de la Communication Financière
Cœur Défense - 110, esplanade Charles de Gaulle
F-92931 Paris La Défense Cedex
Tél. : +33(0) 1 53 56 64 64
www.rhodia.com

